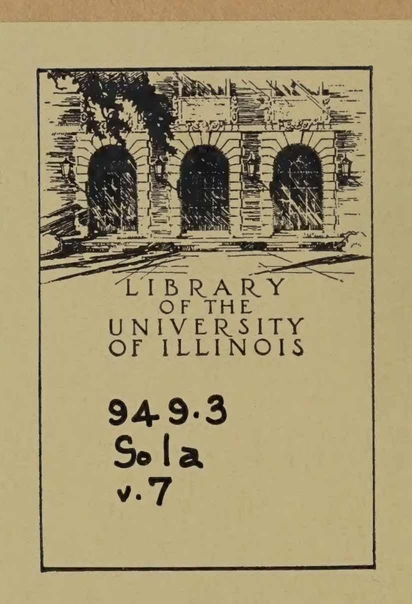






ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE

DE LA

VILLE D'YPRES ET DE L'ANCIENNE WEST-FLANDRE.

Exemplaire de M

Le Président,

Le Secrétaire,

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE

DE LA

VILLE D'YPRES ET DE L'ANCIENNE WEST-FLANDRE.

TOME VII.



YPRES,

IMPRIMERIE DE SIMON LAFONTEYNE, RELIEUR, LIBRAIRE, RUE AU BEURRE, 17.
(Imprimeur de la Société Historique, Archéologique et Littéraire
de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre).

1876.

RECHERCHES

SUR

la Draperie

ET LA

GILDE OU CORPORATION DES DRAPIERS D'YPRES.

(1282-1545.)

I.

INTRODUCTION.

Beaucoup de nos villes doivent une grande partie de leur splendeur et de leur importance à ce qu'elles ont été, dans le passé, de *libres communes* Et ces vieilles communes elles-mêmes ne furent florissantes que parce qu'elles renfermaient, dans leur sein, des *corporations industrielles,* riches et puissantes (1). Aucune de nos villes peut-être ne fournit une preuve plus évidente de cette vérité historique que la ville d'Ypres.

---

(1) Bruxelles, Louvain, Liége, Gand, Bruges, Ypres, etc.

Pendant l'époque de notre histoire ancienne, qui porte le nom d'*époque communale,* cette cité était la troisième des cinq grandes communes, que l'on nommait les *bonnes villes de Flandres;* à savoir, Gand, Bruges, Ypres, Lille et Douai.

Grâce à sa nombreuse population, à sa riche industrie drapière et, par suite, à ses importantes ressources financières, Ypres joua un très-grand rôle et exerça une influence très-considérable, durant tout le cours de cette époque, toujours agitée et souvent troublée par des émeutes populaires et des conflits politiques sanglants. Les magnifiques monuments de cette antique cité et les riches documents de ses archives communales conservent pour ainsi dire les reflets éclatants de cette puissance ancienne. A celui qui contemple avec admiration ces amples et solides édifices séculaires, à celui qui parcourt avec soin ces nombreux et curieux documents locaux apparaît à l'instant la certitude qu'une commune, qui a su construire de tels monuments et qui a laissé de telles pages dans son histoire, doit avoir été une communauté riche et puissante, une sorte de petite république, comme l'ont été en effet plusieurs de nos grandes communes flamandes ; comme l'avaient été plus anciennement les communes lombardes. Mais, en même temps, on se sent porté à connaître l'origine et les causes d'une telle grandeur et d'une telle puissance ; et, dès les premières recherches, on arrive à la conviction que l'industrie de la draperie, poussée à un développement prodigieux, a procuré à la cité, dans laquelle elle avait pris son siége, tous les éléments de sa force et de sa splendeur.

Des contrées voisines avaient entrepris avec succès l'exploitation de la draperie; cet exemple a dû engager les Yprois à entrer dans la même voie.

Les Ménapiens étaient les proches voisins des Morins; et d'anciens documents prouvent que les draps et les tissus de la Morinie étaient déjà célèbres du temps des Carlovingiens (1).

D'après un auteur ancien, la mère de Guillaume d'Ypres, qui était de condition roturière, ne cessa de carder la laine, « lanas carpere (2) » tant qu'elle vécut.

Deux causes ont dû pousser à la fabrication des draps à Ypres à cette époque : l'abondance de la laine indigène et la rigueur du climat.

L'élève du mouton était très-répandue dans nos campagnes. On voit, dans les actes de donation, aux abbayes et églises, que les biens donnés consistaient souvent en bergeries, *beccariœ* (3).

Le climat était généralement plus rude alors qu'à notre époque; le nombre des marais permanents et des inondations fréquentes était la cause principale de cette rigueur.

La fabrication de la laine à Ypres remonte à la plus haute antiquité. Elle doit avoir suivi de près l'existence de cette fabrication à Gand : « Pendant cette longue période

---

(1) De Reiffenberg, *Chron. de Ph. Mouskes*. II, 794.
(2) Gualbert, n° 77.
(3) Miræus, *Opera* passim. — « Pastoralia quæ sufficere possunt *ovibus* CXX. » — « Terram ad alendas *oves* centum. » — « Grex unus *ovium* cum terra tota. » etc., etc.

de temps, les dissentions politiques qui affligèrent les Flandres, amenèrent, surtout aux XIIe et XIIIe siècles, de fréquentes émigrations de tisserands gantois qui, allant s'établir dans d'autres localités, y introduisirent leur industrie; telles furent Ypres..... (1) » Elle y fut établie avant son introduction dans d'autres parties du pays. Le pays de Liége et celui de Verviers, aujourd'hui siéges principaux de cette grande industrie, ne furent pas les premiers qui eurent le bonheur de la posséder. C'est ce que reconnaît un savant écrivain Liégeois, quand il dit : « Liége ne peut pas, il est vrai, sous ce rapport, revendiquer une antiquité aussi reculée que les Flandres, ni se glorifier, comme elles, du nombre de ses travailleurs, ou de la perfection de ses tissus (2). »

Les anciens documents n'indiquent pas l'époque précise, ni l'état exact de l'origine de l'industrie drapière d'Ypres. Mais, trois preuves de sa haute antiquité et de sa puissance initiale peuvent être produites, à savoir : les *ordonnances* et les *traités* des princes, formulés en sa faveur ; les *keuren* qui l'organisent et l'*intervention armée* des drapiers dans la solution des affaires politiques et communales.

Par lettres du 23 janvier 1232 (1233 N. S.) datées de Westminster, Henri III, roi d'Angleterre, « accorde aux marchands d'Ypres les priviléges suivants : Il les prend sous sa protection dans toute l'étendue de son royaume ; ils pourront y séjourner et trafiquer librement...... on ne

(1) S. Bormans. *Le bon métier des Drapiers de Liége.* Bulletin de la Société Liégeoise, 9e année, p. 86.
(2) S. Bormans, Loco citato, p. 85.

pourra mettre le moindre obstacle à leur débarquement ou à leur départ (1). »

Par lettres du même Roi du 13 décembre 1259, ces priviléges sont confirmés et étendus. Henri III ajoute que « les marchands d'Ypres ne perdront pas leurs biens qui se trouveraient entre les mains d'un mandataire, pour un délit commis par celui-ci. — Que s'ils meurent en Angleterre, *ab intestat*, ou non, leur héritage viendra à qui de droit (2). » C'étaient là deux exemptions considérables des nombreux abus, dont participaient généralement les étrangers à cette époque.

De ces priviléges, accordés et confirmés par un prince étranger, on peut conclure fièrement que, dès la première moitié du XIII[e] siècle, « ces marchands d'Ypres » avaient, par l'importance de leurs envois de draperie en Angleterre, et par l'étendue de leurs achats de laine de ce pays, obtenu des concessions, qu'un puissant souverain n'eut pas accordées à une industrie faible et naissante.

Les *Keuren*, sortes de chartes organiques, formulant des droits et prescrivant des devoirs réciproques, avec sanction pénale, portent des dates très-anciennes — 1282 à 1309 (3). La principale collection de ces *Keuren* porte en tête ce titre : « CHEST LI LIVRES DE TOUTES LES KEURES DE LE VILE DYPRE. ET PREMIEREMENT LES KEURES DE LE DRAPERIE (4). »

---

(1) I.-L.-A. DIEGERICK. *Inventaire*, I, 47.
(2) *Ibidem*, I, 88, transcrit dans le Wittenboek, f° 63, r°.
(3) Le premier règlement drapier de Liége, cité par S. BORMANS, *loco citato*, p. 165, porte la date de 1323.
(4) *Archives d'Ypres*, in folio sur velin, avec vignettes.

Ce recueil de 1363 n'est que la réunion, la révision et la réforme des *Keuren* antérieures, émanées depuis l'origine de la fabrication drapière (1).

Toutes ces *Keuren* prouvent une longue pratique de l'industrie drapière; l'existence de chefs capables d'en formuler et d'en appliquer la règlementation ; une agglomération d'ouvriers, trop grande pour que la volonté de maîtres isolés puisse la guider et qui a besoin du frein puissant de la règle écrite et de l'autorité de la corporation organisée. En un mot, à nos yeux, toutes ces *Keuren* démontrent que, dès 1282, l'industrie drapière d'Ypres était dans un état de plein développement et de puissante richesse.

Nous examinerons en détail ces *Keuren*, quand nous nous occuperons de l'organisation de la draperie et des drapiers (2).

L'*intervention armée* des drapiers, dans la solution des affaires communales et politiques se manifesta dès 1302. Elle ne fit que grandir et les preuves de son activité et de sa puissance sont si nombreuses, que nous lui consacrerons un paragraphe particulier (3).

Tout prouve donc que, dès 1200, la ville d'Ypres était déjà une commune très-importante et que sa draperie était

---

(1) Le texte flamand de 1363 est ainsi conçu :

« Dit es de Kuerbouc vander stede van Yper ghecopuleerd, ghereformeert ende vergadert van allen den ouden Kueren die gemaect hebben gezyn vander eerste fondatie vander stede, tote den jare dat men screef MCCCLXIIJ. Ende eerst vander draperie vander selver stede. »

(2) Voyez plus bas. § IV.

(3) Voyez plus bas, § V.

une industrie très-considérable. Ce qui fit dire à un poète ancien :

Florente lanificio,
Sæculo salutis duodecimo,
Florebat Ypra,
Præ cœteris florentissima;
Merce vigens, opibus potens,
Circuitu ampla, populo frequens,
Exteris tam timenda, quam stupenda (1).



(1) *Ouden Wollestapel.* (L'ancien entrepôt de la laine), par Moerman, p. 10.

II.

DÉVELOPPEMENT SUCCESSIF DE LA DRAPERIE D'YPRES.

Ils sont nombreux les actes authentiques, qui démontrent le développement rapide et incessant de l'industrie drapière à Ypres.

— 1324. (1325 N. S.) « Lettres par lesquelles Louis de Nevers, comte de Flandre, informe les échevins d'Ypres qu'il a reçu leur requête, tendante à obtenir le privilége qu'on ne puisse tisser, tondre, fouler ou teindre des draps, dans un rayon de trois lieues à l'entour d'Ypres (1). » Il leur accorde cette faveur.

Ce privilége, qui n'était que la consécration de celui de

(1) Diegerick, *Inventaire*, II, 6.

1322 (1) qui leur avait été octroyé par le même comte, prouve que ces riches drapiers imitaient les puissants de cette époque, qui se servaient de leur influence, pour se faire octroyer des monopoles, des exemptions, des priviléges sous toutes les formes. Le caractère principal de l'époque féodale, c'est le privilége, ou octroyé, ou usurpé.

— 1326. « Lettres, par lesquelles Charles-le-Bel, roi de France, autorise plusieurs marchands d'Ypres et de Bruges d'introduire, en son royaume, un certain nombre (228-311) de ballots de laine anglaise (2). »

Ainsi, dès 1326, non seulement les drapiers d'Ypres employaient la laine anglaise pour leur propre fabrication, mais « des marchands » de cette ville faisaient de cette laine un objet de commerce avec la France. Les Yprois de cette époque étaient donc, à la fois, fabricants et commerçants; ils servaient d'intermédiaires entre deux puissants pays.

— 1326. Dans une « *Procuration* », donnée par l'Avoué et les Échevins d'Ypres, à leurs *délégués* près du roi de France, on lit : « les *doyens* et *chefs-hommes des métiers* seront conservés, mais ils seront renouvelés toutes les dix-sept semaines. (3) » Le renouvellement des offices était déjà un progrès.

Les *doyens* et *chefs-hommes des métiers* sont si importants, que le magistrat de la commune s'en occupe dans un projet de traité avec un roi de France. Et, dans les

---

(1) *Ibidem*, I, 291. Imprimé dans le T. I, 1re série, des *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*.
(2) *Ibidem*, II, 17.
(3) *Ibidem*, II, 10.

lettres de Charles-le-Bel du 9 Avril 1326, on lit : « Ceux d'Ypres pourront conserver leurs *Gouverneurs des métiers*, mais ils devront être renouvelés toutes les dix-sept semaines et prêter serment de fidélité *entre les mains de la loi d'Ypres* (1). » Le monarque français, en signant cette concession, avait sous les yeux les rapides progrès et la puissante influence des échevins et des *maîtres des métiers* de Paris, qui, bientôt, vers 1356-1358, devaient sous l'habile conduite de leur *prévôt*, le grand Étienne Marcel, jouer un rôle prépondérant (2).

— 1327. Lettres du 29 Mai, de Louis de Nevers, comte de Flandre, aux échevins de la ville d'Ypres : « — Ils auront aussi à répondre sur les débats qui existent entre eux et ceux de Langhemarc, au sujet de la draperie (3). »

Ainsi donc, trois années après avoir obtenu le monopole, la draperie yproise devient si exubérante, qu'elle déborde hors de l'enceinte de la cité et va se répandre dans les communes du plat pays. Les annales sont pleines de différends, de rixes, d'attaques armées des drapiers d'Ypres contre ceux de Poperinghe, Comines, Wervicq, Neuve-Église, Wytschaete et d'autres communes limitrophes (4).

— 1340. « Lettres, par lesquelles Édouard, roi d'Angleterre, s'engage envers les villes de Gand, de Bruges et

(1) Ibidem, II, 11.
(2) Kervyn de Lettenhove. *Bulletin de l'Académie*, tome XX, p. 9.
(3) Diegerick, *Inv.* II, 32.
(4) Diegerick, *Invent.*, *passim*. Nombreux procès, accords, apaisements, amendes, confiscations, etc.

d'Ypres, à leur fournir *trois mille cinq cents sacs de laine d'Angleterre* de la dernière tondaille, et ce à raison de dix marcs par sac, de telle monnaie que le roi est tenu de payer aux dites villes. — Il se charge de faire transporter, à ses frais, ces sacs de laine jusqu'aux ports où ils seront embarqués. — Il répond de tout accident qui pourrait arriver aux dites laines, jusqu'à leur débarquement à l'Écluse. — Les délégués des Flamands auront le droit d'examiner la laine avant qu'elle soit empaquetée et de faire ouvrir les ballots déjà fermés (1). »

Un roi d'Angleterre devient le fournisseur de laine des *drapiers* flamands ; il livre *franco* et se fait *assureur ;* il se soumet au droit de libre visite et de vérification ! Ces concessions d'un grand monarque ne prouvent-elles pas la puissance de ces riches villes, siéges principaux de la draperie de l'antique Flandre?

Si l'on voulait connaître la valeur de ces 3,500 sacs de laine anglaise, on pourrait consulter un document fort curieux, intitulé : « *Ce sunt chi les abeies d'Engleierre et ke leurs laines valent au moins.* (2) On y verra le nom de cent deux abbayes, avec le tarif des laines de leurs troupeaux. Ce prix varie, pour le sac, de 28 à 50 livres. Il est à remarquer, et les échevins de Douai dans l'intérêt des bourgeois en ont fait l'objet d'une note spéciale, que le sac de laine d'Angleterre est de 28 pierres et chaque pierre de 13 livres; en comparant le tarif aux prix de 1860 et 1866, dit M. Dehaines, nous trouvons que les 182 kilogrammes contenus

(1) *Ibidem*, II, 122.
(2) E. Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques*, etc., page 214.

dans le sac anglais, qui valaient aux XIIIe et XIVe siècles, 12 livres parisis, se vendent aujourd'hui plus de 1,000 francs (1). »

Nous avons indiqué que, dès 1253, un roi d'Angleterre accordait de grands priviléges aux marchands d'Ypres. Ces concessions extraordinaires furent successivement confirmées et étendues (2).

Il fallait que les relations industrielles et commerciales d'Ypres et de toute la Flandre avec l'Angleterre fussent très-considérables, pour qu'on puisse s'expliquer comment furent octroyées plusieurs lettres d'Édouard III, roi d'Angleterre, datées de 1340, et dont nous allons indiquer l'importance.

Par les premières, 1340, *le merquesdy après le miquaresme*, Édouard III, roi d'Angleterre, en considération des grands services que lui ont rendus les habitants des villes de Gand, de Bruges, d'Ypres et du commun pays de Flandre, accorde à ceux-ci les priviléges, libertés, franchises, points et articles suivants :

» 1° L'étape des marchandises de laine de toute l'Angleterre sera mise et maintenue pour toujours au pays de Brabant ou au pays de Flandre. — 2° Les draps rayés qui se fabriquent et se scellent dans le Brabant et dans la Flandre, seront admis en Angleterre sans être soumis à

(1) *Ibidem*, p. 152.
(2) Lettres de 1307, 1312, 1317. Diegerick, *Inventaire*, I, pp. 204, 238, 258.

aucune autre espèce d'expertise ou de mesurage. — 3° Les marchands de Flandre pourront librement vendre et acheter dans toute l'étendue de son royaume, en payant les payages, impositions, etc. comme de coutume. — 4° Tout Anglais qui achetera en Flandre et en Brabant, sous lettres obligatoires scellées du scel de la ville où l'achat se fera, sera obligé de payer par la loi de la ville à laquelle il appartient, comme si le marché avait été conclu devant la loi de sa dite ville. — 5° Les priviléges, franchises et libertés, octroyés par lui ou ses prédécesseurs, seront maintenus à toujours. — 6° Le roi promet de ne faire aucun traité, parlement, trève ou amnistie avec Philippe de Valois, qui se dit roi de France, si ce n'est du consentement et volonté des Flamands, et en comprenant dans le traité eux et leurs hoirs et successeurs. Il s'engage aussi à ne faire aucun traité sans y comprendre le comte de Flandre, si celui-ci consent à entrer dans l'accord fait avec les villes Flamandes. — 7° Il prend à perpétuité sous sa protection et sauvegarde, dans toute l'étendue de son royaume, et aussi loin que son pouvoir s'étend, tous les habitants des pays de Brabant et de Flandre par terre et par mer. — 8° Il promet d'aider et défendre, à ses propres coûts, frais et dépens, les habitans de Flandre contre tous ceux qui voudraient leurs faire quelque grief, molestation, oppression, tort, dommage, injure, violence ou autre mal, par guerre, roberie, arsin, *amoindrissement de leurs cités, empêchements de leurs lois*, *libertés*, *franchises, coutumes* ou autrement, pour cause de la présente guerre existant entre lui et Philippe de Valois. — 9° Si le roi vient à passer de vie à

trépas, avant la fin de la présente guerre, son fils aîné passera en Flandre avec ses gens d'Angleterre pour continuer la guerre commencée. — Aucun habitant de la Flandre ne pourra être arrêté en Angleterre pour cause d'anciennes dettes des villes et châtellenies, à moins qu'il n'ait engagé personnellement ses biens pour la garantie des dites dettes (1). »

Il importe de remarquer combien, dans le document que nous venons de citer, la confirmation des droits politiques souvent méconnus et de la liberté de conscience souvent outragée, se mêlent, en la dominant, à la concession de priviléges industriels et commerciaux. Telle est l'heureuse marche de tous les progrès humains Quand l'un d'eux s'est frayé un passage, un autre prend la voie ouverte, comme dans un torrent, un flot suit un autre flot. Le progrès matériel vient en aide au progrès moral et réciproquement. L'esprit de progrès est, pour ainsi dire, épidémique et contagieux. Heureuse épidémie ! Bienfaisante contagion !

Si les marchands et habitants de Flandres ne pouvaient être arrêtés, en Angleterre, *pour cause d'anciennes dettes des villes et châtellenies* », ils ne pouvaient pas l'être non plus, de ville à ville, pour de semblables dettes.

— 1353. « Lettres par lesquelles Jean de Courtrai, sergent d'armes du Roi et lieutenant du gouverneur du souverain baillage de Lille, de Douai, de Tournésis, etc., déclare que non-obstant les lettres de répit du roi, le nommé

---

(1) Diegerick, *Inventaire*, II, p. 114.

Nicole Fourlingniez, bourgeois de Lille, avait fait arrêter plusieurs bourgeois d'Ypres, leurs chevaux et leurs marchandises, sous prétexte que la ville d'Ypres ne lui avait pas payé le montant de la rente viagère. — Sur la réclamation des échevins de cette ville et en vertu des lettres royales susdites, le dit sergent d'armes s'est rendu dans la prison de Lille et a mis en liberté les Yprois arrêtés à la demande du susdit Nicole Fourlingniez (1). »

— 1340. « Lettres par lesquelles Édouard III, roi d'Angleterre, afin de faciliter et protéger le commerce de la Flandre et du Brabant, s'engage à mettre en mer le nombre de gens d'armes nécessaires pour défendre, garder et conduire les marchands se rendant en Angleterre, ou en revenant. — Les troupes seront entretenues à ses frais et fournies par tiers par la Flandre et le Brabant, ou les deux tiers par la Flandre si ce pays veut y consentir. — Il s'engage à payer aux bonnes villes de Flandre cent quarante mille livres sterlings (2), en quatre payements..... — Il fixe à Bruges pour quinze années l'étape des laines...... (3). »

Voilà un roi d'Angleterre qui s'engage à convoyer, à ses frais, des « *marchands* » et à payer aux *bonnes villes de Flandre* une somme importante. Ces marchands devaient être puissants, les villes devaient être influentes pour recevoir de telles avances royales!

Dans une charte de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne,

(1) Diegerick, *Inventaire*, II, 167.
(2) 3,500,000 francs, valeur actuelle; valeur triple ou quadruple, à l'époque originaire.
(3) Diegerick, *Invent.* II, 116.

du 10 mars 1427 (1428 N. S.). on lit, à propos de la draperie d'Ypres : « En fait de marchandise de bonne draperie et en ce qui s'en dépent, tellement renommée par tous pays et nacions, tant de chrestienneté comme d'autres, que ung chascun pour la bonté d'elle l'a désirée et hantée.... » (1)

Tous ces documents anciens sont suffisants pour prouver quelle était, aux XII[e] et XIII[e] siècles, l'importance de la draperie d'Ypres; mais il existe d'autres preuves encore.

Et d'abord, le chiffre de la population, dont l'élévation ne s'explique que par le grand nombre d'ouvriers, employés par la draperie. Un document historique indique le nombre de 200,000 âmes, vers 1245 (2).

De Feu (3) et Grammaye (4) disent que *quatre mille* métiers battaient à Ypres; ils se sont peut-être trompés. Un rapport fait par les magistrats d'Ypres au Parlement de Paris, en 1435, porte : *Et avait paravant les dites guerres bien deux mille hostiles* (métiers) *de tisserands*. Or, Juste-Lipse estimait à trente ou quarante le nombre des ouvriers accessoires, nécessaires à la marche de chaque métier de la draperie de Louvain, vers le milieu du XIV[e] siècle (5). En admettant cette évaluation pour la draperie d'Ypres, simi-

---

(1) Charte de Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, 1427, aux Archives d'Ypres.

(2) « Ex parte dilectorum filiorum scabinorum et universitatis villæ Yprensis fuit propositum coram nobis quod cum in villa ipsa in qua *fere ducenta milia hominum* commorantur... (Bulle du pape Innocent IV du 11 des Kalendes de Juin 1246 — Diegerick, *Analectes Yprois*, 1850, p. 49.)

(3) « In deze laeken halle hebben gestaen boven de vier duvst getauwen, en ider getauwe hadde dertig persoonen om de wolle te bereyden. » De Feu, M. S. ad 1200.

(4) *Grammaye*. Antiquitates Belgicae. Ipretum. f° 177.

(5) Mémoire de Verhoeven, couronné en 1777, par l'Académie de Bruxelles.

laire à celle de Louvain, on trouverait que l'industrie de la première de ces villes dont nous nous occupons, employait de 60,000 à 80,000 ouvriers. La production d'un si grand nombre de travailleurs devait être énorme. Aussi voyons-nous qu'en 1514, à la foire de mars, il a été vendu 34,700 pièces de draps (1). La chronique signale le nombre des pièces *vendues;* quel devait être celui des pièces exposées à la vente, ou déposées dans les galeries des Halles et dans les magasins particuliers?

« Outre les foires annuelles, il se tenait à Ypres trois marchés par semaine. On y exposait toute espèce de draps fabriqués en cette ville.... Le trafic et, par une conséquence naturelle, la circulation des espèces devaient y être considérable, attendu que vers ce temps-là, c'est-à-dire en 1313, il y avait à Ypres quatre bureaux de change. Ce trafic n'influençait pas seulement sur la prospérité commune des habitants, mais il était aussi une source d'accroissement des revenus et droits ordinaires de la ville qui, de 1300 à 1313, s'élevaient, année commune, à quarante-un mille livres, somme considérable, attendu que, suivant la remarque d'un savant, la livre équivalait alors à douze onces d'argent fin » (2).

Le total des salaires d'un si grand nombre d'ouvriers-drapiers devait s'élever à un chiffre énorme. Nous n'avons rencontré qu'une seule fois la mention de ces salaires ; voici ce document :

---

(1) Lambin, *Mémoire*, p. 91.
(2) Lambin, *Mémoire*, p. 100—101.

— 1461 (1462 N. S.) « Ordonnance du Magistrat d'Ypres, fixant le salaire des ouvriers tisserands. — Le prix de la journée de travail est fixé comme suit : du premier mai jusqu'au premier août, cinq gros par jour; du premier août au premier novembre, quatre gros par jour ; du premier novembre au premier février, trois gros; du premier février au premier mai, quatre gros. »

« Dorénavant ils n'auront le samedi et les jours de vigile qu'une demi-journée. »

« Les femmes qui travaillent la laine recevront du premier mai au premier août, deux gros par jour ; du premier août au premier novembre, sept *Ingelschen;* du premier novembre au premier février, quatre *Ingelschen ;* et du premier février au premier mai, sept *Ingelschen.* »

« Cette ordonnance se fait du consentement du haut-bailli d'Ypres, Jaspard de Flandre, et ce parce que la plupart des ouvriers tisserands quittaient la ville, ou vivaient dans la dernière misère, à cause du minime salaire que leur accordaient les drapiers » (1).

La date de cette ordonnance, le taux peu élevé des salaires fixés et les motifs invoqués prouvent que ce prix de la main d'œuvre était celui d'une époque, où la grande draperie d'Ypres était déjà sur la pente de sa grande décadence et à l'approche de sa définitive ruine.

Si l'on voulait connaître la valeur totale de ces 34,700 pièces de draps *vendues* en une seule foire, que nous venons

(1) Diegerick, *Inventaire,* III, p. 252.

de signaler, il conviendrait de se rappeler que la longueur ordinaire de ces pièces était de vingt aunes. Ce serait probablement rester en dessous de la vérité en estimant la valeur de chaque pièce à fr. 200; et l'on arriverait ainsi à une valeur totale de fr. 6,940,000. Si, à présent, on pouvait extraire de ce chiffre le montant du gain du fabricant et le total des salaires payés aux ouvriers, on trouverait des chiffres très-considérables. En supposant le gain du fabricant à 10 °/₀, on trouve le chiffre de 694,000 francs; si l'on suppose les salaires payés à 20 °/₀, on a le chiffre de 388,000 francs, soit ensemble 2,082,000 francs, gain constaté des maîtres et des ouvriers, en une seule foire. Ce chiffre, à lui seul, peut faire comprendre et la colossale richesse de la commune d'Ypres et la grande aisance de ses habitants, à cette époque.

Mais il nous reste une preuve plus grande encore de l'importance de l'ancienne draperie yproise, ce sont les admirables monuments, construits à l'aide des ressources fournies par les drapiers riches et intelligents; monuments dont l'ampleur et la magnificence nous étonnent d'autant plus que l'époque actuelle, malgré ses progrès, la science et les richesses, n'a rien produit qui leur fut comparable.

De tous ces monuments, le plus important, celui aussi qui se rattache le plus au sujet qui nous occupe, est, sans contredit, le vaste bâtiment des *Halles,* ancien siége principal de la draperie d'Ypres. — Nous le décrirons, avec quelques détails, quand nous examinerons tout ce qui nous reste (*reliquiæ*) de ces vieux drapiers (1).

---

(1) Voir plus loin, § VII.

III.

GILDE OU CORPORATION DES DRAPIERS; SON ORGANISATION, SA PUISSANCE.

La Gilde proprement dite, la *gilde primitive,* est antérieure à la commune constituée ; elle en fut, pour ainsi dire, le berceau. Les corporations de métiers, les *gildes industrielles* sont nées au sein de la commune établie ; elles finirent par en former un des éléments constitutifs et devinrent si riches, si fortes et si puissantes que parfois elles tenaient en échec l'autorité de la commune toute entière et celle du pouvoir souverain lui-même (1).

A Ypres, comme ailleurs, la *Gilde des Drapiers* exerça cette influence presque toujours régulière et bienfaisante, parfois troublée et funeste. Il lui fallut du temps pour arriver à ce degré d'importance.

(1) Conflit d'Agneessens, tourneur de chaises, doyen d'un petit métier, avec le marquis de Prié.

Malgré de minutieuses recherches souvent répétées, nous n'avons pas trouvé de document ancien qui donnât, dans leur ensemble, la composition et la compétence de l'administration de ces Gildes. C'est en parcourant un grand nombre de *Keuren*, que nous avons pu trouver des indications partielles, dont la réunion peut donner une idée de la constitution de ces corporations.

Nous avons vu que, dès 1326, Charles-le-Bel, dans sa lettre royale du 19 avril, dit : « Ceux d'Ypres pourront *conserver leurs Gouverneurs des métiers* » (1). *Conserver;* ils existaient donc à une date antérieure à 1326.

Dans un jugement du banc des Échevins, du 4 mai 1407, nous trouvons une condamnation pour injures contre « *den Opper-Gouverneur ende jegen de geswoorne van den wol-ambacht;* » c'est-à-dire contre le *Chef-Gouverneur et les Jurés du métier de la Draperie* (2).

Outre ces Gouverneurs (*Gouvernereers*), têtes de chaque métier, il y avait des chefs-supérieurs, doyens, chefs-hommes (*Dekens, Hoofdmannen*) ; cela résulte des passages suivants de relations d'émeutes des métiers réunis : « Les quatre chefs-hommes et chaque métier cherchant les gouverneurs, sous lesquels ils s'assemblèrent.... L'après-midi, la loi, c'est-à-dire l'avoué et les échevins, se réunirent à la Halle, en la Chambre, et aussitôt que la loi commençait à s'assembler, voilà que se présentèrent les cinq chefs-hommes, à savoir le chef-homme de la Besante, de la

(1) Diegerick, *Inventaire*, II, p. 11.
(2) *Archives d'Ypres.*

poorterie, de la draperie et des petits métiers, et, en même temps, presque tous les Gouverneurs de chaque métier et *neeringhe...»* (1).

Chaque métier avait sa bannière, car le narrateur continue; disant : « car nous ne partirons pas d'ici, avant que chacun ait sa bannière. — Et toutes les autres bannières des métiers et *neeringhen* furent aussi portées au marché, où chacun se tint et prit place, à son gré » (2).

Outre ces chefs de la corporation armée, il y avait des chefs de la corporation industrielle ; nous nous en occuperons, en examinant les divers Règlements de la Draperie et des Drapiers (3).

En 1344, nous voyons encore apparaître les chefs de la Gilde :

— « Pour donner plus de solennité à leur promesse, ils (Échevins, Keurheers, Conseil, Doyens, Chefs-hommes, etc., de Poperinghe) prient Allard, prévôt de S[t] Martin d'Ypres, et Jean Bérenger, notaire apostolique et impérial du diocèse de la Morinie , d'apposer leur scel à la présente Charte. — Le *doyen des tisserands,* Guillaume Van Scooten,

---

(1) Halende de viere hoofdmannen ende elke neringhe zine gouvernerers daer onder zy vergaderden....., Sachternoens de wet, es te wetenen, vooghd en scepenen, vergaderden up de Halle, in de Camere, ende terstond dat de wet was beghonnen vergaderen, zo quamen deer de V hoofmannen te weten de hoofman van den besante, poorterie, draperie ende van de ghemeene neringhe, metgaders meest al de gouvernerers van elken ambachte en neringhe. (DIEGERICK, *Episode,* pp. 16.)

(2) .... Zegghende : « Want wy en zullen van hier niet sceeden voor elc zine baniere hebben zal. » — .... en al dander banieren van de ambachten en neringhe waren ooc ter maerckt brocht, daer elc stede en plecke nam zoo hy wilde. (DIEGERICK, *Episode,* p, 17.)

(3) Voyez § suivant.

le *doyen des foulons*, Clais Fieren, le *chef-homme des changeurs*, Michel Scripers, y apposent également leurs sceaux » (1).

Voilà les chefs de la Gilde, appelés à authentiquer et confirmer un accord entre deux villes et apposant leurs sceaux, à côté de ceux des chefs civils et religieux !

Les usages de cette époque marquent, en outre, d'une manière sensible, le degré d'ascension sociale que la Gilde avait réussi à acquérir :

« Il y avait cinq classes de services funèbres : pour les nobles de nom et d'armes; pour les riches bourgeois, pour les bourgeois aisés (*redelike ghegoedt*); pour ceux qui appartiennent à une *Gilde* quelconque ; enfin pour ceux qui étaient entretenus dans les hospices ou par la charité publique. »

« Les cérémonies de mariage étaient également divisées en cinq catégories : mariages des nobles ; mariages de la riche bourgeoisie (*poorterie ende geslachte*); mariages de gens de métiers qui exerçaient comme maîtres; mariages de de gens de métiers qui exerçaient comme compagnons; et enfin, mariages des pauvres vivant de la charité publique » (2).

Quoiqu'il y eût dans les Gildes, obéissant aux *Keuren*, une soumission hiérarchique, il y régnait aussi un esprit de confraternité. On trouve ce double caractère dans les

(1) Diegerick, *Inventaire*, II, p. 131.
(2) Diegerick. *Analectes Yprois*, p. 166.

lettres de 1344, : « par lesquelles dix-huit *keurbroeders* de Poperinghe déclarent adhérer à l'accord fait entre les échevins d'Ypres, d'une part, et les *Keurheers* de Poperinghe, d'autre part. — Ils jurent de maintenir et d'observer toutes les clauses et conditions de cet accord *et y engagent leurs personnes et leurs biens* » (1). — C'était bien là la signification et la formule du serment communal de cette époque : *Met goed en bloed !*



(1) Diegerick, *Inventaire*, II, p. 132.

IV.

RÈGLEMENTS RELATIFS A LA DRAPERIE ET AUX DRAPIERS. VARIÉTÉ ET RICHESSE DE LA FABRICATION DRAPIÈRE.

Outre le recueil des Keuren, que nous avons signalé plus haut, il existe aux archives communales un registre en parchemin, renfermant de nombreuses Keuren, relatives à la draperie et portant la date du 30 décembre 1408.

Chacune de ces Keuren porte en tête ces mots :

« Ceci sont les Keuren et les ordonnances sur la petite draperie (fine draperie, etc.) d'Ypres, formulées et publiées à la Halle, en l'an M . CCCC et huit... » (1).

La plupart de ces ordonnances sont des règles techniques les plus minutieuses, pour tout ce qui peut assurer la

(1) « Dit zyn de keuren ende ordonnancen up de lichte draperie (fine draperie etc.) van Ypre, gemaeckt ende uutgeroupen ter Halle, int jaer M. CCCC en achte. »

parfaite exécution, et, par suite, la bonne renommée de la draperie d'Ypres. Nous y trouvons, cependant, épars et sans suite, quelques renseignements, en ce qui concerne la corporation elle-même.

Et d'abord, la fabrication était très-variée et les sortes de draps très-nombreuses. Il y avait, comme division principale, la *lichte draperie* et la *fine draperie*. — Les draps de la *lichte draperie* s'appelaient *doucken* (1). Un nom générique était aussi *draps thune* (2). Il y avait : les *brede* et *smalle lakene*; les *smalle-lichte*; les *smalle dickedinne*, les *dickedinne* (demi-forts), les *derdelynghe* (tierces); les *dustane lakene* (3), les *myngsels* (draps mêlés); les *draps écarlates* ou *draps sanguins;* les *draps blancs, bleus et noirs; camelins; estamfors, afforchis* ou *enforchis, gros tierces, gros* et *menus mêlés; draps royes* (rayés), *à petites rayes, demi-draps, draps teints* et autres (4).

La beauté de ces draps était si parfaite et leur renommée si grande, que, lors des joyeuses entrées des Ducs et Comtes Souverains et lors des missions solennelles de Princes délégués, les Magistrats de la commune ne croyaient pouvoir mieux faire, pour témoigner de leur reconnaissance, de leur respect et de leur bon-vouloir que d'offrir à leurs nobles visiteurs de riches présents parmi lesquels se trouvaient toujours quelques pièces de draps de fabrication

---

(1) Prescription de 1484, au sujet des draps de Warnêton. (Diegerick, *Inventaire*, T. IV, p. 94).
(2) Sentence de 1537.
(3) Probablement *gris-poussière*, de *dust*, poussière en anglais.
(4) Keuren de 1408, *passim* et aussi Lambin, *Mémoire* cité, p. 100.

locale. Nous n'avons rencontré aucune relation de semblables fêtes, sans y trouver ce fait mentionné (1). Ces dons de la draperie yproise étaient toujours gracieusement acceptés ; car, outre que ces présents rappelaient le souvenir d'un événement notable, ils n'étaient pas sans valeur intrinsèque, ni sans application utile dans ce temps d'apparat et de luxe. Les femmes, comme les hommes de la noblesse et de la riche bourgeoisie, employaient pour leurs vêtements des draps fins et de couleurs diverses. Ces draps pouvaient servir aussi aux uniformes et livrées des nombreux officiers et *gens*, dont se composait la maison des princes.

Ce draps, de couleurs si variées et si vives, étaients employés aussi pour l'ornementation des salles de banquet et de fêtes. Dans le cours de nos recherches, nous avons trouvé quelques détails sur cet emploi décoratif.

En 1313, la princesse Mahau, fille de Robert de Béthune, annonça sa visite officielle à Ypres à l'occasion de son mariage. Nos pères, fort attachés à leurs franches libertés locales, étaient aussi reconnaissants envers les bons princes, qui avaient juré d'accepter et de maintenir ces libertés publiques. Aussi, chaque fois qu'un de ces princes, ou l'un de leurs représentants visitait la ville, le magistrat ne manquait jamais de lui faire une réception dont l'éclat témoi-

(1) « Item à lui (Roy de Franche) présent escarlaken sangwyn (écarlate rouge) large, I vert et I blanc ....IIIc ij liv., viij sch »

« It. présent à Mons. de Berri I drap large vert et I drap large bleu, ...clxviij liv. »

« It. au Comte de Nevers I drap large bleu et I drap large vert...... clxviij liv. » (Compte 1385. Sing : Cos : singulières causes).

Même mention dans les comptes de 1399 et dans beaucoup d'autres comptes.

gnait à la fois et des bons sentiments de la population et de la richesse de la commune, dont l'hospitalité était toujours fastueuse. Cette fois, il fut résolu qu'il serait donné à la princesse un dîner suivi d'une fête de nuit, dans les vastes locaux des Halles, décorées à cet effet. En parcourant les comptes de la ville de cette époque, on trouve ce qu'il fut payé pour des pièces de draps teints, employées non seulement pour *draper* les vastes parois de ce local, mais encore pour *tapisser* son parquet (1).

Qu'on se figure à propos de la fête donnée à la princesse Mahau, ces immenses salles de la Halle tendues de draps aux vives couleurs, ayant pour tapis ces mêmes draps, éclairés par une infinité de *haiches* (flambeaux) de cire, et dans lesquelles se trouvait une foule de bourgeois de toutes les classes, portant les costumes si pittoresques de ce temps, et de femmes au teint clair et aux formes opulentes, parées des merveilleuses guipures et des brillants bijoux de l'époque — vrais types des *femmes de Rubens* —, et l'on comprendra l'admiration d'une souveraine qui, assistant à pareille fête à Bruges, s'écriait : « Je croyais être seule reine ici et j'en vois six cents autour de moi ! » (2).

Et, tel était le luxe, telle était la richesse de cette époque qu'on se servait de ces draps, pour décorer les rues, dans des circonstances solennelles :

---

(1) « Pour des *estanfors* qui *furent pendus* aval les matières et *étendus* sous le salle, *en lieu de carpites.* » (Comptes de la ville de 1313. — *Commun Brief.*)

(2) « Ego rata sum solam me esse reginam et hic sexcenta conspicio. » (Meyer, f° 80). « Obime! che io peutava d'esser regina sola, ed io me truovo quà, le centinarie. » (Guicciard.)

» Dans l'année 1398, arriva à Ypres Monseigneur de Nevers (plus tard Jean-sans-Peur) et la rue de Thourout, par où il entra, venant de Bruges, était tendue des deux côtés jusqu'à la Monnaie et jusqu'au Gasthuys avec des draps bleus et des écussons peints aux armes de Bourgogne, de Flandre et de Nevers. » (1)

« En 1549, lors de l'entrée à Ypres de Philippe II, comme prince héritier, toutes les rues sur son passage, depuis la porte de Lille jusqu'à la porte du Cloître S[t] Martin, étaient tendues de draps rouges, blancs et jaunes ». Le soir cette décoration était éclairée par des torches de cire, car on voit dans les comptes les sommes payées pour indemniser des taches de cire, faites à certaines pièces (2). Cette ornementation était autrement riche, autrement cossue que nos décorations modernes, avec leurs *calicots* teints et leurs *lampions* fumeux.

La variété des produits suppose une grande division du travail. Elle est longue en effet, la liste des ouvriers différents qui composaient le métier de la draperie ; il y avait : les *constructeurs de métiers,* les *peigniers,* les *porteurs et laveurs de laine,* les *éplucheurs, cardeurs, fileurs, chainiers-ourdisseurs, tisseurs, foulons, teinturiers, aides-teinturiers, tondeurs, préssureurs, batteurs, appréteurs, pressiers* (3).

---

(1) DIEGERICK, *Analectes,* p. 40.
(2) Comptes de la ville de 1548-1549.
(3) Ostelgiers, cammakers ou cammeghen, wolledragers et wollespoelers,

Cette fabrication, si variée et qui occupait tant d'ouvriers spéciaux, était réglementée dans ses moindres détails et soumise à un contrôle sévère, avec sanction de saisies et d'amendes, et exercée par des *agents jurés*, nombreux et délégués par la Gilde.

Parmi les *chefs industriels* des drapiers, il y avait :

Les *Halheeren* (Maîtres des Halles); ils étaient chargés de recevoir le dépôt des draps, apportés pour le marché annuel (1). Ils avaient aussi pour mission, de surveiller la qualité requise des draps exposés en vente et l'accomplissement des droits et devoirs entre vendeurs et acheteurs (2). Ils étaient nommés pour un an (3).

Les *Stockenaers*, ainsi nommés du *stok*, bâton, instrument officiel de leur mission. Ce *stock* était terminé aux deux bouts par le sceau de la ville (4). Ces agents étaient chargés de vérifier, à domicile, si les peignes, chaînes et draps tissés étaient dans les conditions voulues et si les pièces foulées, tondues et teintes, placées sur les rames, étaient conformes aux règles prescrites. Après examen, ils apposaient les plombs, certifiant l'expertise. Dans les visites, ils étaient accompagnés de quatre personnes du métier,

---

treckeghen, spinnaeghen ou spinneghen, sceriers, wevers, vulres, roodevarvers, varvers-cnapen. sceerers, meiters, uutslaeres, laekenreders, pertsenaers (*Keure* de 1408, passim.)

(1) De halheeren zullen moeten ter jaermaercten *logieren* en *stallen*,...» *Keure* de 1408, f° vj, verso.

(2) *Ibidem*, 50 et suivants.

(3) *Register*, 1433.

(4) « Dat de stockenaers als zy omme gaen uit gewand zullen hebben een stock ghemeinselt aen beide henden metten tekene van der steide daer aen ghevest... (*Keure* de 1408, xx.) »

nommées *ommegaers* (ambulants) (1) et formaient avec eux une sorte de jury, authentiquant la sincérité de l'expertise.

L'intervention de ces *stockenaers* devait être utile, puisque nous la trouvons reproduite dans une keure de la draperie de Comines. « .... pour les (pièces) distinguer sans s'y tromper, les vérificateurs (*stockenaers*) les plomberont et les marqueront sur le métier... » (2).

Les *waerdeinen* (wardeurs, expertiseurs), pouvant confisquer les draps, non conformes aux prescriptions des keuren (3).

Les *ghezwoore meiters* (mesureurs jurés); il y avait les *meiters van de drooge ende natte elle* (mesureurs des draps secs et mouillés) et des *meiters in 't gemeingde* (mesureurs des draps mélangés) (4).

Les *meiters* étaient seuls aptes à fixer la longueur des pièces achevées.

Les *zeigelaers* (scelleurs) authentiquant toutes ces expertises (5).

Les *persenaers* (pressiers) ; la liste des individus, commis au *pressage*, comprenait, en 1433, soixante-douze personnes (6). Nouvelle preuve de l'importance de la fabrication drapière, à cette époque.

---

(1) *Kuere* de 1408, XII et suiv. Dans un compte de 1312, on lit : « pour ij bastons pour les *ommegaers* de draps bleus. »
(2) Chanoine F. Van de Putte, *Collection etc.* p. 41.
(3) *Keure* de 1408, XIII.
(4) *Register*, 1433.
(5) *Ibidem.*
(6) *Register*, 1433.

Dans le *Register* de 1433 (1), comprenant le nom des personnes qui se sont fait inscrire dans la draperie, on trouve le nom d'une femme, avec cette mention *drapiereghe* (drapière).

Nous trouvons aussi les *maekelaers,* courtiers, intermédiaires entre le fabricant et l'acheteur (2).

Il y avait enfin les *mocksouckers* (3) (chercheurs de fraudes), chargés de découvrir les fraudes aux règlements de fabrication. Ces limiers de police industrielle étaient parfois au nombre de cinq et de six ; leur salaire se trouve inscrit par trimestre, dans une longue série de comptes. Ils n'apparaissent que vers la fin de 1500. Dans les crises industrielles, c'est le propre des comtemporains de rechercher les remèdes contre la décadence dans des moyens locaux et techniques, sans qu'ils s'aperçoivent que cette décadence n'a le plus souvent pour cause que l'inéluctable pression des faits généraux et des événements extérieurs.

Tous ces règlements et tous ces contrôles ne sont certainement pas en accord avec les idées modernes sur les bienfaits de la liberté du travail et sur l'action utile de la libre concurrence ; mais ils témoignent des soins patriotiques, que prenaient nos ancêtres pour conserver à leur célèbre industrie sa réputation de perfection et de loyauté. Aussi,

---

(1) *Register van den personen die hem hebben doen bekennen in de draperie.* (1433) Cahier in 4°, couvert en parchemin.

(2) *Ibidem.*

(3) *De mocksouckers van der draperie dezer stede over hunlieder dienst ghedaen int ondersoucken van de fraulden die men in de zelve draperie zoude moghen doen.* . . . . *vj b. p.*

(Comptes de 1581 et Comptes des années suivantes.)

l'ensemble de ces vérifications s'appelait-il *loyen* (*loyaliser*), s'il était permis de s'exprimer ainsi, d'où est venu le nom de *Loye* (loyauté), donné à l'emplacement des Halles, où ces expertises se faisaient (1).

Ce *plomb de loyauté* de nos ancêtres fut, beaucoup plus tard, adopté par les drapiers d'Amiens (2).

L'office de receveur du plombage se vendait publiquement, par le magistrat : — 1530, 18 octobre. « Lettres par lesquelles les avoué, échevins et conseil de la ville d'Ypres, déclarent avoir vendu à Luc Bonnet, bourgeois d'Ypres, l'office de receveur du plombage des draps, et ce pour la somme de cinquante huit livres de gros, monnaie de Flandre. — Cet office fut vendu publiquement à son de cloche et au dernier enchérisseur L'acquéreur fait serment de s'acquitter fidèlement, en personne, de ses fonctions, sa vie durante, et, en cas de maladie ou d'absence, de se faire remplacer par un des plombeurs, du consentement des échevins » (3).

Un document de 1537 prouve quels soins et quelles sévérités on mettait à l'octroi de ces *plombs de loyauté :*

— 1537, xiiij[e] juillet : « Sentence du Conseil de Flandre, au sujet d'un différend surgi entre les échevins d'Ypres, d'une part, et Pierre Van Aelst, drapier, d'autre part. —

---

(1) On appelle encore aujourd'hui *Loye*, le compartiment des Halles, du côté de l'église de St-Martin.

(2) *Plomb de loyauté*. « Dans la Savetterie d'Amiens, le dernier plomb, que les esgards — nos anciens *eswardeurs* — mettent aux étoffes, comme ayant les qualités prescrites par les règlements. » (BESCHERELLE aîné, *Dictionnaire*. verbo *Loyauté*.)

(3) DIEGERICK, *Inventaire*, T. V, p. 202.

Ce dernier avait vendu, il y avait quelques années, à un Espagnol nommé Pierre de Médalie, un drap de l'espèce *Thune*, auquel, paraît-il, il avait fait mettre de faux plombs. Le plomb s'étant perdu, le dit Espagnol avait présenté le dit drap aux plombeurs pour être plombé de nouveau, mais ceux-ci s'y refusèrent parce que ledit drap n'avait pas la largeur prescrite, et qu'il s'y trouvait plusieurs autres grands défauts qui prouvèrent que jamais antérieurement ce drap n'avait pu être plombé par les plombeurs jurés ; l'enquête prouva en outre que les petits plombs qui s'y trouvaient encore, y avaient été faussement appliqués. Le drapier Pierre Van Aelst fut donc arrêté, mis en prison, soumis à la question et condamné à l'amende, d'après les règlements existants. — Mais celui-ci interjeta appel du jugement des échevins, devant le Conseil de Flandre, demandant que le jugement des échevins fut cassé et qu'ils fussent condamnés 1° à se présenter en chemise devant le dit Conseil de Flandre, pour y demander pardon au dit Conseil et au condamné, en présence de tels amis et membres de sa famille, que ce dernier voudra y amener ; 2° à répéter la même demande de pardon, en chemise, en plein marché d'Ypres ; 3° à faire dans la salle échevinale une verrière de la valeur de cent couronnes, ornées de figures au choix du dit Conseil de Flandre, et indiquant par qui et pour quel motif cette verrière était placée ; 4° à payer, au profit des pauvres, une somme de quatre cents florins Carolus ; 5° à payer, entre les mains du demandeur, une somme de mille florins Carolus, pour être convertie en œuvres pies, à sa discrétion. — Le Conseil de Flandre,

après de longues enquêtes, confirma le jugement des échevins, déclara le demandeur non recevable et le condamna à l'amende de fol appel » (1).

L'excellent archiviste d'Ypres, M. Diegerick, ayant entrepris la tâche considérable d'analyser tous les anciens comptes de la ville, a eu l'obligeance de nous communiquer des extraits de ces documents officiels, pour tout ce qui concerne le *plombage* de la draperie. Nous donnons aux Annexes (2) ces indications, pour une certaine série d'années. De l'étude de tous ces extraits résultent les renseignements suivants.

Et d'abord, l'énorme quantité de plombs (*enseignes*) destinés au *plombage;* on y voit, à plusieurs reprises et à des dates rapprochées, xxviij^{m}, xxxiij^{m}, xxxv^{m}, lij^{m}, lvj^{m}, lxxxvj^{m} *enseignes de plomb*. Et que l'on ne croie pas que ces plombs restassent sans emploi, car pour les sceller aux draps, avec empreintes, il fallait des pinces (*tanghen*, *estenelles*), des marteaux (*hamers*). Or, on trouve de nombreux postes de dépenses pour *estenelles novelles*, pour *estenelles refaites*, pour *tanghen* et *hamers*, tant l'emploi de ces outils était fréquent.

Les *ommegaers*, dont nous avons parlé, paraissent ici avec le *stock;* « pour ij bastons pour les ommegaers. »

Dans le compte de 1319-1320, il est question de *verghes* (mesures) « pour les *draps nouveaux afforchis* et des plombs pour sayetter les dessus des *nouveaux dras* (3). »

(1) Diegerick, *Inventaire*, T. V, p. 232.
(2) Voir aux Annexes.
(3) Comptes de la ville de 1319-1320.

On ne restait donc pas toujours dans la routine, on innovait parfois.

Ces règlements n'assuraient pas seulement la bonne fabrication de la draperie, mais aussi le respect dû aux différents chefs de la Gilde. Et comme les infractions à cette autorité entraînaient parfois à des peines très-fortes, leur répression n'appartenait pas à la Gilde elle-même, mais sur sa plainte sans doute, au *banc des échevins*, seul pouvoir judiciaire de cette époque. Nous en trouvons deux preuves dans les Registres de ses jugements.

Et d'abord des peines de bannissement : — 1407, 4 mai. « Louis Vyoen, maître foulon, est condamné à deux fois 40 jours à passer hors de l'échevinage d'Ypres, et s'il venait à rentrer, ce serait sous peine d'une année de bannissement, pour les horribles paroles (*horrible woorden*) prononcées contre le chef-gouverneur et les jurés (*upper-gouverneur* ende jegen de *gezwoorne van den vul-ambachte*). »

« Silvestre Loots est condamné à deux fois 40 jours à rester en dehors de l'échevinage d'Ypres et s'il venait à rentrer, ce serait sous peine d'une année d'exil, pour les horribles paroles qu'il adressa aux *pressiers*, dans l'exercice de leur office, contrairement aux statuts de la ville ; et s'il venait à rentrer, qu'il soit tenu à le réparer, au dire des échevins. » (Jugement par échevins, au nombre de onze) (1).

(1) 1407. 4 *meye*. — *Reg. Woensdag dinghedag*. — Lodewyc Vyoen, meester vulre, es gheseid ij waerf xl daghen te blivene uten scependomme van Ypre, ende waert dat hy eer daer binne quame dat ware up een jaer daer uute gheseid tsine, omme de horrible woorden die hy sprac jeghen den upper-gouverneur ende jeghen de geswoorne van den vul-ambachte.
Silvester Loots es gheseid ij waerf xl daghen te blivene uten scependomme

Et puis, des peines d'emprisonnement :

1408, 2 mai. « Jean Croessin est condamné à entrer, encore ce soir avant le coucher du soleil, dans la prison de la ville, pour quelques paroles dures, qu'il adressa aux *pressiers*, et à y demeurer pendant trois jours ».

« Eodem : Jean Thomare, teinturier en rouge, est condammé à entrer, encore ce soir avant le coucher du soleil, dans la prison de la ville, et à y rester trois jours, pour quelques paroles, qu'il adressa au gouverneur des teinturiers en rouge » (1).

On le voit, la gradation des peines, depuis la prison jusqu'au bannissement, suivait la gravité de l'offense. — *Horrible woorden.* —*Harde woorden.* — *Eenighe woorden.*

Parfois les jugements prononcés affectaient une sévérité et une publicité, bien propres à empêcher le retour de ces délits :

1343. Actum *ter vierschare van der stede*, (le banc des échevins) :

« Sentence des échevins d'Ypres, prononcée contre Michel Le Povre, accusé d'avoir, avec quelques complices, attaqué

---

van Ypre, ende waert dat hy eer daer binne quame, dat ware up een jaer daer ute gheseid tsine omme de horrible woorden die hy sprac jeghens perchenaers huer officie doende, contrarie de statuten van der steide; ende voort als hy incommen wert, dat hy ghehouden wert datte te beterene ten zegghene van scepenen.

(1) 1408 2 *meye, met* 10 *sceipenen.* — Jan Croessin es ghewyst te treckene noch tavond bin zonneschine in de vanghenesse van der steide, omme eenighe harde woorden die hy sprac te perchenaerts waert ende dan te blivene iij daghe lanc.

eod: Jan Thomare roodvaerwere es ghewyst te treckene noch tavont bin zonneschine in de vanghenesse van der steide, ende daer te blivene iij daghe lanc omme eenighe woorden die hy zeide jeghen de gouverneirer van der roodvaerwers.

à coups de pierre, de bâton et de couteau, le poort-bailli et les agents, et d'avoir tué sur la place un des agents du poort-bailli. Les échevins le condamnent à venir en la salle de justice, en chemise, tête et pieds nus, portant un cierge de trois livres, auquel sera attaché un poing également en cire. Dans cet accoutrement, il demandera, à deux genoux, pardon à la justice et au haut-ballli, en présence du poort-bailli et de ses serviteurs ; ensuite il sera exposé pendant une heure sur un échafaud dressé devant le *besant*, portant sur la poitrine un écriteau mentionnant la cause de sa condamnation, puis il sera banni du pays de Flandre pour l'espace de dix ans, sous peine de mort, et devra quitter la ville dans les vingt-quatre heures et le pays de Flandre avant le troisième jour » (1).

Ainsi donc, la Gilde n'avait pas seulement l'intelligence suffisante pour formuler des keuren ou règlements, favorables au maintien de la bonne fabrication de la célèbre draperie, mais elle avait, en outre, la force nécessaire pour donner à ces règlements une sanction sérieuse et efficace.



(1) Diegerick, *Inventaire*, T. V, p. 258.

V.

INTERVENTION DE LA GILDE DES DRAPIERS DANS LES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMUNALES.

L'intervention de la Gilde des drapiers dans les affaires politiques et communales, était de deux natures : intervention armée, dans les faits d'armes; intervention par représentation, dans l'assemblée de la commune. L'ancienne formule de cette double assistance était celle-ci :

« Met raed en daed;
« Met goed en bloed. »

C'était un engagement absolu et complet, depuis l'assistance intellectuelle, jusqu'au concours armé, — la tête et le bras; le conseil et le sacrifice.

Si l'on veut se faire une idée de la force armée de la Gilde des drapiers, on n'a qu'à parcourir les récits des diverses guerres politiques de cette époque, des différents

siéges soutenus par la ville d'Ypres, des nombreuses émeutes populaires, soulevées dans son sein.

En 1302, à la bataille des Éperons, à Groeninghe près de Courtrai, les gens d'armes d'Ypres prirent une part importante; l'histoire en fait foi.

Un chroniqueur dit à ce sujet : « On avait fait accord avec le Comte, Jean de Namur, que la communauté de la ville serait tenue de fournir au Comte cinq cents hommes, pour aider au siége de Courtrai, pour où partirent *le lendemain* les cinq cents d'Ypres, *habillés de rouge*, afin qu'on pût les distinguer des autres » (1).

Il fallait avoir une force armée considérable et bien organisée pour pouvoir mettre en marche, du jour au lendemain, un corps de cinq cents hommes tous vêtus de même.

Les habitants d'Ypres avaient envoyé malgré l'opposition des *Leliaerts*, cinq cents hommes d'armes vêtus de rouge, et sept cents arbalétriers au corselet noir (2).

Ces cinq cents hommes d'armes vêtus de rouge étaient des drapiers; ces sept cents arbalétriers au corselet noir étaient des membres de la *Gilde de S[t] Georges*. La Gilde des drapiers et celle des arbalétriers formaient la partie la plus

---

(1) De Feu, *Cronyck* MS. « En hadden zy met den grave gekomen in accoort op conditie...., en de ghemeente van de stadt zoude schuldig wesen aen den grave te leveren vyf hondert mannen, tot hulp van het beleg van Cortrycke, waer henen zy trocken des anderen daeghs de vyf hondert van Ypre alle int roode gekleet, op dat men de zelve buiten andere zoude kennen ».

(2) Kervyn, *Histoire de Flandre*, II, 457.

solide de la force armée de la commune d'Ypres, les archers et les arbalétriers.

Durant cette journée, le rôle assigné aux Yprois fut de contenir les Français occupant le château, sous le commandement du châtelain de Lens.

« Pendant le combat, afin d'opérer une diversion favorable à leurs troupes, les Français qui étaient renfermés dans le Château, firent, au nombre de cent, une courageuse sortie et vinrent mettre le feu à quelques-unes des plus grandes maisons de la ville ; toutefois ils furent bientôt repoussés avec perte par ceux d'Ypres » (1).

« Cependant la garnison du château de Courtrai avait tenté une sortie afin de prendre l'armée flamande en flanc. Ce mouvement, quoiqu'arrêté aussitôt par la fermeté des Yprois... » (2).

Voilà donc les bourgeois armés de la commune d'Ypres, résistant avec avantage au choc d'une partie de l'armée régulière d'un roi de France !

Fn 1328, dans les conditions imposées aux Yprois, après la bataille de Cassel, par Philippe de Valois, roi de France, en vertu de l'acte de soumission du 28 septembre de la même année, on lit : « 1° Cinq cents tisserands et cinq cents foulons doivent quitter immédiatement la ville d'Ypres et le comté de Flandre, sans y rentrer avant la

(1) A. Voisin, traduit du flamand de M. Goethals-Vercruysse, *Messager des Sciences*, etc., année 1834, p. 365.
(2) Kervyn, *Histoire*, etc., II, 470.

troisième année... 4° Les gens du commun (*li menus communs*) qui n'ont ni héritage ni maison en ville, sont obligés de vendre *leurs haubrions, plates bacines, gorgières, lances, arbalistres, goedendacz, et toutes autres manières d'armures.* »

Dans cette énumération d'armes offensives et défensives, on signale le *goedendach*, qui avait déjà si bien opéré, en 1302, à la bataille de Groeninghe (1). Le goedendach, cette massue du géant bourgeois, avec laquelle il s'attaquait, dans un combat corps à corps, au piquier à la longue lance, à l'arquebusier avec son arme à forte portée, au chevalier monté, bardé de fer et armé de toutes pièces!

Cet armement communal se maintint longtemps ; nous en trouvons plusieurs preuves :

Et d'abord, un acte du 28 mai 1477, donnant : « La liste des personnes choisies parmi la bourgeoisie, les *drapiers*, les *foulons* et les *petits métiers*, pour accompagner le drapeau de la duchesse et *celui de la ville d'Ypres*, à Merville, où se trouvait l'armée opposée aux Français. Cette expédition sera accompagnée du Comte des ribauds et de *quinze chaperons rouges* » (2).

Puis, le 27 mai 1483 : « Lettres des Seigneurs et du grand Conseil, au nom du jeune Philippe, duc de Bour-

---

(1) Edward Le Glay, *Histoire des Comtes de Flandre*, II, 243. « Tous étaient armés, les uns de lances, les autres de longues épées ou de *masses hérissées de pointes de fer*, qu'ils appelaient ironiquement *goededagen* ou *bonjours* ».

Les Français nommaient cette massue : *baton à viroles*. Froissart dit : « Et portoit chacun un plançon à picot de fer et à virole ».

(2) Diegerick, *Inventaire*, T. IV, p. 35.

gogne, etc., aux baillis des villes et châtellenies d'Ypres, de Cassel, de Bailleul et aux avoué, échevins et conseil de la ville d'Ypres. — Afin de pourvoir à la défense de la Flandre, ils leur ordonnent de prendre les dispositions nécessaires pour passer dans les dites villes et châtellenies, la revue de tous les hommes au-dessus de dix-huit et au-dessous de soixante-dix ans. — Cette revue devra se faire le douze octobre suivant ; chaque individu devra être pourvu de son costume et parure aux couleurs de Flandre, blanc et *pers* (*wit ende persch*) (1); ceux qui manient l'arc devront être pourvus d'un arc d'Espagne et de douze flèches au moins ; les autres d'une pique longue de dix-huit pieds de Gand ; cette revue se fera dans chaque paroisse, par l'officier du lieu, qui choisira les hommes les plus forts et les mieux armés et habillés, pour former dans le transport existant, leur contingent dans les cent cinquante mille combattants que la Flandre doit fournir » (2).

L'appel des hommes au-dessus de dix-huit et au-dessous de soixante-dix ans, c'était la levée en masse : aussi s'agissait-il de prêter « leur contingent dans les *cent cinquante mille* combattants que la Flandre devait fournir ». Ceux qui manient l'arc devront être pourvus d'un arc d'Espagne et de douze flèches au moins; les autres, d'une pique longue de dix-huit pieds mesure de Gand; c'est-à-dire des archers et des piquiers, dont se composait l'infanterie de cette époque.

---

(1) *Pers*, couleur entre le vert et le bleu.
(2) Diegerick, *Inventaire*, T. IV, p. 70.

Le 3 novembre de la même année, 1483: — « Lettres par lesquelles les Seigneurs du sang et du grand-Conseil, au nom du jeune Philippe, duc de Bourgogne, ordonnent de nouveau aux baillis des villes et châtellenies d'Ypres, de Cassel et de Bailleul et aux avoué, échevins et conseil de la ville d'Ypres de faire passer ces montres par les officiers sous leurs ordres. — Le contingent à fournir par ces trois châtellenies et par la ville d'Ypres est de quarante mille combattants » (1). Chiffre énorme pour trois districts et pour une ville!

La bonne organisation de la milice communale et le courage personnel des bourgeois et ouvriers armés, qui la composaient, se manifestèrent d'une manière éclatante, au siége d'Ypres de 1383.

Ne voulant examiner cette héroïque résistance qu'au point de vue spécial de notre sujet, nous nous contenterons d'indiquer sommairement les éléments de l'attaque et ceux de la défense. L'armée assiégeante se composait de :

Troupes anglaises régulières. . .	17,000	hommes;
Première armée des troupes communales de Gand.	20,000	»
Seconde armée des mêmes troupes	20,000	»
Soit ensemble	57,000	hommes

bien armés et bien commandés. Les assiégés ne comptaient dans leurs rangs, qu'un très-petit nombre de troupes régulières, ou plutôt de membres de la noblesse, envoyés par

(1) Diegerick, *Inventaire*, T. IV, p. 75.

le comte Louis (1); leur force de résistance se composait presqu'uniquement des Gildes de S[t]-Georges (*arbalétriers*), de S[t]-Sébastien (*archers*), de S[te]-Barbe (*arquebusiers* et *couleuvriniers*) et de la force armée communale. A la fin du siége, les femmes armées allèrent se placer, en dehors de l'enceinte et devant les portes, pour y repousser le dernier assaut, ou pour y périr (2). Une faible partie des remparts était en pierre; la plus grande partie se composait de fortifications uniquement en terre et de retranchements formés de hautes haies d'épines et de grosses palissades (*thuinen*). Avec de si faibles ouvrages de défense, la ville soutint soixante-trois jours de siége, subit vingt-et-un assauts directs, opéra un grand nombre de sorties violentes et, à la fin, força les assiégeants coalisés à opérer leur retraite (3).

Froissart, parlant d'un de ces assauts, l'appelle : « *très-merveilleux, grand, fort et redouté* ».

Dans cette héroïque défense, « il y eut un *foulon*, nommé Jean Boddaert, qui, avec une épée de combat, fit reculer les Anglais ; et ce même foulon a, durant ce siége, opéré tant de faits de courage que, (comme le disent les vieux mémoires) il serait impossible de les raconter » (4).

---

(1) Lambin, *Beleg*, p. 79.

(2) « Wy vinden dat den laetsten dag van het beleg, de vrouwen van de inwooners, gedreven door den zelfden iever die hunne mannen bezielde, met speeren gewapend, zich voor de poorten stelden, met opzet, indien de stad overrompeld wierd, van liever vechtende te sneuvelen, als haere kinderen den roof te zien worden van de woede des vyands. (Lambin, *Beleg*, p 74, d'après les *Jaerboeken van Ypre.*)

(3) Lambin, *Beleg*, p. 70 et suiv.

(4) « Daer was eenen *volder* genaemd Jaa Boddaert die met een slag-sweert d'Engelschen dede reculeren : ende heeft den selven ghedurende deze belegeringhe zoo veele vroome faicten gedaen (soo d'oude memorien segghen) 't dat onmogelyk waere die te vertellen. » *Den Oorspronk*, 1681. p. 63)

Durant ce mémorable siége, il y avait l'action, entièrement soutenue par les individus des classes inférieures; il y avait la direction, produite par le magistrat. Or, nous trouvons parmi les *wethouders* de 1383, le nom de Jan Fierin, *tisserand;* et parmi les *Raeden van Kamer*, Jan Fierin, *boulanger* (1).

La démocratie formait presque toute la force armée et, de plus, elle avait sa place dans le Conseil et le commandement. Et tel était le désintéressement patriotique de ces héroïques bourgeois, que plusieurs d'entre eux refusèrent de se laisser créer chevalier, se contentant, dit le chroniqueur, de l'assurance flatteuse d'avoir, par l'accomplissement de leur devoir, gagné l'estime de leurs contemporains (2). Ils dictaient ainsi, pour ainsi dire, la formule de la belle devise de notre patriotique famille des comtes de Mérode : « *Plus d'honneur que d'honneurs!* » Mais plusieurs acceptèrent la distinction civique d'être admis et inscrits parmi les bourgeois d'Ypres; cette illustre bourgeoisie suffisait à leur libérale ambition ; elle servait, d'ailleurs, grandement leurs intérêts.

Ces octrois de la bourgeoisie Yproise méritent d'être cités, à cause de leurs considérants; voici quelques uns de ces documents :

« L'an mil iij[c] lxxxiij, Everard Jordan, cordouanier, fut

---

(1) Lambin, *Beleg*, 120 et 121.

(2) « Eenige andere heldhaftige inwooners weigerden met grootmoedigheid de ridderschap te aenveerden, zich vergenoegende met de streelende bewustheid van door het vervullen van hunnen pligt, de achting van hunnen tydgenooten verworven te hebben. — Lambin, *Beleg*, p. 63.

donné sa bourgeoisie pour ce qu'il se porta bien et vaillamment quant les Anglois avoient assiégé la ville ».

« Item, l'an mil iij^{c} iiij^{xx} et IX, à Gille Landrin, de saint Nicolas en Waes, et à Jacqmart Scoonbeen, de Hondscoten, fut donné leur bourgeoisie, pour ce qu'ils furent dedans la ville d'Ypres et y firent bon service au temps qu'elle fut assiégée par les Anglois ».

« Item, l'an mil iiij^{c}, à Christien de Blessy, f^{us} Pierre de Zeilbecque, fut donné sa bourgeoisie, pour le bon service qu'il fist en la ville d'Ypres, au temps qu'elle fut assiégée par les Anglois » (1).

Un cordonnier reçut le droit de bourgeoisie, parce qu'il « se porta bien et vaillamment quand les Anglais avaient assiégé la ville. » Des étrangers la reçurent « parce qu'ils furent dedans la ville d'Ypres et y firent bon service, au temps où elle fut assiégée par les Anglais. »

Ces *forains* devenaient aussi justiciables du Banc des Échevins, tenus à juger d'après la loi écrite et les coutumes libérales de la justice urbaine ; ils étaient soustraits à la juridiction, toujours arbitraire et souvent très-dure, de la justice seigneuriale. Ils cessaient d'être des *manants*, taillables à merci, pour devenir de *libres bourgeois*, ayant leurs droits et leurs priviléges. Ils acquéraient, par ce privilége communal, une partie de la fameuse garantie ancienne : « *Civis Romanus sum!* »

Le courage de ces bourgeois armés était si grand, que

(1) Diegerick, *Analectes yprois*. p. 210.

souvent des conflits s'élevaient entre eux, pour savoir qui aurait le pas de marche, en cas de guerre. Nous trouvons deux preuves de cette courageuse compétition :

— 1411. « Lettres par lesquelles Jean, duc de Bourgogne etc., prend une décision à l'égard d'une dissension surgie entre ceux d'Ypres d'une part, et ceux du territoire du Franc, des villes et châtellenies de Furnes, de Bergues, de Bourbourg, de Nieuport, de Poperinghe, de Dunkerque et leurs suivants d'autre part, au sujet de la place qu'ils doivent occuper, comme membre de Flandre, dans l'armée étant en marche. — Les Yprois prétendaient marcher immédiatement après ceux de Bruges; ceux du territoire du Franc etc. émettaient les mêmes prétentions. — Le duc, sans décider la question en principe, ordonne que, pour cette fois, pendant la marche dans l'armée, ceux du Franc auront le pas le premier jour et ceux d'Ypres le second jour et qu'ils continueront ainsi à alterner de jour à autre » (1).

Vingt-cinq ans plus tard ce courageux conflit se renouvelle :

— 1436. « Décision prise par Philippe, duc de Bourgogne, etc., au sujet de la contestation existant entre ceux d'Ypres et ceux du Franc de Bruges, pour la préséance... quand ils suivent le duc à la guerre. — Le Duc, après avoir examiné les raisons alléguées de part et d'autre, décide, de l'avis de son Conseil, que ceux d'Ypres marcheront dorénavant avant ceux du Franc..... » (2).

---

(1) Diegerick, *Inventaire*, T. III, p. 41.
(2) Diegerick, *Inventaire*, III, p. 171.

Ces bourgeois armés, qui prenaient ainsi une part importante à des guerres régulières et à des combats sérieux, devaient, rentrés dans leurs foyers, éprouver la tentation de faire servir leur force acquise et leur courage reconnu, pour appuyer leurs griefs et leurs réclamations contre leurs chefs de la Gilde et contre les chefs de la commune elle-même. De là, des prises d'armes périodiques et des émeutes sanglantes; les annales d'Ypres sont pleines de ces actes de violence, que les drapiers soutenaient, quand ils ne les faisaient pas naître.

En 1428, le magistrat éventa et étouffa une conspiration d'ouvriers. « Cependant, Van den Ackere avait fait jeter dans les églises et autres lieux publics, des écrits excitant les bourgeois à la haine contre leurs magistrats. Il avait fait des couplets satyriques contre la loi. Lamsin Fabriel en avait fait également ; le premier vers nous a été conservé : « Ypre, ghi waert een zoet prayeel! » (1)

Au milieu de leurs appels à la sédition et à la révolte, leur belle commune leur fait encore pousser un cri d'admiration et de regret.

Dans des lettres de 1361, « Louis, comte de Fandre, duc de Brabant, comte de Nevers, de Rhétel et sire de Malines, déclare que la ville d'Ypres, à cause de sa rébellion et de sa désobéissance, s'était attiré son indignation et qu'il l'avait privée de tous ses priviléges. — Que cependant, mu de pitié pour cette ville, à l'humble supplication des nobles de son sang, de ceux de son Conseil et des bonnes gens de

(1) *Analectes Yprois*, p. 104. « Ypres, vous futes un beau joyau ! »

Gand et de Bruges, il consent à lui rendre tous ses priviléges et franchises, et à lui pardonner sa révolte, sous la condition cependant que les instigateurs de l'émeute seront poursuivis et punis par loi et par jugement, comme ils l'ont mérité » (1).

Une enquête eut lieu, à la suite de laquelle un acte d'accusation fut dressé contre Pierre le Vroede, Claeys de Ketelare, Alard Lodebuc et Jean Pinck, prévenus d'être les instigateurs d'une émeute contre leur droit seigneur, le comte de Flandre.

Nous donnons ici une longue analyse de ce document de 1361, parce qu'il est, à la fois, une narration fidèle de ce drame populaire qui ensanglanta la ville d'Ypres et une preuve de la force et de la violence de ses *tisserands* et de ses *foulons*.

« 1359, lendemain de la fête de S[t] Christophe (26 juillet), réunion tumultueuse des tisserands et des foulons, pendant que le comte se trouvait à Ypres. — Ils lui exposent leurs griefs, obtiennent de pouvoir abattre les portes de la ville, de nommer eux-mêmes leurs chefs ; mais non contents de ces concessions, ils veulent obtenir les mêmes constitutions et les mêmes ordonnances que du temps d'Artevelde. — Ils nomment des capitaines, s'emparent de la maison du *Besant* (2), en chassent le capitaine et les sergents nommés par les échevins et les remplacent par des tisserands et des foulons. — Effrayé du danger qu'il court à Ypres, le comte

(1) Diegerick, *Inventaire*, II, 186.
(2) La maison du Besant était le corps-de-garde des sergents, chargés de la police et de la tranquillité de la ville.

fait partir secrètement la duchesse sa fille, et quitte lui-même la ville pendant la nuit. — Les révoltés se rendent à la salle échevinale et exigent les clefs du beffroi, afin de pouvoir sonner les cloches quand bon leur semblera. — Ils font sonner la cloche d'alarme pour faire prendre les armes, et se font confectionner des bannières.

» Le lendemain de Notre-Dame mi-août (16 août), les révoltés se portent en armes à la salle échevinale pour massacrer les magistrats ; toutefois ils se contentent de les faire prisonniers. — Ils font venir des secours de Courtrai, défendent de travailler et restent pendant seize jours sur le marché en armes et à bannières déployées. — Ils extorquent aux magistrats prisonniers des sommes considérables, les menacent de les massacrer en cas de refus, et leur promettent la liberté, s'ils paient ces deniers. — Ils reçoivent l'argent, se le partagent, mais refusent de mettre les échevins en liberté. — Un des accusés retourne à Courtrai et parvient à embaucher une partie de l'armée des Flamands; il amène ces soldats à Ypres, et, pendant la nuit du 28 août, ils massacrent l'avoué de la ville, George Belle, arrachent quelques personnes de la prison et les coupent en morceaux. — Nouvelles extorsions exercées par les tisserands ; le 4 octobre ils font trancher la tête à Jean de Dixmude et à Jean Stassin, échevins d'Ypres, et à Jean de Douai, clerc de la ville ».

« Le jour de St Martin (11 novembre), ils s'emparent de la prison du bailli, délivrent les prisonniers et chassent cet officier du comte hors de la ville. — En 1361, vers la fête de la Pentecôte, ils s'emparent de Jean le Prisenare,

nouveau bailli, récemment arrivé en ville, le soumettent à la question et à la torture, et le dimanche après le jour du S[t] Sacrement, ils le jettent par la croisée de la tour des Halles et le coupent en pièces au milieu de la place. — Ils massacrent aussi Pierre le Jeune, le coupent en morceaux, et font trancher la tête au frère du bailli.

« Environ la fête de S[t] Barthélémi, ils marchent contre les troupes du comte, commandées par le seigneur de Dixmude et massacrent devant la ville Jean Van den Hiekoute, Jean Van Vons, Jean Besan et Pierre le Pelseboutere, partisans du seigneur de Dixmude. — Les troupes du comte parviennent enfin à se rendre maîtres de la ville » (1).

C'est après les jours de fête, après les réunions, les libations que les troubles éclatent : — « *le lendemain de la fête de S[t] Christophe; — le lendemain de Notre-Dame mi-août; — le jour de S[t] Martin; — vers la fête de la Pentecôte; — le dimanche après le jour du S[t] Sacrement; environ la fête de S[t] Barthélémi* ».

Coalition et suspension de travail : — « *Ils font venir du secours de Courtrai; défendent de travailler et restent pendant seize jours sur le marché en armes et avec bannières déployées* ».

Mais ces *tisserands,* ces *foulons* ne demandent pas d'*augmentation de salaire* ou de *diminution de travail :* car, presque tous travaillent pour leur propre compte et à domicile, et, par conséquent gagnent d'après la durée et la

(1) Diegerick, *Inventaire*, II, p. 187.

perfection de leur travail libre. Ce qui les anime, ce sont des idées de liberté et de dignité personnelles. — « *Ils obtiennent de pouvoir abattre les portes de la ville, de nommer eux-mêmes leurs chefs ; — ils veulent obtenir les mêmes constitutions et ordonnances que du temps d'Artevelde.* » En invoquant un tel nom, ils deviennent violents : — « *Ils s'emparent du* Besant, *en chassent le capitaine et les sergents nommés par les échevins et les remplacent par des tisserands et des foulons.* — Les révoltés se *rendent à la salle échevinale et exigent les clefs du beffroi, afin de pouvoir sonner les cloches quand bon leur semblera. — Ils font sonner la cloche d'alarme pour faire prendre les armes, et se font confectionner des bannières.* »

Comme souvent, ils passent de la violence et de l'usurpation à la cruauté et, ce qui fait l'éloge de l'adoucissement des mœurs de notre population ouvrière actuelle, ils s'adonnent à des crimes atroces, qui dépassent de beaucoup les excès de nos *grèves* contemporaines : — « *ils massacrent l'avoué de la ville, George Belle, arrachent quelques personnes de la prison et les coupent en morceaux; — ils font trancher la tête à Jean de Dixmude et à Jean Stassin, échevins d'Ypres, et à Jean de Douai, clerc de la ville. — Ils s'emparent de Jean le Prisenare, nouveau bailli*, récemment arrivé en ville, le soumettent à la question et à la torture et... le *jettent par la croisée des Halles et le coupent en morceaux, et font trancher la tête au frère du bailli. — Ils massacrent devant la ville Jean Van den Hiekoute, Jean Van Vons, Jean Besan et Pierre le Pelscboutere...* »

Voilà, dans une seule émeute, assez de violences commises, assez de sang répandu, assez de victimes immolées pour réduire au silence les partisans du « *bon vieux temps!* »

En prêtant ainsi son concours armé pour la défense de la commune et pour ses expéditions extérieures, en montrant une belle énergie dans les réclamations populaires, la Gilde de la Draperie avait acquis assez d'autorité pour être admise à participer à la direction même des affaires communales. Cette porte du *Groten Raed*, ou *Grote Gemeente* ne s'ouvrit sans doute à ses *artisans* que successivement et petit à petit; mais la voici ouverte à deux battants à ces *gens de métiers :*

« Et attendu que de temps anciens il a été ordonné et a été observé que, lorsqu'on assemble le Grand Conseil, l'on est obligé de convoquer XV personnes de la poorterie, V de la draperie, V des foulons et V des métiers communs, sans plus, et toujours de manière que la poorterie seule sera en aussi grand nombre que les trois autres métiers ensemble » (1).

C'était donc une coutume ancienne, transformée en une ordonnance formelle, que, au sein du Grand Conseil (*Groten Raed*), en présence de quinze personnes de la poor-

---

(1) « Ende hoewel van ouden tyden gheordonneert staet ende onderhouden geweest heeft, als men Groten Raed vergadert, dat men scholdig es te ombiedene XV persoonen van de poorterie, V van de draperie (*drapiers*), vive van de vullerie (*foulons*) ende vive van ghemeene neringhe, zonder meer, ende emmer in zulker wys als dat de poorterie alleene in also groten ghetale zy als dander drie neringhen onder hem allen. (DIEGERICK, *Episode*, 20.)

terie (*riche bourgeoisie*), fussent convoquées quinze personnes des métiers, dont cinq des petits métiers (*Ghemeene Neringhen*). Et la force d'ascension de ces derniers était si constante, qu'il fallut stipuler que les *riches* seraient toujours en aussi grand nombre que ces *moindres* réunis, au nombre de quinze *sans plus*.

Comme on votait par classe, cela donnait encore une plus grande influence à ces *moindres*, divisés en catégories, contre ceux de la *poorterie*, réunis en un seul corps.

Une fois entrés dans le *Groten Raed*, ces *moindres* y exerçaient la même autorité que les *poorters* (riches bourgeois) ; et cette autorité était reconnue par le Souverain ! Un document important en fait foi :

— 1430. « xxiiij^e jour de Septembre. Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc. apporte diverses modifications au mode de nomination des avoué et échevins à Ypres. 1° Chaque année, le 7 du mois de février, le duc enverra à Ypres des commissaires chargés de procéder au renouvellement du magistrat ; le huit au matin ces commissaires se rendront dans la Chambre échevinale, y exhiberont leur commission en présence de l'avoué, des échevins et conseillers, des *quatre chefs-hommes*, du chef-homme du Besant, du Conseil des vingt-sept, du Conseil des notables au nombre de quinze, de *cinq membres des tisserands, cinq des foulons* et *cinq des petits métiers*. Cette exhibition faite, ils déposeront les anciens échevins. — 2° Cette déposition faite, les commissaires, au nom du duc, inviteront l'avoué et les échevins déposés , ainsi que les autres con-

seillers, chefs-hommes etc. présents, à procéder par bulletin secret, à l'élection de quatorze nouveaux échevins..... Les bulletins étant recueillis, les commissaires en feront le dépouillement, séance tenante, en présence des secrétaires et clercs de la ville, et proclameront comme avoué, premier échevin, et échevins, ceux qui auront obtenu le plus grand nombre de voix..... — Cette manière d'élire les échevins sera suivie pendant huit années.... » (1).

Ainsi, voilà des *tisserands*, des *foulons* et même des membres des *petits-métiers*, appelés non-seulement à statuer comme membres du *Groten-Raed*, mais encore à former le *Magistrat (de Wet)*, en participant à l'élection des avoué et échevins de la ville. Avons-nous tort de dire que c'était là un signe de l'ascension du prolétariat tout entier?

En somme, ces Gildes, ces corporations étaient des fruits du privilége; ce n'étaient que des germes de la liberté. Nées au sein du régime féodal, elles ne pouvaient vivre que d'après les principes de ce régime, qui étaient l'importance, la force, que donne la richesse. Elles formaient pour ainsi dire les premiers degrés, qui devaient conduire à l'émancipation, à l'égalité de 1789. Elles étaient encore étreintes dans les liens étroits de l'*apprentissage*, du *compagnonage*, du *chef-d'œuvre* et de la *réception*. Le progrès qu'elles ont réellement opéré, à cette époque, peut se résumer ainsi : ces Gildes, ces corporations devinrent si

---

(1) Diegerick, *Inventaire*, T. III, p. 143.

riches et si puissantes que leurs chefs — *doyens, chefs-hommes, gouverneurs* — se firent admettre dans le Conseil de la Commune, dont ils formaient à eux seuls la moitié des membres et où ils représentaient la corporation elle-même. Tenant cette position par l'élection de leurs confrères en industrie, ils avaient pour mission de faire prévaloir, au sein du Conseil de la Commune toute entière, les idées, les tendances et les intérêts de la Gilde elle-même. Ils avaient ainsi obtenu par ce choix populaire l'élévation de la classe tout entière, à laquelle ils appartenaient ; ils ouvraient, pour ainsi dire, la marche du *Tiers-État,* déjà en route vers son suprême triomphe.



VI.

DÉCADENCE DE LA DRAPERIE D'YPRES ; SES CAUSES; SES EFFETS.

Après avoir étudié l'origine modeste et les progrès merveilleux de la draperie d'Ypres, nous avons à indiquer, à présent, la décadence successive de cette grande industrie et à rechercher les causes et les effets de cette profonde ruine.

D'après les documents locaux, trois causes principales semblent avoir amené cette fatale décadence : 1° les guerres, siéges et pestes successivement subies par la ville; 2° la concurrence de la draperie des communes rurales circomvoisines ; 3° la cessation de l'importation des laines anglaises.

Nous avons vu que, en 1328 et après la bataille de Cassel, cinq cents tisserands et cinq cents foulons furent

bannis, pour trois ans, de la ville et du pays de Flandre. Si l'on pouvait compter le nombre des tués et des prisonniers de cette journée et d'autres aussi funestes (*Roosebeke,* etc.), on apprécierait les grands vides qui durent s'opérer parmi les drapiers. Mais le fait de guerre le plus fatal pour la draperie fut, sans contredit, le siége d'Ypres, en 1383. A cette époque, les faubourgs étaient beaucoup plus étendus que la ville elle-même (1); ils possédaient quatre églises paroissiales (2). Leur population se composait de tisserands et d'autres ouvriers de la draperie. Dès le début du siége, toute cette population se réfugia en ville, et les assiégés eux-mêmes incendièrent de fond en comble ces vastes faubourgs, pour rendre plus difficiles les approches de la place et ils en emportèrent les matériaux qui pouvaient servir à fortifier les rempats (3). Forcés à lever le siége, les coalisés renversèrent et détruisirent tout ce qui restait encore de cette première démolition et cette vaste étendue de terrains, couverts d'habitations, devint un véritable désert. Les comtes souverains ne permirent jamais la reconstruction de ces faubourgs, qui, dans le passé, avaient été les constants foyers des émeutes communales; les ouvriers qui y avaient eu leurs habitations et le siége de leur industrie, durent aller s'établir à Neuve-Église, Eeke, Messines, Wervicq, Comines, Menin et même à Leyde, privant ainsi la ville du fruit de leur travail et allant former ou fortifier la concurrence étrangère (4).

---

(1) D'Oudegherst, chap. 179.

(2) Notre-Dame ten Brielen, St Jean, St Michel et Sainte-Croix.

(3) Den Oorspronck. 1686, *passim.*

(4) Lambin, *Beleg*, p. 91. Diegerick, *Analectes Yprois*, p. 101.

L'immense agglomération d'ouvriers dans l'enceinte relativement restreinte de la ville devait y causer de terribles maladies. Elles se manifestèrent souvent à Ypres avec des caractères si pernicieux, si contagieux et si épidémiques, qu'on leur donnait le nom de *pestes*. Les Annales sont pleines de mentions de pareilles calamités, qui étaient accompagnées ou suivies de disettes.

« A° 1088. Décès de 3000 personnes dans les mois de juillet et d'août ».

« A° 1118. Il mourut 4000 personnes dans l'année ».

« A° 1126. La famine y a été si grande et si cruelle qu'un très-grand nombre de personnes y mourut de faim ».

« A° 1165. Nombreux décès, après une disette de 7 ans».

« A° 1223. Moururent près de 4000 personnes durant l'été ».

« A° 1234. Décès de près de 9000 personnes en huit mois de temps ».

« A° 1292. Grande mortalité par suite de disette. »

« A° 1349. Mourut à peu près le tiers des habitants. »

« A° 1399. Moururent au delà de 12,000 personnes de la *peste,* en 18 mois. »

« A° 1436. Moururent près de 7000 personnes de la *peste,* en neuf mois de temps. »

« A° 1489. Moururent plus de 10,000 personnes de la *peste,* en dix-huit mois de temps. »

« A° 1490. Il en est encore mort 15,000. »

« A^is 1668 et 1669. Perdu beaucoup par la *peste*, pendant ces deux années. »

« A[is] 1693 et 1694. Pendant ces deux années un très-grand nombre d'habitants sont morts de faim » (1).

Toutes ces calamités devaient nécessairement entraîner la décroissance successive de la population de la commune d'Ypres, et, par conséquent, la décadence de sa draperie.

Nous avons vu que, en 1245, on estimait que la ville comptait environ 200,000 habitants. Lors du siége de 1283, il y en avait encore 81,293; en 1695, cette population était descendue à 16,170 (2).

« Dans le dénombrement des mois de juillet et août 1689, tout le peuple de la ville s'est trouvé monté à 13,240 personnes de tous âges, de tous sexes et de toutes conditions, parmi lesquelles il se trouve 93 prêtres séculiers ou chanoines, 19 maisons et couvents de moines réguliers et religieuses contenant 251 hommes et 284 filles, sans compter les hôpitaux et maisons pieuses, qui sont au nombre de huit. Il est à remarquer que dans ce nombre n'est pas comprise la garnison, ni les officiers de l'état-major avec leur famille, qui, tous ensemble, peuvent faire neuf mille personnes, ou fort approchant ; ce qui, joint au nombre de la bourgeoisie avec environ 3,700 *réfugiés* de la campagne qui se retireront, fait 26,000 âmes » (3).

La prospérité de la draperie avait été l'origine et la cause de l'énorme population, des fortes richesses et de la grande puissance de la cité, où elle avait son siége; la décadence

---

(1) Diegerick, *Analectes*, p. 9 à 21.
(2) De Feu, *Jaerboek*, *passim*. Lambin, *Beleg*, p. 82.
(3) *Mémoire de Vauban écrit en* 1689. — Dans l'*Histoire militaire*, par J.-J. Vereecke, p. 331.

de cette draperie entraîna fatalement la dépopulation, l'affaiblissement et la ruine de cette grande commune.

En 1545, la ruine de la vieille draperie était complète et toutes les industries, par lesquelles on avait essayé de la remplacer, avaient également disparu ; comme dans une fatale tempête, quand le bâtiment naufragé a sombré dans les flots, ses moindres épaves sont bientôt englouties à leur tour. Un document de cette époque donne un tableau si navrant de la misère, dans laquelle était tombée la grande cité industrielle, que nous ne voulons pas, par une froide et sèche analyse, en altérer les couleurs naïves et vraies; nous reproduisons quelques passages de cette pièce importante :

MALHEUREUX ÉTAT DE LA VILLE D'YPRES, CONSTATÉ ET CERTIFIÉ PAR LE HAUT CLERGÉ DE LA VILLE. (1545) (1)

«... par lesquelz fust advisé de convoquer tout l'estat tant ecclésiastique que temporel de ladite ville en la Chambre eschevinalle et de remonstrer, tant de bouche que par expérience, la grande et extrême nécessité des povres et du commun de ladite ville et signamment de ceulx qui se mesloient de la draperie et ce qui en despend; et de fait eulx étans tous assemblez, assavoir ledit prélat de S[t] Martin et les six curés des églises parochiales et les prieurs et gardian de l'ordre des mendiantz, ensemble tous les notables de la ville et commis au gouvernement avant dit, ont esté laissé entrer en ladite Chambre eschevinale, l'ung après l'aultre,

(1) DIEGERICK, *Inventaire*, t. V, p. 305, annexe 8.

tous les povres gens mesnaigiers qui y ont volu venir, et en ont esté trouvez vingt-trois cens testes, et à chascun fust de rechief donné ung pain et aux femmes enceintes deulx, dont les deux pars estoient gens vivans de la draperie et ce qui en dépend si comme foulons, tisserans, filleresses, tondeurs, taincturiers, entre lesquelz la plus grande partie estoient gens quy oncques ny mendièrent, voires beaucoup d'eulx qui deux ou trois ans par avant avoient tenus mesnaige et bouticle et estez maistres ouvriers foulons ou tisserantz, et nourry et donné à ouvrer à beaucoup de povres gens, voire aidé à soutenir les povres par diverses aulmosnes, lesquelz par faulte de négociation de la draperie ont estez constraintz de venir avec leurs femmes, et petitz enfantz par urgente nécessité et extrême indigence, à grande honte, pleurs et larmes, pytoyablement, en présence de la dite spiritualité et temporalité, descouvrir leur povreté et demander ung pain ; dont les aulcuns par honte ont couvert leur faces de leurs bonnetz et chappeaulx, nonosans eslever le visage... »

Les rapporteurs de cette lamentable situation en avaient indiqué une des causes principales, quand ils écrivaient : « Laquelle ville (Ypres) ayant esté fort peuplée, depuis quarante, trente et vingt ans encha, est fort déclinée et décline encoires journellement à veue d'œil, faulte de l'exercice et négociation de ladite draperie et qu'en despend, ad cause que les villages et bourgs situés en grand nombre au circuit d'icelle ville, ont trouvé et se sont entretenu de faire leurs drapz en longueur, largeur et taincture sy semblables aux drapz de ladite ville d'Ypre, qu'ils ont totalement

adnichilé la vente d'aulcunes sortes de draps que l'on soloit draper en la dite ville, comme les draps scellez d'un lyon, d'une double croix et d'un Y, dont lesdits drapiers d'Ypre soloyent avoir bonne issue... » (1).

Cette concurrence circomvoisine était, en effet, la seconde grande cause de la décadence de l'ancienne draperie d'Ypres; elle avait principalement son siége à Poperinghe, Messines, Neuve-Église, Comines, Wervick, Eecke, Warnêton, Kemmel, Wulverghem, Dranoutre (2). Partout elle produisit les mêmes effets — Conflits fréquents, attaques sanglantes, procès ruineux. Une sentence de 1501 d'un conflit entre Ypres et Neuve-Église, permet de juger, d'un seul coup, toutes ces querelles et ces compétitions industrielles. L'analyste en apprécie l'importance, quand il dit : « Ce document remarquable contient l'histoire entière des différends entre Ypres et Neuve-Église, au sujet de la draperie, depuis les premiers priviléges accordés aux Yprois, concernant cette industrie, jusqu'à la date de la présente charte » (3). Or ce document n'est qu'une longue suite de récits d'attaques armées, d'incendies de métiers et d'ateliers, de sévices graves allant jusqu'aux blessures et aux meurtres exercés par les drapiers citadins contre les drapiers campagnards. — Malgré ces violences, le travail intérieur finit par succomber sous le poids du bon-marché et des progrès du travail extérieur.

Nous trouvons une preuve de la force et de l'influence

(1) Diegerick, *Inventaire* V, p. 309.
(2) *Ibidem*, V, p. 267.
(3) *Ibidem*, V, p. 9.

de cette concurrence circonvoisine, dans un document de 1545, époque de la ruine complète de la draperie yproise :

« En 1545, les principaux marchands drapiers de Lille attestent que de tout leur souvenir, l'on a fait dans la ville de Comines bonne draperie de haut prix, de la longueur de 20 aulnes et de 2 aulnes de large, de bonne qualité en étoffe, de teinture de gris mêlé, cafaret, gris brun et autres couleurs ; lesquelles draperies étaient fort recherchées des marchands de Flandre, Haynaut, Artois, Namur et autres quartiers des Pays-Bas et même avaient la préférence de la dite ville de Lille sur toutes les autres, même de celles d'Abbeville, de Rouen et d'autres pays étrangers : que lesdits draps de Comines étaient fort étoffés et puissants comme y ayant *terre et eau* convenables, de sorte que la draperie en est beaucoup plus nette et meilleure que les mêmes ouvriers ne sauraient faire à Ypres. Au lieu que ceux de la ville d'Ypres ont terre et eau convenables pour une sorte de drap blanc que l'on ne saurait faire audit Comines ; attestant qu'il serait contre le bien public d'empêcher la dite draperie ainsi qu'ils avaient entendu dire, que ceux de la ville d'Ypres l'avaient voulu faire depuis un an » (1).

Dans l'intéressant recueil, auquel nous empruntons ce passage, le savant chanoine Van de Putte reproduit diverses Keuren de Comines relatives à la draperie et datées de 1450. Or, les drapiers Yprois étaient déjà sur la pente de

(1) Le Chanoine Van de Putte. *Collection des Keuren ou Statuts de la ville de Comines*. Bruges, Van de Casteele-Werbrouck, 1872, p. 7.

la décadence, quand les drapiers Cominois recevaient des Keuren qui prouvent que leur industrie était en plein développement.

La troisième grande cause de la décadence de la draperie d'Ypres fut la suspension de l'envoi des laines anglaises.

Nous avons vu comment, dès 1233, les rois d'Angleterre avaient constamment favorisé l'exportation des laines anglaises dans nos provinces et l'importation des draps flamands et brabançons dans leur propre pays. La prohibition de l'exportation des laines anglaises ne peut être attribuée à un changement irréfléchi de politique; l'histoire nous prouve qu'elle ne fut qu'une arme de légitimes représailles :

« La première mesure adoptée par Louis de Nevers pour rester fidèle à ses engagements vis-à-vis du roi de France, avait été fort impopulaire : car il avait rompu le traité commercial conclu le 1er octobre 1320, par son aïeul avec Édouard II, pour envoyer des navires piller les côtes d'Angleterre, en même temps qu'il faisait arrêter tous les marchands anglais dans ses États. Les Communes murmurèrent hautement» (1).

« ..... Mais Louis de Nevers vit, à son retour, le roi de France à Paris, et réussit à le convaincre de la sincérité de ses serments. En effet, à peine était-il rentré dans ses États, qu'il manda à ses officiers de retenir prisonniers tous les Anglais qui se trouvaient en Flandre, mesure imprudente qui devait appeler de terribles représailles. Le 5 octobre 1336, Édouard III ordonna, à son exemple, que tous les

(1) Kervyn de Lettenhove. *Histoire de Flandre*, T. III, p. 114.

marchands flamands fussent arrêtés dans son royaume et que l'on saisît leurs biens ; il défendit en même temps l'exportation des laines. La Flandre fut livrée à la désolation : tous les métiers cessèrent de battre le même jour, et les rues de ses cités, naguère remplies d'ouvriers riches et industrieux, se couvrirent de mendiants, qui demandaient en vain du travail pour échapper à la misère et à la faim » (1).

Chose étrange ! il ne se trouve dans les archives communales aucun document relatif à cette prohibition de l'exportation des laines anglaises. Mais, la chute prochaine et complète de la draperie yproise ne prouve que trop les funestes effets de ces dures représailles. Car, comme le dit, avec naïveté mais avec vérité, Froissart : « toute Flandre était fondée sur draperie, et, sans laine, on ne peut draper. » — C'est le même sentiment qu'exprimaient, en Angleterre, les tisserands flamands armés, quand ils poussaient ce cri : « Nous ne venons pas ici pour demeurer, disaient-ils, mais pour détruire la puissance d'Henri, le vieux roi guerrier, *et pour avoir sa laine, dont nous avons besoin* (2). »

C'est ce qui a fait dire à un écrivain anglais : « Ces Flamands, dont l'affection s'adressait plutôt aux sacs de laine qu'au peuple anglais.... » (3).

---

(1) Kervyn de Lettenhove. *Histoire de Flandre*, T. III, p. 165.

(2) « Les troupes mercenaires flamandes composées en grande partie de tisserands sans ouvrage, avaient voulu marcher sur Leicester : « Nous ne venons pas ici... » Émile Varenbergh, *Histoire*, etc., p. 83,

(3) « Qui (Flandrenses) plus saccos quam Anglicos venerabantur. » Walsingham, p. 131

A cette terrible prohibition, le roi d'Angleterre ajouta un appel à tous les ouvriers drapiers.

« .... Il nous reste un privilége octroyé au tisserand flamand Jean Kempe, par le roi Édouard III, qui se termine en ces termes : Nous permettons à tous les autres tisserands, teinturiers et foulons de Flandre qui voudraient quitter leur pays, de s'établir dans notre royaume et nous leur ferons donner de semblables lettres de protection. On annonçait aux ouvriers de Flandre qu'ils trouveraient en Angleterre de beaux habits et de belles femmes. Ces promesses séduisirent sans doute plus d'un habitant d'Ypres ou de Warnêton; des hommes de métier bannis par Louis de Nevers vinrent se fixer aux bords de la Tamise et ce fut ainsi qu'Édouard III, qui fut quelques années plus tard le fidèle allié des communes flamandes, prépara à la fois dès ce moment la ruine de la Flandre et la grandeur de l'Angleterre » (1).

La voilà donc tombée cette antique draperie d'Ypres, comme sont tombés les ports célèbres de Damme et de l'Écluse, le colossal commerce de Bruges et de Venise. Éternels et irrécusables témoins de la fragilité des choses humaines! Car l'histoire politique et industrielle des nations n'est qu'une suite de récits de chutes et de ruines irréparables, succédant à des puissances et à des richesses que l'on eût pu croire éternelles ; ce qui a fait dire à un poëte :

« *Omnia matantur, sed nos mutamus in illis.* »

---

(1) Kervyn, *Histoire*, etc., p. 161.

La chute définitive de la draperie entraîna la suprême ruine de l'antique et riche commune d'Ypres. Et voilà comment la puissante cité de 200,000 âmes est devenue la ville dépeuplée que nous voyons aujourd'hui; comment cet immense centre de commerce et d'indutrie est en ce moment inerte et sans vie. Mais semblables à ces familles nobles ruinées par le temps et les événements, qui conservent les habitations, les blasons et les parchemins de leurs nobles ancêtres, nous conservons avec un soin filial et nous montrons avec une fierté patriotique ce qui nous reste de ces temps mémorables. La Halle aux draps est devenue notre *Hôtel-de-Ville;* la chambre des anciens échevins est le siége de notre *Conseil communal;* nos riches archives sont comme les permanents témoins de la puissance et de la richesse de nos illustres aïeux. Et grâce à ces précieux restes (*reliquiæ*) de son glorieux passé, Ypres est encore une ville digne d'être visitée pour ses magnifiques monuments; intéressante à être étudiée, dans ses riches archives.

Nous avons le souvenir d'avoir vu, dans notre première jeunesse, une des dernières et faibles épaves de cette puissante industrie. Notre grand-père maternel avait, à Becelaere, à deux lieues d'Ypres, un domaine rural avec maison de campagne, à laquelle était jointe une fabrique de tissus de laine qui pouvait occuper, en tout, une centaine d'ouvriers. Au commencement du présent siècle, cette fabrication avait totalement cessé. Nous en avons vu encore quelques spécimens : c'étaient des étoffes pour habillements de campagnards, solides et de couleurs très-variées. La partie principale de l'usine était devenue un corps de ferme;

certaines dépendances (*teinturerie*, *séchoirs*, *râmes*, etc.) étaient restées dans leur état primitif. Un surveillant de cette ancienne fabrique, devenu le concierge de la campagne , avait été autorisé à occuper ces dépendances et à y continuer, à l'aide des anciens engins encore existants, une petite fabrication, pour son propre compte. Il était seul et à lui seul il exerçait les nombreuses branches de la fabrication, qu'il avait vue fonctionner dans sa jeunesse. Chaque année il achetait la tonte d'un ou de plusieurs troupeaux de moutons des environs; il lavait ces laines dans les anciens étangs de dégraissage; il les faisait filer par des femmes du village; puis, lui-même tissait le draps, le foulait, le cardait, le tondait, le peignait, l'apprêtait, à l'aide de l'ancien outillage; et, la pièce ainsi terminée, il la portait à Ypres et la vendait toujours aux mêmes marchands. C'était la puissante industrie, décrépite, tombée en enfance; c'était la draperie, puissamment organisée, redevenue domestique, rustique, patriarcale. Nous croyons le voir encore, ce bon et vieil ouvrier, fumant comme un turc, travaillant comme un nègre, (il était aussi noir, quand il opérait à la cuve de teinture) ; nous croyons l'entendre encore , nous racontant , avec enthousiasme , mais sans interrompre son incessant travail, les merveilles de l'ancienne fabrique de notre aïeul, qui n'était elle-même qu'une chétive épave de l'industrie drapière d'Ypres. En écoutant ces beaux récits, enfant, nous nous croyions le descendant d'un grand industriel; en nous les rappelant, vieillard, nous voyons que nous avons eu pour aïeul, un courageux propriétaire campagnard, qui a eu le mérite

d'avoir, après fortune acquise, maintenu l'industrie qu'il avait reçue de ces ancêtres, aussi longtemps qu'il lui fut possible et malgré les difficultés des temps.

Nous nous rappelons aussi que, à la même époque, en allant à la messe, le dimanche, nous avons vu l'église de Becelaere remplie d'une foule de campagnards, vêtus d'habits de draps, dont les pans leur touchaient les pieds, ayant des collets droits et des boutons plus grands qu'une pièce de cinq francs. Ces habits étaient faits avec des draps si forts, qu'ils passaient de père en fils; il est vrai qu'ils ne servaient qu'à aller à la messe et aux vêpres, quand il ne faisait pas mauvais. Ils étaient presque tous de couleurs les plus diverses, variant du vert pomme au vert émeraude, du bleu foncé au bleu d'azur, du rouge sanguin au rouge amaranthe, du gris cendré au gris foncé.

Quand nous exprimions notre étonnement enfantin, en voyant, dans les allées sombres, le défilé de ces habillements éclatants et bariolés, inconnus aux villes, notre grand'mère nous disait : « Tous ces draps variés ont été produits par notre ancienne fabrique. »

Cinquante ans après cette époque, encore vivante dans notre mémoire, à l'heure où nous faisions des recherches pour la présente étude, nous avons voulu nous enquérir si, à Ypres ou dans ses environs, il n'existait plus quelques étincelles, sous les cendres de ce vaste foyer industriel, depuis si longtemps étouffé.

A Ypres même, il n'existe plus aujourd'hui un seul métier, battant pour tissus de laine. La seule industrie textile

qu'on y rencontre encore et dans des proportions modestes, est celle de la *rubannerie*, ou tissage de rubans, en fils de laine, et surtout de lin et de coton. Il existe aussi deux établissements pour tissage de *toile de lin;* l'un tombé après avoir toujours marché difficilement, l'autre bien monté et ayant de l'avenir.

Messines, Wervicq, Comines ne possèdent plus aucun vestige de leur fabrication drapière ancienne; à Poperinghe, qui faisait anciennement une si forte concurrence à la draperie d'Ypres, il n'existe aujourd'hui plus un seul métier pour tisser des étoffes de laine.

Lorsque la ruine de l'antique et riche draperie fut consommée (1574), les particuliers, aidés du magistrat, essayèrent d'y suppléer par la fabrication beaucoup moins belle et moins riche de la *sayetterie* (*sayen*); mais ce faible remplaçant vint bientôt lui-même à manquer, comme le prouve le document suivant :

« A Jean Van Werveke la somme de quatre mille livres parisis, pour employer celles-ci à l'achat de *matières premières pour sayes* de cette ville, pour tenir en travail les *pauvres drapiers* et autres ouvriers et afin d'empêcher l'industrie de la *sayetterie* de tomber entièrement et d'aller à sa ruine; et aussi, en même temps, pour éviter les collisions qui pourraient surgir, *puisqu'il n'y avait plus en ville que deux marchands de sayetterie* » (1).

---

(1) Jan Van Werveke de somme van vier duusent ponden parisis omme die te emploierene int coopen van sayen reedsele deser stede, omme de schamele drapiers ende andere werclieden int werck te houdene ten fyne de nerynghe vander sayeterie niet gheheel en vervalle ende ten ruyne en

Quand cette nouvelle industrie, la sayetterie, vint à faillir, le magistrat, sans se désespérer de son insuccès, eut recours à un nouveau remède, semblable à ces médecins tenaces qui font ingurgiter un dernier médicament à leurs malades, au moment même où ceux-ci vont rendre le dernier soupir.

En effet, nous trouvons, dans le compte de 1613-1614, l'indication suivante :

« Nicolas Jaspar, drapier demeurant à Bruxelles, en diminution de son compte de iij^c lb., lui accordés par Messieurs les Avoué, Échevins et Conseil, plus amplement mentionnés par l'accord fait avec eux, concernant l'érection d'une *draperie de draps mélangés,* dans cette ville, par ordonnance du xiij février xvj^c quatorze » (1).



gae, ooc mede omme te eviterene de collusie die zoude meughen ghebueren, midts dat er maer twee cooplieden van sayen binnen deser stede en woonen. Dus hier ter cause voorseyd de zelve somme van..... iiij^m lb.
Compte de 1574, f° 31 r°.

(1) Nicolas Jaspar, lakendrapier, woonende tot Brussele, in minderinghe ende ter goede rekenynghe van iij^c lb. hem by mynen heeren vooght, scepenen ende raedt ghejont, breeder ghementionneert by den accorde met hem ghemaect, raekende toprechten van eener draperie van ghemengelde lakenen binnen deser stede; by ordonnancie van xiij februari xvj^c veerthiene..... c lb.
Compte de 1613-1614.

VII.

HALLES.

Parmi toutes les preuves encore existantes de la richesse et de la puissance anciennes de la draperie et des drapiers d'Ypres, on doit mettre en première ligne le monument des Halles. Cet antique édifice constitue, par l'ampleur et la solidité de sa construction, comme par ses savantes et imposantes dispositions architecturales, un des premiers, si pas le premier et le plus grandiose des monuments civils anciens de la Belgique.

Ces Halles affectent la forme d'un *quadrilatère*. La façade principale (côté de la Grand'Place) est d'une longueur de 133 mètres 10 centimètres, soit 484 pieds, ancienne mesure d'Ypres (1).

C'est à tort que Sanderus indique l'année 1342, comme celle où commença la construction des Halles actuelles (2).

---

(1) Lambin, *Mémoire couronné*, dans les *Mémoires des Antiquaires de la Morinie*, T. I, p. 79.

(2) « Opus hoc extrui cœptum sub annum 1342. » (Sanderus, *Flandria* etc. T. I, p. 351.

D'après les documents locaux, c'est l'année 1200 qui serait la date véritable de l'origine de cette magnifique entreprise (1).

Il est évident qu'une construction aussi colossale n'a pu être le résultat de l'effort d'une seule génération, ni se réaliser pendant une courte période. « Parmi les anciens comptes des trésoriers de la ville, ceux des années 1304 et 1305 font mention de *la Vieille Halle* (delle viese Halle) et de *la Nouvelle*, et nous voyons, dans deux comptes particuliers des dépenses faites en achats de matériaux (*estophe*) de toute espèce pour la construction de la nouvelle Halle (*delle novele Hale*), qu'on a commencé à bâtir celle-ci en la même année 1285. Les mots *Novele Hale* et *novelles Hales* qu'on rencontre dans ces comptes, prouvent qu'en 1285 il existait déjà une *ancienne Halle* » (2).

Comme la plupart des édifices de cette époque, toutes ces constructions primitives étaient totalement en bois; ce qui les exposait à l'incendie et les rendait sujettes à des dégradations rapides et, par conséquent, à des dépenses lourdes et fréquentes, pour entretien et réparations. Elles furent toutes successivement réédifiées avec des matériaux d'une telle solidité, qu'on pourrait leur prédire la durée des monuments d'Athènes et de Rome (3).

---

(1) « Het jaer 1200, op den eersten dagh van maerte, wierd binnen de stad van Yper den eersten steen geleid van de vermaerde lackenhalle ofte het stadt huys van Yper. » (De Feu, *Cronyck*, MS. ad ann. 1200.)

(2) Lambin, *Mémoire couronné*, p. 82.

(3) La pierre employée était le *gré* dur de Bray en Hainaut. « C'est chou ke Jehan Breims a doniu pour estophe pour faire *les Noveles Hales* pour xlvj^{m} iij^{c} pesant en pirre de Bray amenés de Bray en Haynau à Ypre. »

(Lambin, *Mémoire*, Note C. p. 132.)

Après avoir discuté, d'après les documents locaux, les dates diverses de ces reconstructions, Lambin dit : « Nous croyons avoir prouvé d'une manière évidente : que l'on a commencé à bâtir le beffroi en l'an 1200; que le beffroi étant construit, on a jeté les fondements de l'aile gauche de la Halle, tirant vers l'orient, jadis connue sous la dénomination de *vieille Halle* et que vers l'an 1230, celle-ci a été achevée ; enfin que la construction de l'aile droite, tirant vers le couchant, et qu'on appelait *la nouvelle Halle*, a été commencée en 1285 et terminée en 1304 (1).

Nos glorieux ancêtres auraient donc consacré plus de cent ans à l'accomplissement de cette œuvre gigantesque; ils avaient, à la fois, et la force pour concevoir et entreprendre et la persévérance pour mener à bonne fin leur hardi projet!

Deux siècles après régnait encore au sein du magistrat de la cité le même amour et la même fierté pour le magnifique monument communal. En 1513, les façades de la Halle furent ornées d'un grand nombre de statues en pierre, de grandeur naturelle, des Princes qui, pendant deux siècles, avaient gouverné la Flandre (2). Mais, tristes suites

---

(1) Lambin, *loco citato*, p. 88.

(2) « Ten selve jaere (1513) wiert binnen Ypre in de vensters van het stadthuys diversche schoone beelden gestelt, van enghels steen gemaekt, representerende diversche soo keysers, als keyserinnen, koningen ende koninginnen, graeven ende gravinnen van Vlaenderen; het welke gedient heeft tot een schoon ciraet van het zelve stadhuys. » (De Feu, *loco citato*, ad ann. 1513.)

« On avait placé, en 1513, dans les fenêtres masquées, à chaque côté de la tour, les statues des ancêtres de Charles-Quint. Du côté de l'occident figuraient Philippe-le-Hardi et Marguerite de Maele, Jean-sans-Peur et Marguerite de Bavière, Philippe-le Bon et Isabelle de Portugal, et du côté de l'orient : Charles-le-Téméraire et Marguerite d'York, Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne, Philippe-le-Beau et Jeanne d'Arragon. (Description des Fêtes, etc. Lambin fils, Ypres, p. 15.)

des commotions politiques, cette suite de statues fut totalement détruite, le 13 décembre 1792, lors de l'occupation d'Ypres par le général O. Morau, à la tête des troupes françaises (1).

En 1850, au sein de la possession de toutes les libertés modernes et de l'indépendance nationale la plus complète, le magistrat de l'époque crut qu'il était de son devoir de réparer cet acte de vandalisme et que l'on pouvait fort bien unir l'amour des progrès modernes au respect des gloires du passé. La série des statues détruites fut successivement rétablie.

« Dès l'année 1850, les travaux de restauration (des Halles) semblaient assez avancés pour songer au rétablissement des statues renversées le 13 décembre 1792. »

« Le 12 janvier 1850, une demande fut adressée au gouvernement, qui consentit enfin, au mois d'août 1853, et après de longues démarches, à donner, ainsi que la province, son concours à cette œuvre de réparation. »

Le programme de la Fête communale, dite *Tuyndag*, du 28 juin 1854, porte :

« Art. 5.

» Journée du Mercredi, 9 Août 1854.

« INAUGURATION DES STATUES

» *placées contre la façade méridionale des Halles.*

» Ces statues, dûes au ciseau de M. Puyenbroeck, statuaire à Bruxelles, représenteront :

» Au centre du monument contre le beffroi :

» *Notre-Dame de Tuyne, patronne de la ville;*

---

(1) Lambin, *loco citato*, p. 96, et Description, etc., p. 16.

» Du côté de l'occident :
» *Philippe-le-Hardi et Marguerite de Maele;*
» *Jean-sans-Peur et Marguerite de Bavière,*
» *Philippe-le-Bon et Élisabeth de Portugal;*
» Du côté de l'orient :
» *Charles-le-Téméraire et Marguerite d'Yorck,*
» *Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne,*
» *Philippe-le-Beau et Jeanne d'Arragon* » (1).

On le voit, ces statues sont la reproduction de celles renversées par le vandalisme de 1792 ; l'habile statuaire Puyenbroeck a su reproduire les costumes de chaque époque et donner à ces statues une forme parfaitement adaptée au style du monument.

Plusieurs rues d'Ypres portent encore aujourd'hui les mêmes noms qu'à l'époque de la draperie : — rue des Foulons (*Vulder-straet*) qui est proche de l'*Yperlée*, ruisseau alors navigable et fournissant à l'industrie ancienne des eaux sans aucun doute plus limpides, que celles qu'on y voit dormir aujourd'hui ; — *Wever-straetje*, côté ouest de la rue de Lille; —*Wolle brug plaets*, depuis peu Marché aux Poulets.

Le Musée d'Ypres, où sont exposées plusieurs antiquités locales très-intéressantes, possède également quelques objets, provenant de l'ancienne corporation des drapiers.

---

(1) Description citée, p. 42.

VIII.

CONCLUSION.

Nous avons étudié, autant que le permettent les documents locaux encore existants, les détails matériels de la draperie et de la corporation des drapiers d'Ypres; on peut rechercher aussi quelle a été leur influence générale, au point de vue moral, social et démocratique.

En ce qui concerne les ouvriers, il est évident que la formation hiérarchique de la Gilde, par le mode d'élection, a dû inspirer à ces individus coalisés un esprit d'ordre et des sentiments de moralité plus grands, que ceux qu'ils possèdaient, quand ils étaient isolés et livrés à eux-mêmes. L'association libre et fraternelle amène toujours à sa suite l'adoucissement des mœurs et l'amélioration de conduite et de position des personnes qui la composent. D'un autre côté, en voyant leurs maîtres, dont plusieurs avaient été eux-mêmes de simples ouvriers, devenus chefs de la cor-

poration, grâce à leur travail obstiné, au degré de leur instruction personnelle et à leur honorabilité reconnue, les ouvriers ont dû voir que la même voie leur était ouverte et ils ont dû éprouver la louable ambition d'y entrer et d'y avancer par les mêmes moyens. Noble et fructueuse émulation, qui n'a pas manqué d'améliorer graduellement la position morale et sociale de ces *moindres* (« lis menus ») !

Et quant aux maîtres, devenus tour-à-tour chefs de ces corporations, commandants de leurs compagnies armées, admis enfin dans le Conseil de la Commune (*Grooten-Raed*), comme *Gouverneurs*, *Chefs-hommes*, *Doyens* des divers métiers (*Neyringhen*), ces maîtres ont dû puiser, dans l'accomplissement de ces devoirs nouveaux, le respect de soi-même, le soin de la dignité personnelle, que tout homme trouve dans la possession du mandat public. Ils devaient éprouver, en outre, le souci de laisser un héritage d'honneur et de considération à leurs enfants, qui, fidèles à cette tradition , parvinrent à composer cette bourgeoisie supérieure , solide base du Tiers-État , déjà en voie de s'élever. Il est évident aussi que c'est là l'origine de ces fortes familles patriciennes, qui, dans nos grandes villes et durant tout le cours de notre glorieux passé, ont, à côté des membres de la noblesse, joué un rôle si important, dans les affaires communales d'abord, dans les affaires générales bientôt après. Louvain, Liége, Bruxelles, Gand, Bruges et Ypres possèdent encore quelques familles, dont les noms ont souvent brillé dans les annales locales anciennes et qui conservent encore une position élevée, même dans notre société égalitaire des temps modernes.

Cette draperie, ces corporations de drapiers n'opérèrent pas lentement le progrès moral des classes moyennes et inférieures de la société de cette époque, mais elles apportèrent encore à la patrie toute entière une influence sociale plus considérable. Nous avons vu que leur puissance, fruit de leur travail incessant et de leur industrie progressive, leur avait donné accès auprès de leurs propres princes souverains, et même auprès des rois de France et d'Angleterre. Ces derniers appelaient ces industriels élevés à la magistrature communale : « nos bons amis ». Les drapiers d'Ypres formaient comme le lien d'alliance entre nos faibles provinces et ces grands monarques. Mais, à côté de cette puissance souveraine ancienne, vint à s'élever bientôt, ailleurs aussi, une puissance nouvelle, celle de la démocratie, ayant à sa tête les chefs des corporations industrielles. Cette puissance démocratique dominait depuis longtemps dans nos provinces, lorsqu'elle vint à se manifester à Paris. Étienne Marcel, *le drapier*, en devint bientôt le chef, sous le nom de « *Prévôt des Marchands* ». Cet illustre tribun, que l'on pourrait appeler l'Artevelde français, d'autant plus que lui aussi paya de son sang le rôle patriotique qu'il a joué, se trouva, à la fin de sa glorieuse carrière, sous le poids d'une énorme responsabilité. Dans cette position difficile, vingt jours avant sa mort, il ne croit pouvoir mieux faire que de chercher un appui moral dans l'approbation et la sympathie des vieux communiers flamands. Aussi, le 21 juillet 1358, il leur adresse « un exposé de ce qui s'est passé dans les derniers temps et une longue apologie de

tout ce qu'il a fait lui-même » (1). Il appelle les magistrats communaux d'Ypres : « *très-chiers seigneurs et grans amis.* » C'est à la fois un témoignage de respect et d'affection; les « amis » d'un roi d'Angleterre deviennent les « grans amis » du prévôt des marchands de la commune de Paris; aux yeux de l'impartiale histoire, ce n'était pas déchoir.

Le grand tribun, après avoir longuement exposé les griefs, les dangers et les maux de la ville de Paris, ajoute : « Et vous supplions et prions tant et si acertes comme plus poons que *tout votre commun assemblé et en audience* vous plaise les dits roles faire lire avecques ces présentes et clerement exposer à *vostre commun,* les choses qui contenues y sont » (2). Il s'adresse non pas seulement aux chefs de la commune, mais à la communauté tout entière d'Ypres et même à celles de toute la Flandre, car il ajoute : « et vous prions que les dessusdis roules et ces présentes, après ce que vous les aurez veues et leues, vous plaise envoier en *aucunes des bonnes villes dudit païs de Flandres aux bonnes gens et commun d'icelles* aus quelles prions, requérons comme à vous faire les choses dessusdites. » Or ces *choses* étaient le conseil et l'aide, notre vieille formule communale : « *Met Raed en Daed!* » — « Nous vous escripvons pour ce que nous savons. Certainement que la bonne ville de Paris et les bons marchands de la bonne ville de Paris et des bonnes villes, le bon commun et les bons laboureurs, vous aurez et avez toujours amé.... »

(1) Diegerick *Inventaire,* II, p. 181.
Ce document important a été publié par M. Kervyn de Lettenhove, dans le tome XX, n° 9, des *Bulletins de l'Académie Royale de Bruxelles.*
(2) *Bulletin de l'Académie, loco citato,* p. 98.

Ici, Étienne Marcel n'invoque pas l'amitié des communes flamandes pour la « bonne ville de Paris » seulement, mais encore pour les autres « bonnes villes, le bon commun et les *bons laboureurs* ». Il ne s'agit pas de sympathie de citadins pour citadins ; l'esprit de fraternité s'élargit : « le bon commun », tout le prolétariat ; « le bon laboureur », le forain, le campagnard sont compris dans cette étreinte fraternelle. C'était bien là le sentiment plus ample et plus universel qui devait inspirer bientôt le Tiers-État tout entier.

Cette pièce était signée : « *Le Prévost des marchands et les échevins et les maistres des mestiers de la bonne ville de Paris* ». C'était un appel fait aux bonnes villes de Flandre par la bonne ville de Paris, aux drapiers flamands par les maîtres des métiers français. Ils émettent le vœu de la fédération des peuples, ce grand vœu social et démocratique, dont un poëte contemporain s'est fait l'écho, dans ces vers devenus célèbres :

« Peuples, formez une sainte alliance
» Et donnez-vous la main ! (1) »

ERNEST VANDENPEEREBOOM.

(1) Béranger, *Chansons*, « La sainte Alliance des Peuples. »

Annexe.

Extraits des anciens comptes de la ville d'Ypres en ce qui concerne le plombage des draps.

1305 à 1306.

A Cateline delle mote pour xxx^{m} ensengnes de plonc dont on saiele les dras es liches . . . . xij lb.

1308 à 1309.

A Wautier le pondelmakere pour xxxiij^{m} ensenges de plonc pour saieler les dras es liches . . . xxxiij lb.

Item à luy pour vij esteneles nouveles pour saieler lesd^{ts} dras et pour xiij esteneles refaites et pour iij hamers et pour iiij verghes de liches et ij kaines pour anfors... xv lb xiij s.

1309-1310.

A Wautier le pondelmakere pour lxiij^{m} ensengnes de plonc dont on sayele les dras et liches... xxi lb. xvj s. viij d.

Item pour v esteneles nouvieles et iij refaites, ij hamers, v keines les iij ont de longheur xxij aunes . . iiij lb.

1311 à 1312.

A Wautier le pondelmakere pour xxiij esteneles pour les dras tains, les dras bleus et les dras afforchies, pour IX martiaus et pour lx lb. pessant de coper . . xvj lb. xiiij s.

1312 à 1313.

A Wauthier le Pondelmakere pour xxxviij^{m} vij^{c} de ensenges de plonc dont on saiele les dras tains et pour liij^{m} et viij^{c} de ensenges de plonc dont on saiele les dras bleus et afforcies . . . . xxxvij lb.

A Wauthier le Pondelmakere pour x tanghen dont on saiele les dras tains dou plonc dessusdit, et pour xj anghen dont on saiele les dras bleus et j pour les drast afforchies . . . . viij s.

A Wauthier le Pondelmakere pour ij hamers dont on saiele les dras et pour ij bastons pour les ommegars des dras bleus, et pour le garescal refaire, . . . viij s.

1313 et 1314.

Item aud^{t} Wautier le Pondelmakere pour xlvj^{m} de plonc dont on saiele les dras bleus et tictes et les aforchies et pour xvij^{m} et v^{c} de plonc dont on saiele les dras tains et liches . . . . xxvi bl. viij^{s}.

Ces articles se répètent chaque année dans les comptes communaux.

Essai

DE

BIBLIOGRAPHIE YPROISE.

XVII[e] SIÈCLE.

Dans le tome VI, p. 163 et suiv. des *Annales de la Société historique d'Ypres,* nous avons exposé le fruit de nos recherches sur la vie et les productions des imprimeurs Yprois du XVI[e] siècle.

Nous avons vu que la typographie, introduite dans nos murs vers 1544 par Josse Destrée, se maintint jusque vers 1582, époque à partir de laquelle nous n'avons plus trouvé de trace d'établissement typographique, jusqu'à l'année 1609.

Encouragé par l'accueil bienveillant que plusieurs bibliophiles ont fait à notre premier essai, nous venons aujourd'hui présenter la continuation de notre travail, c'est-à-dire une étude sur les imprimeurs Yprois du XVIIe siècle et leurs travaux.

Nous réitérons ici l'appel que nous avons déjà adressé précédemment aux collectionneurs et amateurs de livres. C'est à eux qu'il appartient de rendre notre bibliographie plus complète et plus exacte en voulant bien nous en signaler les lacunes et les défauts. Leurs communications que nous recevrons toujours avec la plus grande reconnaissance, feront plus tard l'objet d'un supplément à notre travail.

ALPHONSE DIEGERICK.



XVIIe SIÈCLE.

I.

FRANÇOIS BELLET.

1609-1624.

Il est hors de doute que, au commencement du XVIIe siècle, la nécessité d'une imprimerie devait vivement se faire sentir à Ypres. En effet, cette ville, chef-lieu de la West-Flandre, siége d'un évêché, possédait un collége des Jésuites, plusieurs établissements religieux renfermant de doctes théologiens et d'ardents controversistes, des sociétés de rhétorique en pleine prospérité, des écrivains érudits et des poètes. Aucun moyen pour ces ouvriers de la pensée de mettre au jour et de propager leurs idées, à moins d'aller dans une autre ville recourir à une presse étrangère. Tels furent probablement les motifs qui déterminèrent en 1609 François Bellet, imprimeur à Saint-Omer, à venir fixer sa résidence à Ypres. De leur côté, les magistrats de la cité se montrèrent fort disposés à favoriser, avec le plus de générosité possible, le retour d'un établissement typographique dans leur ville.

Les conditions auxquelles François Bellet consentait à venir établir son matériel à Ypres, sembleraient peut-être exorbitantes aujourd'hui : le magistrat les accepta néanmoins toutes, mais l'imprimeur dut s'engager à rester pour le moins quatorze ans en cette ville.

En vertu d'un accord conclu le 15 octobre 1609 entre François Bellet et le magistrat, celui-ci promit à l'imprimeur une somme de 200 florins pour l'aider à effectuer le transport de son mobilier et de son matériel typographique de Saint-Omer à Ypres, plus 1000 florins à titre de prêt pour l'aider à s'établir en cette ville. Cette dernière somme devait être restituée à raison de 100 florins par an à partir de la quatrième année de son séjour. On lui promit, pendant un espace de six ans, un subside annuel de 50 florins pour l'indemniser du prix du loyer de sa maison. Il fut en outre exempt du service de garde et dispensé de loger des soldats. Nous croyons pouvoir reproduire ici le document des archives d'Ypres qui nous fournit ces détails.

« Up de requeste van Franchois Bellet, Bouckdrucker van S[t] Omaers, presenterende zyne residentie fixe binnen deser stede te commen nemen ende aldaer zyne voorseide conste van drucken te doen ende exerceren, behoudens men hem wilde up eenighe redelicke ende voordeelige conditie ontfanghen ende accepteren , als van hem te ghemoete te comen ende gheven totten transport van zyne meubelen van S[t] Omaers voornoemd tot binnen deze stede, de somme van twee hondert guldens; item van hem t'advancheren by vorme van leenynghe, ter prompte aengryp van eenich stick van weerden ende importentie ter eere

deser stede, de somme van thien ofte twaelf hondert guldens; item eenighe woonste proper ende bequaeme tot exercitie van zyne conste metgaders vrydom ende exemptie van wachte, logemente van soldaeten ende vander assysen vander stede, myne heeren vooght, scepenen, rade ende hoofmannen naer diversche communicatie, ende by advyse van mynen heere den hoochbailliu, hebben hendelynghe gheresolveert den zelven Bellet ten fyne als boven t'ontfanghen ende accepteren up de naervolghende voormen ende condicien, te wetene van hem te jonnen ende gheven totten transport van zyne voorseide meubelen ende goedinghen de somme van twintich ponden grooten; item tot advanchement als boven te doen furnieren fil à fil ten soulte vanden tresorier de somme van thien hondert guldens , by vorme van leeninghe ende up souffisante cautie van dezelve somme te restitueren by hondert guldens s'jaers innegaende teerste jaer vande zelve restitutie ten expireren vande vier eerste jaren; item hem te accorderen den voorseiden vrydom van wachte ende logemente van soldaeten, zoo verre alst doenelyck es, ende ne ware in tyde van noode ; ende voorts ter hulpen van zyne huushuere ende wooninghe de somme van vichtich guldens sjaers voor den tit van de zes eerste jaeren van zyne fixe residentie. Doende dit al par expresse laste ende conditie dat hy hem verbynden ende verobligeren zal totter restitutie als boven, ende binnen deze stede fix te resideren, verblyvende ende tzelve exercitie doen ende continueren ten minste den tyt van veerthien jaeren inneghaende van den dach van zyne compste ende residentie. Alle twelke den voorseiden

Bellet, als hedent date deser in camer comparerende, belooft heeft ende hem daertoe verbonden ende verobligierd, zoo hy doet by desen. Dien volghende werdt den tresorier gheauctoriseert de voorseide betalinghen te doen de welcke hem valideren zullen inde despenche van zyne rekeninghe, mits exhiberende deze ende acquit vanden zelven Bellet.— Ghegheven ter camere den xv^en^ octobre 1609. »

Telles furent les conditions dans lesquelles Bellet, qui avait déjà pendant quelque temps fait rouler ses presses à Saint-Omer, vint réveiller à Ypres cet art éminemment civilisateur qui y avait disparu depuis un quart de siècle.

L'examen des comptes de la ville nous apprend que les différents subsides promis à François Bellet, lui furent régulièrement payés. A sa mort, il devait encore une somme de 386 lb. 19 s. par. pour éteindre la dette de 1000 florins qu'il avait contractée à l'égard de la ville.

Le premier imprimeur Yprois du XVIIe siècle paraît avoir été un homme d'une érudition peu ordinaire, car il traduisit de l'espagnol en flamand le troisième volume des *Méditations* du jésuite Louis de la Puente, édité en 1626 chez son fils Jean Bellet. Nous lisons dans la lettre-préface de cet ouvrage, adressée par Jean Bellet à Antoine de Hennin, évêque d'Ypres, que François Bellet traduisit également en flamand un ouvrage latin, que cette traduction intitulée « *Des ghemeynen handels* » fut imprimée (voir plus loin le N° 64 des impressions de Jean Bellet), et que sa connaissance de la langue flamande était fort approfondie.

Il avait déjà imprimé la moitié de sa traduction des *Méditations*, lorsque la mort vint interrompre cette publication. Mais son fils, également typographe, considéra comme un devoir pieux d'achever l'impression de l'œuvre que lui avait léguée son père. Bellet connaissait probablement la langue grecque, car nous avons la bonne fortune de posséder un lexique grec-latin d'Hadrianus Junius, édité à Bâles en 1548, portant sur le dernier feuillet et sur la tranche la signature de François Bellet.

Les archiducs Albert et Isabelle lui accordèrent le privilége de pouvoir imprimer, pendant l'espace de six ans, à l'exclusion de tout autre imprimeur, tous les livres servant à l'enseignement des enfants fréquentant les écoles de l'évêché d'Ypres. On trouve fréquemment dans les comptes de la ville le nom de Bellet mentionné du chef de fourniture de papier, registres, ordonnances, almanachs, etc. Il résulte aussi de l'examen de ces mêmes comptes qu'il remplissait une fonction qu'aujourd'hui l'on pourrait difficilement définir: c'est celle de maître de cérémonies, ordonnateur des processions de la Thuyndag, des fêtes, etc.

François Bellet mourut vers la fin de l'année 1624, ou durant la première moitié de 1625. La dernière production sortie de ses presses porte la date de 1623 et les annotations des comptes communaux mentionnant son nom, s'arrêtent à l'année 1624 inclusivement; en 1625, nous trouvons son fils, Jean Bellet, s'engager, par une requête datée du 13 novembre de cette année, à rembourser dans un espace de quatre années, le reste de la somme due par son père à la

ville comme restitution de l'avance des 1000 florins accordés en 1609.

Nous n'avons point découvert que François Bellet eût une marque typographique. Son officine était située dans la rue au Beurre; les livres sortis de ses presses ne donnent point l'enseigne de son atelier. Ses productions, peu nombreuses, sont généralement soignées comme caractères et comme disposition.



IMPRESSIONS DE FRANÇOIS BELLET.

1610.

28. Den oorspronck ende cavse vande jaerlicxsche feeste der stede van Ipre ghenaemt den Tvyndach, met de geschiedenissen in Vlaendren inde iaeren XIII[c] LXXXII. XIII[c] LXXXIII. ende daerontrent. — T'Ypre, by Franssois Bellet / boeck-drucker ende boeck-vercooper. 1610.

Pet. in 8o, orné au titre de l'image de N. D. de Thuyne gravée sur cuivre ; sans signature. 83 p. de texte, et 1 f. contenant quelques vers dédiés à Ypres, ainsi que l'approbation datée du 29 Juillet 1610, plus un supplément de 6 ff. non chiffrés renfermant une pièce de vers suivie de notes sur l'origine des mots Flandre, Gand, Bruges et Ypres, également dues à la plume de Scrieckius. Car. goth. Les pages 73 à 82 ont une numération fautive. Cet opuscule, dédié au magistrat de la ville d'Ypres, est d'Adrien van Scrieck ou Scrieckius, seigneur de Rodorne, né à Bruges en 1559 et mort à Ypres en 1621, auteur des ouvrages importants mentionnés sous les Nos 40, 41 et 51. Il contient un exposé historique du siége d'Ypres de 1383 et de la délivrance miraculeuse de cette ville. Cet ouvrage était orné de 4 planches sur cuivre du graveur G. du Tielt, représentant des plans de la ville et de ses faubourgs ainsi que la procession faite autour de la ville après le départ des assiégeants. Ces planches, de même que l'ouvrage, sont devenues excessivement rares. Le graveur Yprois reçut de la ville, pour prix de ce travail, la

---

No 28. Bibl. de M. A. Vandenpeereboom à Ypres.

somme de 540 livres parisis (1). Adrien van Scrieck reçut également du magistrat une somme de 100 livres parisis pour la publication de cet ouvrage (2). Cet opuscule fut réédité en 1686 dans l'officine de P. Aernout et en 1733 chez P. J. de Rave. — Vendu 31 fr. à la vente Vanderschelden à Gand, et 20 fr. à la vente de Meyer dans cette même ville. Sur A. van Scrieck, voir Foppens, Bibliot. Belgica, p. 20 — Paquot, Mém. II, 170. — Biogr. des hommes remarquables de la Fl. Occid. II, 145. — Annales de la Soc. Hist. d'Ypres. I, 251.

29. Locht-gat voor den driftighen most, ende puffende wysheyt, der nieuwe schrift-ghesinde. — Met kluppelverskens wel ghetelt, — Tot s'gheests verlusten in ryme ghestelt —.... door Divoda Jansen van heylighen stadt. — T'Ypre, by François Bellet, boeck-drucker ende boeckvercooper, in de Boterstraete. 1610. Permissu superiorum.

In-12 de 40 ff. non chiffrés. Car. goth. En vers. Divoda Jansen est un anagramme de Jansen David, né à Courtrai en 1545 et décédé à Anvers en 1613. Il fut nommé recteur du collége de Douai avant d'entrer dans la compagnie de Jésus en 1581. Il gouverna successivement les colléges de Courtrai, de Bruxelles et de Gand et se distingua par son zèle contre les hérétiques. Voir De Backer, Bibli. des écriv. de la Ce de Jésus. I, 251

30. Quadriga pietatis, tractatus quatuor continens ut sequens pagina declarat. Opera cuiusdam Patris e societate Jesu. — Ipris, ex typographia Francisci Belletti, M.DC.X.

---

(1) *Meester Guillaemes Du Tielt ghraveerder, van ghegraveert thebben de vier platen van de figuren van den Thundach voor xliij lb. grooten ende ghedruckt thebben xv^c figuren of bilden voor iiij lb. par. 't hondert, tsamen by ordonnancie ende quitancie vyf ponden grooten; tsamen xlv lib. grooten in ponden dezer rekenynghe de somme van..... v^c xl. lb. par.* (Comptes de la ville. 1611).

(2) *Den Mr Adriaen van Scrieck, scepen, van dies myne heeren vooght ende scepenen hem ghejont hebben in bekentsaemheit van de moeite by hem ghenomen int maken ende uutgheven van 'tboucxken ofte tractaet inhoudende de cause ende oorspronck van den jaerlicxsche processie dezer stede gheseit den Thundach ter eeren Ghodts, zyner heilighe moeder ende van der stede, by ordonnancie..... c. lb. par.* (Comptes de la ville, 1611).

No 29. Bibl. de M. A. Vandenpeereboom à Ypres.

In-12 de 231 pages. Par Pierre d'Hamere, de l'ordre des Jésuites, né à Munte (Fl.-Orient.) en 1570 et mort à Ypres en 1640. Voir De Potter et Broeckaert, Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen. Munte, p. 41.

1611.

31. Het leven van den S. P. Ignativs van Loyola, stichter der Societeit Iesv. Onlancx int spaensche gheschreuen door P. Petrus Ribadeneira, ende int vlaemsche ouergheset by eenen anderen priester der seluer Societeit. — T'Ypre, by Franssois Bellet boeckdrucker ende boeckvercooper. 1611. Met priuilegie.

In-12 de 321 pages de texte, 10 ff. prélim. Titre orné d'un cartouche renfermant les lettres I H S, gravé sur cuivre avec la signat. G. D. T. (G. Du Tielt). Car. goth. Les lim. en car. rom. contiennent entr'autres le privilége en faveur de Fr. Bellet d'imprimer seul cet ouvrage (20 janvier 1610), une préface de l'auteur et la table des matières. L'année suivante, il parut chez le même imprimeur une édition latine, et en 1613, une édition flamande augmentée du même ouvrage. Le P. Georges Mayr a fait, en 1616, à Augsbourg, une traduction grecque du même ouvrage. Voir sur Ribadeneira, écrivain célèbre né à Tolède en 1527 et décédé à Madrid en 1611, la Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus. III. 657, où se trouvent énumérées ses nombreuses productions.

1612.

32. Vita B. P. Ignatii qui religionem clericorum societatis Jesv instituit. Nuper à R. P. Petro Ribadeneira ejusdem societatis hispanice conscripta, et ab eodem rebus memorabilibus illustribusque miraculis ita locupletata, ut alia ab illa priore quam ante aliquot annos in lucem edidit videri posset. A P. Gaspare Quartemont, ejusdem societatis latine

---

No 31. Bibl. de l'Université de Gand.

conuersa.—Ipris Flandrorum, apud Franciscvm Bellettvm MDCXII. Cum gratia et priuilegio.

In-16 de 199 pages, sans les lim. Approb. du 16 Juillet 1611. Voir De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus. III, 657. IV, 617. Paquot, Mém. II, 239.

1613.

33. Het leven van den S. P. Ignativs van Loyala... int vlaemsche ouergheset by P. I. David... Van nieuws ouersien ende verbetert. — T'Ypre, by Franssois Bellet.... 1613. Met priuilegie.

In-12 de 321 pages, 10 ff. lim. Seconde édition flamande de l'ouvrage mentionné sous le No 31.

34. Tractatvs de sex alis Seraphin. S. Bonauenturæ Doctor. Seraphici, quibusuis ecclesiasticis prælatis animarum curatoribus, maxime episcopis et parochis accomodatus. — Ipris Flandrorum, excudebat Franciscus Bellettus. M.DC.XIII.

In-12. 4 ff. lim. 124 p. de texte et 6 ff. pour l'index. Car. rom.

35. Den bloem-hof der ghebeden, verciert met veel schoone bloemen der Godt-vruchtighe oeffeninghen, om Godt soo stemmelick als gheestelick te bidden..... Door den eerwdighen heere Lvdovicvm d'Hvvettere, canoninck der cathedrale kercke van S. Martens t'Ipre. — T'Ypre, by Francois Bellet... M.DC.XIII.

In-12 de 405 pages de texte. 34 ff. prélim. et 7 ff. pour la table. Approb. du 14 Mai 1613. Car. goth.

No 33. Bibl. de l'Université de Gand. — No 34. Bibl. de M. A. Vandenpeereboom à Ypres. — No 35. Bibl. publ. d'Ypres, no 2156.

1614.

36. Lemmata novo-antiqua pancarpia, ex natura, historia, moribus, in gratiam studiosæ iuuentutis tetrastichis illigata. Cum indice titulorum, in quos digesta sunt. — Ipris Flandrorvm, apud Franciscvm Bellettvm. M.DC.XIV. Superiorum permissu.

In-12 de 352 pages, plus 5 ff. prélim. Approb. du 10 Décembre 1613. Car. italiques. En vers. L'auteur de ce livre est Baudouin Cabilliau, de l'ordre des Jésuites, né à Ypres en 1568 et mort à Anvers en 1652. Ce poète latin a laissé plusieurs écrits, publiés à Anvers et à Louvain. Voir Goethals, Hist. des Lettres etc. en Belgique, II, 157. — Biographie des hommes remarquables de la Fl.-Occid. I, 54, etc.

37. * Inaugurationi nobilissimi ac reverendissimi Domini, Domini Antonii De Hennin, almæ sedis Iprensis Episcopi, panegyrico adgratulabatur F. J. P. R. — Ypris, apud Franciscum Bellettum. 1614.

In-folio de 14 pages.

38. Ordonnantien ende conditien waer op men van weghen de gheestelicke ende vier leden slants van Vlaenderen verpachten sal... den impost vande bieren die aldaer ghebrauwen ende ghesleten sullen worden. — T'Ypre, ghedruckt by Franssoys Bellet, anno M.DC.XIV.

In-4° de 6 ff. Car. goth. Approb. datée de Brux. 15 avril 1614.

39. Meditatien van de principaelste misterien ofte verholentheden van ons gheloove, van het leven ende doot ons heeren Jesv Christi, vande weerdighe maghet Maria, ende van andere sommighe heylighen ende euangelien.

N° 36. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 38. Archives communales d'Ypres. — N° 39. Coll. de M. A. Merghelynck à Ypres.

* Les titres des ouvrages mentionnés d'après des catalogues de livres sont précédés d'un astérisque.

Ghemaeckt door den eerweerdighen P. Lvdovicvs de la Pvente, ende overgheset in onse nederduytsche sprake door den Eerw. P. Joannes Mans beyde priesters der societeyt Jesv. Het eerste deel. — T'Ipre, by Fransois Bellet. 1614. Met gratie ende privilegie.

In-8. 5 ff. prélim., 419 p. de texte. 4 p. pour la table. Car. goth. Précédé d'une épître du traducteur à Charles Philippe de Rodoan, évêque de Bruges. Le 2e volume parut chez F. Bellet en 1616 (Voir No 43), et le 3e traduit de l'espagnol en flamand par Fr. Bellet, chez J. Bellet en 1626. Sur Louis de la Puente, voir De Backer, Bibl. de la Ce de Jésus, III, 639.

40. Van t'beghin der eerster volcken van Evropen, insonderheyt vanden oorspronck ende saecken der Nederlandren, xxiii boecken, met betoon vande dwalinghen der *Griecken* ende *Latinen* op t'selue beghin ende den ghemeynen oorspronck. Ende dat de *Neder-landren* metten *Ga-halen* ende *Tvytschen* t'samen in d'eerste tyden ghenaemt *Kelten* , ghecomen uuten *Hebréen* op t'Noorden ofte den kelteghen cant des weerelts / ghelyck de *Caldéen* op t'Oosten / ende ander na *t'Heet-op* der sonnen; verre te boven gaen den *Griecken* ende *Romainen* in ouderdom ende spraecke. Af-beleet vanden beghinne, totten tyd van Carolus Magnus ; ende besluytende ouer de 4900 iaeren. Beschreven door Adriaen Van Scrieck, heere van Rodorne. T'Ypre, by François Bellet boeck-drucker / anno M.DC.XIV. Met priuilegie.

In-folio. 20 ff. prélim. 569 pages de texte chiffrées. 98 ff. non chiffrés pour l'*Index I geographicus* et 62 pour l'*Index II miscellus*. Car. rom. Orné d'un frontispice à l'avant-titre, signé *G. D. T.* (Guillaume Du Tielt)

No 40. Bibl. publ. d'Ypres, no 3582.

fe. Ip. et portant un titre conçu comme suit: *Adriani Scriecki Rodorni originvm rervmq. Celticarvm et Belgicarvm libri* XXIII. Les lim. renferment entr'autres de nombreux éloges en vers à l'adresse de l'auteur, par Erycius Puteanus, L. Wingardus, J. Lernutius, J. Ryckius, J. et P. Vanden Broucke. Le dernier f. lim. contient les armoiries de Scrieckius (d'argent à trois fasces ondées d'azur, au chef de sable chargé d'une étoile à six rais d'argent) gravées sur cuivre. « Cet ouvrage érudit mais bizarre, dit M. P. Beke (1), tend à prouver que les Flamands, arrivés de la Palestine dans les pays *humides*, en flamand *keltige*, d'où *Kelten* ou *Celtes*, sont bien plus anciens que les Grecs et les Romains, et que leur langue, qu'il appelle *Saphitique*, *Teutonique*, *Cymbrique*, *Scythique* et *Celtique*, dérive de la langue primitive ou hébraïque, dont elle n'est qu'un dialecte. A l'appui de sa thèse, Scrieckius fait suivre son ouvrage de deux index dans lesquels il s'attache à démontrer que les mots chaldéens, grecs et latins tirent leur étymologie de la langue flamande. Les archiducs Albert et Isabelle firent délivrer à l'auteur des lettres patentes par lesquelles toutes les villes et châtellenies de la Flandre furent autorisées à prendre pour et au nom de leurs colléges et serments, un exemplaire des ouvrages de Scrieckius et à en porter le paiement à leurs comptes respectifs. » Nous trouvons dans les comptes de la ville de 1614 qu'Adrien van Scrieck reçut un subside de 800 lb. par. pour la publication de cet ouvrage et la présentation d'un exemplaire à chacun des membres du magistrat d'Ypres (2). Une seconde édition de ce volumineux travail paraît avoir été publiée vers 1617, mais jusqu'ici nous n'en avons découvert aucun exemplaire.

---

(1) *Annales de la société hist. d'Ypres*. I, 251.

(2) Jh *Adriaen Scrieck in consideratie van groote moeyte*, *industerie ende labeur by hem gheemployeert int componeren van zeker tractaet gheintituleert* Adriani Schrieckii Rodornii originum rerumque Celticarum et Belgicarum libri viginti tres, *ghededicert aen haerlieder doorluchtighe hoocheden, danof elc van mynen heeren vooghd ende scepenen ghepresenteert es een exemplair, hebbende myne voornoemde heeren ghepresenteert tot hulpe van de groote oncosten by hem ghesupporteert omme tzelve tractaet ende exemplair te doen prenten by Franc. Bellet boucprenter. By ordonnancie van* XIIIJ *July* XVI^c^ *veerthiene......* VIIJ^c^ *lb. par.* (Comptes de la ville d'Ypres. 1614.)

1615.

41. Adriani Scriecki Rodorni monitorvm secvndorvm libri V. Quibus originum rerumque Celticarum et Belgicarum opvs suum nuper editum altiùs et auctiùs è fontibus Hebraicis, ipsâque rerum origine deducit, probat firmatque. Ad Teutones, Belgas, Gallos, Italos, Iberos, Britannos, Danos, et Aquilonares. Admirandæ Celtarum antiquitatis et hactenus inauditæ et inanimaduersæ obseruationis de vera et falsa origine monimentvm, sive Evropa rediviva. — Ypris Flandrorvm, ex officina typographica Francisci Belletti. M.DC.XV. Cum priuilegio.

In-folio. 12 ff. prélim. non chiff. 63 p. de texte et 30 ff. postlim. renfermant un « *Originum index tertius* », sorte de dictionnaire étymologique, quelques pièces de vers, l'approb. datée du 29 Octobre 1615, etc. Car. rom. Cet ouvrage, ainsi que celui mentionné sous le N° 51 «*Adversariorum libri IIII*», fut publié pour réfuter les nombreux adversaires de l'ouvrage de Scrieckius « *van t'beghin der eerste volcken.* » L'auteur reçut pour la livraison de 38 exemplaires de ce travail au magistrat de la ville, la somme de 38 florins (1).

42. * Hadriani Junii nomenclator omnium rerum propria nomina indicans, omnibus politioris litteraturæ studiosis necesarius; cum interpretatione Flandrica et Gallica plurimis in locis adaucta et emendata. Adjecta sunt nonnulla

---

(1) *Mr Adriaen van Scrieck voor scepen dezer stede, ghefurniert de somme van hondert twee ende twintich guldens, te weten* XXXVIIJ *guldens over* 38 *exemplairen van zyn* Monita secunda de vera et falsa origine sive Europa rediviva, *uutghedeelt aen zoo vele persoonen wezende in eedt van de stadt, ende* LXXXIIIJ *guldens over* 14 *exemplairen van zyn* Origines celticæ *uutghedeeld aen* 14 *heeren van den eedt int voorleden jaer van de zelve boucken niet gheprofiteert hebbende ghenomen voor elck volumen van de laetste editie eenen gulden ende elck* Origines VI *guldens. By ordonnancie van* I *Juny* 1616.... IJc XLIIIJ *lb. par.* (Comptes de la ville d'Ypres, 1616.)

N 41. Bibl. publ. d'Ypres, n° 3582.

quæ desiderabantur. — Ipris, ex officina Francisci Belletti. 1615.

In-8° de 306 pages. Avec une dédicace de l'imprimeur au magistrat d'Ypres, datée du 17 Novembre 1614.

1616.

43. Het tweede deel der Meditatien des Eerw. P. Ludovici de la Puente, priesters der societeyt Iesv : In hem begrypende de mysterien ende verholentheden van de menschwordinghe Christi ons Salichmakers... — T'Ipre / by Franssois Bellet, 1616.

In-8°, 5 ff. prélim. 374 p. de texte et I f. pour la table. Car. goth. Approb. du 15 Juin 1616. La Ire partie de cet ouvrage parut en 1614 (Voir N° 39), la 3e en 1626, chez Jean Bellet.

44. * Den utdruck ofte blasoen der wapenen, inhoudende een schoon onderwys ende leeringhe, tot onderscheyt ende kennissen der selver, door Jr J. L. L. J. R. — T'Ypre by Franssois Bellet, boeckdrucker ende boecvercooper. 1616.

In-4° de 51 p. avec blasons. Car. goth. et ital. L'auteur de cet ouvrage est Jacques Van Langhemeersch, écuyer, échevin de la salle et châtellenie d'Ypres.

45. * Maechdelycke historie der moeder Gods Maria ende des H. Josephs. — Ypre. Fr. Bellet. 1616.

In-16. L'imprimeur qui avait dédié cet ouvrage au magistrat de la ville, reçut en récompense de ce fait 100 lb. par. (1).

(1) *Franc. Bellet bouckdrucker ter cause van aen myne heeren den hoochbailliu, vooght ende scepenen thebben ghededicecrt zekeren bouck gheintituleert* Maeghdelicke historie. *By ordonnancie vanden* IXen *July* 1616.... c *lb. par.* (Comptes de la ville d'Ypres, 1616.)

N° 43. Coll. de M. A. Merghelynck à Ypres.

46. * Het leven des H. Josephs, bruydegoms der Moeder Gods. — Ypre, by Franssois Bellet. 1616.

47. Tragedie vanden Keyser Mavritivs, de welcke vertooght sal worden door de studenten van het collegie der societeyt Jesu binnen Berghen S. Winocx den... Septemb. 1616. — Tot Ipre, by François Bellet.

In-4o, 4 ff. Car. goth. Voir De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus, III, 142.

47bis. Costvymen ende vsantien van den princelicken leenhove vander Bvrch van Vevrne. — (*In fine*). Tot Ipre, by Franssois Bellet boeckdrucker ende boeckvercooper. M.DC.XVI.

In-4o, de 48 p. de texte, plus 4 ff. supplém. pour la table, le privilége et l'adresse. Ces coutumes furent homologuées le 4 Novembre 1615. L'exemplaire d'après lequel nous décrivons cet ouvrage, se trouve relié à la suite des coutumes de la ville et châtellenie de Furnes (Gand, G. Manilius, 1615) et ne possède pas de titre.

1617.

48. Joannes Baptista Christi prodromus novæ legis præco. Tragœdia exhibita à Rhetoribus Collegii Iprensis Societatis Iesu. Anno 1617, die 19 Junij. — Ipris Flandrorum, ex typographia Francisci Belletti.

In-4o, 4 ff. Voir De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus, III, 768.

1619.

49. Tragi-comedie. Iulianus Apostata. Die vertooght sal worden door de Ionckheydt van het Collegie der Societeyt Iesv binnen Cortryck den 12 van September 1619. — T'Ypre, by Franssois Bellet, boeck-drucker ende boeckvercooper. 1619.

In-4o, 4 ff. Voir De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus, IV, 156.

No 47bis. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém.

1620.

50. Oratio panegyrica de sanctitate D. Thomæ Aquinatis. — Ypris. Typis Francisci Belleti. 1620.

In-8°. L'auteur de cet ouvrage est Philippe Wannemaker de Gand, dominicain, lecteur en philosophie à Boulogne, puis lecteur en théologie à Ypres, auteur de plusieurs écrits assez recherchés. (Voir le No 61). Il parut, d'après Paquot, deux autres éditions de cet ouvrage en 1622 et 1626; De Jonghe n'en mentionne qu'une seconde en 1622. L'auteur reçut en considération de cet ouvrage, une somme de 72 lb. par. de la part de la ville (1). De Jonghe, Belgium dominicanum, p. 87. — Paquot, Mém. XI, 186.

51. Adriani Scriecki Rodorni serenissimis Belgarvm principibvs a consiliis, adversariorvm libri IIII. His argvmentis: Linguam Hebraicam esse divinam et primogeniam. — Linguam Teutonicam esse secundam, et dialecto tantum ab Hebræa distare. — Apologia pro Diuo Hieronymo. — Metrum Hebraicum, post D. Hieronymum ignoratum, nunc repertum. — De vulgaribus Hebraizantium, historicorum, geographorum, et criticorum, circa origines, erroribus. — Ipris Flandrorvm, ex officina typographica Francisci Belletti. M.DC.XX. Cum gratia et priuilegio.

In-folio, 8 ff. prélim, 112 pages de texte et 4 ff. pour la table et l'approb. datée du 15 des calendes de Janvier 1620 (18 Décembre 1619). Cet ouvrage, ainsi que celui mentionné sous le No 41, est une réponse aux adversaires de la thèse de Scrieckius.

52. Costvymen wetten, ende statvyten der Stede ende Poorterye van Ypre. — t'Ypre, by François Bellet, boec-druc-

(1) *Pater Philippus Wannemaker in anschauwen van een ghedructe oratie ter eere van St Thomas van Aquinio mynen heeren vooghdt ende schepenen ghepresenteert. By ordonnancie van* XI *oust* 1620.... LXXII *lb. par.* (Comptes de la ville d'Ypres, 1620.)

No 51. Bibl. publ. d'Ypres, n° 3583. — N° 52. *Idem*, no 1601.

ker ende boeck-vercooper, 1620. Met gratie ende priuilegie.

In-4o, 227 pages de texte, et 5 ff. supplém. — Recueil des coutumes de la ville d'Ypres, homologuées le 12 Avril 1619 par les archiducs Albert et Isabelle, et publiées à la bretèque de la ville le 17 décembre de la même année. Le privilége accordé par le magistrat de la ville à F. Bellet, de pouvoir imprimer ces coutumes à l'exclusion de tout autre imprimeur, porte la date du 24 février 1620. Nous trouvons dans les comptes communaux que G. du Tielt exécuta pour cet ouvrage un frontispice dont le Musée d'Ypres possède les cuivres. Ce frontispice servant d'avant-titre manque à beaucoup d'exemplaires. D'une facture très-soignée, il porte les signatures : *Guil. du Tielt sculp. et excu. Ypris. — Niefué pinxit.* Le graveur reçut pour l'exécution de cet œuvre 224 lb. par. (1): L'imprimeur de son côté reçut la somme de 955 lb. 4 sous par. pour la fourniture de 400 exempl. de ces coutumes (2). Des exempl. furent tirés sur parchemin.

1621.

53. Costvmen ende vsantien vander Stede / Keure / en Jurisdictie van Poperinghe. — t'Ypre, by François Bellet. 1621.

In-4o, 168 p. de texte et 2 ff. supplément. Le titre est orné d'un cartouche gravé sur cuivre, sans signature, portant les armoiries de Poperinghe. Ces coutumes de la ville de Poperinghe furent homologuées le 27 février 1620 par les archiducs Albert et Isabelle. L'octroi d'impression accordé à F. Bellet est daté de Poperinghe, le 28 Janvier 1621.

---

(1) *Guillaume du Thielt van steken ende drucken het frontispice up de nieuwe* Coustumen.... IIc xxiiij*lb. par.* (Comptes de la ville d'Ypres, 1620.)

(2) *Franc. Bellet bouckdruckere in volle betaelinghe van een ordonnancie van* IXc LV *lb.* iiij *sh. par. ter cause van leveringhe ghedaen aen myne heeren vooght ende scepenen van* 400 *ghedructe exemplairen van de nieuwe costumen deser stede tot* XXVI *sh. par. tstic: voor* 175 *exemplaren te binden met ledere ende hoorne, ende de zelve te vergulden ten advenante van* XLV *sh. par: voor* 27 *in hoorne parkement met zyde banden in advenante van* xxiiij *sh. par, tstic. Ende voor pampier van frontispice* iiij *lb.* XVI *sh. par. bedraeghende de voorseide somme ende ordonnancie hier ghesien* —(Comptes de la ville d'Ypres, 1620.)

No 53. Bibl. publ. d'Ypres, no 1603.

1622.

54. * Het leven van de heylighe Margareta van Ypre, en van den H. Zegherus haeren biechtvader, beyde van de Predickheeren orden, overghestelt uytten latyne, ende vermeerdert door heer Loys De Huvettere canoninck van St-Maertens tot Ypre. — Uyt de druckerye van Franssois Bellet, voor Sebastiaen Parmentier, boeckvercooper in den Gulden Bybel. 1622.

In-12, 156 pages. Car. goth. Séb. Parmentier, libraire Yprois, fut également éditeur en 1619 de l'ouvrage intitulé : *De historie van Belgis diemen anders noemen maech : den spieghel der Nederlantscher oudtheyt. Ghemaeckt deur Marcvs van Vaernewiick. — Tot Ypre, by Sebastiaen Parmentier | woonende in den Gulden Bybel | anno M.DC XIX.* In-folio, 145 ff. et 15 ff. lim. Cet ouvrage est sorti des presses de Hieronymus Verdussen à Anvers, ainsi que l'indique l'adresse du dernier f. lim. portant : *Typis Hieronymi Verdussen.* Voir à ce sujet : Ph. Blommaert, De nederduitsche schryvers van Gent, p. 77 et 78.

55. Tragicomedie. Sainct Ignace de Loiola, premier autheur et fondateur de la Compagnie de Jésus... Laquelle sera représentée par les escoliers du college de la société de Jésus à Cassel le 27 de mai 1622. — A Ipre, chez François Bellet, libraire et imprimeur.

In 4°, 4 ff. Voir De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus, IV, 105.

56. S. Ignativs de Loiola, instelder der societeyt Jesu. Tragi-comedie, de welcke sal vertoocht worden door de studenten der selver societeyt binnen S. Winocx-berghe den 27 junij 1622.—Gedruckt tot Ipre, by Fransois Bellet.

In-4°, 4 ff. Voir De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus, III, 142.

57. Tragicomedie, Ignatius de Loyola instelder der societeyt Iesv,..... sal vertoont worden door de Ioncheyt

van het collegie der selver societeyt tot Cortryck, den 2 Aug. 1622. — T'Ipre, by Franchois Bellet.

In-4o, 4 ff. Voir De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus, IV, 156.

58. Tragicomedie, ter eere van den heylighen Ignatius de Loyola instelder der societeyt Iesv, ende Franciscus Xaverius der selver societeyt..... vertoocht sal worden in 't begryp van 't clooster van S. Martens t'Ipre door de joncheyt der selver societeyt den 3 Augusti 1622. —T'Ipre, by Franchoys Bellet.

In-4o. 4 ff. Car. goth. Voir De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus, III, 768.

59. * Almanach ende prognosticatie van het jaer Ons Heeren 1622. — Tot Ypre by Franssois Bellet. 1622.

1623.

60. Arx virtutis sive de vera animi tranquillitate satyra. Ypris. Franc. Bellet. 1623.

In-12 de 51 pages. L'auteur de cette satyre est Jean Van Havre, poète distingué et magistrat, né à Gand en 1551 et y décédé en 1625. Cette satyre fut réimprimée la même année à la suite du No suivant, puis en 1691 chez J.-B. Moerman. D'autres éditions parurent également à Gand et à Anvers. Voir Paquot, Mém. VI, 136. — C. P. Serrure, Nederlandsch Museum (1861). IV, 8.

61. Oratio de optimo Reip. rectore eligendo. Auctore R. P. F. Philippo Wannemakero, ordinis Prædicatorum SS. Theol. Lectore. — Ipris, apud Franciscum Bellettum. 1623.

In-12. de IV et 53 pages. Sur Wannemaker, voir le No 50. Cet opuscule contient le discours prononcé par l'auteur au chapitre provincial de Valenciennes en 1623. Voir Paquot, Mém. XI, 185. — De Jonghe, Belgium Dominicanum, p. 86. — Serrure, Nederlandsch Museum (1861) IV, 8. — Les pages 38 à 52 renferment l'*arx virtutis* de Van Havre mentionné au No précédent.

IMPRESSIONS DE FRANÇOIS BELLET

SANS DATE.

62. Ordonnantien van de wachte. — Ghedrucht (*sic*) by Franchois Bellet.

In-folio plano. Car. goth.

63. De privilegien der Calvinisten. Eerst beschreuen int Latyn door P. Martinvm Becanvm, docteur inder godtheyt. Ende daer naer ouerghestelt in onse nederduytsche taele door P. Iacobvm Strativm, beyde priesters vande societeit Iesv. — T'Ipre, by Franssoys Bellet, boeckdrucker ende boeckvercooper. Met gratie ende priuilegie.

In-8°, 108 pages. Car. goth. et rom. Au dernier feuillet se trouve l'octroi accordé par les archiducs Albert et Isabelle à F. Bellet, de pouvoir imprimer le susdit ouvrage, à l'exclusion de tout autre imprimeur. Ce privilége porte la date du 7 décembre 1612. Cet ouvrage, ainsi que l'annonce un avis du traducteur au public, a été fait dans le but de rendre apparentes les erreurs de la religion réformée (aenghesien dat het selve boecxken ontdeckende is de vuylicheyt van de religie diemen gheerne vereeren soude metten titel van de ghereformeerde), et de ramener le peuple à la religion catholique. Il renferme un exposé des priviléges et avantages que s'arrogent les Calvinistes. Ces priviléges au nombre de 13, forment autant de chapitres dans lesquels ils se trouvent développés, analysés et réfutés. L'auteur de cet écrit, Martin Becanus, de l'ordre des Jésuites, naquit en Hollande. Controversiste ardent et infatigable, il a publié un grand nombre d'ouvrages, dont on trouvera la liste dans De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus, I, 56. et VII, 74.

N° 62. Archives communales d'Ypres. — N° 63. Bibl. de l'Université de Gand.

II.

JEAN BELLET.

1625-1642.

Jean Bellet, fils de François Bellet, reprit l'atelier typographique devenu vacant en 1625 par la mort de son père. Toutefois il n'habita point la maison paternelle, car cette même année, nous le trouvons établi dans la rue de Lille (jadis rue de Messines), près de la Grand'Place. Vers 1631, son imprimerie fut transportée dans la rue au Beurre, à l'enseigne des *Sept Planètes*, et plus tard, en 1640, nous la retrouvons dans la rue de Lille, à l'enseigne de *l'Annonciation*, demeure antérieurement occupée par Zegher Van den Berghe (Voir ci-après sous le N° III).

Jean Bellet était à la fois un typographe distingué, un poète flamand et un écrivain dramatique. *La Biographie nationale publiée par l'Académie Royale de Belgique* a consacré à cet imprimeur un article auquel nous empruntons les lignes suivantes : « Jean était maître de poésie de la chambre de rhétorique, *de Rosieren,* à Ypres. Bien qu'il n'ait pas, selon toute probabilité, vu le jour dans cette ville , l'on ne saurait lui refuser la qualité de littérateur

ıand : elle lui appartient tout à la fois, par ses œuvres natiques et par le long séjour qu'il fit dans l'ancienne ıitale de la Flandre occidentale. »

« Il versifia et publia, en 1625, un opuscule traduit du atin en flamand par son père; il porte pour titre : *De welvoeghinghe ofte beleeftheyt in den ghemeynen handel onder de menschen* (1). Poète dramatique très-fécond, il composa des comédies et des tragédies et l'administration communale d'Ypres le chargea, tous les ans, de la pièce qu'on représentait en plein air, à l'occasion de la fête communale, dite *Thuindag*. Feu le docteur Van Daele d'Ypres nous a transmis dans son *Tydverdryf*, publié en 1805 et 1806, des particularités curieuses sur le poète Bellet, dont il ose comparer la versification à celle de Cats; c'est lui qui nous a fait connaître, par des extraits, plusieurs de ses pièces de théâ- 'e....... Jean Bellet était lié d'amitié avec ses contempoıins Olivier de Vrée, Jacques Ymmeloot, Claude de Clerck , Lambert de Vos, également poètes distingués. Van Daele xprime dans son ouvrage, cité plus haut, ses regrets de ce u'on n'ait pas publié les œuvres de Bellet. »

Cet imprimeur a fait précéder d'éloges en vers, dus à sa plume, plusieurs des ouvrages sortis de ses presses. L'examen des comptes communaux d'Ypres nous apprend que Bellet composa fréquemment des pièces de vers à l'occasion du renouvellement du magistrat, et qu'il était chargé, ainsi que l'avait été son père, de l'organisation et de la direction des processions et fêtes de la Thuindag.

Voir plus bas le N° 64.

Nous ignorons l'époque de sa mort. Nous n'avons pas découvert de productions sorties de son officine après l'année 1642 et les comptes communaux ne mentionnent plus son nom à partir de cette époque. De ce double silence, nous croyons pouvoir augurer que c'est vers cette époque que Jean Bellet cessa de faire rouler ses presses.



IMPRESSIONS DE JEAN BELLET.

1625.

64. De wel-voeghinghe ofte beleeftheydt in den ghemeynen handel onder de menschen. Met het lof der stede Belle, ende haerder casselrye. In dicht beschreven door Jan Bellet. — Tot Ypre, uyt syne druckerye / in de Zuyd-strate by de groote Marckt / M.DC.XXV. Met gratie ende prvilegie (*sic*).

Pet. in-8°, 5 ff. prélim. et 80 pages de texte. Car. goth. Approb. datée du 16 Octobre 1625. Cet opuscule, dédié aux grand-bailli, avoué et échevins de la ville et châtellenie de Bailleul, fut traduit du latin en flamand par Fr. Bellet, et mis en vers par son fils Jean Bellet. C'est une sorte de traité de la civilité en vers flamands.

65. * Den nieuwen schat der gebeden, ghedeelt in seventhien oeffeninghen, alle beminders der volmaectheyt seer profytigh ende oorboorlyck. — Ypre, by Jan Bellet. 1625.

In-16 de 407 pages.

1626.

66. Het derde deel der meditatien des eerw. P. Lvdovici de la Pvente, priesters der societeyt Jesv. Bevattende de mysterien ofte verholentheden van het doopsel Christi / tot het eynde syner predicatie. Uyt het spaenssche des autheurs in de nederduytsche sprake ouer-ghestelt door Franssois Bellet. — T'Ypre. By Ian Bellet, ghesworen boeck-drucker

---

N° 64. Bibl. de M. A. Vandenpeereboom à Ypres. — N° 66. Bibl. publ. d'Ypres, n° 2186.

ẽn boeck-verkooper / in de Zuydstrate / by de groote Marckt. 1626. Met gratie ende priuilegie.

In-8°. 744 p. de texte chiffrées, car. goth. 4 ff. lim. renfermant une lettre-épître adressée par l'éditeur à Antoine de Hennin, évêque d'Ypres, et l'autorisation d'imprimer cet ouvrage accordée à J. Bellet (22 Mars 1625). — 4 ff. supplém. pour la table, l'approbation (20 Juil. 1625) et l'adresse typographique. Les deux premiers tomes de cet ouvrage furent traduits par le P. Mans. Bellet avait l'intention d'en traduire les quatre dernières parties, mais il ne le fit pas. Le P. Jacques Susius fit la traduction des quatrième et cinquième parties.

67. *a*) La France, et la Flandre reformées : ov traicté, enseignant la vraye methode d'vne nouvelle poesie françoise, et thioise harmonieuse, et delectable. Par Iaqves Ymmeloot, escuier, Sr de Steen-brugghe. — A Ypre, chez Iean Bellet, imprimeur et libraire iuré, en la rue de Messine, proche le grand marché. 1626. Avec privilege.

In-4° oblong, orné au titre des armoiries de l'auteur gravées sur bois. 22 ff. prélim. non chiffrés, 70 pages de texte chiffrées. Signat. A3—I2(I3). Car. goth. et rom. Les lim. contiennent une épître dédicatoire de l'auteur aux commissaires du roi d'Espagne nommés pour le renouvellement des magistrats de la Flandre, et de nombreuses pièces de vers flamands, français, latins, italiens en l'honneur d'Ymmeloot, dues à la plume des poètes J. Lernutius, O. de Wrée, N. Breyghel, J. Guldemont van Cortewille, J. Pierssene, Fr. Quarré, Claude de Clercq, J. Bellet et J. Caproen. L'approbation porte la date du 9 Avril 1626. — Jacques Ymmeloot, écuyer, Sr de Steenbrugge, né à Ypres vers 1565, était un poète distingué, écrivant avec la même facilité le français, le flamand et le latin. Dans cet ouvrage, il expose sa réforme de la poésie flamande et de la poésie française, basée sur l'introduction de nouvelles modifications dans les formes grammaticales et prosodiques. Il préconise l'emploi de l'iambe, et combat l'introduction de mots étrangers dans la langue nationale, abus très-fréquent à cette époque.

N° 67. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém.

b) Triple meslange poetiqve, latine, francoise, et thyoise. Par Iaqves Ymmeloot, escuier, S[r] de Steen-brugghe. — A Ipre, chez Iean Bellet, imprimeur et libraire iuré. Avec privilege.

In-4° oblong de 48 pages chiffrées en car. rom. Signat. a3—f3 (f4). Car. rom. et ital. Orné au titre des armoiries de l'auteur gravées sur bois. Cet opuscule renferme des poésies françaises, flamandes et latines de J. Ymmeloot.

c) Kort ghedingh, tusschen d'Oorloghe ende Vrede, onder de naemen van Bellona ende Astrea : vertoogt aen Albert, Eersthertoghe van Oostenryck, etc. Door Iaqves Ymmeloot, schild-knape heere van Steen-brugghe. — Tot Ipre, by Ian Bellet, gesworen boeck-drucker ende boeck-verkooper. Met gratie ende privilegie.

In-4° oblong, orné au titre des armoiries de l'auteur gravées sur bois. 4 ff, lim. non cotés, 44 p. de texte chiffrées et 3 ff. supplém. Signat. Aa3—Gg3 (Gg5). Car. rom. Les lim. contiennent quelques petites pièces de vers de J. Guldemont van Cortewille, J. Pierssene et L. Putemans. — Cet opuscule est un poème sur les avantages de la paix, composé à l'époque de la trève de douze ans signée à Anvers le 9 Avril 1609. Il en parut une première édition, format in-4°, en 1614, sans indication de lieu, ni d'imprimeur. — Ce poème est suivi d'une « lettre missive à un gentilhomme gascon », pièce facétieuse et badine relatant un procès soutenu par l'auteur, en faveur de la poésie, contre le procureur général de Carneval.— Le dernier feuillet renferme le privilége accordé à Ymmeloot de pouvoir faire imprimer et vendre ses œuvres (8 Mai 1626) et l'autorisation de les imprimer accordée par l'auteur à J. Bellet (20 Mai 1626). L'approbation porte la date du 4 Décembre 1613. — Les trois opuscules que nous venons de décrire, sont réunis en un seul volume et semblent, à l'examen des signatures, avoir été imprimés pour ne former qu'un seul ouvrage. Sur J. Ymmeloot, voir Snellaert, Hist. de la litt. flamande. 140. — Biogr. des hommes remarquables de la Fl. Occident, II, 301.

1629.

68. Tragi-Comedie Isacius Angelus Keyser van Constantinopelen die verthoont sal worden door de Iongheydt van 't collegie der societeyt Jesu, binnen Ipre, den... Mey 1629. — Ghedruckt tot Ipre, by Jan Bellet, anno MDCXXIX.

In-4°. 2 ff. Voir De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus, III, 769.

69. Illustrissimis heroibus regiæ Majestatis in annua magistratuum electione commissariis... hocce obsequii symbolum juventus studiosa collegii societatis Jesu Iprensis 29 Maii MDC.XXIX. — Ipris, typis Joannis Bellet.

In-4°, 6 ff. Voir De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus. III, 768.

1630.

70. Corte verclaringhe van het broederschap des H. Roosencrants. — Ypre. Jean Bellet. 1630.

In-16. L'auteur de cet ouvrage est Dominicus ab Arbore, ou Van den Boom, de l'ordre des Frères-Prêcheurs. D'autres éditions ont paru à Anvers en 1617 et à Bruges en 1626. Voir Pacquot. IX, 159. — Belgium Dominicanum. 229.

1631.

71. Poincten ende Artikelen ghearresteert by resolvtie van myne heeren hooghbailliv, vooght ende schepenen der stede van Ipre,... daer naer hemlieden sullen hebben te reguleren, de gone ghecommitteert om uyt de stede te houden ende doen vertrecken alle vremde bedelende mans ende vrauwe persoonen... — Ghedruckt tot Ipre, by Jan Bellet.

In-folio plano. Car. goth. Publié le 17 Novembre 1631.

N° 71. Archives communales d'Ypres.

72. Blindt-Recht. Lideryc opperste jagher ofte forestier van Vlaendren, doet synen oudsten sone Ioseram onthoofden, die door den Raedt van Doornick verwesen was, om dat hy, uytstellende de betalinghe van d'appelen, die hy van een arm vrauken hadde gekocht, beyde hare kinderen de doot veroorsaeckt hadde. Sal vertoont worden door de jonckheyt van 't collegie der societeyt Jesu binnen Ipre den... Mey 1634. — Ghedruckt 't Iper, by Jan Bellet, woonende inde boter-strate, inde seven planeten. 1634.

In-4°, 2 ff. Car. goth. Voir De Backer, Bibl. de la Ce de Jésus. III, 769.

73. Manasses Ioodschen coningh, ghevaerigh bly-spel. Verthoont door de jonckheydt van 't collegie der societeyt Jesu, den 11 September 1634. — T'Ipre, by Ian Bellet, boeck-drucker in de boter-strate, 1634.

In-4°, 2 ff. Voir De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus. III, 769.

1635.

74. Redit in auctorem scelus. De boosheydt loont haer meester, verthoont in Maria van Aragon huysvrauwe van Ottho den 3 Keyser van Roomen... door de jonckheydt van 't collegie der societeyt Jesu binnen Ipre, den... Mey MDCXXXV. — T'Ipre, by Ian Bellet, woonende inde boterstrate inde 7 planeten.

In-4°, 2 ff. Voir De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus. III, 769.

1636.

75. Alsoo myn heeren vooght ende schepenen... — T'Ipre, by Ian Bellet, inde seven planeten.

In-folio. 1 f. Car. goth. Défense faite par le magistrat d'Ypres à toute personne de loger des étrangers, à moins d'autorisation de l'autorité. Publié la première fois le 19 Mai 1606, et republié le 21 Avril 1636.

N° 75. Archives communales d'Ypres.

76. Ordonnancie politicqve raeckende de contagieuse sieckte. — Ghedruckt tot Ypre, by Jan Bellet....

In-folio plano. Car. goth. Publié le 25 Septembre 1636.

1639.

77. * Tobias-lever voor de onkuyssche weerelt, door Pieter Van Rouvroy, pastor tot Nieukercke. — T'Ypre, by Jan Bellet. 1639.

In-12 oblong. Réédité à Anvers en 1686.

1640.

78. * Tobias-galle voor de blinde weerelt, door Pieter Van Rouvroy. Ipre. Ian Bellet, 1640.

In-12 oblong. En vers flamands, avec des poésies de Claude de Clerck et de J. Bellet.

79. Antoni Sanderi presbyteri, s. theol. licent. et Ipren. ecclesiæ canonici, avctariolum ad ea quæ scripsere de ritu catholicarum processionum PP. Nicolavs Serarivs, et Jacobvs Gretserus, theologi soc^tis Iesv eruditissimi. — Ipris Flandrorum. Typis Joannis Belletti, sub signo Annunciationis. M.DC.XL.

In-8°, de 174 p. chiffrées. Approb. du 23 Février 1640. Dédié aux mânes de l'archiduchesse Isabelle. Voir De Saint-Genois, *Sanderus et ses écrits*, p. 74, N° 29.

1642.

80. Reglement voor de tael-lieden der stede van Ipre. — (*In fine.*) Tot Ipre. By Ian Bellet, ghesworen boeckdrucker ende verkooper inde zuyd-strate in Maria Boodschap.

In-4° de 23 p. chiffrées, et 1 p. pour l'adresse. Car. rom. Publié le 25 Février 1642.

Nos 76 et 80. Archives communales d'Ypres. — N° 79. Bibl. de M. A. Merghelynck à Ypres.

IMPRESSIONS DE J. BELLET SANS DATE.

81. Poincten t'onderhouden by de ghecommitteerde ter wachte ter poorten der stede van Ypre. — Ghedruckt tot Ipre, by Ian Bellet.

In-folio, s. d. Il y eut trois éditions différentes de cette ordonnance.

82. Instrvctie voor de wyck-meesters der stede van Ipre. — Ghedruckt tot Ipre, by Ian Bellet....

In-folio plano. Car. goth.

83. Lvst-hof vā doorluchtighe ē deughtsame vravwen teghen de laster-boucken onlancx t'haeren laste vyt ghegaen. Daer by gevought is den plicht vā dē man in siin overheydt, ende van de vrauwe in haer behulpsaemheyt. Gheschreven door Ioos Griettens L. ī Rechten, advocaet tot Ypre. — Tot Ypre by Ian Bellet, ghesworen boeckdrucker, ēde boeck-verkooper. Met privilegie.

In-8°. 24 f. prélim. 323 p. de texte cotées et 9 ff. pour la table. Car. goth. Dédié à Dame Marie de la Viefville, comtesse de Watou. Les lim. renferment plusieurs pièces de poésies de C. de Clerck, J. Bellet, Nicolas et Joos Griettens, Daniel Luepe, Fr. Lammertynck, Jean DePape. Le titre est orné d'un frontispice gravé sur cuivre par G. du Tielt. Approb. du 9 Octobre 1632. Nous trouvons dans les comptes communaux que l'auteur de cet ouvrage reçut de la ville, en 1634, la somme de 300 lb. par. pour la présentation au magistrat d'un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage.

Nos 81 et 82. Archives communales d'Ypres. — N° 83. Bibl. publ. d'Ypres, n° 1326.

III.

ZEGHER VAN DEN BERGHE.

1624-1633.

Nous ne connaissons qu'un nombre fort restreint d'impressions provenant de l'atelier typographique de Zegher Van den Berghe, situé dans la rue de Lille, à l'enseigne de *l'Annonciation de la Vierge, in Maria Boodschap*. Les comptes de la ville font mention de plusieurs productions de cet imprimeur, telles que placards, thèses, opuscules ascétiques, que nous ne sommes point parvenu à découvrir. Il dédia au magistrat la première œuvre sortie de ses presses, en 1624, et reçut à cette occasion un don de 48 lb. par. (1).

En 1626, la femme et les enfants de Van den Berghe étant devenus victimes de l'épidémie (*contagieuse ziekte*), la ville remboursa à Omer Creux la somme de 110 lb. 10 s. par. que celui-ci avait avancée pour l'entretien de la famille du typographe qui était imprimeur et libraire juré de la ville d'Ypres (2).

(1) *Zeghers Van den Berghe in bekentenisse van zyn eersten druck binnen deser stede ghededicееrt aen myne heeren vooghdt ende schepenen. By ordon. ende quit.... xlviij lb. par.*

(2) *Heere Omaere Creux, over verschot by hem ghedaen tot onderhoudt van de huusvrauwe Zeghers Van den Berghe ende haere kinderen wesende inde contagieuse ziecte. By ord. ende quitt.... i^c x lb. x s. p.*

A partir de l'année 1633, on perd toute trace de Van den Berghe, et nous avons vu plus haut que, vers 1640, l'atelier de Jean Bellet se trouva installé dans la maison délaissée par Zegher Van den Berghe.



IMPRESSIONS DE ZEGHER VAN DEN BERGHE.

1624.

84. Daniel, tragedie, sal vertooght worden in de stede van Belle door de studenten der societeyt Jesu, den 10 Sept. 1624... — Gedruckt tot Ipre, by Segher van den Berghe, woonende inde Suydt-strate, neffens den gouden-nobel.

8 pages. Bulletin du Comité Flamand de France. I, 40.

1625.

85. Drama. De vervolginghe van Michael Arimandonvs teghen de Christenen van Iaponien, in 't iaer ons Heeren 1612. Sal vertoont worden door de studenten van de tweede schole der Grammatica. In het collegie der societeyt Jesu, ten drie uren nae noene den... April 1625.—T'Ypre, by Zegher Vanden Berghe, ghesworen boeck-drucker ende boeck-vercooper, neffens den gouden-nobel.

In-4°. 2 ff. De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus. III, 768.

86. * Kortbegrip van de levens en mirakelen van vyf zaligen van d'orden van Sint-Franchois. — Ipre, by Zegher vanden Berghe. 1625.

In-12 de 102 pages.

87. Costvmen wetten ende statvten der stede ende poorterye van Rovsselare. — t'Ypre, by Zegher vanden

---

N° 87. De notre collection.

Berghe, ghesworen boec-drucker ende boeck-vercooper. 1625. Met gratie ende preuilegie.

In-4o, de 166 p. de texte, plus 3 ff. pour la table, l'errata et l'octroi d'impression. Car. rom. — Recueil des coutumes de la ville de Roulers homologuées le 1er Octobre 1624, et publiées à la bretèque le 3 Décembre de la même année. — L'octroi d'impression en faveur de Z. Vanden Berghe est daté du 16 Mai 1625.

1626.

88. Tragoedia Herodes Ascalonita ongheluckighen politycк beschreven by Flavius Iosephus Antiquitat. Judaic... Sal vertoont worden door de Ioncheyt van de scholen der societ. Iesu binnen Ypre ten 3 uren den 26 Mey 1626. — Ghedruckt 't Ypre, by Zegher van den Berghe.

In-4o, 4 ff. Voir De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus, III 768.

1627.

89. Oratio in fvnere reverend. admod. in Christo patris, ac domini, domini Vincentii Dv Bvr, abbatis monasterij S. Ioannis Baptistæ ordinis S. Benedicti Ipris. Habita V. Kalendas Octobris 1627. In eclesia eiusdem monasterij, a R. D. Petro Reynier, S. T. B. formato, praefati cenobij priore. — Ypris, apud Zegerum vanden Berghe, typographum iuratum, sub signo annunciationis B. Virginis.

In-8o, de 56 pages. Car. rom.

90. * Het lusthofken der ghebeden, by een vergadert door den eerw. heer P. Van Hasselt, visiteerder der stadt Comen. — Ypre, by Zegher van den Berghe, in Maria bootschap. 1627.

No 89 : Bibl. publ. d'Ypres. Supplém.

1628.

91. * Tabelle van de reliquien rustende in de cathedrale kerke van den H. Martinus. — Ypre, by Zegher vanden Berghe gezworen drukker in onse lieve vrouwe bootschap. 1628.

In-folio. 1 f.

1629.

92 *a*) Historie van 't ovde clooster, capelle ende bedevaert van den H. Anthonivs eremyt, eer-tyts op-gherecht neffens de stadt van Belle in Vlaendre ; ende nu onlancx verheuen door menighvuldige mirakelen aldaer gheschiedt binnen de jaren 1626. 27, ende 28. Den eersten boeck. Door den eerw. heere, heer Pieter Reynier, bacelier inde godtheyt, prior van Sint Ians binnen Ypren. — T'Ypre, by Zegher van den Berghe, ghesworen boeckdrucker in Maria Boodschap. 1629.

In-8°, de 134 p. plus 4 ff. pour la table. Car. goth. Le titre est orné d'une vignette xylographique représentant St Antoine. — Le texte de cet ouvrage est précédé d'une préface et de plusieurs pièces de vers latins et flamands à l'éloge de l'auteur, faites par Pierre De Baens, Gislain van Ryspoort, Philippe vander Zype. Le titre du second vol est rédigé comme suit :

b) Den tweeden boeck. Van de mirakelen gheschiet door de verdiensten van den H. Anthonivs. Mitsgaders eenighe grouwelycke straffen ouer de ghene / die den heylighen / oft zyn beeldt ghelastert / ende bespot hebben. — T'Ypre, by Zegher van den Berghe.... 1629.

Même format, de 198 p. de texte plus quelques ff. renfermant l'épitaphe de St Antoine et la table. Car. goth.

N° 92. Bibl. publ. d'Ypres, n° 3116.

93. Ordonnantien ende reglement ghemaeckt by myn heeren vooght / schepenen..... der stede van Ypre..... tot beter directie ende voorderinghe vande saecken vande weeserie / midts-gaders oock de rechten ende sallarissen vande clercken / bedienende 't comptoir vande selve weeserie. — t'Ypre. By Zegher vanden Berghe..... 1629.

In-4° de 14 p. Car. rom. Orné au titre d'une vignette sur bois représentant les armoiries de la ville d'Ypres. Imprimé à 200 ex. d'après les comptes de la ville.

1632.

94. Handtboek der catholycken vol van devote ghebeden, ende godtvruchtighe oeffeninghen, by een vergadert door H. Joos Morelium, pastor der prochie van Gheevelde. — T'Ypre by Zegher van den Berghe.... 1632.

In-24 de 190 pages.

95. Den leydsman der sondaren, klaerlyc bethoonende de principaelste punten, waerdoor men misdoet teghen Godt.... By een vergadert door H. J. Morelium, pastor der prochie van Gheevelde. — T'Ypre by Zegher van den Berghe.... 1632.

In-24 de 240 pages.

1633.

96. Costumen der stede ende casselrie van Belle. — Tot Ypre, by Zegher Van den Berghe, ghesworen boeckdrukker, in Maria Boodtschap, 1633.

In-4° de 339 p. avec titre gravé aux armes d'Espagne et de la ville de Bailleul par Du Tielt. — La même année, le même ouvrage fut imprimé à Ypres chez D. Ramaut. — Au 18e siècle, Fr. Moerman en publia une dernière édition. Voir Annales du Comité flamand de France, 1853, p. 310.

N° 93. Archives communales d'Ypres. — Nos 94 et 95. Bibl. publ. d'Ypres, n° 2077.

97. « *Ordonnance du magistrat d'Ypres concernant le fait des monnaies et la police des marchés.* » — Ghedruct t'Ypre, by Zegher vanden Berghe. 1633.

In-folio plano. Car. goth. Le haut de l'exemplaire d'après lequel nous décrivons ce placard, est déchiré.



N° 97. Archives communales d'Ypres.

IV.

PHILIPPE DE LOBEL.

1636-1651.

Philippe de Lobel, libraire et imprimeur juré, avait pour enseigne *la Bible d'or, in den gulden Bybel.* Il habitait sur la Grand'Place, la maison occupée plus tard par Jean-Baptiste Moerman. Nous n'avons à enregistrer que quelques livres sortis de ses presses, ainsi que des ordonnances et placards. Il mourut, selon toute vraisemblance, vers l'année 1651 ou 1652.

IMPRESSIONS DE PHILIPPE DE LOBEL.

1637.

98. Ioannis Navigheri theologi et canonici Iprensis orationes panegyricæ in festa B. Virginis Mariæ. Quibus praesertim beneficium incarnationis Christi ostenditur. — Ipris, typis Philippi Lobelii typographi jurati sub biblijs aureis. 1637.

In-8°. 10 ff. prélim., 253 p. de texte et 1 p. pour la table. Car. goth. Au revers du titre, armoiries de Jansénius, évêque d'Ypres, gravées sur cuivre. Les lim. renferment une lettre dédicatoire de l'auteur à C. Jansénius, évêque d'Ypres, une pièce de vers de A. Sanderus, et l'approb. datée du 15 Juin 1637.

N° 98. Bibl. publ. d'Ypres, n° 2103.

99. De waerheyt ende de liefde worden verthoont ende toe-ghe-eyghent aen.... Cornelius Janssenius sevensten bisschof der stede van Ypre. Door de jonckheyt der societeyt Jesu binnen de selve stadt den 29 Mey 1637.—T'Ypre, by Philips de Lobel, inden gulden bybel. 1637.

De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus. III, 769.

1640.

100. * Godt-vruchtighe oeffeninghen ende ghebeden met gheestelycke onder-wysinghen door eenen priester der societeyt Iesu. — Tot Ypre by Philips de lobel in den gulden bibel. 1640.

In-12 avec titre gravé sur cuivre.

1641.

101. Ordonnantien van de wachte binnen de stede van Ipre / vernieuwt.... in hoy-maendt 1641. — Ghedruckt tot Ypre, by Philips de Lobel....

In-folio plano. Surmonté du lion tenant les armoiries d'Ypres. Car. goth.

102. Liste van het in-commende ende wt-vaerende rechten der stede van Ypre, op de goederen t'schepe. — Ghedruckt tot Ypre, by Philips de Lobel... 1641.

In-folio plano, surmonté des armoiries d'Ypres. Car. goth.

103. Antonii Sanderi presbyteri iprensis ecclesiæ canonici et scholastici panegyricus sacer in templo beatæ Virginis misericordiæ, matris collegii iprensis societatis Jesu, anno sæculari jubileo eidem societati dictus. — Ipris Flandrorum, typis Ph. Lobelii. 1612.

In-4°, de 55 pages sans les préliminaires contenant une dédicace à

Nos 101 et 102. Archives communales d'Ypres.

N. S. Jésus-Christ, une préface au lecteur, deux pièces de vers de L. Torrentius, évêque d'Anvers, et une de Sanderus, dédiées à la Ce de Jésus. Voir de Saint-Genois, Sanderus et ses écrits, p. 85.

1643.

103. * Kort ende waerachtigh verhael van sommige wonderlycke zaecken, gheschiet te Presburg in Hongarien, door eene ziele des vageviers. Getrocken uyt d'eedtbevestighde getuygenissen ende wettelycke acten die in de register-camer van het eerweerdig capitel van Presburg bewaert worden. —Tot Ypre, by Philippus de Lobel. 1643.

104. Chronographica gratvlatio in optatissimo Jvbilaeo R. P. Baldvini Cabilliavi e societate Jesu a gymnasio collegii ejvsdem societatis Casleti. — MDCXLIII. Ipris, excudebat Philippus Lobelivs.

In-4o, 6 ff. — De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus. IV, 105.

105. * Gheestelyck rantsoenghelt, voor de zielen des vagheviers. — Ypre. Ph. de Lobel. 1643.

Petit in-12. L'auteur de cet opuscule est Ch. Van Houtte.

106. Den gheestelycken raedt-ghever des menschelycken levens ofte wercken. Het I deel. Gemeyne raeden voor alle christene menschen. Gheschreven door Ioannes Guillielmvs Steeghivs priester der societeyt Iesv. — Tot Ypre / by Philips de Lobel / inden gulden bybel. 1643.

In-12, 12 ff. lim., 404 p. de texte chiffrées, et 10 ff. pour la table et l'approbation datée du 28 Décembre 1642. Car. goth. Les lim. renferment une épître dédicatoire à Dame Marie de Wulf, abbesse du nouveau couvent de St Victor, à Bergues St Winoc. Cet ouvrage est orné d'une vignette sur acier placée au vo du titre. L'auteur J. G. Steeghius de la Ce de Jésus, naquit à Prague en 1605 et mourut à Bergues St Winoc en 1648. Voir De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus. I, 765, où le même ouvrage se trouve mentionné avec la date de 1642.

No 106. Bibl. publ. d'Ypres. no 2185.

107. Alsoo myn heeren vooght ende schepenen deser stede....

In-folio, I f. Car. goth. Sans adresse, mais la vignette représentant les armoiries d'Ypres, placée en tête de ce placard est celle qu'emploie Ph. de Lobel. — Défense aux habitants de la ville d'Ypres de loger des étrangers, à moins que ceux-ci ne soient munis d'un permis de séjour. Publié le 18 Mai 1643.

1644.

108. Myn heeren den hoogh-bailliu, vooght....

In-folio plano. Car. goth. Sans adresse. Vignette-armoirie de Ph. de Lobel. — Règlement pour obvier aux dégats qu'occasionnent aux remparts les jeux, la circulation et la malveillance des enfants. Publié le 30 Mai 1644.

1645.

109. Reglement voor het sas der stede van Ypre, inde prochie van Boesynghe.

In-folio, 1 f. Car. goth. Sans adresse. Vignette de Ph. de Lobel. Publié le 27 Juillet 1645.

110. Ordonnantie politiqve raeckende de contagievse sieckte.

In-folio plano. Car. goth. Souscription : *Ghedruckt tot Ipre / by Philips de Lobel...* Publié le 26 Sept. 1645.

111. Ordonnantie.

In-folio, 1 f. Car. goth. — Ordre donné aux propriétaires et locataires de maisons de congédier immédiatement tout étranger non muni d'un permis de séjour. Cette mesure est prise en vue d'éviter la contagion de la peste. Souscription : *Tot Ipre, by Philips de Lobel...* Publié le 1er Octobre 1645.

112. Men laet een yeghelyck weten....

In-folio plano. Car. goth. — Avis fixant le taux des impôts pour la période commençant le 1er Novembre 1645. Souscription : *Ghedruckt tot Ipre / by Philips de Lobel...*

Nos 107 à 112. Archives communales d'Ypres.

113. Alsoo ter kennisse van myn heeren den hoogh-bailliu....

In-folio, 1 f. Car. goth. Souscription : *Tot Ypre, by Philips de Lobel, inden gulden bybel.* — Défense aux bourgeois chargés de la garde des portes de la ville d'enlever ou d'accepter des marchandises provenant des chariots chargés entrant en ville ou en sortant. Publié le 4 Novembre 1645.

114. Ordonnantien vande wachte binnen de stede van Ypre, vernieuwt ende vermeerdeert by myne heeren den hoogh-bailliv, vooght ende schepenen vande selve stede. — Ghedruckt tot Ypre / by Philips de Lobel. 1645.

In-4° de 23 p. chiffrées. Car. rom.

115. De H. Nederlandsche Susanna ofte het leven van de H. Princesse Genoveva huysvrauwe van den doorluchtighsten Palatyn Sifridus.... Ghemaeckt in de fransche spraeke door den E. P. Renatus de Ceriziers ende in de nederduytsche vertaelt door den E. P. Carolus van Houcke, beyde priesters der societeyt Jesu. — Ghedruckt tot Ypre, by Philips de Lobel, in den gulden bybel. 1645.

In-8° de 255 p. Charles Van Houcke naquit à Ypres en 1595 et y mourut en 1650. Il parut à Anvers plusieurs autres éditions de cet ouvrage. Voir De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus. I, 406.

1646.

116. Indicvlvs variorvm tractatvvm qvos hactenus tam in sacris et ecclesiasticis quam sæcularibus disciplinis vsui publico dedit Antonivs Sandervs s. theol. licentiatvs, canonicvs Iprensis ecclesiæ, et scolasticvs. — Ipris apud Philippvm Lobbelivm, sub biblijs aureis. Anno M.DC.XLVI.

In-4° de 8 p. Voir de Saint-Genois, Sanderus et ses écrits, p. 86.

Nos 113 et 114. Archives communales d'Ypres. — N° 116. Bibl. de l'Université de Gand.

117. Myne heeren vooght ende schepenen der stede van Ipre...

In-folio plano. Car. goth. — Règlement concernant les impôts à prélever sur les grains. Publié le 5 Mai 1646. Adresse : *Tot Ipre, by Philips de Lobel...* 1646.

118. Ordonnantie politicqve raeckende de contagievse sieckte.

In-folio plano. Car. goth. Souscription : *Ghedruckt tot Ipre / by Philips De Lobel...* 1646. Publié le 6 Septembre 1646.

1647.

119. Ordonnantie raekende het afdryuen ofte bedryven vande vette weiden ende ghersserien binnen den schependomme der stede van Ipre.

In-folio, 1 f. Car. goth. Souscription : *Tot Ypre, by Philips de Lobel.* Publié le 18 Février 1647.

120. Vita Christi ordine chronologico epigrammatis intertexta. Auctore Hilario Ozanne Dolano. — Ipris, typis Philippi Lobelii typographi iurati sub biblijs aureis. 1647.

In-8o de 79 p. avec les armoiries de Michel de Luna, auquel l'ouvrage est dédié. Les pages 10-12 renferment quelques vers latins par G. Typotius et F. de Carpentier, chanoines à Ypres, C. Declans et Petiguier. En vers. Voir Paquot, Mém. XVI, 122.

1648.

121. Piorum deliciæ sacræ, hoc est præcipuorum virtutum affectus .... in usum præcipue sacerdotum et sacram eucharistiam frequentantium. — Ipris, typis Philippi Lobellii, 1648.

In-24.

Nos 117 à 119. Archives communales d'Ypres. — No 120. Bibl. de l'Université de Gand. — No 121 Bibl. publ. d'Ypres, no 2119.

1650.

122. Lyste vande rechten ofte assysen op d'in-commende ende uyt-vaerende goederen te schepe binnen de stede van Ipre.

In-folio plano. Car. rom. Adresse : *Ghedruckt tot Ipre by Philips de Lobel inden gulden Bybel.* Publié à la bretèque de la ville le 4 Juin 1650.

IMPRESSIONS DE P. DE LOBEL SANS DATE.

123. Ordonnantien vande myne van de vischemarct.

In-folio, 1 f. Car. rom. Adresse : *Tot Ypre / by Philips de Lobel / in den gulden bybel.*

124. Ordonnantien.

In-folio plano. Car. goth. Règlement concernant la vente du poisson. Adresse : *Tot Ypre, by Philips de Lobel...*

125. Niemant en magh in dese stadt commen....

In-4°, 1 f. Car. rom. — Défense aux habitants de Comines, Vlamertinghe et Steenvoorde d'entrer à Ypres, à moins de justifier qu'ils ne sont pas infectés de la peste. Sans souscription. Vignette-armoirie de Ph. de Lobel.

Nos 122 à 125. Archives communales d'Ypres.

V.

DOMINIQUE RAMAUT, 1633-1672.

Ve DOMINIQUE RAMAUT, 1673-1676.

L'exemplaire des coutumes de la ville de Bailleul, sorti en 1633 des presses de Dominique Ramaut (voir n° 126), nous permet de faire remonter à cette époque l'établissement de son atelier typographique. Cependant son nom ne se trouve mentionné dans les comptes de la ville d'Ypres qu'à partir de l'année 1642, et de 1633 à 1650, nous n'avons à signaler aucune production de cet imprimeur.

Dominique Ramaut naquit à Ypres le 2 septembre 1602. Il était fils de Jean et de Georgias Becaert. Il mourut vers la fin de l'année 1672 ou le commencement de 1673. Son officine, située dans la rue de Lille, avait pour enseigne : *la plume blanche, de witte pluyme.*

Après la mort de D. Ramaut, sa veuve continua à diriger l'imprimerie jusqu'en 1676.



IMPRESSIONS DE DOMINIQUE RAMAUT.

1633.

126. Costvmen der stede ende casselrie van Belle. — Tot Ypre, by Domyn Ramault, ghesworen boeckdrucker. 1633.

In-4o, de 331 p. plus 8 pages supplémentaires non chiffrées. Or d'un titre gravé par G. du Tielt. — La même année, Z. Vanden Berg imprima également ces coutumes homologuées le 9 Janvier 1632 publiées le 30 Juillet de la même année. Voir plus haut le No 96.

1650.

127. Lyste vande rechten ofte assijsen op d'in-commende ende uyt-vaerende goederen te schepe binnen de stede van Ipre. — Ghedruckt tot Ipre by Domyn Ramavlt, inde zuydt-straete.

In-folio plano. Car. goth. et rom. Publié à la bretèque de la ville le 4 Juin 1650.

1654.

128. * Goddelijcke oeffeninghen zeer oorbaer, jae noodich aen alle persoonen, die tot de volmaecktheyt, ende heyligheyt trachten. — Ypre. Dom. Ramault. 1654.

In-12. Car. goth. Par Nicolas Esschius.

1660.

129. Myne heeren vooght ende schepénen der stede van Ipre...

In-folio plano. — Ordonnance fixant la taxe des lettres entre Ypres et

---

No 126. Bibl. publ. d'Ypres, no 1610. — Nos 127 et 129. Archives communales d'Ypres.

les différentes villes des Pays-Bas. Adresse : *Tot Ipre, gedruckt by Domyn Ramavlt, woonende inde zuydt-straete inde witte pluyme.* Décrété le 19 Août 1660. Car. goth. et rom.

130. Myne heeren vooght ende schepenen der stede van Ipre....

In-folio plano. — Ordonnance fixant le salaire des voituriers transportant des marchandises d'Ypres à Warnêton. Adresse : *Tot Ipre : ghedruckt by Domyn Ramavlt, gesworen boeck-drucker / ende boeck-verkooper / woonende in de zuydt-straete. Ano* 1660. Décrété le 21 Août 1660. Il y eut 2 éditions différentes de cette ordonnance. Car. goth. et rom.

1664.

131. Myne heeren den hoogh-bailliu, vooght, schepenen, ende raedt deser stede van Ypre....

In-folio. 1 f. — Les marchands venant des Pays-Bas unis ne peuvent pénétrer dans les villes de Flandre, à moins de faire une quarantaine ou d'être munis d'une attestation certifiant que les lieux d'où ils viennent ne sont pas infectés par la peste. Adresse : *Tot Ypre. By Domyn Ramault...* Publié le 6 Septembre 1664. Car. rom.

1666.

132. Magnifique huldinghe van den nieuwen Hertoghe van Brabant Carolvs II. Coninck van Spaignien.... grave van Vlaenderen / etc. Ende den eet van ghetrouwigheyt hem gheswooren by de princen ende overste van desen lande / gheschiet den 24 Feb. 1666. — Tot Ipre / by Domyn Ramault. 1666.

In-folio. 1 f. Chanson en vers flamands. Car. goth.

1667.

133. Voor-stellinghe vyt-ghegheven door den lof-weerden deught-saemen S[r] Ian Waeleweyn, prince vande

Nos 130, 131 et 133. Archives communales d'Ypres. — No 132. Bibl. de l'Université de Gand.

reden-rijcke gilde van Maria van Alsemberghe (gheseydt) Licht-gheladen, speel-wys te beantwoorden de naer-volghende vraeghen... — Tot Ipre, ghedruckt by Domyn Ramault.... 1667.

In-folio plano. Dialogue en vers.

1668.

134. Ordonnantie ende reglement voor de brauwers op het faict vande warrandatie van de bieren. — Tot Ypre, by Domyn Ramault... Āno 1668.

In-folio plano. Décrété le 19 Décembre 1667. Car. rom.

135. De gheestelijcke seven-sterre, ghecalculeert op den meridiaen van ons bedruckt Nederlant: Met goede prognosticatie / dat de quaede planeten van oorlooghe ende pest van onsen horisont sullen verhuysen... Ghejont voor een gheluckigh eynde van dit jaer 1668. En een salig beginsel van het nieuw iaar 1669. Door P. Oliverivs a Sancto Anastasio, priester van de ordre der Carmeliten. — Tot Ipre : ghedruckt by Domyn Ramault.

Pet. in-8o de 93 p. de texte. 9 ff. lim. et 1 p. supplém. Approb. datée du 13 Octobre 1668. — Sur Olivier de Saint-Anastase (*vulgo* de Crock), carme, né à Ypres, voir Paquot. Mém. XVIII, 65.

1669.

136. * Acte van ontfanghenisse in het broederschap van de alderheyligste dryvuldigheid der verlossinge van de christene slaeven, ghevanghen onder de Turken ende Barbaren. — Ypre. Domyn Ramault, gezworen drukker in de Zuyd-straete. 1669.

In-folio.

No 134. Archives communales d'Ypres. — No 135. Bibl. Royale de Bruxelles.

1671.

137. Ordonnantien vande wachte binnen de stede van Ypre. — Ghedruckt tot Ypre / by Dominicvs Ramault. Āno 1671.

In-4o de 23 p. chiffrées. Car. rom.

IMPRESSIONS DE D. RAMAUT SANS DATE.

138. Antonii Sanderi elenchus auctorum e pluribus aliquorum qui ad episcopalem et pastoralem in parochiis illa minorem functionem partim utiles partim necessaria sunt. — Ipris, apud Dominicum Ramautium.

Voir de Saint-Genois, Sanderus et ses écrits, p. 102, no 51.

139. Liste sur la quelle on est accoustumé de recepvoir le droict de peaige de Bappalmes tant en Laesse de S. Omer, que Ipres, Gravelingues, Dunckercke, et aultres lieux de Flandres. — A Ipre : imprimé chez Dominicqve Ramavlt, demeurant à la ruë de Messines.

In-folio plano. Car. rom.

140. Tafel van dese ieghenwoordighe caerte der stede van Ypre. — Ghedruckt tot Ipre, by Domyn Ramault...

In-folio plano. Indication des noms des rues, places, monuments figurant sur le plan d'Ypres, gravé sur bois en 1564 par Destrée. — Voir plus haut la biographie de Josse Destrée.

141. * Chronicon quadruplex rever. dom. Martino Pratsio decimo Iprensi præsuli... Ipris. Dom. Ramault.

In-4o de 8 ff.

Nos 137, 139 et 140. Archives communales d'Ypres.

IMPRESSIONS DE LA Vᵉ DOMINIQUE RAMAUT.

1673.

142. * Reghelen ende oeffeninghen van het broederschap der alderheyligste Maghet ende Moeder Maria van Hulpe, gheseyt Alsemberghe, ingestelt in de parochiale kercke van den heylighen Nicolays tot Ypre, den 11ⁿ wedemaent 1673. — Tot Ipre, by de weduwe van Domyn Ramault inde zuydstraete. 1673.

In-12 de 12 pages.

143. Men laet een jeghelyck weten....

In-folio. 1 f. — Annonce de la mise à ferme des impôts du quartier d'Ypres pour la période d'une année commençant au 1er Mai 1673. — Adresse : *Tot Ipre : ghedruckt by de weduwe van Domyn Ramault....* 1673. Décrété le 5 Avril 1673. Car. goth.

144. Ordonnantie ende reglement voor de brauwers, op het faict van de warrandatie van de bieren. — (*In fine.*) Tot Ypre: ghedruckt by de weduwe van Domyn Ramault... 1673.

In-4° de 4 ff. Car. rom. Réimpression de l'ordonnance du 19 Décembre 1667 sur la même matière. Voir N° 134.

1674.

145. Myne heeren vooght ende schepenen der stede van Ipre....

In-folio plano. — Ordonnance fixant la taxe des lettres entre Ypres et les différentes villes des Pays-Bas. Décrété le 5 Janvier 1674. Souscription : *Tot Ipre : ghedruckt by de weduwe van Domyn Ramault....* Car. goth. et rom.

Nos 143, 144 et 145. Archives communales d'Ypres.

VI.

ANTOINE DE BACKER.

1650-1695.

On peut ranger l'imprimerie d'Antoine de Backer parmi les plus importantes de notre ville, au 17e siècle, par la durée de son existence et le nombre de ses productions. Elle occupait dans la rue de Lille la maison formant le coin nord de la rue du Violon et portait pour enseigne *le Violon d'or, de goude Vele*. Cependant une ordonnance sortie en 1652 de cette officine porte que l'imprimerie avait alors pour enseigne *l'Ange doré*. (Voir le N° 148.)

Antoine de Backer épousa Jeanne-Constance Victor, dont il eut deux enfants, Martin et Jeanne-Catherine. Nous avons tout lieu de supposer que ce typographe mourut vers 1695 ou 1696. Sa veuve se remaria avec Pierre Bouckilioen, également imprimeur, et mourut le 4 Juillet 1723.



IMPRESSIONS D'ANTOINE DE BACKER.

1650.

146. Lyste vande rechten ofte assijsen op d'in-commende ende uyt-vaerende goederen te schepe binnen de stede van Ipre.

In-folio plano. Car. goth. et rom. Publié le 4 Juin 1650. Adresse : *Ghedruckt tot Ipre, by Antheunes de Backer, woonende inde zuydtstraete, in de goude vele.*

1652.

147. Ordonnantie politicqve... om te beter te doen onderhouden de placcaten van zijne majesteyt in t'faict vande munte, en̄ te beletten alle desordren die daer jeghens souden moghen geschieden ten grooten intereste van het aerm ghemeente....

In-folio plano. Car. goth. Publié le 26 Mars 1652. Adresse : *Ghedruckt tot Ipre, by Antheunes de Backer, inde zuyd-straete.* 1652.

148. Myne heeren den hoogh-bailliu / vooght...

In-folio. 1 f. Car. goth. Publié le 27 Juillet 1652. Adresse : *Ghedruckt tot Ipre / by Antheunes de Backer / inde zuyd-straete / inden vergulden enghel.* — Mesures à prendre pour éviter la contagion de la peste dans la ville d'Ypres.

149. Myne heeren hooch-bailliu / vooght / schepenen...

In-folio. 1 f. Car. goth. — Fixation du prix des denrées dans la ville d'Ypres. Imprimé en 1652.

Nos 146 à 149. Archives communales d'Ypres.

1654.

150. Illustrissimo ac reverendissimo Domino D. Francisco Joanni de Robles e comitibus d'Anapes, baroni d'Escou S. Main, etc., nuper ecclesiæ collegiatæ S. Petri Lovanii præposito universitatisque illius cancellario et privilegiorum conservatori...... Nunc omnium ordinum gratulatione.... in Iprensium episcopum adlecto et consecrato hoc publicæ lætitiæ syncharma accinebat gymnasium Iprense societatis Jesu.... Decembris 1654. — Ipris, typis Antonii de Backer, in platea Meessensi.

In-4o de 28 pages. En vers. Voir De Backer, Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus, III, p. 769 et 770.

151. Ordonnantie politicqve nopende het baut-maecken ende het ruymen vande secreten.

In-folio plano. Car. goth. Publié le 14 Mars 1654.

1655.

152. Daeghelixcsche vaerbargen te pachten.

In-folio. 1 f. Car. goth. — Location du service de la barque allant d'Ypres à Nieuport et de Nieuport à Dixmude. Même avis pour l'année 1656.

153. Bestediinghe van leeverijnghe van houtte ende timmerhandt werck.

In-folio. 1 f. Car. goth. — Construction d'un pont sur le canal de Style à Nieuport, et d'une nouvelle porte de la ville.

1658.

154. Lyste ende instructie vande assijsen op de naervolghende specien... opghestelt.

In-folio plano. Car. goth. Daté du 18 Mai 1658. Même ordonnance pour l'année 1666.

Nos 151 à 154. Archives communales d'Ypres.

155. Myne heeren den hoogh-baillu vooght...

In-folio. I f. Car. goth. Publié le 15 Septembre 1658. — Ordonnance fixant le prix de certaines denrées, durant le siége d'Ypres par les Français.

156. Prix des monnoies... Taux des denrées à vendre dans ceste ville d'Ypre...

In-folio plano, imprimé sur deux colonnes. Car. goth. et rom. En français et en flamand. Décrété le 4 Octobre 1658.

1659.

157. Nobilissimis amplissimisqve magno prætori, advoato, senatvi vrbis ac reip : iprensis, Iacobvs Albertvs Canisivs felicitatem et pacem... Theses de pœnitentia. — Ipris, typis Antonij de Backer, in platea Meessenensi. Anno M.DC.LIX.

In-folio plano. Car. rom. Impression sur parchemin.

1661.

158. Ordonnantie.... raeckende de bedelaers, ledighganghers ende vagabonden. Ghemaeckt ende ghestatueert den 6 Julii 1661.

In-folio plano. Car. goth.

1665.

159. Perillustris et reverendissimus Dominus D. Martinus Prats, decimus Iprensium episcopus, toparcha territorii S. Alberti, etc. in laeto suo introitu, in suam S. Martini ecclesiam et urbem, ipsa dominica laetare 1665. Extemporaliter salutatus dramate supermensali a studiosa juventute societatis Jesu Ipris... — Typis Antonii De Backer jurati typographi in platea Messenensi. M.DC.LXV.

In-4°. 6 pages. Voir De Backer, Bibl. de la Ce de Jésus, III, 770.

Nos 155 à 158. Archives communales d'Ypres.

160. Alsoo den grooten ghemeenen raedt...

In-folio plano. Car. rom. Décrété le 10 Septembre 1665. — Règlement sur l'impôt du 50me denier à prélever dans les achats d'immeubles ou de rentes.

161. Bestedinghe van diversche notable aerdewercken.

In-folio plano. Car. goth. et rom. En français et en flamand. — Travaux à exécuter en 1665 au canal de l'Yperlée entre le sas de Boesinghe et la Cnocke.

1666.

162. Ordonnantie ende reglement nopende de betalijnghe van het loot ende sasghelt der stede van Ipre.

In-folio plano. Car. rom. Décrété le 8 Mars 1644, et réédité en 1666.

163. Ordonnantie politicqve raeckende de contagievse sieckte.

In-folio plano. Car. goth. Publié le 15 Mai 1666. La même année, il parut une seconde édition de cette ordonnance amplifiée.

164. Myne heeren den hoogh-bailliu / vooght...

In-folio. 1 f. Car. goth. Décrété le 15 Juillet 1666. — Défense à toute personne étrangère d'entrer dans la ville d'Ypres, à moins qu'elle ne soit munie d'une attestation certifiant qu'elle arrive d'une localité non infectée par la peste.

165. Op t'vertoogh ghedaen aenden coninck...

In-folio plano. Car. rom. Donné à Bruxelles le 28 Août 1666. — Edit du roi au sujet des fraudes que commettent les conducteurs de bestiaux, afin d'éviter de payer les droits de sortie.

1667.

166. Ampliatie van reglemente voor de taelieden ende clercquen vande greffien der stede van Ipre.

In-folio plano. Car. rom. Publié le 16 Mars 1667.

Nos 160 à 166. Archives communales d'Ypres.

167. Myne heeren den hoogh-bailliu vooght ende schepenen.....

In-folio. I f. Car. goth. Décrété le 5 Août 1667. — Défense aux habitants de la ville d'Ypres de se rendre à Saint-Omer, ville actuellement infectée par la contagion.

168. Myne heeren den hoogh-bailliu / vooght / schepenen.....

In-folio. I f. Car. goth. Publié le 15 Octobre 1667. — Défense à toute personne venant de Lille, ville actuellement infectée de la peste, de se rendre à Ypres, ou d'y transporter des marchandises, à moins d'une attestation spéciale.

1668.

169. Myne heeren den hoogh-bailliu vooght schepenen...

In-folio. I f. Car. goth. Décrété le 22 Mars 1668. — Défense aux habitants d'Ypres de se rendre à Lille ou de loger chez eux des personnes venant de cette dernière ville, à moins d'une attestation spéciale.

170. Myne heeren den hoogh-bailliu vooght schepenen...

In-folio. I f. Car. goth. Décrété le 9 Avril 1668. — Il est défendu aux habitants de la ville d'Ypres de converser avec des personnes venant de Lille.

171. Myn heeren den hoogh-bailliu vooght schepenen...

In-folio. I f. Car. rom. Décrété le 11 Juillet 1668. — Il est interdit à toute personne, quelle que soit la ville d'où elle vienne, de pénétrer dans la ville d'Ypres, à moins d'être munie d'une autorisation spéciale.

172. Vooght schepenen en̄ raedt der stede van Ipre...

In-folio. I f. Car. rom. Décrété le 12 Août 1668. — Pour faire cesser de faux bruits, les magistrats annoncent que la peste a entièrement disparu de la ville. Durant toute la durée de l'épidémie (3 Avril à Août 1668), 22 personnes ont succombé au fléau.

173. Alsoo door de bermherticheyt Godts....

In-folio. I f. Car. rom. Décrété le 6 Novembre 1668. — Défense aux

---

Nos 167 à 173. Archives communales d'Ypres.

habitants d'Ypres de se rendre à Armentières, actuellement infectée de la peste, et de donner à loger à des personnes venant de cette dernière ville à moins d'une autorisation spéciale.

1669.

174. Vooght schepenen ende raedt der stede van Ipre....

In-folio. I f. Car. rom. Décrété le 11 Mars 1669. — Les magistrats font savoir qu'il n'y a plus en ville d'habitants, ni de maisons infectés de la peste.

1670.

175. Men gheeft een yeghelijck te kennen....

In-folio plano. Car. rom. — Annonce de la mise en location des fourrages pour la cavalerie logée en Flandre.

1671.

176. Regelen van 't broederschap van O. L. Vrauwe binnen de prochie-kercke van Strasele. — Ypre. A. De Backer. 1671.

Voir le Bulletin du comité flamand de France, II, 317.

177. Reglement voor de taels-lieden, messagiers, ammans ende clercken, der zaele ende casselrie van Ipre. — Tot Ipre, by Antheunes de Backer, woonende inde zuydstraete, in de goude vele. Ano 1671.

In-4o de 31 p. chiffrées. Car. rom. Décrété le 10 Avril 1671.

1673.

178. Ordonnantie..... raeckende de bedelaers, ledighganghers ende vagabonden.

In-folio plano. Car. rom. Décrété le 25 Janvier 1673.

179. Men laet een yeghelijck weten...

In-folio. 1 f. Car. rom. — Avis concernant le fermage des impôts du quartier d'Ypres pour la période commençant au 1er Novembre 1673. Même avis pour les années 1675, 1676 et 1677.

Nos 174, 175 et 177 à 179. Archives communales d'Ypres.

180. D'een helft van een hvys ende erfve te coopen binnen Ipre.

In-4°. 1 f. Nous possédons un grand nombre d'affiches de vente imprimées chez A. De Backer de 1674 à 1689. Nous croyons inutile de les mentionner ici.

1675.

181. Reglement raeckende den catechismvs.

In-folio plano. Car. rom. Imprimé sur deux colonnes. Décrété les 22 et 30 Avril 1675.

1676.

182. De wet der stede van Ipre, vernieuwt... den 22 Junij 1676.

In-folio plano. Car. rom. — Renouvellement du magistrat de la ville d'Ypres.

1677.

183. Men laet een jeghelijck weten....

In-folio plano. Car. goth. — Adjudication de fourniture de bois pour la construction d'un pont sur le Sluys-Vliedt à Nieuport.

1678.

184. Reglement povr les logements.

In-folio plano. Car. rom.

185. Extraict uyt t'registre van resolutien....

In-folio plano. Car. rom. Publié le 15 Décembre 1678. — Règlement concernant les boulangers.

1679.

186. Vernievwynghe vande wet der stede van Ipre.... Voor het iaer M.DC.LXXIX.

In-folio plano. Car. rom.

187. Le jeu de la fortune en trois empereurs de Constantinople Isaac l'ange, Alexis Comnene, Alexis le jeune. Representé par les ecoliers du college de la compagnie de

---

Nos 180 à 186. Archives communales d'Ypres.

Jésus à Ipre le 12 et 13 Septembre 1679. — Imprimé à Ypre par Anthoine de Backer en la rue de Messines, 1679.

In-4° de 2 ff. Voir De Backer. Bibl. de la Ce de Jésus, III, 770.

188. Myn heeren bailliu ende schepenen van de zaele ende casselrie van Ipre....

In-folio plano. Car. rom. Décrété le 14 Décembre 1679. — Les personnes qui auraient à se plaindre des excès, insolences et exigences des gardes des portes de la ville, sont invitées à exposer leurs griefs le plus tôt possible.

1680.

189. Vernievwynghe vande wet der stede van Ypre.... Voor het iaer M.DC.LXXX.

In-folio plano. Car. rom.

190. Myne heeren bailliu... der zaele ende casselrije van Ipre...

In-folio plano. Car. rom. Décrété le 3 Octobre 1680. — Les administrateurs d'établissements de main-morte doivent donner endéans les huit jours une liste des biens immeubles de ces dits établissements.

1681.

191. Declaration du roy pour empescher qu'il ne soit plus donné d'arrest de deffences d'executer les decrets d'ajournement personnel.

In-folio plano. Car. rom. Donné à Versailles en Décembre 1680 et enregistré au conseil souverain de Tournai le 17 Janvier 1681.

192. Copie de la lettre escrite par Mr le marquis de Louvois au nom du roy au conseil souverain de Tournay, portant que les sujets de sa majesté ne peuvent estre adjudicataires des biens vendus sur des sujets d'Espaigne, non

---

Nos 188 à 192. Archives communales d'Ypres.

plus qu'il ne leur est permis de les acheter de ces mêmes sujets.

In-folio plano. Car. rom. Enregistré au conseil souverain de Tournai le 17 Janvier 1681.

193. Declaration du roy pour regler les difficultez qui surviennent au sujet des défauts et contumaces contre les accusez pour crimes.

In-folio plano. Car. rom. Donné au mois de Décembre 1681 et enregistré au conseil souverain de Tournai le 23 Janvier 1681.

194. Declaration du roy portant qu'aucun ecclesiastique pourveu de deux benefices incompatibles ne pourra joüir des fruits desdits benefices que de celuy où il residera actuellement.

In-folio plano. Car. rom. Donné à St Germain en Laye le 7 Janvier 1681 et enregistré au conseil souverain de Tournai le 24 Janvier 1681.

195. Déclaration du roy pour empescher que les benefices situez dans les pays cedez au roy ne soient conferez à des estrangers.

In-folio plano. Car. rom. Donné à St Germain en Laye en Janvier 1681 et enregistré au conseil souverain de Tournai le 13 Février 1681.

196. Vernieuwynghe vande wet der stede van Ypre.... Op den 24 Novembre M.DC.LXXXI.

In-folio plano. Car. rom.

197. L'enormité du peché mortel; tirée de mot a mot de l'italien d'un devot religieux. — A Ipre, chez Anthoine de Backer, en la ruë de Messines ou violon d'or 1681.

In-12 de 49 p. chiffrées. Car. rom. Approb. datée du 22 Août 1681.

Nos 193 à 196. Archives communales d'Ypres. — No 197. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém.

198. Christelyke leeringhe der biechte oft troost der ellendighe sondaren, ghetrocken wt de bermhertigheyd Godts... Wt-ghegheven door Franciscus van Leeuw roomschen catholyken bicht-vader. — Tot Yperen. By Anthonius de Backer. Anno 1681.

In-12 de 201 p. chiffrées, plus 2 f. limin. et 1 p. pour l'approb. datée du 6 Juillet 1681.

199 * Het enghelsch leven, door den eerw. P. Michael a S. Augustino, provinciael der broederen van O.-L.-V. des berghs Carmeli. Yperen. A. de Backer. 1681.

In-18.

200 * Geestelycke exercitien voor thien daghen, beschreven door Dom Sans, generael der Feuillentinen. Yperen. A. de Backer. 1681.

In-18.

1682.

201 * Korten wegh tot het ghebedt. — Yperen, de Backer. 1682.

1683.

202 * Eere der reliquien van den H. Franciscus Xaverius door mirakelen doorluchtigh, geviert inde kercke der soc. Jesu tot Mechelen. — Ipre, Ant. de Backer. 1683.

In-12. L'auteur de cet opuscule est A. Poirters.

203. Confutatio justificationis praxeos, quâ aliqui, sub nomine pastorum, in Belgio consueverunt anxio cura populo proponere septem quædam fidei puncta tamquam

---

N° 198. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 203. De notre collection.

credenda explicite, ac necessariò necessitate medii..... Per R. P. Alexandrum a S. Teresia, ord. FF. B. V. Mariæ de Monte Carmelo S. Theologiæ Lovanii professorem. — Ypris, typis Antonii de Backer. 1683.

In-12 de 31 p. Car. rom. Approb. datée de Louvain, 24 Décemb. 1682.

204. Kort begryp ende verclaeringhe vande generale processie ende triomphe verciert door de jonckheyt der scholen van de societeyt Jesu als mede van andere jonckheydt der stede van Ipre. Over de glorieuse verlossinghe van het grouwsaem belegh der vyanden... Op den 1 Augusti tot ghedachtenisse van dese wijt-vermaerde verlossinghe vercreghen nu over 300. jaeren in het beghinsel van de selve maendt. — Ghedruckt tot Ipre, by Antheunes de Backer.... 1683.

In-4° de 2 ff. Car. rom. Cette plaquette a été réimprimée dans les Annales de la Société d'Émulation de Bruges, 2me série, t. XI, p. 285.

205. Vernieuwynghe vande wet der stede van Ipre.... Op den 21 Septembre M.DC.LXXXIII.

In-folio plano. Car. rom.

206. Ordonnantie ende reglement voor de brauwers op het faict vande warrandatie vande bieren.

In-folio plano. Car. rom. Décrété pour la première fois le 19 Décembre 1669 et réimprimé en 1683.

207. Lyste vanden pachter vanden assyse van t'berecht vande marckt.

In-folio plano. Car. rom. Décrété pour la première fois le 27 Mars 1625

N° 204. De notre collection. — Nos 205 à 207. Archives communales d'Ypres.

208. Lyste ende recht vanden pachter vande assyse vanden vleesch-huyse....

In-folio. 1 f. Car. rom.

209. Lyste vanden pachter vande rente vanden vleesch-huyse....

In-folio plano. Car. rom.

210. Lyste vanden pachter tot laste vande been-hauwers....

In-folio plano. Car. rom.

211. Lyste vanden pachter vande vissche-marckt....

In-folio. 1 f. Car. rom. Décrété pour la première fois en Mars 1590.

212. Lyste van den pachter vande specerie ende mercherie...

In-folio plano. Car. rom.

213. Lyste vanden pachter van 't soet ende 't seur (*miel, sirop et vinaigre*)....

In-folio. 1 f. Décrit d'après une réimpression faite en 1732 par la veuve F.-J. Moerman.

214. Lyste vanden pachter vande vettewarie....

In-folio plano. Car. rom.

215. Lyste vanden pachter vande laekens ter snede...

In-folio. 1 f. Car. rom.

216. Lyste vanden pachter van de assyse vande vremde laekenen...

In-folio plano. Car. rom.

217. Lyste van den pachter vande assyse vande oude cleer-marckt....

In-folio plano. Car. rom.

Nos 208 à 217. Archives communales d'Ypres.

218. Lyste loon ende sallaris raeckende het vaerende marckt-schip van deser stede van Ipre, op de gonne van Veurne, Loo, Hondtschoote, Ste Winnocx-berghe, ende op den ouden vijvere.

In-folio plano. Car. rom.

219. Assyse van het paer-gelt (*mariage*).....

In-folio. 1 f.

1685.

220 * Maniere om aen God op te offeren het heilig sacrificie der misse door de voorsprake van de heylighe ende martelaeresse Barbara, met een kort begryp van haer leven ende mirakelen. — Tot Ipre, by Antheunes de Backer. 1685.

In-18.

221. Historie van Julianus den apostaet vervolgher der christelycke religie ende van Theodosius den eersten oft den ouden vervoorderaer der selve beyde Keysers ghetrocken uyt verscheyde schryvers. — Tot Yperen, by Antonius de Backer, 1685.

In-8o de 224 p. Voir De Backer, Bibl. de la Ce de Jésus, II, 226.

1686.

222. Een gulden tractatien tracterende vande scheydinghe der zielen ende des gheests ofte vanden verborgen opganck vande gheestelijcke bruyt... Gemaeckt door den eerw. P. Joannes Evangelist, van s'Hertoghen-Bosch,

---

Nos 218 et 219. Archives communales d'Ypres. — No 222. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém.

capucijn... — Ghedruckt tot Ipre, by Antheunes de Backer, inde zuyd-straete in de goude vele 1686.

In-12. 11 ff. prélim. et 122 p. de texte. Car. rom. Approb. du 25 Février 1686.

223 * Eere der reliquien van den H. Franciscus-Xaverius, door mirakelen doorluchtig, die geviert worden in de kercke der societeyt Jesu tot Mechlen, door eenen priester der selve societeyt. — Ypre, by Antheunes De Backer.... 1686.

In-12.

224 * Kortbegryp van de cavalkade ende triumphwaeghens opgerecht door de stad van Ypre, ende uytghebeeldt door de jonckheyt der scholen van de societeyt Jesu, als mede van andere jonckheyt der selve stede van Ypre, in de solemnele processie van onse lieve vrouwe in den thuyn, gehouden binnen Ypre, jubilerende over de uytroepinge der ketteryen, op den 4 en den 11 Augusti 1686. — Gedruckt tot Ypre, by Antheunes de Backer, drucker...

In-4o, de 8 pages.

1690.

225. 'T Heyligh der heylighen besloten, waer in betoont wort, dat de h. kerck, op doot-sonde, en op den kerck-ban, heeft verboden, de h. misse, ende den canon der selve, in de moederlycke tale, over-te-zetten, te drucken, te lesen, oft by hem te houden... Door den E. P. Alexander a S. Teresia van de orden der broederen van onse L. V. des

---

N° 225. De notre collection.

Berghs Carmeli... — Tot Yperen, by Antonius de Backer, 1690.

In-12. 10 ff. lim. contenant les approb. et la préface, 347 p. de texte chiffrées, et 5 p. pour la table. Car. rom.

226. 'T Heylighdom besloten, waer in wordt betoont dat de h. kerck op doodt-sonde heeft verboden het doorgaens lesen der h. schriftuer, in de moederlycke tael : en dat dit verbodt noch verbindt in onsen tydt ende landen.... Door den eerw. p. Alexander a S. Teresia... — Tot Yperen, by Antonius de Backer, 1690.

In-12, de 6 ff. lim. contenant les approb.; 535 p. de texte chiffrées et 4 p. pour la table. Car. rom. Cet ouvrage forme le tome second du nº précédent.

1693.

227 * Manuale pastorum ad usum episcopatus Yprensis. — Ypris, Anth. de Backer, in platea Messinensi. 1693.

In-8º.

IMPRESSIONS DE A. DE BACKER SANS DATE.

228 * Kort begrip van de solemnele processie ingesteld en versierd met verscheidene cavalcaden en triumfwagens door de stad Ypre ter oorzaeke van de drie honderdjaerige jubilé over het opbouwen van haere eerste mueren ten jaere 1388, sedert haere laetste destructie. — Tot Ypre, by Antonius de Backer, drukker in de zuyd-straete.

Nº 226. De notre collection.

229. Sermoonen gepredickt in d'octave van het alder-h: sacrament in de metropolitane kercke van Mechelen, in 't jaer 1685. In druck ghegheven door T. W. M. B. N. G. J. B. H. — Tot Ipre, by Antheunes de Backer, inde zuytstraet in de goude vele. Met approbatie.

In-12 de 121 p. de texte chiffrées et 11 p. liminaires. Cet ouvrage est suivi d'un opuscule de 32 pages intitulé : *Sommighe bemerckingen dienende tot verclaeringe van het sermoon van den seer eerw. heer Plebaen, gepredickt.... binnen de stadt van Mechelen, op desselfs kermis-dagh den I Julii* 1685.

230. Reglement voor het sas der stede van Ipre inde prochie van Boesinghe.

In-folio plano. Car. rom.

231. Tol diemen (*sic*) betaelen moet in alle feesten ende wekelijcke marcten deser stede ende schependom van Ipre, in het coopen ende vercoopen van de naervolghende bestialen...

In-folio. 1 f. Car. goth.

ALPHONSE DIEGERICK.

(*Pour être continué.*)



N° 229. Bibl. de l'Université de Gand. — N°s 230 et 231. Archives communales d'Ypres.

L'INCENDIE

DE LA HALLE EN 1498.

Au moyen-âge, les incendies étaient fréquents, et presque toujours terribles, à Ypres et dans ses faubourgs.

A cette époque, plus encore que de nos jours, massacrer tout, dévaster tout, brûler tout, constituaient les principes élémentaires de « l'art de la guerre »; alors des débris fumants jalonnaient toujours les routes suivies par les armées et « ville gaingnée » était d'ordinaire « ville arse (1) ».

Souvent à l'approche de l'ennemi, dans l'intérêt de la défense, les bourgeois, comme ceux d'Ypres en 1383, détruisaient eux-mêmes les faubourgs de leur cité et quand cette mesure n'avait pas été prise, l'assiégeant incendiait ces quartiers suburbains et les rasait complètement.

En 1297, les Français, après avoir battu, à Comines, les milices flamandes et les troupes allemandes, leurs alliés, assiégèrent Ypres; ils ne purent s'en rendre maîtres, mais,

---

(1) *Arse*, brûlée.

avant de lever le siége, ils « ardirent tous les forsbors, il ne demoura noient (1).»

Le feu, quand il éclatait à l'intérieur de la cité, occasionnait aussi, et devait nécessairement occasionner, des dégâts considérables. Il existait autrefois à Ypres un grand nombre de ruelles et d'impasses, aujourd'hui supprimées. On y voyait peu de *steenen* — c'est le nom qu'on donnait aux édifices construits en pierre, — les bourgeois et les manants habitaient des maisons en bois; les façades de ces habitations formant pignons sur rue, étaient très-élevées et les pans de chacun de leurs étages, posés en encorbellement, faisaient saillie sur l'étage inférieur. Ces ruelles étaient si étroites, ces maisons si hautes et leurs divers étages si saillants que les galbes ou pignons des façades semblaient parfois se toucher. Il est facile de comprendre quelle était la violence des incendies dans un tel foyer.

Une situation aussi périlleuse ne pouvait échapper à l'attention et à la sollicitude de nos vigilants échevins. Dès les temps les plus anciens, ils firent des « Keures dou fu »,

---

(1) Une chanson « française » intitulée : « *la deffiance au conte de Flandre et tout l'estat de l'ost* (armée) » rappelle les dévastations des Français en Flandre, durant les campagnes de 1296 et 1297. Cette chanson se compose de cent couplets; nous croyons pouvoir en reproduire deux qui concernent Ypres, Warnêton et Messines.

62) De Courtrai se partirent
Après la nostre gent.
Envers la ville d'Ipre
Alèrent chevauchant.
Tous les forsbors ardirent
Et li moulin à vent.
Trestout entour la ville
Ne demoura noient.

65) Par Warneton s'en vindrent
La nostre gent tout droit,
Si ont arse la ville
Et la maison Robjoit;
Mechines ont cherchié,
Puis se sont retret;
Tout ont ars jusqu'a Lille,
Ni demoura rechet.

Recueil de chansons etc. publié par les soins de la Société des Bibliophiles de Belgique. — Tome premier. Brux. Olivier. 1870.

organisèrent une corporation de *Brandgezellen*, placés sous les ordres de *Brandmeesters* et assignèrent aux Frères de toutes les gildes et corporations ouvrières ou industrielles le devoir que chacun avait à remplir, en cas d'incendie.

La plus ancienne *Keure dou fu*, conservée dans nos archives, remonte à la fin du XIIIe siècle (1). Elle fut revue et considérablement augmentée en 1361 (2), puis souvent plus tard.

Mais les mesures les plus sages et les plus énergiques ne pouvaient empêcher le développement rapide du feu, quand l'incendie éclatait dans le milieu que nous venons de décrire. Plus d'une fois, des quartiers entiers furent détruits (3).

Dans les pages de leurs écrits « touchant les désolations, ruines etc. arrivées en la ville d'Ypres », nos annalistes ont mentionné plusieurs « calamités » de cette espèce, mais aucun d'eux ne parle du terrible incendie qui, en 1498, faillit dévorer le Beffroi et les Halles de notre ville ; cet événement méritait pourtant d'être noté. Ce silence s'explique difficilement, car nos chroniqueurs se plaisaient à narrer longuement des faits insignifiants et même souvent à se faire les échos de racontages sans intérêt ; comment et pourquoi ont-ils oublié de noter le grave sinistre de 1498 ?

Il y a donc là une lacune à combler. Les détails résumés

---

(1) Archives d'Ypres. *Livres de toutes les Keures de le vile d'Ypre* — Voir aussi Warnkœnig, V, p. 14.
(2) Archives d'Ypres.
(3) Annales de notre Société, I, p. 315; article de M. Diegerick.

dans la présente notice, sont extraits de documents authentiques dont nous devons la communication à l'inépuisable complaisance de notre ami Monsieur I. Diegerick.

Le 5 avril 1498, vers une heure du matin, la grosse cloche du beffroi d'Ypres (*Brandclocke*) sonnait l'alarme ! Ses coups précipités trahissaient l'anxiété des guetteurs (1); l'incendie signalé s'annonçait donc dans des conditions inquiétantes.

Les bourgeois qui les premiers s'élancèrent dans les rues désertes, n'eurent pas besoin, pour connaître le lieu du sinistre, que le guet à la tour le leur eût indiqué au moyen de son porte-voix en cuivre et de sa lanterne (2). La ville entière, plongée dans une obscurité profonde depuis l'heure du couvre-feu, était éclairée comme en plein jour.

La chambre de la nouvelle trésorerie était en feu ! Cette chambre se trouvait depuis 1410 (3) en face du chœur de l'église de St-Martin, à l'étage du bâtiment, aujourd'hui l'hôtel de ville et déjà nommé le *stede huus* à la fin du xve siècle (4).

---

(1) Autrefois les guets ou sonneurs de cloches veillaient, non comme aujourd'hui sur la tour de St-Martin, mais au haut du Beffroi dans leur *clockeluudershuus*. (Comptes de la ville, passim).

(2) Voir les comptes de la ville, qui mentionnent fréquemment *la maison des sonneurs de cloches au Beffroi*, leurs lanternes, drapeaux, porte-voix, etc. — Aujourd'hui cette ancienne disposition des « Keures dou fu » est encore observée : les guetteurs à la tour de St-Martin font connaître le lieu de l'incendie à l'aide d'un porte-voix et l'indiquent le jour au moyen d'un drapeau, la nuit au moyen d'une lanterne.

(3) Voir les comptes communaux de 1410 et suiv.

(4) Comptes de la ville, fin du xve siècle et autres documents de cette époque. (Archives d'Ypres.)

Bientôt les *Brandghesellen* ou *supposten*, sous les ordres de leurs *Brandmeesters*, sont à leurs postes. Ces prédécesseurs, les aïeux peut-être de nos « sapeurs-pompiers » actuels, accourent, portant (1) leurs sceaux (*seulen*) et leurs cuves (*cupen*) (2).

Puis arrivent la corporation des bouchers, avec quinze échelles, celle des charpentiers, avec quatre grands crochets en fer, les *tinedraghers*, avec leurs *tines*, les varlets-drapiers, teinturiers et filetiers, les *lakenspoelers* et les *wollespoelers* avec leurs grands chaudrons et de gros cordages.

Le « mestier » des maréchaux (*fevres*) dont chacun des *ghesellen* porte deux lourds marteaux en fer, se hâte de répondre à l'appel de la *brandclocke*, et déjà les corporations des boulangers, des brasseurs, des blanchisseurs et « li des austres mestiers » sont rangés en bon ordre près l'église de S[t]-Martin, car tous les *manants d'Ypre doivent a ke il soient, venir au fu et aider au fu.*

Les « cordevoniers » (cordonniers) ne sont pas sur le théâtre de l'incendie : ils font le guet aux portes de la ville « *par quoi,* dit la Keure, *on portche nus biens hors les portes* » et que, sur l'ordre de leur *hoofman*, les *besanters* viennent d'ouvrir (3).

Les femmes, les vieillards et les enfants accourent aussi vers la Halle, mais après avoir placé une lanterne « allu-

(1) Archives d'Ypres.

(2) Ce fut seulement vers 1677 que les échevins achetèrent à Jacques Person d'Anvers, au prix de 850 fl., deux pompes à incendie.

(3) Toutes les dispositions rappelées sont inscrites dans la *Keure dou fu* de 1287. (Archives d'Ypres.)

mée » devant leur demeure (1); le *Leet* (2) et les quais de l'Yperlée (3) jusqu'à la maison nommée *Flandre* (4) sont couverts de monde. Une foule immense stationne sur la place du « Marchiet ».

Devant la maison du Besant (*Besantershuus*) (5) se tiennent les échevins entourés de *Poorters* (6) prêts à seconder les *besanters*. Ces bourgeois notables, frères des gildes de St-George (7) et de St-Sébastien (8) sont « en parure » (9)...., mais pas n'est besoin de maintenir l'ordre dans la foule. « Li dou commun » restent immobiles et muets devant un tableau dont il serait impossible de décrire la terrible splendeur !

L'incendie a fait de rapides et effrayants progrès... La trésorerie ressemble à un immense brasier..; d'épais nuages de fumée dessinent des images fantastiques sur les vieux murs de l'église de St-Martin et sur sa nouvelle tour, vierge encore des ravages du temps (10), et emportés par les flam-

---

(1) Keure de 1361. (Archives d'Ypres.)

(2) *Leet* aujourd'hui *Lentemarckt*, Petite Place.

(3) Le Bassin de l'Yperlée se trouvait alors devant le porche de l'église de St-Martin.

(4) Cette maison, habitée aujourd'hui par l'auteur de cette notice, forme le coin sud de la rue *Corte Meersch* et de la place *de Leet*. (Archives des couvents d'Ypres. — Collection de M. A. V. D. P.)

(5) C'est là que veillaient jour et nuit les *Besanters* ou *peysanters* chargés de maintenir l'ordre (*peys*) en ville et de garder les clefs des portes de la cité, etc.

(6) *Poorters*, bourgeois notables.

(7) La gilde de St-George (arbalétriers) était la plus ancienne gilde armée de la ville.

(8) La gilde de St-Sébastien dont les anciens statuts, usages et coutumes ont été maintenus jusqu'en novembre 1871, avait été reconnue par le magistrat le 30 mars 1399. (Voir nos Annales, I, p. 44 à 47 et tome V, p. 373.)

(9) En costume, uniforme, avec leurs armes.

(10) La première pierre de la *nouvelle tour* de St-Martin avait été posée le 2 juillet 1434. Martin Uutenhove de Malines en fit les plans et dirigea les travaux. (Archives d'Ypres.) — Voir Diegerick, *Analectes*, p. 62, et Ed. Vanden Bogaerde, *l'église de St-Martin*, annales de notre société, page 265.

mes à des hauteurs prodigieuses, des flocons enflammés tournoient vertigineux dans les airs et retombent au loin en pluie de feu menaçante, sur les maisons de bois dans toutes les rues de la ville... Ce sont des débris d'archives que l'incendie a déjà dévorés!

Le Beffroi même semble un instant être menacé. Un point rougeâtre et sinistre luit au second étage de la tour. Les volets en chêne qui ferment les fenêtres ogivales de l'arsenal ou « cambre de le artillerie (1) » ont pris feu; mais deux couleuvriniers, Roeger de Brune et Pieter Cayaert, ont été chargés de faire le guet dans ce poste périlleux; ils arrachent les volets enflammés et en lancent les débris entre les Halles. Le Beffroi est sauvé!

Alors Pieter Van Nieuwenhuus, « garde de le artillerie et maistre es canons » fait enlever de la cour des Halles l'artillerie de la ville.... ; vieux canons « à pirre » (2), nouveaux canons de « kuevere » (3) sont traînés sur le cimetière de St-Martin et confiés à la garde « d'ouvriers en le artillerie », *gezellen* sans doute de la gilde de Ste-Barbe.

Des clercs et des « laboureurs » (4) de la ville arrachent fièvreusement, avec des crochets en fer, du foyer de l'incendie, les livres des comptes, des chartes, des documents, des registres dont les reliures en bois et en cuir brûlent...;

---

(1) On conservait alors encore dans la chambre au second étage du Beffroi les drapeaux des corporations et le petit matériel de guerre, glaives, flèches, armures, etc. — Voir comptes de la ville. 1315.

(2) Canons pour lancer des projectiles en pierre (*steenen clooten.*) (Arch. d'Ypres. Comp. 1383.)

(3) *Kuevere*, cuivre.

(4) *Laboureurs*, ouvriers, travailleurs. de *laborare*.

les débris de ces archives précieuses sont jetés précipitamment dans la « cambre du collége des XXVIJ (1). »

Et la *Brandclocke* sonne sans cesse..

Cependant, « li dou mestiers » travaillent avec l'énergie du désespoir... ; deux échevins (*scepenen van den brande*) dirigent les manœuvres (2), les chaînes fonctionnent régulièrement (3) ; l'eau puisée dans l'Yperlée sur le *Leet* (4) est versée à flots (5) sur le brasier.

Le vent déjà violent redouble encore de violence, la Halle entière est en péril ! elle semble condamnée à périr dans les flammes... toute la ville sera-t-elle anéantie ?

Soudain un bruit effroyable terrifie la foule, de longues gerbes de flammes traversent des nuages de fumée noire, elles s'élèvent dans les nues! l'immense toiture du *Stede Huus* avec ses tuiles plates , sa crête dentelée , ses voliges, ses poutres et toute sa lourde charpente s'effondre, tombe et s'engouffre dans le cratère...

A cet épouvantable coup de foudre, succède un instant de silence, plein de solennité, plein d'anxiété !... la nuit se fait, des ombres partout et partout de pestilentiels nuages de fumée!.. sous la masse des décombres, l'incendie hurle, mais il étouffe, c'est le râle de l'agonie..... les travailleurs

---

(1) Un des six colléges qui formaient la grande assemblée dite *groot gemeente der stede van Ypre.*

(2) Disposition de la Keure de 1361.

(3) *Van water te draghene met t'hand.* — Keure de 1361. (Archives d'Ypres.)

(4) *Van water te sceppen.* — Keure de 1361. (Archives d'Ypres.)

(5) *Van water te ghieten met haesvaten.* — Keure de 1361. (Archives d'Ypres.)

redoublent d'ardeur... le redoutable ennemi est paralysé... on est maître du feu !

Des cris d'enthousiasme et de reconnaissance s'élèvent vers le ciel !...

La *Brandclocke* parle moins haut ; bientôt elle fait silence. L'aube a paru... à toutes les églises, à tous les monastères, *l'angelus* sonne... les portes des temples s'ouvrent et nos pieux ancêtres s'y précipitent pour bénir Dieu et Notre Dame de Thuyne, la populaire protectrice de la cité ! puis ils courent remercier « les bonnes gens » qui, en travaillant si vaillamment, ont sauvé le splendide monument yprois (1).

L'incendie était maîtrisé, mais non entièrement vaincu; durant quelque temps encore, les *brandmeesters* et leurs *gezellen* font des efforts pour l'éteindre complètement.

Quand tout danger a disparu, on place des guets aux abords du bâtiment incendié. Saeren Zet et trois autres *brandmeesters* veillent dans les salles et dans les cours des Halles, pendant deux nuits et un jour (2).

---

(1) Le « registre van resolutien van den grooten gemeene, 1492-1499 », entr'autres documents, a conservé le souvenir de ce sinistre. On y lit, folio 107 v° :

« Den ven dach van april anno xcvij voor paesschen so wast grooten brandt in de halle ende verbrande de gheheele tresorie met al datter in was midsgaders de wynckelkins daer onder ende met een groot stuk van de daken van de noordzyde van de voorseide halle. Van den welcken brande die begonst ontrent den een huere in de middernacht, de gheheele halle byzondere, en al de stede was in grooten dangiere, ten hadde ghezyn de gracie van Gode, ende de groote werre van den goeden lieden, by den grooten windt die up den zelven tydt was. »

(2) « Saeren Zet ende den anderen drien brandmeesters over hueren salaris van elc twee nachten ende eenen dach ghewaect thebbene in ende tusschen den hallen int bescudden van den brande die ghebuerde in de tresorie . . . . iiij lb. xvj sh. »

Rogier de Brune et Pieter Cayaert, les couleuvriniers dont nous avons parlé, continuent à faire le guet, pendant trois nuits, dans la *stede artillerie camere* qu'ils avaient sauvée du feu (1).

Trois « ouvriers en le artillerie » (*gezellen*) montent, durant ces mêmes nuits, la garde au cimetière de S[t] Martin, pour veiller sur les canons qu'on y avait réfugiés (2).

Divers travailleurs avaient été blessés durant ce terrible incendie; nous trouvons dans nos comptes et nous croyons pouvoir citer ici les noms de quatre « bonnes gens », Michiel Van den Torre, Gabriel Van den Biest, Hans Dinne et Henri Van den Hoophuuse qui reçurent des blessures, en faisant vaillamment leur devoir.

Nos échevins se hâtèrent d'exécuter la prescription de la *Keure dou fu* portant : « Quiconckes périlleusement se met sour aucune maison pour le maison sauvier, on li doit payer son serviche et sa paine (3) sour le dit de chaus qui a chou sont *eslut* (4). »

---

(1) « Pieter van Nieuwenhuus garde vander artillerie die by laste van mynen heeren van der wet verscoten ende betaelt hadde Roeger de Brune ende Pieter Cayaert coluevreniers van elc drie nachten in der stede artillerie camere naer den voorseiden brand ghewaect thebbene te v sh. par. van den nacht . . . . xxx sh. »

(2) « Den voorseiden Pietere dat hy ooc betaelde drien ghesellen van elc drien nachten op Sinte Maertens kerchof ghewaect thebbene ter bewaernesse van der stede artillerie, elc gheselle te iij sh. par. van der nacht. . . . . xviij sh. »

(3) La Keure de 1361 fixe le montant des indemnités à payer.

Twee tinedraghere	XII s. p.
Elken water te ghitene met haesvaten.	IIII s. p.
Van water te sceppen	IIII s. p.
Van water te draghene met hand	IIII s. p.
Van husen te breekene.	VI s. p.
Van goede te wachtene	II s. p.

(Archives d'Ypres. Livres de toutes les Keures.)

(4) Les *Brandmeesters* auraient-ils été élus par leurs *supposten?*

Plus que jamais, c'était le cas d'indemniser, de récompenser même, ceux qui avaient (le 5 avril) rendu un si éminent service à la ville.

Dès le lendemain (6 avril), fut faite une publication invitant toutes les personnes qui avaient la veille combattu l'incendie, à se rendre (le 7, à deux heures après-midi) au siége scabinal pour y donner leurs noms aux échevins et aux clercs à ce commis ; les blessés étaient spécialement invités à se faire connaître; quant aux *brandgezellen,* ils devaient se faire inscrire chez leurs *brandmeesters* respectifs. Cette publication disait que tous seraient indemnisés et « contentés » (*men zal elken betaelen ende contenteren*), et que les blessés seraient soignés et traités sans frais, (*men zal die doen keuren, helpen ende meesteren, ende daer af niet costen doen.*)

---

(1) Registre des publications. 1494-1524. f° 12 v°.

(Den v^en dach van april xcvij voor Paesschen zo verbrandde de tresorie met al daer in was.)

« Men ghebiet ende laet weten dat alle de ghone die ghisteren nacht ten brande weere ende hulpe deden om den brandt te helpen blusschene, dat die up morghen ten tween hueren naer de noene comen up scepene camere ende doen huerlieden bescrivene ende men zal elken betaelen ende contenteren van zynen aerbeyde zo daertoe dient ende behoort. »

« Insghelycx dat alle de ghone die onder de vier brandmeesters staen tusschen dit ende morghen voor de noene gaen bi den voorseide brandmeesters ende elc bizonder onder den zynen, ende doen hem lieden daer bescrivene ten ende dat de selve brandmeesters die over bringhen moghen om betaelt te worden. »

« Voort dat elk de ghone die eenighe leederen, cuupen oft andere zaken of instrumenten ten voorseiden brande ghebrocht ofte gheleent hebben, dat die insghelycx comen ofte zenden op morghen naer noene, men zal elck t'zyne doen gheven ; ende op datter yet verlooren, ghebroken ofte onghereet es, men zal hem dat betaelen ende hem recompenseren. »

« Item dat alle de ghone die ten zelven brande quetst ofte mynck ontfaen hebben, insghelycx comen ende gheven dat te kennen, men zal die doen kueren, helpen ende meesteren ende daer af niet costen doen. »

Publié vj^n april xcvij voor paesschen.

Toutes ces promesses furent tenues. Gabriel Van den Biest reçut une indemnité de iij lb. xij s. et fut traité par Maistre Jean Vanden Velde « cirurgien » (1).

Michel Van den Torre, charpentier, reçut une indemnité de iiij lb. (2) et fut confié aux soins d'un autre chirurgien, Maître Gheeraert Callin (3).

Quant aux deux autres blessés, Hans Dinne et Henri Vanden Hoophuuse (4), il est probable que leurs blessures étaient légères. Ils ne reçurent pas d'indemnité spéciale, du moins nos comptes n'en mentionnent aucune ; on se borna sans doute, à les rétribuer au même taux que les autres travailleurs, et le soin de les traiter ne fut pas confié à des chirurgiens, mais à des « barbiers » qui faisaient alors partie de la respectable corporation des chirurgiens.

Arthur Van der Heyden, barbier, traita Hans Dinne et pour honoraires il ne reçut que xx s. p. (5), mais Claeys

---

(1) « Meester Jan Van den Velde cirurgien vanden cure bi hem ghedaen an den persoon van Gabriel van den Biest van den quetse dat hy ontfinc in den brande van der tresorie . . . . iiij s. p. »

« Den voorseiden Gabriel over zyne smerte ende verlet. iij lb. xij s. »
(Archives d'Ypres. Comptes de 1498.)

(2) « Michiel vanden Torre over zyne smerte van den quetsure dat hy ontfinc in de weere bi hem ghedaen in den brandt van den voorseide tresorie ende voor zyn verlet den tyd van zine cure gheducrende dat hy zyn ambocht niet doen mochte . . . . iiij lb. »

(3) « Meester Gheeraert Callin ooc cyrurgien van zinen aerbeyt ende salaris van der cure bi hem ghedaen an den persoon van Michiel vanden Torre timmerman van den quetse bi hem ontfaen in de werre van den voorseiden brande . . . . , ... iiij lb. »

(Archives d'Ypres. Comptes de 1498.)

(4) Van den Hoophuuse était, croyons-nous, maître verrier (*meester glaswerkere.*)

(5) « Artur Van der Heyden barbier, van zekere cure bi hem ghedaen an den persoon van Hans Dinne an den quets die hy ontfing in den voorseiden brand. . . . . xx s. p. »

(Archives d'Ypres. Comptes de 1498.)

Dieryc qui donna des soins à Henri Van den Hoophuuse, obtint iiij lb. (1); il est vrai que Claeys n'était pas un modeste barbier, car notre compte lui décerne le titre de « Meester Barbier. »

Malgré le chiffre élevé des honoraires accordés à ce maître barbier, il faut croire que la blessure de Van den Hoophuuse n'était pas bien grave, car nous voyons par nos comptes, que ce blessé, vitrier de son état, (*glaswerkere*) exécuta, en 1498, de nombreux ouvrages pour la ville.

Les sommes payées aux quatre *brandmeesters,* à leurs *medegezellen* et à divers autres personnes, soit pour travail fait pendant l'incendie, ou pour avoir veillé les jours suivants, soit à titre d'indemnités pour pertes de sceaux, cuves et autres ustensils, furent fixées, d'après un état dressé par J. Steelant (2), à la somme de XLVII lb. IV s. VI d.

Personne — et c'était justice — ne fut oubliée, pas même la providence que l'on invoque souvent avec ferveur au moment du péril et que l'on oublie souvent aussi quand le danger est passé.

Le clergé et le magistrat décidèrent qu'une procession

---

(1) « Claeys Dieryc meester barbier omme zekere cuere bi hem ghedaen in den persoon Henric Vanden Hoophuuse die ten brande vander tresorie van der stede were doende ghequetst was . . . . iiij lb. »
(Archives d'Ypres. Comptes de 1498.)

(2) « De vier brandmeesters elc met zinen medeghesellen ende diversche andere persoonen alsoo wel van were ghedaen thebbene in den brand van der tresorie van deser stede die geschiede den ven dach van april int jaer xcvij voor paesschen (5 avril 1498 N. S.) als van omtrent ende in de halle ghewaect, huer lieder seulen, cupen ende andere instrumenten in den zelven brand verloren thebbene, blykende bi eenen papiere gheteekent J. Steelant . . . . xlvij lb. iiij s. vj d. »

générale (dont la station serait au couvent des Frères Prêcheurs) aurait lieu, dans le but de prier Dieu « pour les santés et la prospérité (*gezonden voorspoedt en welvaeren*) des redoutés seigneurs du pays (1) et de remercier le tout puissant d'avoir détourné de plus grandes calamités de la cité (2).

Au xv[e] siècle, c'est au *Stede Huuse* qu'étaient passés tous les actes civils intéressant les bourgeois; les échevins donnaient à ces actes d'intérêt privé, un caractère d'authenticité et date certaine.

Les titres portant mutation des propriétés par vente ou héritage, constitution de rentes et reconnaissance d'obligations, les actes de partage et des successions, les inventaires des biens et les papiers concernant les tutelles ou l'administration des propriétés appartenant à des mineurs, etc.,

---

(1) Il peut paraître assez singulier de voir participer le redouté seigneur du pays à ces prières de reconnaissance, au moment même où le prince (Philippe-le-Beau) venait d'enlever le Conseil de Flandre à la ville (février 1498), mais tel était alors l'usage; les princes avaient toujours la première part dans les prières publiques.

(2) Registre des publications. 1494-1524, f° 13 r°.

« Men ghebiet dat bi minen heeren van der gheestelicken state myn heeren den hoochbailliu, vooghd ende scepenen van deser stede, gheordonneert es processie generaele ghedraeghen te zyne up den woonsdaghe eerstcommende darof de statie zyn zal ten predicaren, omme Gode van hemelrycke te biddene omme den ghezonden voorspoedt en welvaren van onzen gheduchten heere ende prince ende mergheduchte vrouwe zyne ghezelneide, ende voort omme hem te danckene ende te lovene van zynder gracie, dat meschief van den brande die laest was in de halle gheblust ende wederstaen was zonder vele meerdere grief ende scade, alsoot wel gheschapen was te ghebueren. Omme twelcke men elckeen bidt ende vermaendt ter voorseide processie ende ten dienste Gods te commene also devotelic als hy can ende mach. So last men ende beveilt dat alle taverniers ende cabarettiers hun tavernen ende cabaretten opsluten, zonder yemant te stellene voor andersints dat de voorseide processie incommen zal zyn, op correctie voor scepenen. »

Publié xiiij april xcviij naer
t'widen van der voute.

restaient déposés en original dans les bureaux soit de la « trésorerie », soit de la chambre pupillaire (*Weeserye*).

Dans le premier de ces bureaux étaient conservés aussi les procès-verbaux des locations des propriétés communales, telles qu'herbages, échoppes (*stallen*) sous ou contre la Halle, etc., les contrats d'adjudication des droits d'accises, maltotes (1), etc., et tous les registres, papiers et documents intéressant les finances et la comptabilité de la commune.

Un grand nombre de ces titres, actes, procès-verbaux et documents étaient détruits par l'incendie ; d'autres avaient été, comme nous l'avons dit, jetés pêle-mêle, à la hâte, dans la chambre qui servait de lieu de réunion au collége des XXVII. Les intérêts des bourgeois, comme ceux de la ville, pouvaient donc être gravement lésés; il était à craindre aussi qu'à défaut de titres authentiques, les jugements des procès pendant devant le magistrat ou le Conseil de Flandre, seraient entourés de difficultés et d'incertitudes.

Les échevins cherchèrent à remédier à cet état de choses. Dès le 9 avril, ils firent publier que toutes les personnes en possession de copies ou doubles d'actes de baux ou de location d'accises, faits depuis le milieu de l'hiver dernier, (1497-1498) ou de titres et actes portant constitution de rentes (*rentbrieven*), etc., passés récemment devant Wil-

(1) Le produit de ces impositions indirectes formait le chapitre le plus important des recettes de la ville. Ces impôts n'étaient pas perçus directement par des agents de la commune, ils étaient affermés à forfait aux risques et périls des adjudicataires qui devaient à la ville le montant de l'adjudication.

lem Malfeyt, clerc de la trésorerie (*clerc van der tresorie*) auraient à présenter ces documents audit clerc, dans un délai déterminé, afin de régulariser, authentiquer sans frais, leurs titres, leurs droits et ceux de la ville (1).

En publiant cette ordonnance, nos échevins avaient, croyons-nous, un autre but encore ; dans leur pensée, la responsabilité du sinistre pouvait retomber sur leur clerc ou tout au moins sur son serviteur (*dienaer*) que Willem n'aurait pas suffisamment surveillé; celui-ci était, peut-être même, l'objet d'autres soupçons, plus graves et c'est probablement pour éclaircir les doutes, après examen, que nos magistrats firent rentrer les copies des titres et actes récemment délivrés.

Quoiqu'il en soit, Malfeyt donna sa démission et les échevins décidèrent (23 avril) que son office de clerc de la trésorerie serait exposé en vente (*de voorzeide officie zal men gebieden te coope*); mais ils ne se contentèrent pas de pourvoir ainsi au remplacement de l'ancien titulaire ; vu les présomptions graves (*by evidente presomptie*) qui pesaient

(1) Registre des publications. 1494-1524, f° 12 v° et 13 r°.

« Men ghebiet ende laet weten dat alle de ghone die eenighe wettelicke brieven hebben onder Willem Maelfeyt, het zy van halmen, rentbrieven, kennessen, verleghinghen ofte andere, dat die comen tusschen dit ende Paesschen ten huuse van den voorseiden Willem omme daer te stellene, zonder haerlieden coste, bi geschriften ende in goeden verclaerse alzulcke brieven als zy onghereet hebben, ten heinde dat men voort mach nieuwe andere brieven maken so daer toe dienen ende behooren zal. »

« Item dat alle de ghone die te middenwintere laestleden eenighe pacht namen van assisen, stallen, ghersinghen of andersins, dat die comen bi de tresorier ende vernieuwen hucren zekeren tusschen dit en beloken Paesschen eerst commende. »

Publié IX in april XCVIJ voor paesschen.

sur lui, ils chargèrent les trésoriers d'examiner cette affaire et les autorisèrent, le cas échéant, à porter plainte (*calenge maken*) contre Willem Malfeyt devant les échevins, afin que justice fût faite (1).

Il faut croire que cet examen confirma les premiers soupçons, car Jacques de Brouckere, premier échevin (*voorscepen*), et Jacob Steeland, pensionnaire (2), reçurent bientôt mission de faire une enquête judiciaire sur les faits mis à la charge de l'ancien clerc et d'entretenir celui-ci de quelques questions concernant l'office auquel il avait renoncé.

Willem Malfeyt soutint que l'incendie du 5 Avril ne pouvait être attribué à lui ni à son serviteur.

L'enquête eut lieu le 1 Juin (1498) et le lendemain de Brouckere et Steeland firent leur rapport.

L'office de clerc de la trésorerie et de la ville offert en vente n'avait pu être adjugé, parce que « la pension » de VII livres de gros y attachée ne semblait plus en rapport avec l'importance de cette charge; on proposa de fixer le

---

(1) « Den xxiiije dach van april ano xcviij so waeren by mynen heeren vooghd, scepenen ende raden ghesloten de pointen hiernaervolghende : Eerst, up de resignacie ghedaen bi Willem Malfeyt van de officie vanden clercscepe vander tresorie ende van den halmen brieven die hy bedient heeft. Dat men de voorseide officie zal ghebieden te coope. Ende angaende de messchieve van den brande van de tresorie onlancx ghebuert zo te presumeren es ende ghenouch blyct by evidente presumptie by negligencie ofte quade bewaernesse van s'voorseide Willems dienaere dat de tresoriers up dats zy te rade vinden haerlieder calenge maken ende anspreken zullen voor de voorseide myne heeren, den voorseiden Willem, ende recht daer of ghenieten. »

(2) Jacob Steelant était un homme instruit et énergique. A l'époque des troubles sous Maximilien, en 1488, il fut chargé de diverses missions importantes et fit constamment preuve d'autant de courage que de talent. (Voir DIEGERICK, *Correspondance du magistrat.*)

chiffre de cette pension à xij livres de gros (1). Il fut décidé d'augmenter les gages du nouvel « officier » (2), mais vu les dénégations du prévenu et faute de preuves suffisantes, aucune mesure ne fut prise le 2 Juin ni contre Willem Malfeyt, ni contre son serviteur; l'affaire fut ajournée. Nous ignorons la suite qui peut y avoir été donnée plus tard (3).

---

(1) En 1498 *la valeur intrinsèque* du florin était de fr. 5,394. Une livre de gros valait six florins.

(2) «Den eersten dach van Wedemaent, Jacop de Brouckere, voorscepene, ende Jacop van Steeland, pensionnaris, ten verzoucke ende by laste van de wet, waeren by Willem Malfayt te zynen huuse om of te legghene de questie tusschen de tresoriers van der stede ende hem up te risene ter cause van den meschieve van den brande van der tresorie, die dezelve tresoriers mainteneren wilden gebuert ende geschiedt zynde byder negligentie ende verzummenisse vanden voorseiden Willem ofte zynen clerc ende dienare. Ende voort an hem te kennen te ghevene dat, nietjeghenstaende dat de twee officien by hem gheresigneert naer de costume den ixn dach van April laetsleden, nochtans zo en quam noch niemand die geld brogt om dezelve twee officien ende clercscapen vander halle ende vander tresorie, het en was up condicien dat men tpensioen van den clercsceppe vander tresorie verhoogde ende vermeersde van viij l. gr. totter somme van xij l. gr. tsjaers; van welcke verhooginghe van pensioene al waert zo dat hy, naer de costume ende usancie, van zynder voorseide resignatie schuldich ware te hebbene de rechte helfschede van den coope van de officie, nochtans en zoude hy niet gherecht zyn int vercoopen van dezelve verhooghe, met meer ende ghelycke redenen tenderende omme te weten zyne meeninghe int ghuend dat voorseid was ende hoe dat hy daer inne leven wilde. »

« Up twelc de voorseide Willem in de presentie van zyne wive, Gheraert de Kyen ende andere andwordde ende zeide dat hy gheheel en al hem stelde in de goede gratie van myn voorseide Heeren, biddende dat zy up al regardt zouden willen nemen, ende byzondere dat tvoorseide meschief van den brande, twelck hem zeer leet es, by hem, noch, zo hy hoopt, by zynen clerc niet toecommen es. Nietmins om van al quyte te zyne was te vrede dat myne voorseide heeren 'tbest ende huerlieder goede gheliefte doen wilden int vercoopen van de voorseide officien ende van dien themwaerts legghen zo huerlieder goede discretie ghedraghen zal, het zy yet of niet, zeere biddende dat zy met compassie zynen scamelen staet anzien wilden ende considereren den goeden ende ghetrauwen dienst die hy hemlieden ende de stede menich jaer ghedaen heeft alzo langhe als zyn vermoghen ende natuere hem ghedooght heeft, in den welken dienst hy niet vele te boven gheleyt heeft, maer groote moeyte, pine, arbeyt ende cost ghedaen. »

(3) « Den ij in wedemaent a° xcviij so was by scepenen, raden, hooftmannen ende die van den xxvij wien de voorseide zaken vertooght waren ende ghevraecht om huerlieder advys alzo wel up tverhooghen van den pensioene van den clercscape van de tresoriers, als om te wetene wat ende hoeveele dat men toelegghen zoude den voorseiden Willem Maelfeyt.... ghezeidt ende ghesloten, ende eerst, dat men tvoorseide officie van den clerc-

La Chambre de la trésorerie n'existait plus; on n'y voyait que ruines et débris. Les chambres voisines, certaines parties de la Halle et du Beffroi semblent même avoir été fortement atteintes par le feu.

Les échevins firent immédiatement approprier une nouvelle chambre pour servir de siége aux trésoriers (nieuwe tresorie); on y plaça un « comtoire » (1) sans doute provisoire, car on n'eut à payer à Karels Vanpeenen (*zadelmaker*) (2), à petit Jean Damiens, à Bertram et Anthuenis Flaheel, maîtres charpentiers, que des sommes insignifiantes pour arranger le meuble et faire d'autres ouvrages.

Henric van den Hoophuuse, le blessé mentionné plus haut, restaura ou renouvela plusieurs verrières (3) et des

scippe van der tresorie verhooghen ende stellen zal van viij l. gr. tot xij l. gr. sjaers in pensioene, ende dat men alzoo uitroepen zal ende vercoopen up verhooghen. Ende aengaende den stieke van Willem Malfeyt t'vermeeneghen was naest noch te verbeyden om hem ter cause van de resignatie van zynen officien wat toe te legghen tot anderstondt dat de zelve officien vercocht waeren. »

(Registre intitulé : *Resolutien van den grooten gemeene*. 1492-1499, f° 111 v° et 112 r°.)

(1) *Comtoire* ou comptoir — le meuble ou bureau sur lequel on comptait les espèces à recevoir ou à payer, ainsi que les jetons de compte (*Rekenpenninghen*).

(2) 1498 (1er au 7 Octobre) « Karels Vanpeenen zadelmaker over zinne aerbeyt in de sallaris van verdect thebbene t'buffet in de *nieuwe tresorie*, xvj sh. — van vj ellen canevaets, xxiij sh. — van viere fuetren ende een halve xxvij sh. — van lynte iij shr — van een duust naghelkens vj sh. ende van brocketten ende witte naghels iiij sh. vj d. — Veroorbuert an tvoorseide buffet, als . . . . iiij lb. i s. »

1498. (1er au 7 Juillet) Bertram ende Anthuen Flaheel ende petit Jan Damiens meesters timmerlieden van ghevrocht thebbene int maken van eenen *comtoire* om de tresorie, ende an eene cassyne in scepenen camere, deerste meester vier daghen, dandere eenen dach, beede te ix sh. ende den derden eenen dach te viij sh. sdaechs . . . . . liij sh.

(3) Henric van Hoppenhuuse glaswerkere van diversche glasvensteren in der steden huus vermaect, verloodt ende verreparert thebbene ende ooc van der leveringhe van nieuwe glazen int contoor van meester Tristram Belle ende de groote ronde boven vermaect thebbene, al naer den inhoudene van ziner memorie . . . . ix lb.

(Archives d'Ypres. Comptes de 1497.)

maîtres-maçons — Michiel et Hannekin van Noordovere — réparèrent les murs « là où fut la trésorerie » (*daer de tresorie stond*) (1).

Ce n'étaient là que des ouvrages en quelque sorte de nécessité exécutés d'urgence.

Nos échevins eurent bientôt à faire entreprendre des travaux autrement importants; les dégats occasionnés par l'incendie et peut-être par la nécessité de faire la part du feu, afin de sauver le beffroi et la Halle aux draps, étaient immenses !

Malgré la situation si déplorable (2), à cette époque, du trésor communal, nos magistrats se mirent bravement à l'œuvre. Les comptes des années 1498 et 1499 renseignent de grandes dépenses faites pour travaux exécutés à « la façade nord de la Halle, où fut la trésorerie » (*aen de noord zyde van der Halle daer de tresorie stond* ».

Le cadre de cette notice ne nous permet pas d'y insérer, même en note, les nombreux détails pour achat de matériaux et payements de salaires etc. portés dans les comptes;

---

(1) Henric van den Hophuuse glaswerkere also wel van tvermakene van diversche glasvensteren als van der leveringhe van diversche nieuwe glas veynsteren in scepene camere ende *daer men de trésorie houdt ende elders* tsamen om . . . . viij lb. vj s.

(7 au 14 Septembre.) Michiel ende Hannekin van Noordovere meesters metsers ende Joris Boudins cnape, van ghevrocht thebbene int reparerene van den muere daer de tresorie stond, elc vyf daghen de meesters te viij st. ende de cnape te vj st. daechs . . . . v. lb. v. st.

(25 au 29 Septembre.) Michiel ende Rannekin van Noordovere meesters-metsers ende Joris Boudins cnape van ghevrocht thebbene int reparerene van den muere *daer de tresorie stond* elc vyf daghen. . v lb. v st.

(2) Voir Archives d'Ypres, Inventaire. Nos 1162 — 1251 — 1255 — 1261 — 1268 — 1277 — 1324 (ano 1498).

toutefois, en combinant ces diverses données, il est facile de constater qu'à cette époque, on exécuta, non pas de simples travaux de réparation, ou même de restauration, mais des constructions nouvelles et fort importantes.

La façade du bâtiment nommé aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville fut, croyons-nous, reconstruite après l'incendie du 5 avril, telle qu'on la voit encore. Son appareil composé de briques de divers modèles et grandeurs, de grés et autres espèces de pierres, indique que l'on y employa de vieux matériaux.

Quelques fenêtres ont échappé au génie fantaisiste des restaurateurs modernes ; leurs meneaux et traverses en pierre, leurs cintres très-surbaissés et leurs petits volets intérieurs avec leurs délicates ferrures, rappellent les détails que l'on retrouve dans les édifices civils construits à la fin du XVe siècle.

N'est-ce pas au moins très-probable dès lors que la façade de notre Hôtel-de-Ville actuel, semblable peut-être dans le principe à celle des autres aîles de la Halle, aura été rebâtie après l'incendie, dans un but d'économie, avec les débris du *Stede Huus* et dans le style plus modeste de cette dernière époque ?

Cette partie de notre monument est en mauvais état ; elle fait tâche, surtout depuis que les restaurations de notre Halle aux draps sont achevées ; il reste là un important travail à faire et il est à désirer qu'il ne soit plus longtemps ajourné ; mais avant de l'entreprendre, il est indispensable de rechercher quel était le style primitif du *Stede*

Huus. Cette question mérite d'être sérieusement étudiée; de nouvelles recherches faites dans nos archives permettront probablement de la résoudre, car, quand il s'agit d'une question d'intérêt local, c'est de nos archives et de nos comptes surtout qu'on peut dire « qui y cherche y trouve ».

Presqu'à la même époque, des travaux moins considérables mais fort importants encore, furent exécutés aussi au beffroi ; l'incendie ne pouvant entamer, aurait-il du moins pollué et peut-être notablement endommagé le vénérable donjon de notre vieille commune? (1)

Enfin de 1509 à 1511, la salle des échevins subit une transformation presque complète (2); l'incendie de « la trésorerie » aurait-il porté ses ravages jusqu'à la Chambre des échevins? ou bien, les dégâts que l'on répara, étaient-ils la suite des mesures prises pour sauver le reste du monument?

Nous réservons pour un autre travail — une notice sur la Chambre des échevins — les renseignements que nous avons trouvés dans nos comptes sur cette restauration faite il y a plus de trois cent cinquante ans. Notons seulement ici que plusieurs des ouvrages exécutés lors de cette première restauration, ont échappé aux vendales de 1794 et que ces ouvrages ont pu être conservés lors de la splendide restauration contemporaine de notre « siége scabinal ».

Tous les dégâts causés aux bâtiments par le sinistre furent bientôt réparés, mais d'autres dommages étaient irréparables!

---

(1) Comptes de la ville de cette époque. — Archives d'Ypres.

(2) Voir les comptes de 1509 à 1515.

Outre les actes et titres d'intérêt privé, dont on put prendre des copies, des papiers bien plus importants avaient été la proie des flammes.

C'est dans le bureau de la trésorerie que l'on conservait autrefois les registres des comptes, les correspondances et les documents relatifs à la comptabilité et aux finances de la ville.

Dès le mois d'août (1498), le magistrat nomma une commission composée de Jakob de Brouckere et Ghelleyn de Wilde, d'un des *Hooftmannen*, Gheerart de Reuvel, et d'un des membres du collége des xxvij, assistés de deux clercs, Jean van de Voerdt et Joos Ghellaert. Cette commission fut chargée de visiter et d'examiner tous les documents qui pendant l'incendie du 5 avril avaient été jetés pêle-mêle dans la Chambre des xxvij.

Ces délégués reçurent pour instruction de lire, de classer et d'utiliser (*besteeden*) toutes les pièces, encore lisibles, ou qui pouvaient être consultés avec fruit (*daer men eenich verstandt uuthebben zoude*) et de brûler tous les débris sans valeur aucune (*voor t'surplus dat niet en dught, verbranden ende te nieten doen zal*) (1).

(1) « Ten anderen zo was ooc ten daghe als voren (3 août 1498) by den voorseiden collegie gheseyt ende ghelast dat men visiteren ende onderzoeken zoude alle de verbrande rekeninghen ende bewyzen die in den brandt van der tresorie vergadert ende in de xxvij camere gheleyt ende ghesloten waren, ende t'gheheelste ende t'beste daer men eenich verstandt uuthebben zoude moghen uutlesen ende besteden zal; voor t'surplus dat niet en dught, verbranden ende te nieten doen zal, ende de voorseide camere daerof zuveren ende ontlasten. Twelcke alzoo ghedaen was in de presentie van Jakob de Brouckere ende Ghelleyn de Wilde, scepenen, Gheeraert de Reuvel, hooftman, ende Victor de Rycke xxvijen midtsgaders Jan van de Voerdt ende Joos Ghellaert clercken daer toe ghelast ende gheordonneert. »

(Archives d'Ypres.)

Ces commissaires remplirent leur mandat avec intelligence: nous trouvons en effet aujourd'hui dans notre dépôt plusieurs documents de cette époque; quelques-uns sont roussis et même en partie brûlés. Jakob de Brouckere et Ghelleyn de Wilde pensèrent sans doute et avec raison que les débris pouvaient encore être utiles (*dat men eenich verstandt uuthebben zoude.*)

Mais les clercs, Jean Van de Voerdt et Joos Ghellaert eurent à tracer de nombreuses croix, en marge de leur *klapper* (1); cet inventaire ressemble aux vieux registres des gildes et des couvents où, à côté du nom des « *gildebroeders* » ou des moines décédés, au lieu d'inscrire le mot *obiit*, on traçait la croix traditionnelle!

Les registres des comptes dont presque toute la série de 1409 à 1498 manque dans nos archives, disparurent dans les flammes avec beaucoup d'autres documents durant la terrible nuit du 5 avril 1498; heureusement, en 1409 (14 décembre), Jean-sans-Peur « pour le bien, utilité et prouffit de sa ville d'Ypre » avait prescrit qu'un double ou copie « des comptes ouis chacun an, par ses gens... serait remis « aux maistres des comptes » et conservé par eux dans les archives de « la Chambre de Lille » (2).

Toutes ces copies plus précieuses que jamais pour l'étude de notre histoire locale, sont aujourd'hui déposés aux archives générales du royaume (3) à Bruxelles et M. Gachard,

(1) On désignait à Ypres, sous le nom de *klapper*, l'inventaire des archives, les tables des registres, etc.

(2) Archives d'Ypres, Inventaire, N° 746.

(3) Les archives de la chambre des comptes, sauf celles concernant la

le conservateur général de ce dépôt, aussi complaisant que savant, ne refuse jamais la communication de ces intéressants documents à ceux qui lui témoignent le désir de les consulter.

Nous avons consigné dans cette notice tous les renseignements que nous avons pu nous procurer sur l'incendie de la trésorerie à la Halle d'Ypres en 1498.

Avant de terminer ce travail, nous rappellerons deux sinistres qui, à des époques plus rapprochées, mirent encore en péril notre splendide monument.

Au XVII[e] siècle, le magistrat, sans doute dans l'intérêt des finances communales toujours en fort triste situation, avait maintenu l'autorisation d'établir une rangée d'échoppes (*stallekens*) contre la façade méridionale de la Halle. Ces boutiques en plein air occupaient tout l'espace qui s'étend, depuis le beffroi, ou plutôt, depuis le pied du grand escalier (1) jusqu'à l'angle sud-ouest du monument.

Dans une de ces échoppes, un vieillard (il était âgé de 80 ans), nommé Elleboudt, débitait de la poudre à tirer. Le 6 août 1675, ce dépôt de poudre prit feu; l'explosion fut terrible, elle renversa une partie de la façade sud de la Halle, sur une longueur de 40 pieds (près de dix mètres), depuis le sol jusqu'au toit, et les maisons voisines furent fortement endommagées; d'après nos chroniques, on eut à déplorer la mort de soixante-quinze victimes, et beaucoup d'autres

Flandre « gallicante », ont été remises au gouvernement espagnol des Pays-Bas après la prise de Lille en 1667 par Louis XIV.

(1) Cet escalier, véritable hors-d'œuvre *juxta* posé au monument plusieurs siècles après la construction de la Halle, a été démoli vers 1848.

personnes, y compris un grand nombre de soldats casernés sur la Halle et dans les locaux du rez-de-chaussée, reçurent de graves blessures.

Dès l'année suivante, le magistrat fit reconstruire la partie de l'édifice qui avait été détruite. D'après la tradition, confirmée par des écrits du temps, on plaça dans le nouveau mur « pour mémoire » (*voor curieuse memorie*) les figures (*troingnen*) d'Elleboudt et de sa femme, causes de la catastrophe. On voit en effet encore aujourd'hui sous la tourelle sud-ouest de la Halle deux figures, l'une représentant un vieillard, l'autre une vieille femme qui semblent écrasés sous le poids de cette tourelle; il est facile de constater par le style de ces statuettes qu'elles ne furent pas placées à l'époque de la construction du monument.

Ces détails nous sont donnés par nos annalistes, contemporains de l'événement; ils ont pu consigner dans leurs chroniques manuscrites des renseignements exacts (1). Quelques recherches faites dans nos archives permettraient cependant d'avoir des détails plus circonstanciés et plus authentiques sur ce grave accident et sur les travaux importants que le magistrat dut faire exécuter à la Halle pour réparer les fatales conséquences de cette explosion.

Le second événement qui faillit un instant aussi mettre en péril la Halle ou plutôt l'Hôtel-de-Ville, est pour ainsi dire contemporain; nous pouvons en parler *de visu*.

Le 28 février 1844, le collége des Bourgmestre et Éche-

---

(1) Chronique de la Bibli. de Mr A. V. D. P. — Voir aussi les *Analectes Yprois de* M. Diegerick, p. 149, « *Note sur la reconstruction d'une partie des Halles d'Ypres en* 1676. »

vins était encore réuni dans la salle de ses séances à 7 heures et demie du soir ; on était sur le point de se séparer, quand un *messager* (1) se précipita soudain dans la *salle du collége* en criant au feu ! au feu !

Le feu venait en effet de se manifester dans le bureau de l'Hôtel-de-Ville où se trouvaient les registres de l'état-civil (2).

La pièce dont le plancher brûlait — l'ancienne chapelle du magistrat — servait d'arsenal pour les armes de la garde civique et une grande quantité de dossiers y était aussi déposée ; une espèce de grenier attenant à cet arsenal, ainsi que l'indiquait son nom vulgaire, *de papieren zolder*, contenait une masse de vieux registres, de sacs de procès et d'autres papiers ; l'incendie se déclarait donc dans les conditions les plus effrayantes.

Heureusement, comme nous venons de le dire, et par un hasard providentiel, les membres de l'administration se trouvaient encore à l'Hôtel-de-Ville ; si l'incendie eut éclaté quelques heures plus tard, pendant la nuit, il eût eu sans nul doute les plus graves conséquences, car le vent était le 28 février 1844, d'une violence extrême.

De promptes mesures furent prises, avec une grande énergie, et le feu qui déjà avait atteint des liasses de papier et brûlé les crosses de quelques fusils (3), fut maîtrisé en

(1) Nom conservé par tradition aux deux huissiers de l'administration communale.

(2) Depuis 1841, à la suite de la reconstruction du *Nieuwerck*, les dispositions intérieures de cet édifice ont été modifiées.

(3) Ces fusils en partie brûlés sont déposés au Musée de la ville.

moins de temps que nous n'en avons mis à écrire ces lignes qui rappellent ce commencement d'incendie.

L'imprudence de quelques ouvriers qui avaient construit une cheminée dans des conditions mauvaises, avait failli compromettre l'existence de notre antique monument au moment même où, pour le restaurer dans son style primitif, le gouvernement, l'autorité provinciale et l'administration communale dépensaient des sommes considérables !

ALP. VANDENPEEREBOOM.



ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES

SUR

les noms de lieu

DE LA FLANDRE-OCCIDENTALE.

PROLÉGOMÈNES.

Nous ne répéterons pas ici tout ce que nous avons exposé aux prolégomènes de nos études étymologiques sur le Brabant et le Hainaut, concernant les règles de l'étymologie, l'origine des villages, la source de leurs noms, etc. Ces considérations fondamentales sont applicables à tous les pays, comme à toutes nos provinces.

Seulement le système interprétatif des noms terminés en *ghem* que nous exposons dans les prolégomènes de nos études sur le Hainaut, nous a paru depuis trop général et trop hasardé, et nous n'y persisterons pas pour l'interprétation des noms de cette catégorie que nous allons rencontrer dans la Flandre Occidentale. A ce sujet nous dirons ici que le mot *ghem*, contraction de *gahem*, signifiant

manse, maison, habitation, ne peut jamais avoir pour préfix qu'un nom de personne, et jamais un nom de chose.

L'élément teutonique domine dans les noms de lieu de cette province, le celtique y est absolument étranger, sauf dans trois noms : Menin, Comines et Warnêton et les mots *dun*, *duin*. On n'y rencontre aussi que quatre noms romans qui sont Beerst, Espierre, Luigne et Outrive, ces trois derniers à la lisière du Hainaut.

L'orthographie flamande varie pour ainsi dire de province à province. C'est la conséquence du voisinage et de l'origine des premiers habitants. Les mots, quoique toujours reconnaissables, revêtent une autre forme dans la Flandre Occidentale, une autre forme dans le Brabant et le Limbourg.

Dans la province, objet de ces études, voici les principales anomalies orthographiques que l'on remarque et qui ont eu leur raison d'être :

1° La consonne *K* est remplacée partout par la consonne *C*. C'est ainsi que l'on trouve :

Cachtem	au	lieu	de	Kaktem,
Clerken	»	»	»	Klerken,
Cortemarck	»	»	»	Kortemarck,
Capel	»	»	»	Kapel,
Cortryck	»	»	»	Kortryck,
Crombeke	»	»	»	Krombeek.

La raison de ce remplacement du *K* par le *C* provient de ce que le flamand de la West-Flandre est provenu du saxon. Or dans l'anglo-saxon la lettre *K* est inconnue, et en vieux saxon, le *C* est plus souvent employé que le *K*,

quoique rarement devant *E, I, Y*. Kilian dans son dictionnaire teutonico-latinum signale une foule de mots saxons et frisons exclusivement usités dans certains cantons de la West-Flandre. Le langage populaire de cette partie de la Belgique a donc de grands rapports avec la vieille langue frisonne. Conviendrait-il de rétablir le *K* partout où le *C* le remplace? Oui, sans doute, pour la facilité des étrangers qui étudient le flamand. Nous soumettons du reste cette question à l'appréciation des Flamands eux-mêmes.

2° On allonge les mots au moyen d'un *T*, d'un *C*, d'un *E* et même de *HE*. Ces lettres que nous appelons paragogiques sont oiseuses et inutiles. Ainsi on trouve:

Vlagt	au	lieu	de	Vlag,
Bovekerke	»	»	»	Bovekerk,
Zandvoorde	»	»	»	Zandvoord,
Becelaere	»	»	»	Becelaer.

3° Quelquefois même on redouble la consonne finale comme dans *terpuinne* pour *terpuin*. Si l'on allonge ces mots au moyen d'un *e* avec redoublement de la consonne finale, c'est par euphonie, pour éviter de terminer un mot par une syllabe longue, comme *Becelaer*, et l'on évite, pour le même motif, de mettre deux syllabes longues de suite comme dans *Peerboom* que les Flamands de la West-Flandre orthographient *Peereboom*.

4° La lettre *C* s'introduit encore dans les mots Dyck, Marck et autres semblables: c'est afin de rendre brève la voyelle qui précède, dans les dérivés de ces mêmes mots.

5° On trouve fréquemment le double *ee* remplacé par *ei*, c'est un abus comme dans *beirbusch, peird,* au lieu de *beerbusch* et de *peerd*.

On remarque enfin que la consonne *h* est très-souvent inutile et oiseuse, aussi bien dans les noms français, romans et flamands.

Quant à la consonne composée *x*, considérée comme étrangère à la langue par les Hollandais, elle est admise dans les Flandres et le Brabant. Elle représente tantôt *gs*, tantôt *ks*, comme on le verra quand nous décomposerons certains noms soumis à l'analyse étymologique.

Nous n'avons pas cru devoir reproduire ici les désinences flamandes des noms qu'on est convenu d'appeler suffixes. On les trouvera à la page xi de nos études sur le Brabant.

En ce qui concerne les noms de hameau, nous n'expliquerons que ceux qui rappellent un fait historique ou qui concourent à confirmer l'étymologie donnée au nom de la localité.

On a déjà beaucoup écrit sur la matière que nous traitons. Mais beaucoup de choses sont restées incertaines et bien des difficultés restent encore à résoudre.

Un académicien, flamand de naissance et de langue, a écrit, il y a vingt-cinq ans, sur l'étymologie des noms de la Flandre Occidentale. Je ne connaissais point son travail, mais j'en avais entendu faire l'éloge. Je me le suis procuré récemment dans l'espoir d'y pouvoir glaner quelques épis. Faut-il le dire? Je n'y ai trouvé que de la mauvaise herbe. M. le chanoine J.-B^te^ De Smet n'est pas étymologiste. Il connaît peu sa propre langue et il ignore une foule de vieux mots teutoniques et bas-latins dont la connaissance est indispensable en matière étymologique. En outre, il est évident qu'il n'a pas vu bon nombre de localités dont il traite,

ni par ses yeux, ni par les yeux de la géographie, ce qui fait qu'il interprète souvent des bas-fonds par des hauteurs et *vice versâ;* enfin il méconnaît les règles et les préceptes de la science étymologique au point d'admettre l'hybridisme dans la composition des noms de lieux. Sur un nombre de plus de quatre cent noms, il n'en choisit que la moitié qu'il explique à sa manière, souvent fausse, parfois ridicule et niaise. Marin timide et cauteleux, il n'a parcouru que les plages déjà explorées et connues, afin d'éviter les écueils et le naufrage, mais c'est en vain: à l'occasion nous montrerons ses épaves.

On va nous trouver sévère à son égard. C'est notre droit : quand on publie sous les auspices d'un corps savant dont on fait partie, on doit se montrer tel, en faisant preuve de jugement et de connaissances.



§ 1.

DES VOIES ROMAINES DE LA FLANDRE-OCCIDENTALE.

Plusieurs voies romaines parcouraient la Flandre-Occidentale. La première venant de Cassel (Castellum Morinorum) allait aboutir à Oudenbourg. En sortant de Cassel elle passait à Steenvoord dont la signification est identique à *chaussée de pierre,* entrait dans la Flandre actuelle au village de Watou, près de la ferme appelée La Hogue, traversait le Warandebeek (*le ruisseau du poste*), passait ensuite près du moulin de Watou et du cabaret actuel dit *les trois Rois*. Après avoir traversé, au Nord de ce village, le ruisseau de Steendam qui lui a vraisemblablement emprunté sa dénomination (*ruisseau du chemin de pierre*) (1), elle atteignait les territoires de Haeringhe et de Roesbrugge.

De cet endroit la voie romaine passait sur le territoire de Reninghe et de Merckem. Tout fait supposer qu'il y avait dans ce dernier village une borne milliaire, *cippus lapideus* (2). La voie entrait dans Merckem, près du cabaret actuel

---

(1) Voyez l'art. Merckem pour l'explication du mot dam, *ager* chez les Romains.

(2) Les bornes milliaires, c'est-à-dire indicatives des milles ou distances, que les Romains nommaient *cippi* ou *cippi lapidei*, étaient de petites colonnes surmontées d'une aigle romaine. A la chute de l'empire romain et du paganisme dans nos contrées, nos pères devenus chrétiens, remplacèrent ces aigles par des croix, d'où il est arrivé que le mot croix a pris insensiblement la signification de *borne*, *limite*.

Le milliarium chez les Romains avait mille pas géométriques, c'est-à-dire de cinq pieds et se composait de huit stades de cent-vingt-cinq pas chacune ou cent quatre-vingt mètres actuels.

dit *Langenwael* (long chemin), nom qui la désigne encore clairement, et se dirigeait de ce village en droite ligne sur celui de Woumen en laissant à l'Ouest l'étang Blankaert.

De Woumen la voie consulaire se dirigeait sur Beerst où elle entrait à l'endroit dit Kortekeer, en passant entre Eessen et Dixmude. De Beerst elle allait au village de Coukelaere, où elle passait entre le Coukelaere-capel et Oosthof, ancien château. De ce village elle atteignait Ichteghem en traversant le centre du village et le ruisseau dit Voiebeek qui lui doit son nom *viæ rivus* (1). Elle en sortait au hameau dit den grooten Engel. La voie romaine passait ensuite à l'extrémité sud d'Erneghem, traversait Ghistelles et Westkerke et allait aboutir à Oudenbourg, selon les uns, à Bruges, selon les autres.

Un autre chemin romain venant de Bavai à Tournai, après avoir traversé une partie du territoire français, entrait dans la Flandre-Occidentale à Herseaux, puis atteignait Weerwyck qui était une forteresse romaine ou tout au moins une station majeure. De cette ville la chaussée se dirigeait sur Cassel par Bas-Warnêton, Messines, Wulverghem, laissant Dranoutre au Nord, Locre et Vleteren où elle se croisait avec une autre voie qui passait par Saint-Quentin (France).

La voie ou embranchement partant de Cassel et se dirigeant sur la Flandre-Occidentale en passant à Steenvoorde, comme on vient de le dire, aurait, selon quelques écrivains, traversé Poperinghe et de là gagné Merckem, Clare et Eessen.

---

(1) Voir Kiliaan, Dict. teutonico-lat. v° Voye, *Iter*, *Via*.

On ne doit point s'étonner qu'après treize siècles, ces chaussées traversant d'un bout à l'autre une contrée encore sauvage, peu habitée et dépourvue de canaux et de routes, aient laissé çà et là des traces de leur parcours. C'était d'ailleurs une source nouvelle où l'on puisait les noms de lieu.



§ 2.

ÉTYMOLOGIE DU MOT FLANDRE.

« L'origine du nom de Flandre, dit Warnkœnig dans son histoire politique de cette province, vol. 1, page 113, est restée une énigme qui ne pourra se résoudre qu'avec les plus grandes difficultés. On s'est livré à cet égard aux conjectures les plus diverses. »

Philippe Lesbroussart, dans ses remarques sur le chroniqueur P. D'Oudegerst, dit aussi, page 3, que « malgré toutes les recherches des étymologistes, l'origine des mots Flandre et Flamand sera longtemps encore une énigme historique. »

Ces prédictions si peu encourageantes qu'elles soient pour celui qui s'avance sur le terrain glissant de l'étymologie, ne nous feront point reculer devant la tâche que nous avons entreprise. Il est de notre devoir de rechercher cette étymologie introuvable; nous allons nous en acquitter. Serons-nous plus heureux que nos devanciers? nos lecteurs en jugeront. Nouveau Colomb, déployons nos voiles et cinglons vers ce rivage inconnu.

D'abord rappelons ici que ce n'est que vers 678 que la dénomination de Flandre se rencontre pour la première fois dans nos annales. Saint Ouen, historiographe de Saint Éloi, dit que cet apôtre a semé le grain de l'Évangile dans

le *municipio Flandrensi*, id est *Brugensi*, dans le canton flamand, c'est-à-dire dans le canton de Bruges.

Depuis le milieu du IXe siècle, le pagus *Flandrensis*, *Flandriensis* se retrouve souvent mentionné, et ces expressions, comme aussi celles de *Flandra*, *Flandria*, *Flandriæ*, ne désignent que la ville de Bruges et le pays à l'entour, surtout les côtes maritimes. Or, si c'est dans ce canton que le mot Flandre a pris naissance, c'est à la nature du sol de celui-ci, et non ailleurs, qu'il faut en demander la signification.

Le brillant auteur de l'histoire de Flandre, M. Kervyn de Lettenhove, fait dériver le mot *Flandre* de deux mots saxons : de *Flian*, *Flean*, fuir, et *land*, pays. « *Fleondra-land*, dit cet historien, c'est le pays des fugitifs, la terre de bannis, le sol où la conquête a donné aux pirates un port pour leurs navires, une tente pour leurs compagnons et leurs captifs, » et cette prétendue étymologie a été accueillie par le monde littéraire. Malgré tout notre respect pour une si haute réputation, cette étymologie nous paraît moins vraie que captieuse et séduisante. Hâtons-nous de le prouver.

Que des hordes germaniques soient venues de bonne heure habiter la Flandre, c'est un fait historique dont on ne peut contester l'évidence; en effet on voit son littoral désigné dans la *Notitia Imperii* sous le nom de *littus Saxonicum*, et le port de Hulst conserver jusqu'à la fin du XIVe siècle le nom de *port des Saxons* (*Saxhaven*, *Saxiportus*.)

Ces hordes quittèrent les parties occidentales de la Chersonèse Cimbrique vers la fin du IIIe siècle et dans le cours

du IVe, pour venir s'implanter en Flandre. Mais les endroits occupés par ces peuplades germaniques étaient-ils tous situés dans le *pagus Flandrensis ?* non certainement. Et puis ces Saxons étaient-ils des exilés? non plus, mais des Vikings, des Émigrants. « Aux Morins déjà assimilés à leurs conquérants (les Romains) vint se joindre pendant les IVe et Ve siècles, une multitude de Germains, les uns appelés pour la défense des frontières et le défrichement des terres incultes; les autres y pénétrèrent de vive force ; ceux-ci étaient Suèves ou Saxons d'origine. Les commandants romains paraissent leur avoir assigné les régions littorales, le territoire de la Flandre Occidentale. » Ainsi parle Warnkœnig. Or dans cette relation, nous ne voyons que des soldats, des colons, des conquérants et point d'exilés.

Que si M. Kervyn de Lettenhove veut appeler du nom d'exilé les Saxons transplantés dans la Flandre par ordre de Charlemagne, vers l'an 792-793, ceux-ci méritent assurément cette qualification; mais outre qu'il est constant qu'ils se sont établis entre Ypres et St-Omer, ils sont arrivés trop tard pour attacher leur nom *d'exilé* à une petite contrée qu'ils n'habitèrent pas et qui portait déjà celui de *Flandre* depuis passé un siècle. On ne peut donc déduire de ces faits historiques aucune conséquence favorable au système de M. Kervyn, concernant l'étymologie du nom de Flandre en tant que signifiant : *terre des exilés*. Le fait historique qui doit la confirmer, fait défaut, et, sans l'accord des faits et des mots, il n'y a point de bonne étymologie possible.

Le pays des Ménapiens était devenu le domaine de la mer en grande partie au VIIe siècle, époque où le nom de

Flandre apparaît pour la première fois dans l'histoire. Le grand marais s'étendant depuis Loo et Dixmude jusqu'à la mer du Nord, s'était changé en golfe. D'autres transformations s'étaient opérées sur le sol flamand du VIIe au XIIe siècle ; et si l'on jette les yeux sur une carte géographique de cette dernière époque connue sous le nom de Carte de Gui de Dampierre, levée vers l'an 1188, on remarque que la situation du *pagus Flandrensis* est toute exceptionnelle. En effet on ne trouve pas sur tout le littoral depuis Boulogne jusqu'à la Zélande, une portion de territoire entrecoupée d'autant de *vlieten* que le pagus flandrensis. On ne voit point sur cette carte ceux de Budanvliet et de Odrosvliet (Old oostvliet), mais leur existance nous est acquise par des diplomes. On y trouve ceux de Reygersvliet, Lamensvliet, Hughevliet, Biervliet, Watervliet, Zandvliet, et l'on s'étonne de leur nombre sur une si petite étendue de terrain. Ces vlieten sortaient tous de la partie de la mer du Nord, dite Heidenzee qui séparait la Flandre d'avec l'île de Walcheren. Un de ces vlieten aboutissait à Damme où il formait un port naturel pour cette ville jadis florissante ; un autre à Ardenbourg, d'autres à Biervliet et à Saxenhaven.

Qu'était-ce donc qu'un vliet, en latin *fletum* ? une baie ou petit bras de mer, une partie de celle-ci reserrée entre deux terres voisines et parallèles et terminée par un cul-de sac. Ces vlieten étaient soumis à l'action du flux et du reflux comme la mer elle-même. Aussi Kilian definit-il le *fletum* en ces termes : *Locus vicissim astu maris vel nudus, vel aquis stagnantibus opertus, æstuarium.*

Du temps de saint Eloi, la Flandre ou pays de Bruges était donc bornée d'un côté par la mer du Nord, à l'Ouest par le golfe ou vliet de Dixmude et à l'Est par les vlieten ou baies que nous venons de nommer. Telle était la situation de ce petit pays plus tard si riche de prospérité et de gloire.

Or, l'existence de ces nombreux vlieten, rendue plus sensible par la révolution des eaux de l'Océan qui s'y opérait deux fois par jour, voilà, à notre avis, une de ces grandes causes physiques, remarquables et caractéristiques, capables à elles seules de motiver et de justifier une dénomination de canton, de province et de pays, parce que cette cause était inhérente au sol, permanente, visible et toute particulière au pays. Aussi les vieux contemporains de ces *estuaires*, les témoins journaliers de ces révolutions périodiques n'ont-ils point puisé ailleurs le nom de la vieille Flandre, et les moines de l'antique abbaye d'Oudenbourg ont dit, selon nous, avec autant de raison que de justesse et de vérité : *Flandria dicitur a flatubus vel fluctubus.* La Flandre emprunte son nom aux vents et aux flots.

Le chroniqueur qui écrivait vers l'an 1083, s'est borné à nous faire connaître la raison d'être, la cause du nom de la contrée. On comprend qu'il ne pouvait pas pousser plus loin la science, en nous expliquant le mécanisme grammatical qui a présidé à la composition du mot *Flaneria, Vlaeneren ;* car au XIe siècle, on connaissait peu la grammaire, et moins encore la science étymologique qui dissèque et analyse les mots. Les savants modernes eux-mêmes n'ont pas vu non plus à quelle espèce de mots de la grammaire appartient le mot Vlaeneren. Or, il importe de le faire con-

naître, la chose devant rendre l'étymologie plus manifeste et plus claire.

Il existe dans toutes les langues certaines finales de mots que les grammairiens et les étymologistes nomment *finales collectives*, par la raison que, à elles seules, elles représentent une idée de réunion, de collectivité, un ensemble de choses.

En latin la finale collective est *aria, eria*, en français, c'est *erie* ou *ière*. Ainsi juncus produit le collectif *juncaria*, en français *jonquière* ou *joncherie*, signifiant un endroit abondant en joncs, couvert de joncs.

Dans la langue flamande la finale collective est *eren*, comme dans Lok*eren*, Bev*eren*, Gav*eren*, Yp*eren*, Wav*eren*, Walch*eren*.

Le vieux mot flamand *Vlae* (synonyme de vliet et de fletum) fait au pluriel *Vlaen*. Or ajoutez à ce radical la collective *eren*, vous aurez le mot collectif *Vlaeneren*, *Vlaeneria*, par corruption Vlaen*d*eren, Vlaen*d*eria, Vlaen*d*ria, car la consonne *D* ne s'est glissée dans ce mot que par abus ou euphonie, attirée qu'elle était par la consonne *N*, laquelle fait involontairement entendre après elle le son d'un *D*.

Ce même radical Vlae a produit Vlaeman, Vlaeming. Comme on le voit, le mot Vlaeneren laisse bien loin derrière lui le *Fleondraland* de M. Kervyn de Lettenhove.

Le mot Vlae tombé en désuétude et remplacé par Vlacke, est resté attaché à certains lieux en Flandre tels que le *Vuil Vlae*, le *moeras de Vlae*, *Vladsloo*. *Vlaestraet* est le nom d'un hameau de Zarren. La route qui relie Dixmude

à Furnes, s'appelle encore le chemin du Vlae, parce qu'elle parcourt l'ancien golfe. etc. etc.

Le système qui, selon le chroniqueur d'Oudenbourg sainement et largement interprêté, donne au mot Flandre la signification de *contrée des Estuaires, terra æstuariorum,* sourit à De Meyer et à Vredius. Nous n'avons qu'à nous incliner devant d'aussi imposantes autorités.

Dans le principe et pendant longtemps, on n'employa le mot latin qu'au pluriel, *Flandræ, Flandriæ,* par la raison toute simple qu'il était la traduction du mot collectif pluriel *Vlaeneren*. Ce n'est guères que vers le x[e] siècle qu'on l'employa au singulier.

On voit donc que sans le secours des Saxons exilés, l'étymologie du mot Flandre jaillit comme d'une source, de la nature même du sol, condition nécessaire et indispensable à la vérité de toute étymologie de nom de lieu. Or nos pères savaient peindre les lieux en les nommant, et toujours leur sagacité a su tirer la dénomination du sol qu'ils habitaient, d'une grande cause physique, visible et permanente qui lui était exclusivement propre.

Et maintenant avons-nous trouvé l'étymologie du mot Flandre ? non, car elle était connue. Nous n'avons fait que la rééditer, en l'étayant de quelques explications grammaticales et étymologiques qui la rendent plus évidente. Elle confirme à nouveau ce que nous avons avancé aux prolégomènes de nos études étymologiques sur le Hainaut, pages 14 et 15, à savoir : que la désignation la plus naturelle, comme la plus nombreuse des pays, des provinces et de la plupart des simples localités est celle qui se rapporte à l'état physique de celles-ci.

ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES

SUR LES

NOMS DE LIEU DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

Adinkerke.

(2085. 1501. 290.) (1)

959. Adingahem. *Meyer. Ann. Fl.*
992. Atingahem. *Chron. de St Pierre de Gand.*
Atingahim. » » » » »
1560. Adinkercke. *Mir. op. dipl.*

Ce village est situé à l'Ouest de Nieuport, sur le bord de la mer. Il s'y trouvait autrefois un château.

La plus vieille forme de ce nom signifie par extension le village d'Adin. Plus tard, lorsqu'on eut construit dans cette localité un oratoire, son nom se changea en celui d'Adinkerke.

Hameaux.

Veld, *les champs cultivés;* Panne, *le plat,* c'est-à-dire l'endroit peu profond dans la mer, comme aussi un endroit bas de la côte où l'eau fait invasion.

---

(1) Le 1er chiffre 2085 indique l'étendue de la superficie de l'endroit; le chiffre du milieu, la population, le dernier le nombre des maisons.

Aelbeke.

(714. 1723. 381.)

1328. Aubiek. *Cartulaire des comtes de Fl.* (*altéré pr. Aubeek.*)

1350. Aelbeke. *Meyer. Annal. Fl.*

C'est, dit M. J.-B^te De Smet, le ruisseau d'*Ael*, diminutif d'Aline. C'est là une interprétation fausse autant qu'impossible, attendu que les ruisseaux aussi bien que les rivières ayant appartenu de tout temps au domaine public, n'ont jamais pu être l'objet d'une propriété privée. D'autres ont cru voir dans ce nom le *ruisseau aux petites anguilles*. Or il serait bien difficile de trouver des anguilles, grosses ou petites, dans un *lieu sans ruisseau*. En effet Aelbeke est sur une élévation qui varie de 40 à 50 mètres au-dessus du niveau de la mer, et ce qui est très-remarquable, il ne s'y trouve pas le moindre courant d'eau. Aussi *ael* et *au*, préfixes de ce nom, sont-ils des prépositions ou particules privatives signifiant *sans*. Voy. Kilian aux mots *a*, *al*, *au*. Aelbeke signifie donc lieu *sans ruisseau*.

Par le nom et par la situation, Aelbeke est l'antithèse d'Harlebeek, comme nous le démontrerons à ce dernier article.

Aerseele.

(1510. 3094. 598.)

Zeele, mot essentiellement germanique, signifie *demeure féodale* et *seigneuriale*, par extension village. Il a pour préfix nécessairement un nom de personne, qu'il est assez difficile de désigner ici, tel que *Ares*, *Aaron*, etc.

Hameau.

Baudeloo, *bois de Bauduin.* Miræus en fait mention à l'an 961. C'est dans ce bois que fut fondée l'abbaye de Thosane, de l'ordre de Citeaux, par Évrard, évêque de Tournai, en 1170. Il fit venir pour la diriger douze moines de l'abbaye des Dunes. En 1179, il donna à ce monastère 300 bonniers (jugera) de terre situés près de Hulst.

Aertrycke.

(2928. 3193. 619.)

905. Artiriacum. *Ch. de Charles-le-Simple, confirmant la possession de ses biens à l'église de Noyon-Tournai.*

961. { Artrica. *Mir. op. dipl.*
Aertryck. *Mir. op. dipl.* }

1089. Eertrycke, Artrike. *Arch. de la Ch. des comptes à Lille.*

1407. Aertryke. *Arch. de la Ch. des comptes à Lille.*

Cette localité est, pour ainsi dire, sur une élévation qui va jusqu'à 38 mètres au-dessus du niveau des eaux de la mer, tandis que Zedelghem et Ichteghem, villages contigus, n'en n'ont que 11 et 17. Cette situation suffirait déjà pour justifier son nom qui signifie quelque chose comme *motte, tertre;* mais d'un autre côté, Aertryck, Aerdtrek, comme aussi Aerdyck et Aerdwyck, ont la valeur de *digue de terre.* Aussi prétend-on que cette localité doit son nom à des boulevards ou fortifications en terre élevés sous l'empereur Charlemagne dans le but d'arrêter les invasions des Normands. Les historiens font mention de ces travaux. Meyer,

entre autres, dit à l'an 861: « quâ tempestate ob tam furibundas septemtrionalium barbarorum incursiones, Flandri in suis pagis, castellisque munitiones facere cœperunt. »

Il est à remarquer que ce village se trouvait près de la voie romaine qui menait de Cassel à Oudenbourg, encore appelée de nos jours *Steenstraet*, et que les envahisseurs suivaient ordinairement ces grandes voies, les seules d'ailleurs qui existassent alors.

Antiquité. Monnaies romaines de Néron à Marc-Aurèle. (De Bast, II, 214.)

Alveringhem.

(1897. 2882. 627.)

661. VILLA ADALFREDI. *Ac. SS. Belg. vie de S[t] Omer.*
1058. ALVERINGHEM. *Meyr. An. Fl.*
ADALFRINGAHEM. *Vredius et Malbrancq.*
1066-1080. ALFRINGHEM. *Mir. op. dipl.*
1391. ALVERGHEM. *Archives de Loo.*

Les habitants et les voisins de l'endroit nomment tout simplement ce village Alverghem, qui signifie *la villa, le domaine d'Adalfred ou d'Adalfrid*. Cette localité est très-ancienne. C'était même, avant que Furnes le devînt, le chef-lieu du *pagus isericius*. Son origine remonte vraisemblablement à l'époque où les Suèves et les Saxons pénétrèrent de vive force dans la Flandre, car Adalfrid est un nom saxon, et l'époque où, pour la première fois, il est fait mention de cet endroit, fait voir que le Saxon Adalfrid y était établi antérieurement à la transplantation des Saxons par Charlemagne qui eut lieu vers 793.

On lit dans Malbrancq que Saint Amand, mort en 673, baptisa le fils d'Adalfrid, en Flandre, en 643. Ce puissant personnage avait donné à Saint Omer Dixmude, Adalfringahem, Grefloo (Loo) et Lampernesse. J.-B. De Smet voit dans ce nom de lieu ainsi que dans celui d'Elverdinghe un souvenir des Alves, certains génies de la théogonie germanique. La forme *Villa Adalfredi* s'oppose à cette interprétation.

HAMEAU.

Sint Audomarus putteken, *petite fosse Saint Omer*. C'est un souvenir de la mission de Saint Omer qui passe pour avoir converti au christianisme ce village et ses environs. Il y a été de tout temps fort honoré. Voyez Kilian, Dict. étym. au mot *put*. Édition de 1777.

Anseghem.

(1619. 3645. 751.)

Antiquitùs ANSDIGHEM, ANSOLDINGIM.

Ce village est situé sur un petit ruisseau qui se jette dans la Lys. Son nom signifie *demeure d'Ansoldin, Ansoalding*. Toutefois Raepsaet veut que cette localité ait reçu son nom de celui de Saint-Andisbert dont les reliques avaient été déposées dans l'église lors de sa consécration. Les vieilles formes s'opposent à cette interprétation.

Antiquité. Monnaie de Postume. (Debast. 162.)

Ardoye.

(3414. 6241. 1286.)

847. HARDOGA. *Ch. de Charles-le-Chauve.*
1107. HARDCHIA. *Bul. du pape Pascal. (lisez* HARDOJIA.)
1116-1141. HARDOIA. *Mir. op. dipl.*
1560. HARDOYE. » » »

Cet endroit était situé dans le *pagus menapiscus*. Un gros ruisseau le traverse du Nord au Sud et baigne sur ses deux rives d'immenses prairies. Son nom est flamand, il signifie littéralement *l'enclos des troupeaux*, c'est-à-dire *le pacage, le pâturage*. Les radicaux sont *harde*, troupeau, bétail, et *ooi*, qui, selon Hœuft, est un enclos fermé de haies ou de fossés. *Village du pâturage*, telle serait la signification du nom d'*Ardoye*, qui a perdu fâcheusement l'*H* des vieilles formes. On voit par celles-ci qu'autrefois la voyelle *i* permutait avec les consonnes *j* et *g*. C'est ainsi que nous avons trouvé dans le Hainaut Capella fro*i*ana, fro*j*ana et fro*g*ana, qui a donné son nom au village de Froyennes, près Tournai. De Smet n'a rien compris au mot Ardoye. Quoique ces lignes suffisent à l'explication du mot Ardoye, auquel il conviendrait de restituer la consonne initiale *H* qu'il a perdue, et que réclame impérieusement le radical *hard*, nous ajouterons que la forme latine Hardojia nous paraît une altération orthographique de Hardaugia, deux mots de consonnance identique. Or, Augiæ, d'après le dictionnaire de la basse latinité de Ducange, signifie : un *pacage près ou entouré d'une rivière*, ce qui nous donne la même signification que ci-dessus, mais appuyée sur un radical bas-latin indéniable autant que concluant.

Cette étymologie, très-difficile à première vue, nous paraît incontestable.

Il existe aussi dans le Hainaut un village qui porte le nom de Paturage.

Assebroucke.

(582. 1178. 225.)

ASTBROECK.

1382. ASSENBROEC. *Meyer. Annal. Fl.*

1560. ASSENBROUCK. *Mir. op. dipl.*

On ne trouve pas cette localité mentionnée dans les diplomes anciens, ce qui fait supposer qu'elle est relativement moderne. Aschebroeck qui nous paraît la vraie forme de ce nom, signifie *marais aride, sec.* Ce qui voudrait dire peut-être *asséché, desséché* et devenu susceptible de culture. D'autres en lisant Asbroeck voient dans ce nom un marais aquatique. L'incertitude du préfix ne nous permet pas de résoudre la question dans l'un ou l'autre sens.

Autryve mieux Outrive.

(324. 1112. 231.)

963. OUTREVE. *Annal. S^ti Petri Gand.*

1119. HAUTRIVE. *Mir. op. dipl.*

1220. ALTA RIPA. *Cart. des Comtes de Fl.*

ALTRIVE, HOUTRIVE, OUTRIVE *passim.*

Ce petit village est situé sur la rive gauche de l'Escaut, aux confins de la Flandre Occidentale. Son nom appartient à la langue romane. Outreve, forme de l'an 963, est en même temps la plus ancienne forme et la seule vraie. Celle

que donne le Cartulaire des Comtes de Flandre, *Alta ripa*, paraît en être une fausse interprétation ; car il est notoire et nous nous en sommes assurés par nous mêmes, que les rives du fleuve n'ont jamais été plus élevées en cet endroit qu'ailleurs dans le voisinage. L'élévation d'Autrive est la même que celle de Bossuyt et d'Escanaffles, villages contigus, qui est de 13, 14 et 15 mètres au-dessus du niveau des eaux de la mer.

Outreve (Oultre eve) ne signifie pas autre chose que *outre l'eau* (ultra aquam), *eve* et *ive* ayant cette signification en roman. En effet on trouve rog*ive*, nom d'un ruisseau, traduit par *rubea aqua*. Voyez au surplus le Dictionnaire roman de Rocquefort au mot *eau*, dont les variantes sont infinies. C'était assez naturel et conforme à la raison de désigner ainsi certains endroits, à cause de leur situation géographique. Les dénominations de ce genre fourmillent : Outre-Dendre, Outre-Meuse, Outre-Til, Mis-Sultra, Outre-Touxhe, Dranoutre, etc.

On se demande qui a pu être le parrain de ce village? l'Escaut, qui sépare en cet endroit la Province du Hainaut d'avec la Flandre Occidentale, fait aussi la démarcation du langage. Tous les villages situés sur la rive gauche du fleuve tels que S[t] Genois, Coyghem, Autrive et Moen parlent flamand; ceux de la rive doite, vis-à-vis de ces localités, parlent français. Ce sont donc les habitants de la rive droite qui ont baptisé Outrève, Outrive, à raison de sa situation au-delà du fleuve. On prononce Outrive, comme on devrait aussi écrire le nom du village.

Avelghem.

(979. 3874. 847.)

988. Avelghem. *Mir. op. dipl.*
994. Rucga. » » »
1130. Aulinghem, Aulinghein. *Meyer. Ann. Fl.*

Rucga, Rugge, villa Rucga était le nom d'une partie de cette commune en 994. C'était un fisc comtal que Bauduin, marquis et comte de Flandre, donna au monastère de Blandin en 988.

Le mot rugge, pour ruyte ou ruycte, signifie *bruyère, ronceroi.* Voyez Kil. Avelghem signifie de l'avis de tous les savants flamands, *demeure d'Avelin.*

Hameaux principaux.

Cnock, *la hauteur;* Hutteghem, *hameau des chaumières;* Roptorf (pour Rocktorf), *tourbière;* Ri du bac, *ruisseau du ponton.*

Avecappelle.

(450. 619. 136.)

1199. Avecapel, Avencapel. *Meyer. Annal. Fl.*

Il conviendrait d'orthographier Avekapel qui veut dire *oratoire au milieu des eaux.* C'était une chapelle dépendante de Steenkerk. Elle fut érigée en commune en 1199.

Nous sommes ici en opposition avec Gramaye qui donne Ava ou Ada, nom de femme, pour premier radical de ce nom. L'endroit était situé sur le vieux golfe de Dixmude, entre deux criques, circonstance qui paraît justifier l'étymologie que nous lui donnons. *Voyez l'art. Bovekerke.*

Bas-Warnêton.

(642. 718. 120.)

1118. Warneston. *Mir. op. dipl.*
1560. » » » » »

Cette localité est située sur la Lys. Il en est fait mention pour la première fois dans Miræus en l'an 1118. Ce n'était autrefois qu'un oratoire nommé *La Busche* qui fut alors érigé en commune. Voyez pour l'étymologie l'article Warnêton.

Hameaux.

Le Maye-Cornet. *le hameau de Mai.* Le Cornet du moulin du Buffe, c'est-à-dire : *le hameau* du etc. Voyez Rocquefort au mot *Cornet.*

Bavichove.

(670. 1101. 211.)

1163. Bavinchove. *Arch. d'Harlebeek.*
1189. Bavechove. » »
1278. Bawichove. *apud Warnkœnig. hist. de Fl.*

Sur la Lys. On sait que le mot bas-latin *hoba, howa*, n'est autre, pour la signification, que le mot flamand *hoeve* qui semble en provenir et qui signifie *ferme, métairie.* Ferme de Bavon, telle est la valeur de ce nominal. Bavinchove dans le département du Nord, a la même signification.

Le nom de ce village a fait supposer que c'était autrefois une ferme appartenant à l'abbaye de St Bavon, de Gand ; c'est d'autant plus probable que St Bavon, seigneur de Bavichove, y possédait des biens considérables.

Hameaux.

Leikant, *quartier de la Lys.* Aggebosch, lisez Haeghebosch, *petit bois, buisson.*

Becelaere.

(1431. 2100. 504.)

Antiquitùs Bieselaere.

1152. Bevenslaere, Biendselaere. *Mir. op. dipl.*

1160. Becelaere. *Cart. de S. Bavon.*

» Bekelaere. *Mir. op. dipl.*

On lit qu'en 1087 Radbod II, évêque de Tournai, donna l'église de Bieselaere au monastère de Zonnebeek, à la demande d'un certain seigneur d'Ypres nommé Fulpold.

Abordons maintenant l'étymologie de ce nominal que Meynne Van de Kasteel n'a pas comprise. Lanssens, qui voit dans le mot *laer,* un souvenir des dieux Lares des Romains, n'est pas plus heureux. Qu'est-ce donc qu'un laer en flamand? Kiliaan va nous le dire : *Locus incultus et vacuus, solum incultum,* en bas latin *larricium,* en roman *larrix, lers.*

Il est rare cependant qu'un laer ne soit point couvert de quelque produit sauvage de la nature, car, en effet, la terre toute mauvaise qu'elle soit, produit toujours quelque chose, tel que jonc, ortie, fougère, glayeul, cresson, ou encore cette mauvaise herbe que les Romains connaissaient sous le nom de *Res.* C'est ainsi, comme nous le verrons, que Coukelaere (Kokenlaere) signifie *Larris au cresson.* Donc la plus vieille forme du nominal qui nous occupe Bieselaere signifie *Larris à joncs* ou *jonchaie.* Voyez le

Dict. de Kiliaan aux mots *biese*, *biendse* et *laer*. Becelaere = Biensstraet, hameau de Rummen, Brabant (1).

Beernem.

(2950. 364. 701.)

847. Bernehem. *Ch. du roi Charles-le-Chauve.*
1117. Berneham. *Mir. op. dipl.*
1242. Bernehem. *Ch. de Walter de Marvis, Ev. de Tourn.*
1382. Beernem. *Arch. de la Fl. oc.*

Ce nominal signifie *enclos, refuge des sangliers*. Cette localité a fait primitivement partie de la grande bruyère de Bulscamp. On remarque que berne ou beerne est ici pour le pluriel beren, de même qu'on trouve Veur*ne*, Bever*ne*, Zar*ne*, Vleter*ne*, Ess*ene*, etc., pour Veuren, Beveren, Zarren, Vleteren et Essen.

Hameaux.

Akkerstraet, *hameau des champs;* Leysterstraet, *hameau des grives;* il faut remarquer une fois pour toutes que le mot *straet* ne signifie pas seulement *rue*, mais encore place, chemin, hameau. Voyez Kiliaan, Dict. teutonico-latinum, à ce mot. Dans le Brabant et le Limbourg le mot final dominant dans la désignation des hameaux est *em, om;* dans la Flandre occidentale, ce sont les mots *straet* et *hoeck*, que nous croyons devoir traduire par le mot hameau. En effet, qu'est-ce que le coin d'un village par rapport à ce village même? Une partie de celui-ci. Or une partie ou section d'une localité se nomme en français hameau. Bis-

---

(1) Le signe = veut dire *égale*. C'est-à-dire que le mot qui le suit, a la même signification que le mot qui le précède.

copveld, *champ de l'évêque*. Beverhoutsveld, *plaine de Beverhout*, c'est-à-dire *bois des bièvres*. Ce fut dans cette plaine mémorable que le 2 mai 1382, Philippe Van Artevelde, fils du fameux tribun Jacques, à la tête de cinq mille Gantois, aux bras amaigris par la famine, anéantit la puissante armée de Louis de Mâle, comte de Flandre, forte de 40,000 hommes.

Ce bois, de la contenance, à cette époque, de 2,800 bonniers appartenait au couvent de Saint-André lez-Bruges. On lit qu'en 1490, l'abbé de ce couvent, Michel de Cuypre, fit don, en pleine propriété et usage, à la corporation des chirurgiens de Bruges d'environ quatre verges de terre dans ce bois. Cet endroit était connu sous le nom de *Den bloedpit*, la fosse au sang, parce que les chirurgiens y allaient déposer le sang provenant des saignées. (*Arch. de la Fl. occ.*)

Beerst.

(1161. 1292. 286.)

1161. Beerst. *Annal. S^ti Petri.*
1272. Le Bers. *Chartrier de Namur.*
1285. Bierst. *Cart. des Comtes de Fl.*
1383. Bersta. Beerst. *Meyer. Annal. Fl.*

Ce nom est roman. Lanssens qui l'a cru flamand n'a pas pu l'expliquer. Ce n'est pas étonnant. L'académicien De Smet n'est pas plus heureux en l'interprétant : *la demeure du sanglier*. La forme de 1272 appartient évidemment à la langue romane et signifie *clos, enclos, parc au gibier*. C'est de ce mot *bers* que sont provenus celui de ber-

ceau (voûte en treillage) et les noms de lieu Bercée, Bersillies-l'abbaye, Bersillies-les-Bois et Bersillies Nord. Voyez études étymologiques sur le Hainaut à ces articles.

HAMEAUX.

Roodezeehoeck, littéralement *hameau de la mer rouge*, mais nous avons des raisons pour croire que l'orthographe de ce mot est corrompue et qu'il faut lire Oudezeehoeck, *hameau de la vieille mer*. C'est un souvenir resté du golfe de Dixmude qui a disparu vers le onzième et douzième siècle. Keyemhoeck, *hameau de Keyem*, village contigu.

Bekeghem.

(466. 607. 123.)

1180. BEKEGHEM. *Mir. donationes piæ.*
1260. BEKEGHEM. » » »

Miræus dit que cet endroit est situé *inter pita et watervalla*. On veut que ce soit à sa situation près d'un petit ruisseau qui va se jeter dans le canal de Nieuport, que cette localité doit son nom. C'est une erreur, ghem, primitivement gahem, ne pouvant s'unir qu'à un nom de personne. Ce nominal ne peut donc signifier que *demeure, village de Beka, Beke*. Cette commune n'a point de sections.

Belleghem.

(1397. 2990. 662.)

1320. BELLINGHEM. *Meyer. Annal. Fl.*
1328. BELLEGHEM. *Mir. op dipl.*

Nous ne pouvons nous ranger à l'opinion de Laussens qui donne à cet appellatif la signification de *beau séjour, belle demeure,* pour deux raisons : la première, c'est que *ghem* ne peut avoir pour préfix qu'un nom de personne, la seconde c'est que le mot *bel*, en tant qu'adjectif, n'étant pas flamand, il y aurait dans le mot Belleghem, alliage d'un mot français avec un mot flamand, ce qui constituerait un hybridisme que condamnent et repoussent les règles de l'étymologie. Le préfix de ce nominal ne peut donc être qu'un nom d'homme tel que Belling, Belin, Bell, Belenus que l'on rencontre fréquemment dans les noms de lieu tels que Blainville, *Belleni villa,* Bellicourt, *Bellini curtis,* et autres noms semblables.

Beveren (lez-Roulers).

(1060. 2613. 544.)

1011. BEVEREN. *Cartulaire de St Bavon.*
1130. » » *de Notre Dame de Tournai.*
BEVERHEM. *passim.*

En 1130, Simon, évêque de Tournai, donna à l'office du réfectoire de Notre Dame de cette ville, les autels de Beveren et de Saint-Genois.

Bever est le nom teutonique du bièvre ou castor d'Europe, animal très-commun autrefois dans notre pays. C'est la loutre, animal amphibie, de la grosseur du blaireau, qui se nourrit de poissons, et se plaît par conséquent le long des ruisseaux et des rivières. Le poète Van Maerlant nous apprend qu'on la servait autrefois à la table des grands, et dit qu'on pouvait en manger les jours d'abstinence, sans

violer les lois de l'Église. Or, la localité, dont il s'agit ici, est située sur un ruisseau qui se jette dans la Mandel entre Roulers et Cachtem. Beveren est un mot collectif au pluriel auquel il faut sous entendre le mot beek ou hem. C'est le *village aux bièvres* qu'il signifie.

HAMEAUX.

Kapelhoek, *hameau de la chapelle.* Haegendorn, *l'aubépine.*

Beveren (sur Lys).

(636. 1302. 287.)

Même étymologie que ci-dessus. Ce village n'a qu'un écart : Ganzepanneel, *panneau à prendre les oies.*

Beveren (sur Yser).

(1234. 1650. 389.)

Même étymologie que ci-dessus.

Bisseghem.

(341. 1650. 389.)

1107-1116. BICHENGEN. *Mir. op. dipl.*

1202. BISSEGHEM. *Cart. de St Bavon.*

Ce village est situé sur la Lys. Son nom veut dire : *demeure de Biesing, Bisso, Biesso.*

HAMEAUX.

Waeterhoennest, *gîte des poules d'eau.* Neerbeek, *ruisseau d'aval.* Waerterpagthof. Nous supposons ce mot altéré dans son orthographe et pensons qu'il faut lire : Waeterpachthof, *métairie près de l'eau.*

Bixschoote.

(557. 790. 169.)

1275. Bixscote. *Mir. op. dipl.*
1301. Bixscoote. *Cart. des comtes de Fl.*
1560. Bixscote. *Mir. op. dipl.*

Ce nom a pour préfix le mot Big, *jeune porc*, et pour suffix Schoot, *enclos, hameau,* selon Hœuft. Bien qu'on puisse interpréter raisonnablement ce nom sous cette forme, nous pensons néanmoins qu'on rendrait mieux la pensée des parrains de cette localité, en orthographiant Bixkot, qui convient bien mieux pour désigner *une porcherie*. En effet, kot signifie tout à la fois *galetas*, *taudis*, *vilain trou*, *chenil*, *toit à porcs*, *méchante petite maison*. Voy. Kil. à ce mot.

Ce village était du diocèse de Therrouane. L'académicien J.-B. De Smet n'a rien compris à ce mot de Bixschoote.

Blankenberghe.

(86. 1908. 410.)

Voyez pour l'étymologie l'art. Nieuport.

Boesinghe.

(1773. 1975. 411.)

804. Bosinga. *Meyer. Annal. Fl.*
1065. Boeseghem. *Ch. de Bauduin Ier, C. de Fl.*
1107-1123. Bosinga, Boesinghe, *Mir. op. dipl.*
1560. Boesinghe. *Mir. op. dipl.*

Cette commune est située sur l'Yperlée, dans un bas-

fond qui n'a pas plus de dix et douze centimètres au-dessus du niveau des eaux de la mer. Le mot flamand Inghe signifiant *pré, prairie,* ce nominal veut dire *la prairie, la propriété de Boese.* Boesinghe = Boeseghem du département du Nord, pour le préfix seulement.

HAMEAUX.

Peleken boschen, *bois rasés.* Pilkem, nommé Pelekem en 1173, semble la même désignation que Peleken boschen. Kooye (Kooi), *la bergerie ou l'étable.*

Boitshoucke.

(335. 193. 27.)

Antiquitus BADSHOEK, BATSHOEK.

1239. BOIKENSHOC. *Cart. de St Nicolas de Furnes.*

1250. BOIDEKENSHOC. » » » » » »

1560. BENDSHOUCHE. *Mir. op. dipl.*

Cette commune faisait autrefois partie de Wulpen. Elle en fut séparée en 1190 pour être érigée en paroisse. La plus vieille forme Batshoucke ou Badshoucke signifie *fond* ou *coin du golfe.* C'est qu'en effet l'endroit était situé sur le bord du vieux golfe de Dixmude. Les autres formes veulent dire *hameau des barques ou des pêcheurs.*

M. J.-B. De Smet interprête ce nominal comme signifiant *hameau dans un terrain fertile !!*

Bossuyt, fr. Bossut.

(199. 605. 122.)

974. Bosgut. *Annal. S[ti] Petri.*

995. Bussutii. » » »

1132. Bussutum, Bussetum. *Mir. op. dipl.*

Toutes ces formes indiquent un bois ou *lieu couvert de plants de buis*. Voy. Ducange aux mots *buxetum, buxeria*. Comparez Boussu, en Hainaut. M. J.-B. De Smet s'appuyant de l'autorité de M. Schayes, qui n'est pas plus étymologiste que lui, voit dans ce nom un *village à l'issue d'un bois : Bosch uit*. Risum teneatis!

Bovekerke.

(540. 1028. 223.)

1119. Bovekercke. *Mir. op. dipl.*

1150. Fanum Superius. » »

1278. Bouvenkerka. *Chart. de Namur.*

Lambert, évêque de Tournai, donna en 1119 à l'abbaye de S[t] Bertin l'autel de ce village, ainsi que les autels de Lisseweghe, de Swergirkerke et de Emingehem. Charles-le-Bon, comte de Flandre, nomme cet endroit dans une charte de l'an 1150, Fanum Superius, *la haute chapelle*. C'est un nom de situation, en opposition avec Avecapelle, village voisin, qui était dans les eaux.

Boucle-saint-Blaise.

(417. 766. 144.)

1147. Boucla S^ti^ Bavonis. *Mir. op. dipl.*
1186. Bocla. » » »
1300. Boucle. *Chron. de Jean de Dixmude.*
1320. Boeckel. » » »

Le nom de ce village ne vient pas, comme on l'a prétendu, du nom roman *boucle,* signifiant bouclier (buccula en latin). Le nom est flamand : beuckel, boeckel, boeckelo, *bois de hêtres,* telle est sa signification. L'église du lieu est placée sous la protection de Saint-Blaise. Le village s'appelait autrefois Boucle-Saint-Bavon, comme il appert du diplôme de l'an 1147.

Breedene.

(1877. 2618. 577.)

1130. Brede. *Mir. op. dipl.*
1200. Breedene. » »
1227. » *Vredius.*
1373. Bredain. *Meyr. Annal. des Flandres.*
1420. Bredeene. *Chron. de Jean de Dixmude.*

Cette commune est située sur le canal de Bruges à Ostende. Grammaye, Sanderus et autres sont unanimes pour attribuer son nom aux larges dunes sur lesquelles elle s'éleva. Lanssens fait remarquer que les dunes en cet endroit n'ont pas plus de largeur qu'ailleurs dans le voisinage, et dit que cette localité portait autrefois le nom de Breeden wal, *large redoute.* Il est certain, dit-il, qu'en 1600, lors

du siége d'Ostende par les Espagnols sous la conduite de Spinola, on apercevait encore des traces de cette forteresse, construite vraisemblablement du temps de Charlemagne, ou du comte de Flandre Bauduin-Bras-de-Fer, dans le dessein d'arrêter les invasions des Normands. Un couvent de Bénédictines fut établi dans ce village en 1100. Nous nous rangeons volontiers à l'opinion de Lanssens.

HAMEAUX.

Jacobinesse-hove, *ferme des Jacobines*. Sas-Slykens, *le sas de Slykens*. Groot Polder, *le grand Polder*. Liefken Driesch, *beau Pâturage*. Zuyd-oost, *Sud-est*.

Brielen.

(732. 767. 156.)

1241. BRIELLA. *Meyer. Annal. Flandriæ.*

1560. BRILA. *Mir. op. dipl.*

Selon Warnkœnig, le mot *briel* signifierait une place entourée de bâtiments, un lieu de travail. Certes cette étymologie ne peut s'appliquer à cet endroit, de tout temps étranger à toute industrie. D'après Hœuft, ce mot signifie *pré, endroit couvert de broussailles*. Il répondrait donc au *briolum* de la basse-latinité, au *bruel, breil, bruil* de la langue romane, ainsi qu'au mot français *préau*, dans ses diverses acceptions.

Brugge, fr. Bruges.

(432. 50,000. 8651.)

L'étymologie du nom de cette ville est trop certaine et trop connue pour nous en occuper ici. Il n'appartenait qu'à l'académicien De Smet de la révoquer en doute.

Bruges était un municipe au VII[e] siècle, époque où Saint-Éloi, évêque de Tournai, y alla prêcher l'évangile, et où, par son influence, fut construite l'église de Saint-Sauveur.

Cette ville fut fortifiée en 865 par le comte Bauduin Bras-de-Fer, qui y vint établir sa résidence. Quinze ans plus tard, son fils Bauduin-le-Chauve y fit d'autres travaux ainsi que nous l'apprend l'annalyste Meyer en ces termes: « eodem anno (880) Brugam castellum Calvus, adductis ab Aldenburgo everso lapidibus, emunivit adversus Danos. » Bauduin IV l'entoura de murs en 960.

Bruges prit dès lors une grande extension.

Près de cette ville se trouvait le monastère d'Eechout. Vredius prétend que c'était du temps du paganisme un bois consacré à Jupiter et y reconnaît l'ancien *Jovis Lucus*.

Il y aurait beaucoup à dire sur Bruges, mais ce serait de l'histoire, et nous ne faisons que de l'étymologie. Nous ne finirons pas cependant cet article sans parler du *Franc de Bruges*, si célèbre dans nos annales. C'était un canton qui embrassait une étendue de sept lieues autour de cette ville et plusieurs villes telles que Nieuport, Ostende, Dam, l'Écluse et Dixmude. Son nom *Franc, Franconat* lui est venu de ce qu'il avait la liberté d'être régi et administré par des coutumes et priviléges particuliers. On l'appelait en latin *terra franca, terra vrilatorum,* id est *liberorum*. La constitution du Franc de Bruges est antérieure au temps de Philippe d'Alsace, comte de Flandres. Bruges n'a qu'un hameau : Isbroeck, *marais aquatique*.

Antiquités. Age de bronze : deux haches de bronze.

Age de fer : poteries, monnaies d'Antonin et de Faustine, vases etc. (De Bast, 328, 333.)

Bulscamp.

(803. 787. 188.)

1242. Brueria de Bulscamp. *Ch. de Walter de Marvis, Ev. de T.*

1297. Bulscampus. *Meyer. Annal. Fl.*

1378. Bulscamp. *Arch. de Loo.*

1560. » *Mir. op. dipl.*

Cette commune est située non loin et au sud de Furnes. Son nom signifie *plaine, pâturage des bœufs*. Au mois de septembre de l'an 1242, Walter de Marvis, évêque de Tournai, soigneux de limiter les possessions de son vaste diocèse, s'étant rendu à Bruges dans son palais épiscopal, en partit le lendemain à cheval pour la bruyère de Bulscamp, afin de limiter plusieurs paroisses contigues au diocèse de Therrouanne. Il appert de la charte de 1242, que cette vaste plaine se nommait la Bruyère de Bulscamp : *myricetum Bulscampveld ;* notre évêque la nomme *Brueria de Bulscamp.*

Cachtem.

(517. 1522. 308.)

1080-1121. Cachtem. *Cart. des Comtes de Fl.*

1167. Curia de Cattem. *Mir. donationes piæ.*

1560. Caecten. *Mir. op. dipl.*

Cette commune est située sur le Roodbeek qui, après avoir traversé son territoire à l'Est, se jette dans la Mandel.

Lanssens prétend que ce village s'est appelé autrefois Cattem (oui en 1167, par abus) et qu'il a été fondé par une colonie de Kattes fixée en cet endroit. Cette étymologie paraît d'autant plus suspecte, que Malbrancq place le mont des Kattes et la résidence de cette peuplade entre Vleteren et Dickebusch. Nous observerons en outre que la forme Katthem n'est pas la plus ancienne, que conséquemment elle est moins décisive que la forme de 1080. Qu'est-ce donc que le mot *kack, chack?* Un adjectif signifiant *dernier, ultimus, extremus*. Voy. Kil. à ce mot. C'était, selon nous, le dernier village du pagus Curtricius. L'académicien De Smet dit sérieusement que cette commune peut devoir son nom au Chat! Hameau : Rhodesgoed, *Domaine de Rhodes*, c'est-à-dire des Templiers.

Caeskerke.

(872. 552. 113.)

1180. Nicasii Fanum. *Cart. de St Bavon.*

1209. Casinskerke, Casenskerke. *Ann. Fl.*

1560. Caeskinkercka. *Mir. op. dipl.*

Un petit oratoire érigé en l'honneur de saint Nicaise a donné son nom à cette commune.

Hameaux.

Hoogbrug est le nom d'un fort construit en 1590 pour mettre Dixmude à l'abri d'un coup de main de la part des Anglais et des Hollandais. Struyvekens-kerke, nom tronqué d'un village contigu qui est Stuyvenskerke. Voyez cet article.

Caneghem.

(1085. 1631. 320.)

956. CANINGAHEIM. *Mir. op. dipl.*
967. CANINGAHIM. *Cart. de St Bavon.*
1121. CANINCHEM. » » »
1560. CANEGHEM. *Mir. op: dipl.*
CANINGHEM. CANENGHEM. *Diversim.*

Des étymologistes dont, je l'avoue, j'ai peine à embrasser le système, veulent voir dans la plus vieille forme de ce nominal un nom patronymique au génitif pluriel, de sorte que Caningahem voudrait dire *demeure, mans des fils de Cano ou Cana*. A notre avis c'est tout simplement la *demeure de Canin* que signifie ce nom ; car selon Vredius, Gahem ou Gahim signifie demeure du fondateur ou propriétaire de l'endroit et doit avoir conséquemment pour préfix un nom de personne.

Caster.

(409. 1187. 224.)

1120. CASTER. *Meyer. Ann. Fl.*
1560. CASTER. *Mir. op. dipl.*

Il conviendrait d'ortographier Kaster ou Kester qui signifie *Camp*. Castre dans le Brabant, qui a la même signification, se dit en flamand Kester. Ce village est situé sur la rive gauche de l'Escaut et touche à ce fleuve. Sur la rive droite de la rivière passait la voie romaine qui allait de Tournai vers les Flandres, circonstance qui a pu rendre nécessaire l'établissement d'un camp militaire en cet endroit.

Il y avait à Caster une commanderie de templiers, érigée en 1142 par le Comte de Flandre Philippe d'Alsace. Leurs principales possessions étaient situées à Lille, Ypres, Calais, Cachtem et Gand.

Antiquité, âge de fer, monnaies romaines (De Bast, 125.)

Clemskerke.

(2072. 1091. 212.)

1002. KLEMISKERKE. *Ann. S^{ti} Petri Gandav.*
1096. CLEMESKERKE. *Mir. op. dipl.*
1177. CLEMESKERKA. » » »
1329. CLEEMSKERKE. *Cart. des Comtes de Fl.*

Klems, Cleems est l'abréviation de Klemens, Clément, nom d'homme. Cette commune est ainsi nommée de Saint Clément, Pape, patron de son église.

HAMEAUX.

Duivelseetheule, *trou du repas du diable.* Heihove, *ferme de la bruyère.* Heimolen, *moulin de la bruyère.* Mispelburg, *bourg du néflier* ou *château.* Palingpot, *le pot aux anguilles.*

Antiquité. Poteries romaines (De Bast, p. 300.)

Clercken.

(1705. 3117. 616.)

961. CLARA. *Mir. op. dipl.*
1089. CLARC. *Archives de Lille.*
1110. » *Mir. op. dipl.*
1237. CLARCQ. » » »
1560. CLARCKEM » » »

Cet endroit n'était en 1114 qu'une chapelle succursale du village de Essen, laquelle avait pour patronne Sainte Claire (Clara) dont le village a conservé le nom. Clercken, nom d'affection, signifie *petite Claire*, Clerckem, Clarckem, *village de Claire.*

HAMEAUX.

Preekboom, *l'arbre du prêche.* Le nom de ce hameau rappelle les prêches que les prédicants de la religion réformée firent en rase campagne, sous les arbres et au milieu des bois, lors des troubles religieux des années 1566 et suivantes. Clerckenmisse, lieu où se tenait la foire ou marché de Clercken qui avait une foire parce qu'il faisait partie des Westvrylaten, lesquels avaient le privilége de la draperie. Zwartegat, *noir trou.* Pierkenhoek, *hameau des petits filets à prendre les petits oiseaux.* Kloefhoek, *hameau des sabots.*

Comen, fr. Comines.

(1405. 3771. 767.)

299-302. COMEN. *Acta SS^rum^ Belg. et Fasta Mir.*

840-899. COMINIUM. *Mir. et Meyer. Annal. Fl.*

1111. COMINIUM. *Mir. op. dipl.*

1176. COMINES. » » »

1199. COMEN. *Apud Warnkœnig. Hist. de Fl.*

Nom de situation. On lit qu'en 1200 Bauduin, seigneur de Comines, ainsi que Thierri de Dixmude, prirent la croix et partirent pour la terre sainte. L'autel de l'église avait été donné au comte de Flandres, Bauduin-le-Barbu, par l'évêque de Tournai, Harduin, ainsi que les autels de Courtrai, de Thourout, de Deynze, de Maldeghem et de Pithem,

afin que le comte réconciliât avec le roi de France le prélat qui avait encouru sa disgrâce.

Cette petite ville, baignée par la Lys, est la patrie de Philippe de Comines et de Busbec. Son nom celtique *Kom* est emprunté à la situation locale et signifie *profonde vallée. Kum* en anglais veut dire vallée entourée de montagnes, *kombe,* en roman, présente la même signification; enfin chez les gascons *comba* désigne un endroit profond. La situation de Comines est on ne peut plus favorable à notre interprétation. En effet, cette ville est encaissée dans une vallée profonde que dominent la Haute Motte, le Kolenberg de Wervicq et les collines de Haut Warnêton. Enfin l'attitude de Comines n'est que de onze mètres, celle de Wervicq est de quarante mètres. On remarque que *ton, tun* dans Warnêton et *kom* dans Comines indiquent une situation tout opposée, savoir : *la hauteur, le bas-fond.* L'académicien De Smet n'a rien compris à ce nom, M. E. Mannier non plus. Voy. ses *Études sur les noms de lieu du département du Nord, Paris,* 1861.

HAMEAUX.

Ten Brielen, *les préaux.* Het Godshuis, *l'Hôpital.* Kruiseke, *la limite de la croix.* C'est dans cet endroit que saint Chrysole souffrit le martyre sous le règne de l'empereur Dioclétien.

Antiquité: tertre dit *mont Vanoiten.* Tuiles, poteries, etc. (*Bottin : sur quelques monuments celtiques.*)

Coolscamp.

(4012. 2362. 510.)

836. Coloscampus. *Mir. op. dipl.*
847. » *Charte du Roi Charles-le-Chauve.*
1165. Colescamp. *Ch. de Gérard, Ev. de Tournai.*
1167. » *Mir. op. dipl.*
1373. Coolscampus. » » »

Ce nominal se compose de deux radicaux teutoniques. Le préfix kool signifie *légume*, le second camp signifie *champ*. L'ensemble veut donc dire en quelque sorte *jardin légumier, champ aux légumes*. Il y a près de Tournai un village nommé Hertain, en latin Hortus, qui offre la même signification. L'étrange alliage d'un génitif flamand avec un nominatif latin, dans kolos-campus où kolos devient le complément de campus, étonnera peut-être le lecteur; qu'il sache qu'au moyen-âge on était dans l'usage ou plutôt dans la manie de génitiver les mots flamands, comme dans Dyck*as*-muide, Zant*is*-oveda, Hul*os*-beke, etc.

Hameau.

Puddery, mot populaire des environs de Bruges qui signifie proprement *Grenouillière*.

Couckelaere.

(2845. 3859. 792.)

836. Kokenlaere. *Cart. des comtes de Fl.*
847. Kokenlaer. *Ch. du Roi Charles-le-Chauve.*
1107. Coclers, Kokelare. *Mir. op. dipl.*
1119. Coclera. » » »
1270. Coclers. *Cart. des comt. de Fl. et chartrier de Nam.*

Cette importante commune est baignée par deux ruisseaux, le Wesbeek et un autre. La partie orientale est beaucoup plus basse que tout le reste du village. Elle n'a pas plus de dix mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle est pleine d'eau et humide, et c'est elle qui a fait donner à la localité le nom de *Larris aux nasitorts;* cresson alenois, *Nasturtium aquaticum*. Voy. Kil. aux mots *laer* et *cockock,* dont koken est la syncope ou abréviation.

Mr. J.-B. De Smet a cru voir dans ce nom un terrain vague abandonné aux vaches. Or, le mot *koei* n'entre dans aucune des formes de ce nom.

HAMEAUX.

Mokker (lisez moker) *le marteau de forgeron*. Haezennest, *le gîte des lièvres*. Zevecote pour Zevencooten, *les sept chaumières*. Mais comment Zevencooten est-il devenu Zevecote? C'est que certains Flamands retranchent presque toujours l'n final des mots. Ainsi ils disent kome pour kom*en,* ete pour et*en*. C'est une influence de la langue saxone. Quoiqu'il en soit, cette manière de prononcer a valu aux Courtraisiens le sobriquet de mangeurs d'n : *Ennebyters*. Ruidenberg, *mont stérile*. Boutykwel (mot hybride), *boutique*.

Kortryk, fr. **Courtrai.**

(2115. 22,147. 4528.)

VIIe siècle, CORTURIACUM. *Ac. SS. Belgii.*
847. CURTRIACUM. *Ch. du Roi Charles-le-Chauve.*
1165. CORTRAI. *Mir. op. dipl.*
1176. CURTRAI. *Ch. de Gérard, év. de Tournai.*
1199. CORTRACUM. *Annal. Sti Petri.*

On a voulu donner à cette ville l'empereur Trajan pour fondateur, c'était une prétention absurde. Toutefois Courtrai était connu sous l'occupation romaine, car la Notitia Imperii fait mention d'un corps de cavalerie désigné sous le nom de *Equites Cortoriacenses* : or, il n'y avait que les villes de quelque importance, y compris les clients du canton, qui donnassent leur nom aux levées tirées de leur sein.

Ce n'est qu'au VIIe siècle que saint Ouen, historiographe de saint Éloi, en fait mention sous le nom de *Corturiacum*.

Au moyen-âge, cette ville était le chef-lieu d'un canton de la Ménapie nommé *Curtricius tractus*. Comme Gand et Bruges, Courtrai avait le titre de municipe au VIIe siècle, époque où saint Éloi, le grand apôtre des Flandres, y fit bâtir l'église de saint Martin.

Les Normands, lors de leur terrible invasion de l'an 881, ravagèrent cette ville et exterminèrent les Suèves qui l'habitaient. Arnould 1er, comte de Flandre, surnommé le Grand, la restaura et y établit le premier marché hebdomadaire en 920.

Courtrai possédait un château-fort que restaura le comte de Flandre Bauduin-le-Jeune; Gauthier, comte de saint Pol, le livra aux flammes en 1213. Une citadelle y fut construite en 1301 par Jacques de Châtillon, seigneur français, et détruite seize ans plus tard. Rétablie en 1337, elle fut à nouveau ruinée en 1382.

Quoique les deux radicaux teutoniques qui composent le mot Kortryk, pris isolément, aient une signification claire et précise, néanmoins on éprouverait de la difficulté à les expliquer réunis dans le mot Kortryk, sans la connaissance

de la géographie ancienne et si l'on ne savait pas surtout que le mot ryk a été employé par les écrivains du moyen-âge dans une toute autre acception que celle qu'il a aujourd'hui, c'est-à-dire dans le sens de stryck, streke (tractus, contrée, canton); il en a été de même du mot latin regio qui a parfois servi à désigner un simple village, témoin Caregnon en Hainaut qui s'est dit en latin Car-regio.

Le mot ryk avait donc autrefois le sens de stryck, tractus, canton. Or, il faut savoir que sous les Romains la Ménapie était divisée en trois cantons : savoir le tractus ou pagus Isericius (de l'Yser) comprenant Furnes, Nieuport et leurs environs ; le tractus Menapiscus, occupant le centre de la Flandre Occidentale, c'était le plus important, et le tractus Curtricius qui confinait à ce dernier. Or, comme celui-ci était beaucoup moins étendu que le pagus Menapiscus, il fut, à cause de cette circonstance, désigné par le nom de curtus tractus, tractus curtricius, d'où nous sont restés les mots Kort ryk, Cur-tracum (court-territoire), Courtrai. Or, comme ce nom de ville présente une signification identique dans les trois langues latine, flamande et française, il faut, conformément aux règles de la science étymologique, l'accueillir et la consacrer.

Hameaux.

Walle, *la forteresse*. Groeninghen, *les prairies verdoyantes*. Un monastère fut fondé en cet endroit par la comtesse Jeanne de Constantinople en 1238. Ce fut dans cette plaine mémorable que se livra le 11 juillet 1302, la célèbre bataille dite *des Éperons d'or*, dans laquelle les Flamands, nos glorieux ancêtres, triomphèrent des Français.

Antiquités : Monnaies d'or de Faustin, id. de bronze de Vespasien, Adrien, Néron, Trajan et Marc-Aurèle. (De Bast, 171.)

Coxyde.

(1660. 817. 162.)

1194. Coxide. *Arch. de la Fl. Oc.*

1390. Coxyde. *Cart. des comtes de Fl.*

1420. Coxide. *Chron. de Jean de Dixmude.*

1560. Coxida. *Mir. op. dipl.*

Ce village est situé sur les côtes de la mer, entre Furnes et Oost-Dunkerke. Son nom veut dire : *havre de petits navires.* Il a pour suffix *yde* ou *ide,* qui veut dire *côte, rivage, port,* et pour préfix *cogg,* mot flamand qui veut dire *petit navire,* en latin *coga.*

Cette commune a toujours été une réunion de chaumières de pêcheurs. En 1575, les gueux de mer y firent une descente et mirent l'endroit à sac.

Hameau.

Zeepannehoek , *hameau de la panne de mer.* Il faut entendre par le mot panne un endroit plat au bord de la mer où l'on laisse à sec les barques et les petits bateaux.

Coyghem.

(479. 920. 169.)

1226. Coienghem *Cart. de S. Bavon.*

1246. Coenghem. *Arch. d'Harlebeke.*

1301. Coyeghem. *Meyer. Annal. Fl.*

Ce nom ne peut avoir qu'une signification. Comme

Coyèques dans le département du Nord, qui s'est dit en latin *Coiacum*, il signifie la demeure, par extension, le *village de Cojen, Coyen*.

HAMEAUX.

Geetenberg (lisez *geit*) *mont des chèvres*. Hooge plaets, *la hauteur*. Ruddervoorde, *grand chemin*. C'est évidemment la grand'route de Tournai à Courtrai qui est ici désignée.

Crombeke.

(853. 898. 222.)

868. CROMBEKA. *Meyer. Annal. Fl.*
875. CROMBECA. *Cart. de Folcuin.*
1119. CRUMBECCA. *Mir. op. dipl.*
1561. CROMBEQUE. » » »
CURVOTORRENTIUM. *Grammaye.*

Crombeke est un nom de situation. Ce village le tient de la circonstance que le ruisseau le Vletter qui l'arrose, décrit en cet endroit une très-grande curvité. Il signifie donc *courbe du ruisseau*. Malbrancq, « *de Morin.* » dit que, en 875, Hilduin, abbé de Sitiu, fit avec un certain Rotfride l'échange du village de Strasele contre celui de Crombeek, *in Menapisco*.

Crombeke ≕ Crommouse, près de Liége, sur la Meuse, ≕ Reckhem, Fl. Oc. ≕ Crombac, ville d'Allemagne, etc.

Cuerne.

(1098. 2551. 506.)

1129. Cuerne. *Mir. op. dipl.*
1175. Huerne. *Cart. de N.-D. de Tournai.*
1200. Keurna. *Mir. op. dipl.*
1280. Huerna. *Cart. de N.-D. de Tournai.*
1321. Cuernem. *Mir. op. dipl.*

Cuerne est un nom de situation. En 1175, l'évêque de Tournai, Évrard, donna à l'office du réfectoire de N.-D. de Tournai les autels de Berlaere, Hersau, Luigne, Terwicte, Morselede et de Huerne. En 1280, l'évêque Mouskès, que des savants belges ont fait abusivement l'auteur de la chronique de ce nom, donna le même autel de Huerne à l'office du Cellier de la dite N.-D. Dans les deux chartes le nom de ce village est écrit Huerne.

Sur la carte de Belgique, dressée par ordre du département de la guerre, on voit que cette localité est située au-dessous du confluent du gros ruisseau le Heulebeek et de la Lys, lequel confluent forme une notable bifurcation ou angle (Horne) au-dessous duquel est située l'agglomération.

Notre Cuerne (Cuerno en espagnol) est donc placé au-dessous de l'angle formé par la jonction des deux cours d'eau et emprunte son nom à cette situation.

Cuerne = Coni, Cuneum, en Piémont, qui est situé au-dessous du confluent de la Gesse et de la Sture.

Dadizeele.

(583. 1733. 363.)

1079. DADIZEELE. *Cart. des comtes de Fl.*
1121-1560. DADIZELE. *Mir. op. dipl.*

L'on croit et l'on a écrit que cet endroit était anciennement une petite ville fermée de portes et de murs, relevant comme fief de la châtellenie de Courtrai. Supposons au défaut de preuves que c'était tout simplement un château-fort, comme on en voyait beaucoup au moyen-âge. Sa seigneurie appartenait au XIVe siècle à la famille de Rassenghem, et passa ensuite à celle de Croi. Ce nominal ne peut signifier que demeure seigneuriale de Dadix, Dadis ou Dadiso. Car le mot Zele, syncope de Sedele, veut ordinairement pour préfix un nom de personne.

Damme.

(1175. 1054. 176.)

HUNDDAMMUM. *Malbrancq, de Mor.*
1000-1180. DAM. *Meyer. Annal. Fl.*
1213. DAMMUM. » » »
1236. LE DAM. *Warnkœnig, Hist. de Fl.*
1294. LOU DAM. *Chartrier de Namur.*
AGGERO. *passim.*

Le nom de cette localité a fait croire que c'était un fort construit par quelque peuplade barbare. Ce qui n'est pas.

Pour le bien comprendre, il faut savoir qu'autrefois une baie s'étendait de la mer du Nord, au sud-ouest de l'île de Walcheren jusqu'à l'endroit qui porte le nom de Damme, au Nord de Bruges, et formait ainsi un port naturel pour

cette dernière ville. Cette baie que Malbrancq nomme le Hond, portait le nom de Zwin, Zuyn, Zwyn (la truie). Le nom de cet animal, très-fécond, comme on sait, alludait ingénieusement aux immenses avantages que cette baie procurait au commerce de la contrée.

Une violente inondation avait détruit les digues du Zwyn et submergé tout le pays autour de Bruges, lorsque, en 1180, par les ordres de Philippe d'Alsace, qui passe à bon droit pour fondateur de Damme, un millier d'ouvriers intelligents, venus de la Hollande, barrèrent le passage que la mer s'était ouvert, et remirent les digues dans un bon état. Les huttes que ces travailleurs s'étaient construites contre la jetée (*tegen den dam*), donnèrent naissance à la ville de Damme dont le nom n'a pas besoin d'explication.

La situation de cette ville, jadis si prospère, a fait dire qu'elle était *la clef de Bruges et la porte de la mer*. C'était dans les XIIe et XIIIe siècles le port le plus beau, le plus spacieux, le plus sûr et le plus fréquenté de tous ceux qui se trouvaient dans la vieille Belgique. L'historien Rigord, contemporain du roi de France Philippe-Auguste, l'appelle *portus famosissimus, miræ amplitudinis,* capable d'abriter toute la flotte du monarque français, et cette flotte comptait dix-sept cents vaisseaux.

Guillaume-le-Breton, dans son poème sur le roi Philippe-Auguste, dit, lib. IX, en parlant de cette flotte :

Portum læta subit à Damno nomen habentem
Qui tam latus erat, tantæque quietis, ut omnes
In se sufficeret nostras concludere naves.
. . . .
Proximitate maris, portuque, situque superbus.

Damme n'est plus aujourd'hui qu'un village de 900 âmes. *Quantùm mutatus!* Son altitude est d'un mètre.

Deerlyck.

(1680. 4475. 895.)

1063. Trellenghem. *Ch. de Philippe, roi de France*
1177. Terlecha. *Arch. d'Harlebeek.*
1190. Terleche. *Bul. du pape Clément III.*
1287. Derlyk. *Cart. des comtes de Fl.*
1402, 1422. Deerlicke. » » » »

Nom de situation.

La première église de cette commune fut érigée du temps de S[t] Amand, vers 654. L'autel appartenait à l'église de N. D. de Tournai.

Cette localité paraît avoir porté deux noms 1° Trelinghem et Trellenghem, 2° Terleche qui a fini par prévaloir. Le sol y est généralement bas, froid, humide, et ne s'élève qu'à 13 et 14 mètres au-dessus du niveau des eaux de la mer. Une immense prairie, nommée le Gaver, se voit au sud. Terlech est pour Terleegde, *le vallon, le bas-fond aquatique, marécageux*. Voy. Kil. au mot *leeghde,* vallis, locus humilis. C'est bien là la situation et l'aspect de cette vaste commune dont le nom a fini par dégéner en celui de Deerlyk (misérable). Elle est à proximité de Caster qu'on suppose avoir été un camp romain.

Antiquités. En défrichant un bois, on a découvert une petite urne contenant une médaille romaine en bronze. Elle portait pour inscription : *C. Val. Maximianus P F Aug.* Au revers une fortune avec les deux lettres *S. A. genio*

populi romani. On y a encore trouvé des monnaies gauloises, des médailles consulaires des familles Pompeia, Servilia et Volteia, des monnaies de Valentinien I, Théodose I et de Justin I. (*Revue de la Numismatique belge, 1re série, vol. V, pag.* 208.)

HAMEAUX.

Peuveyershoek (*pluviershoek*), *hameau des pluviers*. Platteheide, *basse bruyère*. Meerlaen, *hameau des prairies ou marais*.

Denterghem.

(1174. 2323. 542.)

1319. DENTERGHEM. *Meyer. Annal. Fl.*
1560. » *Mir. op. dipl.*

M. J.-Bte. De Smet dit que cette localité emprunte son nom au mot *den*, pin. Il fait évidemment fausse route, car nous l'avons dit à satiété, le mot *ghem* ne peut avoir pour préfix qu'un nom de personne. C'est le *manse, la demeure de Denter* que signifie ce nom de lieu. Denter était un nom d'homme très-répandu.

HAMEAUX.

Katteknock, *le mamelon des chats*. Haenderveld est altéré dans son orthographe. Il faut lire : Haenenveld, *plaine des coqs*.

Desselghem.

(745. 1694. 340.)

1560. DESSELGHEM. *Mir. op. dipl.*

Ce petit village ne paraît pas ancien. Il a eu pour fond

teur un individu du nom de Dessel, Dessela, nom saxon, et commun en Flandre.

HAMEAUX.

Evangelieboom, *l'arbre de l'évangile.* Voyez ce qui a été dit sur Preekboom, hameau de Clercken. Schoondaelberg, *monticule, colline du beau vallan.*

Dickebusch.

(1010. 1301. 295.)

916. THICABUSCA. *Mir. op. dipl.*
1072. THIGGABUSCUM. *Meyer. Annal. Fl.*
1116. THICANBUSCH. *Mir. op. dipl.*
» DICEBUSCH. » » »
1177. DIKBUSE. » » »
1200, 1237, 1560. DICKEBUSCH. »

Ce nominal signifie *épaise forêt.* On voit sur la carte insérée dans l'ouvrage du père Malbrancq, *de Morinis et Morinorum rebus,* que cette forêt couvrait anciennement Zonnebeke, Ypres, Vormesele, Rumetra (village disparu) et Pascandala, toutes localités qui faisaient alors partie du diocèse de Therrouanne.

De Meyer, dans ses Annales de Flandre, dit à l'an 1072 que le chevalier Fulpold et sa dame Ramburga érigèrent des demeures monastiques dans la forêt de Thiggabusch dans un lieu dit Zunebeke, ainsi nommé d'un ruisseau dont la source est à l'Orient (qui ab ortu originem ducit). On voit dans ce village un étang grand de 25 hectares.

Dixmuide, fr. Dixmude.

(107. 1113. 970,)

958-961. Dicasmutha. *Mir. op. dipl.*
1120. Dicasmuda oppidum. » » »
1167. Dixmutha. » » »
1177. Dikesmuta. » » »
1199. Dikemude. *Warnkœnig, Hist. de Fl.*
1225. Dicasmuda. Diquemue. Dykemue. *Warnk.*
1561. Duxmude. *Mir. op. dipl.*
Nom de situation.

Cette ville, située sur l'Yser et le Handsaamvaert, est très-ancienne. Le comte de Flandre Bauduin III en répara les fortifications vers 960. En l'an 1040, l'évêque Drogon de Therrouanne consacra l'église de Dixmude et la sépara de celle d'Eessen. Près de cette ville, dans un endroit nommé *Hiec* (quercetum, chenaie), fut fondée en 1240 par Thomas de Savoie et Jeanne de Constantinople, comtes de Flandre et de Hainaut, une abbaye de religieuses de Notre-Dame, ordre de Citeaux. Cette maison prit le doux nom de : *S'hemels daele* (vallée céleste), Arch. du Nord à Lille, 2me cart. de Fl. pièces 60 et 91.

L'étymologie du nom de Dixmude qui a échappé à tant d'écrivains, est cependant des plus faciles. Il suffit de savoir que la Pene, qui prend sa source dans le voisinage de Bavichove, sous le mont Cassel, (France), passe à Evers-ham et à Loo et vient se jeter dans l'Yser à Dixmude. Or, l'endroit où une rivière se jette dans une autre rivière ou fleuve se nomme *confluent*. C'est ce que signifie le nom de Dixmude. Il a pour radicaux *dyck*, fossé, rivière chez les

Flamands occidentaux et *mude, muide, muth*, embouchure, *ostium*. Donc Dixmude signifie proprement *embouchure de la rivière,* comme Termonde, Ruppelmonde, Deulemonde signifient l'embouchure de la Dendre, du Ruppel et de la Deule.

Le *corpus chronicorum,* publié par la Commission Royale d'Histoire de Belgique, rapporte en ce qui concerne l'étymologie qui nous occupe la fable suivante, grosse de ridicule. « Comme le passage à travers les bois présentait des dangers, dit l'auteur, il y avait un chemin public le long du rivage de la mer qui conduisait de Lamins-vliet à Sitiu (St. Omer) et à mi-chemin, il se trouvait une hôtellerie qu'on appelait *mude* et dont l'hôtellier avait nom *dixis*, Avec le temps, on construisit beaucoup de demeures en cet endroit, on s'y livra au commerce et cette agglomération s'appela Dixmude. » Et voilà les absurdités que des corps qu'on est convenu d'appeler savants, débitent et publient dans des livres imprimés aux frais de l'État!

Dottignies.

(1414. 3905. 828.)

1230. Dotongies, Dotengies. *Cart. de St. Bavon.*
1275. Dotegnies, *Arch. de Tournai.*
1339. Dotenys, *Arch. d'Harlebeke.*

Il paraît assez probable que ce nom est d'origine teutonique, et que l'on a dit primitivement Doteghem. Dans ce cas le suffix *ghem* aurait été romanisé par *egnies*, finale wallonne qui a la même valeur. C'est ainsi que nous avons trouvé dans le Hainaut, à la lisière du pays flamand, Papi-

gnies autrefois Papenghem, Gondregnies, Gondrenghem, Mevergnies, Meverghem; ou bien le nom est pur wallon, et dans l'une comme dans l'autre hypothèse, il signifie : *villa, manse, demeure de Doton, Doto.*

Dranoutre.

(1113. 1081. 224.)

1143. Drawanultra. *Mir. op. dipl.*
1279. Dranouter. *Bul. du pape Célestin II.*
1339. Oultra. *Meyer Annal. Fl.*
1560. Dranoutre. *Mir. op. dipl.*
Drauwenoutre. *passim.*

Nom de situation. Il n'a pas la physionomie flamande, c'est en effet une mauvaise traduction romane d'une forme latine. On eût dit en flamand *Drawanover.* La forme latine de 1143, quoique déjà intelligible, laisse encore à désirer. En effet, on a dû écrire Drawam ou Dravam, car ce mot est le régime d'*ultra,* préposition latine qui gouverne l'accusatif, ou, comme on dit encore, le quatrième cas. Pour rendre claire l'étymologie de ce nom, il faut faire connaître la position géographique de la localité, car c'est uniquement à raison de sa situation, que le village a reçu le nom qu'il porte.

La Douvie (Drava ou Drawa) qui a sa source en France, entre en Belgique au Nord-Ouest de Dranoutre, à l'Ouest duquel elle vient couler. Elle arrose ensuite Wulverghem et va se jeter dans la Lys à Warnêton.

Il faut savoir surtout que le village de Dranoutre était du diocèse de Therrouanne, et que, eu égard au chef-lieu

de ce diocèse, il était situé *au delà de la Douvie*. Or, c'est précisement ce que signifie la forme latine de ce nom : *Drawam ultra, Drav'oultre*. Par où l'on voit que Dranoutre est lui-même une mauvaise écriture de Dravoultre. En lisant ce dernier, on aura pris le *V* pour un *N*. Ce qui paraît encore établi par l'orthographe de son corrélatif qui s'écrit West-outre et non West-*n*outre. Nous verrons que West-outre est une contraction de West-Dranoutre ou plutôt de Westdravoultre.

Les noms de lieu composés des prépositions *ultra, outre*, ne sont pas rares. Nous nous contenterons de citer Mesoultre, Misoultre, sur la Canche, le village de Oultre, Fl. or., possession de l'abbaye de Ninove, qui fut ainsi nommé a cause de sa situation *audelà* de la Dendre par rapport à cette abbaye. Entin Outre Louxhe, province de Liége, Outretil, Brabant, Outrive. Fl. oc., etc.

HAMEAUX.

Lindenhoek, *hameau du tilloi*. Vleugelhoek, *hameau des ailes*, c'est-à-dire des oiseaux. Baendriesch, *pâtis public* ou de la voie (romaine).

Dudzeele.

(2613. 2037. 390.)

704. DUDECE (in Rodenburgh). *Archives de Saint Pierre à Gand.*

961. DUDZELA. *Mir. op. dipl.*

1086. DUDZEELE. *Archives de Lille.*

1110. DUDEZELA. *Mir. op. dipl.*

1177. DUDAZELA. *Vredius et Mir. op. dipl.*

1281. DUTZIELE et DUTZEELE. *Archives de Lille.*

Les archives de l'abbaye de S[t] Pierre à Gand nous apprennent que ce village lui fut donné en 764 par une religieuse du nom de Ingelwara, fille d'Affon, seigneur puissant du pays; elle avait aussi fait don à la même abbaye de tout ce qu'elle possédait au village d'Hollain, en Hainaut. Ce village faisait partie du diocèse de Tournai. L'évêque Baudri en 1108, et Simon en 1135, cédèrent leur droit de patronage au chapitre de St. Donat, à Bruges.

Zeele, dont la vraie forme est Sele, signifie *manoir, cour d'un seigneur*. Ce mot ne s'unit ordinairement qu'à un nom de personne au génitif: Dudes ou Dudas sont ici ce génitif. L'ensemble veut donc dire *demeure seigneuriale de Dudo* ou *Duda*. Une nommée Duda était la sœur de Dudella, Comes Boniensis. Il existait très-anciennement dans cette commune un très-beau château, construit par un seigneur de la Nord-Écosse, qui avait nom *Schottekasteel;* il fut incendié en 1490, pendant les troubles, sous le règne de Maximilien.

Voyez au surplus l'art. Dadizeele.

Eeghem.

(1026. 1695. 344.)

1560. Heeghem. *Mir. op. dipl.*

Cette localité est restée presqu'inconnue dans les archives et les diplômes. Nous ne la trouvons mentionnée qu'une seule fois dans Mireus, en 1560, lors de la création de l'évêché de Bruges. Son nom veut dire *village de Heg,* abréviation d'Heggefried.

Eerneghem.

(1825. 3095. 581.)

1080. Erneghem. *Mir. op. dipl.*
1117. Ereghem. » » »
1119. Erninghem. » » »
1278. Eereghem. *Chartrier de Namur.*

Le nom de cette commune a encore pour préfix un nom d'homme tel que Hérin, Erin, Ernin. Ce village s'élève dans une vaste plaine, dont la hauteur, au-dessus du niveau de la mer, est de sept mètres.

Hameaux.

Enendigendorst. Ce mot est altéré dans son orthographe, lisez : Oneindigendorst, *grande soif*. Turquem, Turkhem, *hameau du Turc*, nom de fantaisie. Moerdyk. C'est le nom du canal qui traverse la localité. Duivekot, *Coulombier*. Pont de Bourgogne.

Eessene.

(1857. 1797. 378.)

961. Eessen. Esna. *Mir. op. dipl.*
1066-1080, Eches in menpisco. » » »
1089. Esnes. *Arch. de la chambre des comptes à Lille.*
1177. Esna. *Mir. op. dipl.*
1278. Essene. *Chartrier de Namur.*

Cette commune est située sur l'Yser. Son nom signifie *plaines* ou *terres cultivées,* par opposition sans doute aux terrains marins et aquatiques dont elle était voisine, car son altitude est de douze mètres, tandis que celle de Zarren,

village contigu, n'est que de deux mètres. Jusqu'en 1040, l'église de ce village avait eu pour appendice celles de Clarc et de Dixmude.

HAMEAUX.

Roggeveld, *champs, plaine au seigle.* Hooglandeken, *petite partie de terre élevée.* Ce qui confirme jusqu'à un certain point l'étymologie donnée.

Eggewaertscappelle.

(490. 452. 98.)

1119. INGERICI CAPELLA. *Mir. op. dipl.*
1120. EGGEFRIDI CAPELLA. » » »
1150. EGGAFRIDI SACELLUM. *Meyer. Annal. Fl.*
1560. GODEFRIDI CAPELLA. *Mir. op. dipl.*

Ce petit village ne remonte pas au-delà du XIIe siècle. Il s'est élevé sur l'ancien golfe de Dixmude. C'est l'*oratoire d'Eggewaer,* ou d'*Egferd,* ou encore de *Godefrid,* si tant est que la dernière forme s'applique réellement à cet endroit.

On remarque que les noms d'hommes ont, en général, une physionomie singulière et bien différente. C'est qu'ils proviennent de divers dialectes, car, dit Desroches, on ne compte pas moins de soixante peuplades septentrionales qui sont venues s'établir dans les Flandres. Parmi ces peuplades les Saxons et les Suèves, comme on sait, ont occupé les environs de Courtrai, d'Ypres, de Dixmude et de Furnes.

Elverdinghe.

(1388. 1518. 293.)

1066. Elverdinghes. *Ch. des comptes à Lille.*
1322. Elverdingen. *Cart. des comtes de Fl.*
1383. Elverdinghe. *Meyer. Annal. Fl.*
1560. » *Mir. op. dipl.*

Cette commune est située sur un ruisseau, dans un terrain bas. Son nom signifie *prairies, prés d'Elverd* ou *d'Alfred,* nom saxon. C'est à tort qu'on a voulu voir dans ce nominal un souvenir des Elvers, certains génies de la mythologie germanique.

Emelghem.

(544. 1681. 331.)

Sur la Mandel. On prétend que cette localité a retenu son nom d'une noble dame du nom d'*Émelie* qui, y ayant fixé son séjour, fit construire une chapelle dépendante d'Iseghem. Emel serait donc l'abréviation d'Émilie ou Emela. Ce qui paraît assez vraisemblable.

Espierres.

(598. 1112. 221.)

814. Spira. *Dipl. de Luois le Pieux,*
1107. Spiere. *Bulle du pape Pascal II.*
1226. Espire. *Cart. de Saint Bavon.*
1284. Spire. *Mir. op. dipl.*
1293. Espier. *Cart. des comtes de Fl.*

Ce nom est français. Le village le doit à l'Espierre, petite rivière qui se jette en cet endroit dans l'Escaut. Il possédait un beau château-fort qui fut ruiné en 1477 par les Français en guerre avec les Bourguignoms. M. De Smet fait erreur en disant que cet endroit doit son nom à un pont de pierres.

Ettelghem.

(804. 797. 144.)

1096. Hethingehem. *Mir. op. dipl.*
1135. Ettelghem. *Meyer. Annal. Fl.*
1136. Etelghem et Ytelghem. *Vredius.*
1406-1486. Ettelghem. *Arch. de la Fl. oc.*

L'étymologie de ce nom n'offre aucune difficulté. C'est la demeure, par extension, le *village d'Etteling* ou *Etel.* Ethla (la noble) était le nom de la fille de Robert-le-Frison, laquelle fut femme de saint Canut qui souffrit le martyre en 1086. M. J.-B^e^. De Smet veut bien nous dire que ce nominal ne signifie point l'habitation d'Attila: nous le croyons pour cette fois.

Furnes fl. Veurne.

(1803. 4701. 946.)

870. Furnæ. *Meyer. Annal. Fl.*
1086-1188. Furnæ, Fornes. *Mir. op. dipl.*
1193. Fornes. » » »
1420. Veurne. *Chron. de Jean de Dixmude.*

On croit que cette ville existait au VIIe siècle et qu'elle

aurait été ruinée par les Normands. Ses premières fortifications remontaient au temps du comte de Flandre Bauduin Bras-de-Fer qui y apporta de la Germanie, en 870, les corps de sainte Walburge et de ses frères. Bauduin II ajouta à ces fortifications en 958. Un couvent de Bénédictins y avait été fondé en 870.

La mer s'avançait autrefois jusqu'à Furnes par un petit canal ou rivière qu'on dit en flamand et qui s'appelait *veer, vore, veuren* dont l'endroit a retenu le nom, comme on voit. Le mot *veuren* s'est changé en *veurne* par le déplacement de l'*n*.

C'est dans les plaines de Furnes que se donna, en 1292, la fameuse bataille de ce nom, dans laquelle Philippe-le-Bel, roi de France, défit le comte de Flandre, Gui de Dampierre.

Veuren, Veurne = Tervueren en Brabant.

HAMEAUX.

'S heer Willemscappel (kapel), *Chapelle de Mr Guillaume* c'est-à-dire *de Saint Guillaume.* On donnait au moyen-âge le nom de Monsieur aux Saints. On disait Monsieur Saint Jean, Monsieur Saint Pierre. Ce qui prouve en faveur de la politesse de nos ancêtres. Vorstingat, *Fosse de la Princesse.* C'est en cet endroit qu'en 1218, Matilde de Portugal, tante du comte de Flandre, le malheureux Fernand, trouva la mort en tombant avec sa voiture dans une mare bourbeuse.

Gheluwe.

(2109. 3998. 794.)

333. GHELUWE. *Vie de Saint Guduval ap. Ac. SS. Belg.*
1016. » *Cart. des comtes de Fl.*
1560. GELUW. *Mir. op. dipl.*

Situé près du Thigabuscum, ce village faisait sans doute contraste avec ce bois quant à la qualité du sol. Telle est la cause qui lui aura mérité l'appellation de *terre fertile*. C'est le sens du mot Gheluw. Il a pour radicaux *gheyl*, qui veut dire fertile, et *uwe*, le même que *ouwe*, terre, plaine, champ. Voy. Kil. à ces mots. Il conviendrait d'écrire ce nom *Gheyluwe*.

Gheluvelt.

(780. 1469. 290.)

1110. Gelevelt. *Mir. op. dipl.*
1179. Ghelevelt. *Cart. de Saint Médard.*
1434. Gheluveld. *Arch. de la Fl. oc.*
Ghelevel. *Arch. d'Ypres.*

Nom de situation. C'était encore au onzième siècle une dépendance de Gheluwe. On y construisit une chapelle et cet endroit devint à son tour commune. Elle était du diocèse de Tournai. L'évêque Évrard en avait donné l'autel, en 1179, à l'abbaye de Saint-Médard, près Tournai.

Une question se présente : Ce nominal est-il ici pour Gheluw-veld ou pour Gheluw-elt ? Dans le premier cas, le mot n'aurait pas de sens, dans le second cas il signifierait *colline de Gheluw, elt* étant pour *held* (helding). Or, Gheluvelt est un côteau comparativement à Gheluwe. En effet, son altitude est généralement de 56 à 60 mètres, tandis que celle de Gheluwe n'est que de 16 à 20 mètres. Nous traduirons donc ce nom par *Colline de Gheluwe*, contrairement à ceux qui disent la *plaine*.

Ghistel fr. Ghistelles.

(1601. 2922. 577.)

1080. Gistella. *Mir. op. dipl.*
1150. Gastella. *Chron. de Bauduin de Ninove.*
1180. Ghistella. Gistella. *Mir. op. dipl.*
1226. Guistella. *Warnkœnig, Hist. de Fl.*

On voit sur la carte géographique insérée dans l'histoire du père Malbrancq *de Morinis,* que cette petite ville était autrefois en communication avec la mer par une crique, ce qui permettait aux petits navires et aux barques de pêche d'aborder à Ghistel. La signification du mot Ghistel est restée inconnue. Sanderus le fait dériver du mot *stal, stabulum, tannière,* prétendant que cet endroit aurait été le refuge des pirates qui infestèrent à certaine époque les bords de l'Océan germanique; mais Sanderus n'explique que la moitié du mot (*stel*) et ne donne pas la valeur du mot ou préfix *ghis*. En outre, on peut croire qu'il ne fait intervenir les pirates que par le besoin d'expliquer le mot *stal,* par celui de tannière. Or, voici la valeur du préfix *ghis*. On sait qu'anciennement les consonnes *G* et *V* permutaient réciproquement et s'employaient indifféremment l'une pour l'autre ; donc *Ghistel, Ghistal* serait la même chose que *Vischstel, Vischstal* qui a la signification de *Visch-merckt;* car *stel* ou *stal* (qui est tout un), est, selon Kilian , un endroit où l'on expose en vente toutes espèces de choses. Ghistel, Gistel signifie donc *poissonerie,* lieu où l'on vend le poisson.

Sans recourir à l'explication des radicaux flamands, nous

aurions pu dire tout d'abord que le nom de Ghistelles provenait du bas-latin, langue du moyen-âge, dans laquelle les mots *Viscellus, Giscellus, Ghissellus* signifient *réservoir, marché au poisson.* Voyez à ces mots le dictionnaire bas-latin de Ducange. De Meyer a écrit que cet endroit a été peuplé par une colonie de Scythes, *gens Scytica Gestellensis fera.* Ste Godelive y subit le martyre en 1070.

Ce bourg fut entouré de lignes de circonvallation en 1228. Il obtint de nouvelles fortifications du comte de Flandre, Louis de Nevers, en 1324, et des bastions en 1434 et en 1540. On fonda à Ghistelles une abbaye de Bénédictins qui fut transférée à Bruges en 1577. La terre de Ghistelles avait été érigée en une principauté qui s'évanouit en 1794. Quant au château, il doit son origine à la forteresse de Bertholf.

Gits ou Gidts.

(391. 648. 139.)

1088. Giddis. *Mir. op. dipl.*
1143. Ghides. » » »
1560. Ghidts. » » »
1600. » *Molanus. Nat. Lib.*
Sancti Tillonis. *Malbrancq.*

Le nom de Gidts (mot complet) est en quelque sorte un nom de situation. Il a pour racine le mot *ghisse* signifiant *mamelon, petite éminence, hauteur, tertre* dont le diminutif *gissetje* a produit Gits, Gitds. On voit, en effet, en traversant ce village en chemin de fer, un énorme mamelon qui a pu motiver son nom, mais il n'est pas le seul qui existe

dans cette localité. Toute la superficie du sol, j'en parle de visu, n'est qu'une suite de monticules, de tertres et de mamelons. Un de ses hameaux porte même le nom de *Gidsberg*. La superficie du territoire de cette commune est d'autant plus remarquable que le village contigu, Lichtervelde, est une plaine unie avec laquelle Gits fait contraste. Jamais nom plus convenable n'a été donné à une localité.

Malbrancq, en donnant à cette localité le nom de Saint Tillon, nous apprend que ce vertueux personnage y porta de bonne heure le flambeau de la civilisation. De Smet, pour expliquer le mot Gits, dit que c'est apparemment la demeure de Gui!

Gulleghem.

(960. 3392. 668.)

1560. GULLEGHEM. *Mir. op. dipl.*

Ce village est sur la Lys. Son nom a pour préfix un nom de personne tel que *Gulle, Gulain*. Il n'a qu'un écart : Poeselhoek, *hameau mignon*.

De Smet traduit : village du marais, ce qui est absurde, *ghem* ne pouvant pas avoir un nom de chose pour préfix.

Gyselbrechteghem.

(78. 415. 85.)

1560. GISELBRECHTEGHEM. *Mir. op. dipl.*

L'étymologie de ce nom peut se passer de commentaires.

Gyverinkhove.

(391. 648. 139.)

1560. GHIRRINCHOVE. *Mir. op. dipl.*

Ce nom signifie *la ferme, l'exploitation* et par extension le *village de Ghyverink* ou *Ghirrinck,* colon ou seigneur primitif de l'endroit. Ce village n'a que deux hameaux : Abel, *le tremble;* Mostaerdpot, *le moutardier*, un nom de fantaisie.

Haeringhe.

(1195. 1980. .....)

1160. HERINGHE. *Meyer. Annal. Fl.*
1297. HARINGA. » » »
1560. HARINGHE. *Mir. op. dipl.*
HALECIA. *Grammaye.*

Ce nom a dû intriguer furieusement Grammaye, l'historiographe des Pays-Bas, qui, prenant le mot *haering* dans sa stricte acception, n'a pas hésité à le traduire par Halecia, *hareng*. Il ne spécifie pas si c'est un hareng frais ou salé. Un village qui porte le nom de hareng, est-ce assez ridicule? L'académicien De Smet voit dans ce nom *une prairie aux lièvres*. Or, le nom de ce quadrupède herbivore se dit en flamand *haes* et non *haer*.

Quant à nous, nous n'hésitons pas à considérer comme paragogique et oiseuse la consonne initiale dans ce mot *haering*. La lettre *h* supprimée, il reste *aeringhe* qui ne peut plus signifier que *prairie de la plaine* (aere). Ce village est en effet situé dans une plaine basse sur les bords de l'Yser.

Handzaeme.

(1362. 2524. 607.)

1560. Hansaine. *Mir. op. dipl.*

Le nom de cette commune a été peu rapporté dans les documents authentiques. Nous ne le trouvons qu'une seule fois cité par Miræus C'est dans la bulle du pape Pie IV, créant l'évêché de Bruges, et encore est-il tronqué, de sorte que l'on peut dire que le nom primitif est perdu. Il importe de le rechercher. Dans le document de 1560, le nom est écrit Hansaine. A ce propos nous ferons remarquer que *aine* n'étant pas une terminaison flamande, mais française, elle nous paraît suspecte et nous autorise à supposer que *aine* est une reproduction fautive de *ame* (1). On remarque encore que dans la bulle de 1560, le préfix est *hans* et non *hand*, comme dans le nom moderne. Or, de même que dans le cours de nos études étymologiques, nous avons trouvé *hans*beek, pour *gans*beek, *hanzen*poel pour *ganzen*poel, nous supposons aussi que dans Hansaine, *hans* est pour *gans*, de sorte que l'ensemble du mot rétabli et retrouvé serait *gansam, gansham,* ce qui signifie *pacage des oies.*

A quelle cause faut-il attribuer la substitution abusive de hansaine, handzaem au vocable primitif que nous supposons, avec raison, avoir été Gansam. Uniquement à la prononciation vicieuse des gens du pays et de l'endroit surtout, qui aspirant très-fort la consonne gutturale *G*, l'annihilent, pour ainsi dire, quand elle est au commencement d'un mot. C'est ainsi que beaucoup de Flamands en

(1) On a dit en flamand pour pâturage, pacage *am*, *amme*, *ham* et *hamme* Voy. Kil.

parlant français disent : *à Hand* au lieu de : *à Gand;* de même on aura prononcé et écrit : Hansam au lieu de Gansam.

La situation de l'endroit sourit, on ne peut plus, à l'interprétation de *pacage aux oies* que nous donnons à son nom. Il se trouve dans un bas-fond, entrecoupé de cinq à six ruisseaux qui se réunissent dans la partie Ouest du village pour former une rivière, aujourd'hui canalisée sous le nom de Handzaemvaert. Tous ces cours d'eau baignent encore de vastes prairies toujours verdoyantes et favorables à l'élève de la gente palmipède.

Personne n'ignore que l'ancienne Ménapie dont ce village occupait le centre, faisait un immense commerce d'oies avec l'étranger et que les marchands romains venaient dans les Flandres en acheter des troupeaux pour les conduire à Rome à travers les Alpes. On lit dans l'histoire que les Ménapiens des environs d'Ypres, d'Hesdin et de Therrouanne vendaient dans toute l'Italie leur sel, leur viande fumée et salée, leurs laines et leurs jambons qui étaient très-estimés. Leurs oies traversaient les Alpes à grands frais pour saturer la sensualité romaine qui trouvait un délicieux ragoût dans le foie de ce palmipède trempé dans du lait ou du vin mielleux.

Handzaeme, à en croire M. De Smet, signifie *une commune belle et riante*. Il ajoute : « C'est sans doute un nom digne d'envie et qui égale *ceux* (sic) des îles Formose et Gratiosa ». *Risum teneatis amici!*

Comparez dans le Brabant Gansbeek, Ganzenpoel, Ganshoren, Gansendries, etc.

Harelbeke, fr. Arlebeque.

(1489. 1781. 924.)

691. Harlebeca. *Meyer. Annal. Fl.*
836. Arlabeca. *Annal. St. Petri Gand.*
1063. Harlabeca. *Chr. de Philippe, roi de France.*
1183. Arlebec. *Cart. de St Bavon.*
Herlebiek. *passim arch. de Tournai.*

Nom de situation, c'est le corrélatif et l'antithèse du nom d'Aelbeek.

Cet endroit passe pour l'un des plus anciens de la Flandre Occidentale. Ce fut la résidence des premiers forestiers, à commencer par Lyderic Ier, dit d'Arlebeque, de son fils Lyderic II, d'Ingelram, comte d'Arlebeque qui eut la sépulture dans l'église de saint Sauveur du lieu, et auquel succéda son fils Odoacre. Le domaine d'Arlebeque répondait par son étendue et sa magnificence à la grandeur des premiers forestiers. C'était un château-fort à l'arrivée des Normands qui le ruinèrent à la fin du neuvième siècle (881). Il fut rétabli en 945 par le comte de Flandre Arnould le Grand qui y fit transporter les reliques de Saint-Bertholf dans l'église de Saint-Sauveur. Il fut de nouveau brûlé en 988 par les Courtraisiens. Il y avait une célèbre abbaye fondée en 1060, dont on admire encore l'église.

Passons à l'étymologie du nom bien remarquable d'Harelbeke, resté jusqu'ici une énigme insoluble.

Lanssens donne à ce nominal la valeur de *ruisseau du marché*, parce que, dit-il, c'était près de ce ruisseau (la Lys) que ce dernier se tenait. Les radicaux seraient *Hal* et *Beek*.

Nous ne pouvons accueillir cette étymologie basée sur une pure supposition.

Remarquons d'abord qu'il résulte des formes de 836 et 1183 que la lettre H est oiseuse et abusive dans le mot Harelbeke. Ceci admis, il reste Arelbeke, provenu, par une remarquable transposition de lettres, de Alerbeke, Allerbeke, forme primitive, la seule qu'on peut considérer comme vraie.

Alerbeke serait donc tout à la fois le corrélatif et l'antithèse d'Aelbeke, par le nom et par la nature du sol des deux localités, peu distantes d'ailleurs l'une de l'autre.

Nous avons dit et prouvé que le nominal Aelbeke signifie *sans ruisseau,* et en effet il n'existe pas le moindre filet d'eau dans cette commune. Au contraire Alerbeke, Allerbeke veut dire *partout ruisseau,* de même que allerwege veut dire *partout chemin.* C'est qu'en effet cette localité est baignée par de nombreux courants d'eau. Pour preuve, la Lys d'abord, une rivière, la traverse dans toute son étendue, du Sud-Ouest au Nord-Est, sur une longueur d'environ un kilomètre et demi; puis le Vaernewyck coule à l'Ouest, et à l'Est le Beverbeek qui va se jeter au Nord dans la Lys.

Nous disons que *Arel* dans Arelbeke n'est que le mot *aler* par un déplacement de lettres, de même que *Rolres* n'est que la transposition de *Rolers, Veurne,* la transposition de *Veuren* et *Kemle, Kemble,* la transposition de *Kemel.* On trouve une foule d'exemples de ces déplacements de lettres dans les mots. Nous en avons même un exemple ici, dans les deux noms de la localité qui fait l'objet de cette étude. *Arle* dans le nom français *Arle*beque, n'est que la transposition de *Harel* du nom flamand d'*Harel*beke.

Nous avons eu souvent l'occasion, dans nos études étymologiques sur le Brabant et le Hainaut, de faire remarquer avec quelle vérité nos pères, les premiers parrains des villages, savaient peindre la situation locale en donnant un nom à une agglomération quelconque. En Flandre Cuerne, Crombeke, Gits, Lichtervelde, Comines, Messines, et une foule d'autres noms en sont la preuve ; or, qu'y aurait-il d'étonnant qu'après avoir baptisé si convenablement, si bien à propos un village du nom de *sans-ruisseau,* (Aelbeke) parce qu'en effet ce lieu était dépourvu de tout courant d'eau, nos pères auraient pour une cause toute contraire, donné à une localité voisine, un nom tout-à-fait antithétique, basé sur la différence de la nature du sol, en l'appelant *Ruisseau partout, tout-Ruisseau ?* pour nous la chose ne fait aucun doute.

On remarque que les noms Aelbeke et Alerbeke ont pour préfix le premier, une préposition; le second, un adverbe, ce qui se voit rarement.

Arlebeque a dû être habité à l'époque romaine, quoique aucun document écrit de cet âge n'en fasse mention; pour preuve les médailles qu'on y a découvertes en très-grand nombre et un tombeau trouvé en 1499 avec l'inscription L. MAN. L. F.

Heestert.

(1309. 2355. 500.)

1108. HESTRUD. *Bul. du pape Pascal II.*
1186. HESTER. *Meyer. Annal. Fl.*
VILLA HESTRUDIS.

Ce village tient son nom de celui d'une noble Dame qui s'y serait établie et aurait fait construire un castel au XIe siècle. Les wallons le nomment encore Heertrude comme qui dirait domaine d'Hestrude. Estrude était le nom d'une fille d'Arnould le Grand, comte de Flandre. Ce n'est pas dire qu'il s'agit d'elle ici.

Heestert (Heest-Eerde) serait pour *Hestrudis terra,* la terre, la seigneurie d'Estrude.

Helchinghem, fr. Helchin.

(479. 1159. 224.)

1200. HELCHINIUM. *Mir. op. dipl.*
1224. HELCINIUM. » »
1232. » *Cart. de St. Bavon.*
1300. HELCIM. *Chron. de Li Muisis.*
1347. HELCHINIUM EPISCOPI. *Meyer. Annal. Fl.*

Cette commune est située sur l'Escaut, à l'extrémité de la Flandre Occidentale. Elle faisait partie des neuf villages qui composaient la ci-devant seigneurie de l'évêque de Tournai, à savoir Lezennes et Wazemes (France), Bossut, St Genois, Esquelmes, Saint-Léger, Heertrude et Wez-velvain. Voilà pourquoi Meyer la nomme *Helchinium episcopi.* Il y avait dans ce village un très fort château construit en

1282 par l'évêque Michel de Warenghien. Il fut brûlé par les soldats de van Artevelde en 1325. Il fut réédifié plus tard par l'évêque Vilain de Gand vers 1625. Ce nominal se passe de commentaire étymologique. Il signifie clairement la *villa d'Elchin*. Malbrancq croit que Helcia, fille de Pepin et de Berthe, a pu donner son nom à ce village. Ce Pepin avait défait en 749 les Saxons et les West-phaliens que trente ans après Charlemagne parvint à subjuguer.

Herseaux.

(669. 2109. 451.)

1108. Hersels. *Bul. du pape Pascal II.*
1190. Hersials. *Bul. du pape Clément III.*
1272. Hierseaus, Hersau. *Cart. de l'hôpital de Tournai.*
1440. Hersiaux. *Hist. de St. Bavon.*

Tel qu'il est écrit au titre, ce mot est hybride, c'est-à-dire composé de radicaux appartenant à deux langues. Les deux plus vieilles formes qui ont l'air flamandes, sont, à notre avis, pour *Hershalle* qui signifie *mansion, station,* en latin *taberna, aula, atrium.*

Les radicaux flamands sont *Heer, Her, Heyr,* armée et *halle,* hôtellerie : l'ensemble veut donc dire *mansion* (romaine). On n'ignore pas que ce village était traversé par la voie consulaire qui reliait Tournai à Wervicq.

Le suffix de Heershalle seul paraît avoir été traduit en roman, le préfix restant teutonique. On sait que le mot flamand *hal, halle,* s'est traduit en roman par *hau, haulx.* C'est ainsi que Gazet et D'Oudegherst donnent à la petite ville de Hal, en Brabant, le nom de *hau, haut, haux, haulx hauls.*

Il y avait dans ce village un château-fort construit par Siger le courtraisien sur le sommet d'un antique tumulus romain ; il n'en reste plus de vestiges.

HAMEAU.

Hauroeux, il faut lire : hauts rœux, *les hauts essarts.*

Heule.

(1172. 3366. 664.)

1122. HULE. *Cart. de St. Bavon.*
1226. HEULA. *Mir. op. dipl.*
1300. HEYLA. *Meyer. Ann. Fl.*
1412. HUELA. *Mir. op. dipl.*
Nom de situation.

Ce village tient son nom de sa situation dans un *bas-fond* ou *lagune*, (heulte) dont heule n'est qu'une altération orthographique. Son altitude n'est que de seize mètres. C'est là que le Heulebeek prend sa source et son nom. Le nom du hameau Heuleroutermeulen est fautif, il faut lire : Heulerottermolen, *Moulin du routoir de Heule.*

Heyst-op-zee, Heyst-sur-mer.

(877. 1042. 208.)

1188. SCHOORORDE. *De Meyer. Ann. Fl.*
1301. HEIS. *Ch. de Louis Van Moerkerke.*
1560. HEYST. *Mir. op. dipl.*
Nom de situation,

Ce village portait en 1188 le nom de Schoororde, ainsi qu'on peut le voir sur la carte dite de Gui Dampierre qui signifie *lieu d'attérissement.* Mis à feu dans les troubles de 1485, l'endroit ne s'est guères relevé de ses désastres.

Heyst est un nom de situation. La forme de 1301 signifie *anse*, la forme moderne qui est pour Heyste, veut dire *petite anse*. C'est qu'en effet la mer formait et forme encore en cet endroit un petit golfe ou anse, comme on peut s'en assurer par la vue des lieux, ou en jetant les yeux sur la carte de Belgique dressée par les officiers d'état-major belge. Heyst s'efforce à devenir une plage balnéaire. J.-B. De Smet, supposant qu'on a dit Heysstede, interprête ce nominal comme signifiant *habitation dans la bruyère*. Absurdité, car bruyère, *ericetum*, se dit heide et non heys.

Hollebeke.

(562. 690. 141.)

969. Hulosbeca. *Mir. op. dipl.*
1166. Holebeca. *Ch. de Gérard, év. de Tournai.*
1157. Hotsubecce. *Ch. de Bauduin IV, C. de Hainaut.*
1185. Hollebeke. *Meyer et Sanderus.*

Ce nominal signifie *ruisseau de la cavité* (hol); la commune n'a point d'écarts. Si l'on ne possédait de ce nom que la forme fort fautive et fort maltraitée de 1157, il serait fort difficile sinon impossible de l'expliquer.

Hollebeke = Holbeek en Brabant.

Hooglede.

(2199. 4489. 990.)

847. Ledda. *Ch. de Charles-le-Chauve.*
899. Ledda, in Menpisco. *Ch. de Charles-le-Simple.*
1116. » *Mir. op. dipl.*
1284. Hoeglede. *Archives d'Arlebeque.*
Hochlé. *Act. SS. Belgii.*

Ce village était du diocèse de Tournai. Son nom ne signifie pas autre chose que *haute glebe, haute terre,* en un mot *hauteur*. Son altitude la plus élevée est de quarante neuf mètres. Ce qui justifie l'explication donnée. Les racines sont : *hoog* et *lede, leyde*. Voy. Kil. et l'article *Ruyselede*.

HAMEAUX.

Kressel ou Krassel-Ambacht. Lisez *Grietsel-ambacht, métier des peigneurs*. Haeghebroek, *marais du bois*. Meiboomhoek, *hameau du bouleau*.

Hoogstaede.

(566. 666, 139.)

1560. HOGESTAEDE. *Mir. op. dipl.*
HOGSTADIUM. *Grammaye.*

Sur l'Yser. Les anciennes formes, d'accord avec la forme moderne, donnent à ce nom la signification de *haute mansion,* par extension, *village élevé*.

Houcke.

(432. 182. 35.)

Antiquitùs HOUCKWIC.
1282. LE HOUCKE. *Meyer. Annal. Fl.*
1403. HOUKA. *Mir. op. dipl.*
1490. HOUCKEM. *Arch. de la Fl. oc.*
1560. HOUCKE. *Mir. op. dipl.*

La plus vieille forme de ce nom veut dire : *l'anse* ou *port du fond*. Il faut sous entendre ici : *du vliet de Buyden-*

vliet, sur lequel Houke était situé au fond d'une crique. Cet endroit a eu autrefois l'importance d'un petit port.

Houthem.

(1272. 1678. 254.)

956. Holthem. *Meyer. Annal. Fl.*
1176. Houthem. *Mir. op. dipl.*
1202, 1560. Houtem. » »

Sur le canal de Furnes à Bergues St-Winox. Ce nom veut dire : *demeure, village dans le bois.*

Houthem (lez Ypres).

(583. 1250. 241.)

1030. Holtkem. *Mir. op. dipl.*

Même étymologie que ci-dessus. L'endroit était situé dans l'immense Tigabuscum qui couvrait les territoires d'Ypres, de Vormesele, de Rumetra, de Pascandala et de Sonnebeke, jusqu'au pied du mont Kemmel.

Houthave ou Houttave.

(1632. 763. 141.)

961. Holtava. *Mir. op. dipl.*
1002. » *Annal. S^ti^. Petri.*
1030. Holtawa. *Mir. op. dipl.*
1089. Hotawe. *Arch. de la Ch. des Comptes à Lille.*
1207. Houttawe. *Arch. de la Fl. oc.*
1560. Houthave. *Mir. op. dipl.*

Tels qu'ils sont écrits en tête de cet article, les noms de

cette commune ne sont pas susceptibles d'une interprétation logique. Il faut donc qne l'orthographe en soit notablement viciée; et en effet nous considérons d'abord comme abusives et oiseuses toutes les consonnes *h* dans ces deux mots.

Ces nominaux, défigurés et méconnaissables sous leur masque orthographique actuel, sont pour : *oude ave, oud ave, old ave;* mots qui, comme celui d'Oude Water, ville de Hollande, signifient *vieille eau, vieille mer*.

Cette étymologie est pleinement justifiée par l'ancien état des lieux qu'occupait et couvrait le golfe de Zwin, disparu aujourd'hui. Voilà pourquoi aussi la commune se trouve dans un bas-fond dont l'altitude n'est que de un à trois mètres. Aussi y trouve-t-on pour noms de hameau les désignations de : *hooge moere, de kom,* et *leege moere.* Les *hauts moeres* ou *marais,* le *bassin* et les *bas moeres.*

L'académicien De Smet, n'était point de force à interprêter ce nom de lieu. Il y voit une *propriété boisée !*

Hulste.

(785. 2199. 447.)

810. Hulsholt. *Mir. op. dipl.*
1063. Hulsta. *Ch. de Philippe, roi de France.*
Hautulstum. *Malbrancq de Morinis.*

Cette commune, située à une lieue d'Ingelmunster, doit son nom à un *bois de houx* qui s'étendait anciennement jusqu'à Courtrai. Il s'y trouvait dans un temps reculé une abbaye qui a valu à cette localité le nom de *Den Aepeseul,* nom tronqué pour *den abtshulst* (bois de houx de l'abbé).

Robert-le-Frison, comte de Flandre, fit construire l'église du lieu en 1071.

Ichteghem.

(236, 3775. 782.)

1220. Itgem. *Chron. de St. Bavon.*
1420. Ighteghem. *Chron. de Jean de Dixmude.*
1560. Ichteghem. *Mir. op. dipl.*
Ichtenghem. *passim.*

Cette commune s'est élevée en pleine voie romaine. L'étymologie de son nom a donné lieu à bien des conjectures. Il signifie tout simplement la demeure d'Ighete, nom très-répandu en Flandre et que portaient deux bourgeois de Bruges en 1270. V. Delpierre, *Précis analytique des documents,* etc. p. LXI.

Hameaux.

Capellehoeck, *hameau de la Chapelle.* Geuzen-bosch, *bois des Gueux,* ainsi nommé de ce que les Hollandais tués à la bataille de Wynendaele, en 1708, qui eut lieu entre les Français et les alliés, y furent enterrés. Mitswege, *parmi la voie,* est peut-être une désignation de la voie romaine.

Ingelmunster.

(1616. 5351. 1108.)

1080. Ingelmunster. *Mir. op. dipl.*
1160. Ingelmunstra. *Arch. d'Arlebeque.*
1165. Ingelmonstra. *Ch. de Gérard, Ev. de Tournai.*
1297. Inglemonstier. (traduction romane) *Cart. des Comtes de Fl.*

Cette petite ville s'est élevée dans le bois de Hultsholt.

On croit qu'elle a retenu son nom d'un ermitage ou couvent fondé par des missionnaires anglais venus de bonne heure dans les Flandres pour y apporter le flambeau du christianisme. Cet ermitage aurait disparu aux premières invasions des barbares du Nord. De Graeve prétend qu'il n'a jamais existé de couvent en cet endroit, et que le mot munster ne signifie ici qu'un observatoire; ce que nous avons peine à croire, car les édifices destinés aux observations astronomiques ne remontent pas aussi haut dans le passé et d'ailleurs ils ne se sont élevés que dans les grands centres. Le comte de Flandre, Robert-le-Frison, y fit construire une église en 1080, et y érigea un château-fort.

Ingoyghem.

(838. 1637. 340.)

1179. Huinguddeghem. *Cart. de St. Médard.*
1182. Ingoneghem. » » »
1201. Ingoyghem. *Arch. de la Fl. oc.*
1240. Ingondenghien. *Cart. de St. Médard.*

Ce village était du diocèse de Tournai. L'évêque de ce siége, Évrard, en avait donné l'autel en 1179 à l'abbaye de St. Médard sous Tournai, dont on voit encore des ruines en amont de la ville sur la rive gauche de l'Escaut. Dans cette charte, qu'on trouve en entier dans le cartulaire publié tout récemment par le laborieux et savant Monsieur Vos, curé de Bruyelles, ce village porte le nom de Huinguddeghem, communiter Iveghem. Or, on trouve parmi les noms cités dans un plaid tenu par le roi Clovis III, un Hungudde et un Huingudde, seigneurs puissants de l'époque. Nous

ne prétendons pas les donner pour fondateurs du village dont il s'agit ici. Nous ne voulons que constater l'existence et la notoriété du nom de famille Huingudde.

De Smet prétend que ce village se nommait autrefois Ingodeghem, ce qui n'est pas, et ajoute : « Ce qui signifie littéralement *demeure en Dieu*. La commune doit sans doute ce nom à la piété de son fondateur. » Nous ferons observer ici que de pareilles combinaisons n'ont jamais pu entrer dans la formation des noms de lieu. Nous en avons expliqué plus de six mille, à l'heure qu'il est, et nous n'en avons pas rencontré un seul tissé de la sorte.

Iseghem.

(1430. 7546. 1545.)

1066. Isenghem. *Arch. de Lille.*
1122. Yssengem. *Cart. de St. Bavon.*
1237. Isenguin. *Warnkœnig. Hist. pol. de Fl.*
1267. Isenghem. *Arch. d'Arlebeque.*

Cette petite ville était connue au VIIme siècle, époque où elle reçut la foi de St. Éloi. Lanssens dit qu'elle tient son nom de la déesse Isis qu'adoraient les Romains et les Suèves. De Bast, dans ses antiquités romaines et celtiques, rapporte que l'on a trouvé çà et là, en Belgique, plus d'une statue de cette divinité. Tout cela peut être, mais ne nous autorise pas à croire que la déesse Isis soit pour quelque chose dans le nom d'Iseghem. Il serait parvenu jusqu'à nous évidemment des formes latines du genre de celles-ci Isidis ara, fanum Isidis etc. Le préfix de ce nominal est Isen, Yssen, nom d'homme très-vulgaire.

Isenberghe.

(451. 918. 197.)

1322. Ysenberg. *Mir. op. diplomatica.*
1337. » *Archives. de Loo*
1560. Mons Isidis. *Meyer. Annal. Fl.*
» Isenberghe. *Mir. op. dipl.*

Comme tout ce qui l'environne, le sol de ce village n'a que 10 et 12 mètres d'élévation au-dessus du niveau des eaux de la mer. Ce n'est donc pas une montagne, pas même une colline, une hauteur. Meyer a donc eu tort de l'appeler mont de la déesse Isis. Ce nominal signifie magasin, grenier, grange à foin, refuge, voire château-fort et ce château aurait eu pour fondateur un personnage du nom d'Ysen, Yssen.

On a découvert dans ce village un vase contenant des monnaies de Gordien Pie, de Philippe Ier et de Postume. (*Revue de la numismatique belge.*)

Jabbeke.

(134. 1829. 339.)

961. Jabeca. *Mir. don piœ.*
961. Jatbeka. *Annal. abb. Sti. Petri Blandiniensis.*
1167. Jabecca. *Cart. de St. Médard, sous Tournai.*
1180-1196. Jabbeca et Jabiecca. *Mir. op. dipl.*
1249. Jabbecca. *Ch. de Walter de Marvis, Ev. de Tournai.*

Dans les annales de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, ce nom est écrit Jatbeka. C'est la forme la plus pure, comme la plus ancienne. Or, en anglo-saxon *iat* s'employait pour *gat*. En anglais *yate* et *gate*, en flamand *gat*, ont le sens

d'*ouverture, brèche.* Il serait difficile d'être plus explicite; l'état des lieux ayant considérablement changé. Il s'est trouvé quelqu'un qui a expliqué ce nominal par *ruisseau de Job,* un autre par *ruisseau d'Ida* ou *d'Iduberge;* mais jamais ruisseau n'a pu porter un nom de personne, parce que les ruisseaux comme les rivières constituant le domaine public, n'ont pu devenir la propriété d'un particulier.

HAMEAUX.

Lettenbourg, *hameau des hommes libres,* c'est-à-dire *du Franc.* Pont des Luchelles, c'est-à-dire *des Ruisselets.* Grooten Molen, *le grand moulin.* Oostduiker, *l'écluse de l'Est.* Les Tourbières. Château Van Laerbeek.

Kemmel.

(1257. 1521. 318.)

961. ECCLESIA DE KEMLIS. *Mir. op. dipl.*
1089. KEMMELA. *Arch. de la Chamb. des Comp. à Lille.*
1110-1177. KEMLA. *Mir. op. dipl.*
1280. LOU *M*ONT DE KEMBLE.
1237-1333. KEMLE, KEMBLE. *Mir. op. dipl.*
1560. KEMMELE. » » »

Ce village est ainsi nommé de la montagne de Kemelberg au pied de laquelle il est situé. Cette montagne, haute de cent cinquante-six mètres au-dessus du niveau de la mer, a de loin, à ce que l'on prétend, la forme du dos d'un chameau et l'on veut dans la contrée qu'elle doive son nom à cette circonstance : *le mont chameau.* Après tout, il était dans les mœurs de nos pères de représenter par les mots les idées que l'aspect des lieux inspirait. C'est ainsi qu'en

Suisse la montagne de la *Fourche* tient sa dénomination de deux grandes pointes fort élevées, en forme de fourche, qu'on y remarque. C'est ainsi encore qu'on a Montrond, Monttagut (mont pointu), Montcornet (mont cornu), Montecalvo (mont chauve), etc., etc.

Kerkhove.

(375. 1064. 222.)

1560. Kerckhove. *Mir. op. dipl.*

Cette commune paraît relativement moderne. Elle est située sur la rive gauche de l'Escaut. Son nom ne signifie pas cimetière, comme on le repète à satiété, mais *ferme de la chapelle*. Un propriétaire ayant fait construire une chapelle dans sa ferme, cette chapelle fut plus tard changée en église, et le village conserva le nom de Ferme de la chapelle.

Antiquité. Une médaille d'Antonin Pie et dix-huit cents autres médailles romaines. (De Bast.)

Keyem.

(1298. 1250. 266.)

962. Keiham. *Mir. op. dipl.*

977. Keiham. » » »

Keyem, Kleiham. *Annal. S^ti Petri Blandiniensis.*

1560. Keyem. *Mir. op. dipl.*

Sur l'Yser canalisé, autrefois sur le bord du golfe de Dixmude. Ce nominal signifie *village du quai, du bord,* à cause de sa situation sur le bord du vieux golfe.

Hameaux.

Houtland, *endroit boisé*. Zoetedael, *douce vallée,* Hoog kwartier, *haut quartier*.

Knocke.

(2231. 1236. 216.)

1135. Knok. *Vredius.*
1560. Cnocke. *Mir. op. dipl.*
1614. Knockem. *Gazet.*

Le mot Knock signifie dans le langage populaire flamand une élévation de terre, une digue faite par les bras des hommes, comme aussi une hauteur naturelle de terrain. Ce village est situé sur le bord de la mer sur un monticule ou digue élevée dans le but d'opposer une barrière à la fureur des flots. On trouve dans le département du Pas-de-Calais (France) de semblables redoutes qu'on appelle aussi Quenocque, Kentisquenocque (digue de côte).

Cette commune avait autrefois un fort qui fut ruiné dans les guerres qu'à diverses reprises notre pays eut à soutenir contre la France au XVII[e] siècle. Ce village n'a qu'un hameau, Hazegras, littéralement *herbe des lièvres* (paturage).

En 1815, existait encore dans ce village et à une grande distance de la lisière des dunes, du côté de la mer, un fort construit sous le premier empire français, armé de deux pièces de canon d'un fort calibre. Depuis, ce fort a été englouti dans la mer et se trouve actuellement à plus de mille mètres du pied de la dune.

Depuis vingt ans, on a déjà dû reculer trois fois le bâtiment servant de hangar au bateau de sauvetage et à son matériel. Il y a à peine quatre ans qu'on l'a reculé à nouveau de 10 mètres, et si, comme il est à prévoir, les tempêtes se renouvellent, on devra bientôt songer à un nouveau déplacement, tant il est vrai que la mer gagne sur notre littoral, vers cette partie du pays.

Lampernisse.

(1444. 449. 80.)

Antiquitùs LAMPUS, LAMPAS.

857. LAMPANESSE. *Cart. Sitiense.*

1119. LAMINECHENI SCUOT. *Mir. op. dipl.*

1130. LAMPERNISSA. » » »

1172. LAMPERNESSE. » » »

1226. » *Warnkœnig. Hist. de Fl.*

On lit dans Meyer qu'en 1196, le seigneur de Lampernesse était Anselme de Béthune.

Pour bien comprendre l'étymologie de ce nom, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails topographiques.

Sur les rives de la mer et des fleuves, on rencontre un grand nombre de lieux dont les noms se terminent en *nesse,* ou *nisse* tels que *Hontenesse, Ossennesse, Lampernesse.*

Ces attérissements qui prolongent la côte se couvrent bientôt d'herbes et de graminées. Bien que soumis à l'inondation périodique du flux de la mer, ils servent, à marée basse, de pâture aux moutons et aux bestiaux. Considérés comme prairies basses, ils portaient autrefois le nom de *nesse* qui signifie *lieu humide* du verbe franc *nessan,* mouiller. Kilian, ce savant à qui Duffel doit une statue, donne aussi à ce mot *nes, nesse,* la signification d'*humide.*

Il y avait une infinité de *hernessen* (prairies banales) dans la commune qui nous occupe. Dans une charte de 1323 et dans un registre de 1545, déposé aux archives de Lampernesse, on voit figurer une hernesse portant le nom de saint ou seigneur Simon ('S heer Simons hernesse), et une autre nommée Evermaers hernesse ou nesse d'Evermaer.

Pour en venir à l'étymologie du mot de Lampernesse, voici notre opinion. Un seigneur ou grand propriétaire du nom de Lambert se sera emparé tout le premier des nesses délaissées par le vieux golfe de Dixmude, les aura endiguées et desséchées, et leur aura donné son nom Lamper ou Lambernesse. Voilà quelle doit être l'origine du village, et la cause de son nom.

Cependant, il est probable que, avant de se nommer Lampernesse, cette localité ait eu deux autres noms. En effet, la plus vieille forme, celle de 651, est Lampus. Ce nominal nous paraît mal écrit, c'est-à-dire corrompu pour Lamp-huis, demeure de Lamp ou Lambert.

Quant à la forme de 1119, Laminecheni Scuot qui est pour Lammekens schot, elle signifie *bergerie enclose de digues*.

Le mot Laminecheni n'est pas, comme on pourrait le croire, le génitif latin d'un nom propre. Du IXe au XIIe siècle, la finale des diminutifs *ken* était remplacé par *chen, chim, cheni*. On trouve encore, en effet, Mannechim overva pour Manneken overva. Voy. l'art. Mannekensveere. Donc Laminecheni Scuot, Lamminechim Scuot est ici tout simplement pour Lammekens Schot.

Quant à ces grandes bergeries entourées de riches pacages, appartenant au prince, leur existence se révèle partout dans les anciens diplômes aussi bien que celle des grandes porcheries. Un acte de donation de Bauduin-le-Pieux, comte de Flandre, de l'an 1063, mentionne quatre grandes bergeries établies non loin de Lampernesse, dans des terres identiques, à Pervyse, espèce d'île à cette époque,

qu'entoure de toutes parts le vieux golfe de Dixmude (quem claudit oldfletum).

Grammaye prétend que Lampernisse n'était autrefois qu'une île formée par le flux de la mer. C'est assez vraisemblable, mais nous ne pouvons admettre avec lui que son nom *Lamprinisos* est grec et signifie : *île belle et fertile.* Notre étymologie tirée de moins loin est plus naturelle et plus vraie. C'est le cas de rappeler ici l'adage d'Ortelius : *Nominum etymologiæ ex cujusque gentis vernaculo meliùs quàm ex peregrino sermone petuntur.* Il faut chercher l'étymologie des noms de lieu dans la langue du pays, et non dans celle des étrangers.

Lampernisse, dit le père Cahours dans son histoire de Bauduin de Constantinople (Paris 1850), était renommé par la richesse de ses terres et le bien-être de ses habitants. Suivant un vieux proverbe, *vivre à Lampernisse,* c'était vivre en pays de cocagne. On comprend la fertilité d'un sol auquel l'eau de la mer a communiqué ses sels l'espace de sept siècles et plus. Malbrancq aussi s'est plû à louer la fertilité de son territoire en ces termes : Est Lampernessa totius Flandriæ arva optimitate suâ exuperans.

Hameaux.

Nieuw Lampernesse, *nouveau Lampernesse.* La désignation de ce hameau confirme ce que nous avons avancé ailleurs, que ce fut vers le milieu du XIe siècle que le lit du vieux golfe s'emplissant de limon, les villages établis sur ses bords ne tardèrent pas à se montrer à l'extérieur de la digue de mer dite *oudenzeedyck*, étendant chaque jour leurs conquêtes sur le domaine que chaque jour aussi l'Océan abandonnait.

Langemarck.

(4579. 5863. 1261.)

879. Langemarcq. *Meyer. Annal. Fland.*
1102. Marc. *Chron. de Voormezelle.*
1258. Langhemarck. *Mir. op. dipl.*
1309. Langhemarc. » » »
1560. Langhemarck. » » »

Cette commune qui faisait partie du diocèse de Thérouanne, était située sur ses confins vers celui de Tournai, ce qui a motivé son nom de *limite* et comme elle était, à raison de l'étendue de son territoire, beaucoup plus importante que son corrélatif Cortemarck, on l'a nommée Grandmarck. La superficie de Cortemarck est de 2051 hectares, tandis que Grandmarck en possède plus du double. De Smet a donc tort de dire que Langemarck signifie *limite étendue,* car ce n'est pas la limite, mais le village qui a de l'extension.

Hameaux.

Poelcappelle, *chapelle du marais.* St-Julien, plat pays. On voit dans ce dernier hameau un arbre appelé *Screyboom,* planté depuis l'an 1382, en commémoration de la bataille qui se livra à Westroosebeke d'où les cris des blessés furent entendus à l'endroit de l'arbre. Wyngaerde Bosschen, *bois des vignobles.* Peleken bosch, *bois rasé.* Langemarck ainsi que Clerken et Merckem se trouvait dans le Vrybosch *(la libre forêt)* qu'on nommait autrefois Oud-Hulst-Bosch.

Lapscheure.

(1358. 666. 132.)

Antiquitùs. CAMBINGASCURA.

945. COMBESCURA. *Mir. op. dipl.*

950. BESCURA. » » »

963. CAMBESCURA. *Ch. du roi Lothaire.*

1030, 1122. LAPPESCURA, LAPSCURA. *Mir. et Warnkœnig. Hist. de Fl.*

Cette grande ferme appartenait à l'abbaye de St. Pierre à Gand. La plus vieille forme est la plus complète, par conséquent la plus facile à interprêter. Ce mot se compose de *scura*, forme latine de *skure*, *schure* qui en saxon signifie *grange*, *métairie*, et du nom de l'exploiteur *Cumbinga*. Cet endroit s'est élevé sur la baye de Lamensvliet ou Laminsvliet dont Ardenbourg occupait le cul-de-sac.

HAMEAUX.

Le fort Saint-Donat, Prekeboom, *l'arbre du prêche.*

Lauwe.

(879. 2163. 360.)

1328. LAUWE. *Cart. des Comtes de Fl.*

Nom de situation. Cette commune est située sur la Lys. Ainsi que l'a fait remarquer le savant Willems, le mot Leeuw dont Lauwe n'est qu'une modification, signifie *eau, ruisseau.* C'est donc le *village établi près de l'eau, près de la rivière* que signifie ce nominal.

Lauwe = Léau, en fl. Leeuw, dans le Brabant = Dender-Leeuw, = Leeuw-St.-Pierre, en Brabant.

HAMEAUX.

Klosterhoek, *hameau du cloître*. De Knock, *la digue*. Kraeiveld, *plaine aux corneilles*. Lauwberg, *monticule de Lauw*. Leykant, *hameau voisin de la Lys*. Opstal. Vredius prétend que ce mot signifie *terre vague*, Kilian lui donne la signification de *retraite, cachette*.

Ledeghem.

(1216. 3150. 712.)

1107. LEDDA. *Mir. op. dipl.*

1179. LEDHEM. *Cart. de St. Médard, sous Tournai.*

1183. LEDDE. *Warnkœnig, Hist. de la Fl.*

1210. LEDDEGHEM. *Mir. op. dipl.*

1560. LEGEM? » » »

Nom de situation.

Évrard, évêque de Tournai, avait donné en 1179 l'autel de ce village à l'abbaye de St.-Médard, près Tournai. Il est situé sur le Heulebeek, entre deux petits ruisseaux qui s'y jettent. C'est cette situation qui lui a donné le nom de *village du ruisseau*. Cette interprétation est basée sur les trois plus vieilles formes de ce nominal, car nous considérons la forme moderne et celle de 1210 comme fautives et viciées.

Les noms des hameaux ne révèlent aucun fait historique.

Leffinghe.

(2319. 1666. 331.)

1172. LEFFINGHE, LEFFINGA. *Mir. op. dipl.*

1247. LEFHINGA. *Ac. SS. Belg. et Mir. op. dipl.*

1269. LEFFINGHE. *Cart. des Comtes de Fl.*

L'étymologie de ce nominal est assez obscure; le suffix

signifie *prairie,* et encore de nos jours la plus grande partie du sol consiste en prairies, mais le préfix *Lef* ou *Laf* n'ayant point une signification applicable à un nom de lieu, ne peut être que l'abréviation d'un nom d'homme tel que Leffo ou Leffa.

HAMEAUX.

Ferme du petit château Kolkaer. Langekoeistal, *ferme de la longue étable à vaches.* Kalgebrug. Le mot *kalg* n'existant pas dans la langue flamande, l'orthographe de ce mot est donc altérée. *Galgbrug* serait *le pont du gibet.* Michelhove, *ferme de Michel,* ou *grande ferme,* du mot franc *michil, mikil,* grand.

Leke.

(1072. 1253. 268.)

1382. LEKA. *Meyer. Annal. Fl.*

1420. LEKE. *Chron. de Jean de Dixmude*

L'endroit est situé sur un petit ruisseau qui prend sa source à Couckelaere, et qui donne son nom au village. Leke ne signifie pas autre chose que *le ruisseau.* Voy. Dict. de Kil. à ce mot.

Lendelede.

(1314. 3476. 747.)

1302. LENDELEDE. *Cart. des Comtes de Fl.*

1560. LENDELEDE. *Mir. op. dipl.*

Nom de situation. Ce village important occupe une situation digne d'être remarquée; en effet, c'est cette situation élevée qui lui a valu son nom. L'altitude de cette localité varie de 42 à 45 mètres, tandis que celle de Winkel-Saint-

Éloi, village contigu, n'est que de 20 mètres au-dessus du niveau des eaux de la mer. Le mot Lendelede se compose de deux radicaux. *Leen, Leende* signifie hauteur, élévation selon Hœuft; *lenghde* signifie hauteur selon Kilian, et *lede* signifie *marche, chemin.* Or, le chemin d'une hauteur que l'on peut tout aussi bien monter que descendre, c'est ce qu'on appelle pente. L'ensemble du mot, habilement combiné, il faut le reconnaître, veut dire littéralement *village sur la pente.* Glimes, en Brabant, a la même situation et la même signification. Il y a plus : les endrois nommés *Lens* en Belgique et en France ont conservé la signification du mot Leende, *pente, déclivité.*

Leyseele.

(1538. 1884. 398.)

1560. Lenselles. *Mir. op. dipl.*
Leniselles. » » »

Sur le Hond-Gracht. L'incertitude du préfix ne nous permet pas d'expliquer ce nominal. Nous avons dit que *sele, zele* signifie demeure, par extension village. Quant au nom du fondateur, on a à choisir entre Leys et Lens.

Lichtervelde.

(2592. 5594. 1124.)

1122. Lichtervela. *Ac. SS. Belg.*
1198. Listrevelde. *Mir. op. dipl.*
1246. Ligtervelde. *Archiv. d'Arlebeque.*
1373. Lichtervelda. » » » *et Meyer. Annal. Fl.*
1560. Lichtervelde. *Mir. op. dipl.*

La dîme de ce village avait été donnée à l'abbaye de Roozendaele. Il y avait autrefois un château-fort que l'on croyait avoir été construit par ordre du roi de France Charles-le-Chauve. On l'appelait au XIIe siècle : Hof van het Heervelde, *Château du camp de l'armée*. Il n'en reste plus de traces.

Lichtervelde est, en quelque sorte, un nom de situation. Si l'on compare la superficie du sol de cette commune à celle de Gidts, village contigu, leur aspect diffère d'une manière bien remarquable. En effet, le sol de Gidts est, comme nous l'avons dit à l'art. de ce village, bosselé de monticules, hérissé de mamelons, en un mot il est très-accidenté, pour nous servir d'une expression d'artiste paysagiste. Lichtervelde, au contraire, vaste étendue de 2500 hectares, est une plaine sans inégalités. Aussi l'altitude est-elle la même dans toute l'étendue de la localité. Or, ce contraste était trop frappant pour avoir pu échapper à l'attention des premiers habitants, et ils ont appliqué à chacun de ces endroits un nom indicatif de la situation, ou, si l'on veut, de la surface. Voilà pourquoi Lichtervelde veut dire *champs plans, unis*. J'irai même jusqu'à admettre l'adjectif au comparatif *lichter veld* ou *lichtere velden*, car il existe plus d'un exemple de l'emploi de cette inflexion de l'adjectif dans les noms de lieu, pour preuve Majorque et Minorque, noms de deux îles Baléares situées dans la Méditerranée, ainsi désignées à cause de la différence de leur étendue respective.

HAMEAUX.

Artoishoek voudrait dire coin de l'Artois, or l'Artois est

trop éloigné de là pour que ce hameau le désigne. A notre avis, il faut lire Ardoyeshoek, *hameau d'Ardoye*, village voisin. Spinnekens-Ambacht, *métier des fileurs*. Ryken hoek, *riche hameau*. Ryken akkerhoek, *hameau de la riche culture*. Pelicaen hoek, *hameau du pélican*. Groenendalhoek, *hameau du vert vallon*.

Antiquité. Monnaies en argent et en bronze.

Lisseweghe.

(1955. 1704. 315.)

961. Liswega. *Mir. op. dipl.*
1089. Lisweghe. *Arch. de la Ch. des Comptes à Lille.*
1119. Lisowega. *Mir. op. dipl.*
1122. Liswegha. *Warnkœnig, Hist. de Fl.*
1247. Lissewega. *Ac. SS. Belg.*

Wegghe, Wigghe est un mot flamand usité pour désigner un *petit coin de terre, un petit logis, un lieu* et par extension *un village*. Le préfix Lis ou Liso est un nom d'homme. C'est donc la demeure de Lison que signifie Lisseweghe.

Il fut fondé à Lisseweghe, en 1175, une abbaye connue sous le nom de Ter Doest, *abbatia tosana*. Lambert, évêque de Tournai, avait précédemment (1119) donné à l'abbaye de S. Bertin l'autel de Lisseweghe, de Swergirkerke et de Eminghem.

Locre.

(669. 665. 149.)

1126. Locra. *Mir. op. dipl.*

1138. » » » »

1172. Locræ. » » »

1332. » *Meyer. Annal. Fl.*

1560. Locre. *Mir. op. dipl.*

Ce nominal signifie *gorge, défilé, passage étroit entre deux montagnes.* Ici les montagnes sont à l'Est le Kemmelberg haut de cent cinquante-six mètres, à l'Ouest le Mont Rouge et les Monts Vidaine qui s'élèvent à peu près à la même hauteur. Locre vient du verbe luycken, loken, *fermer, enclore.* Les monts *Vidaine* signifient *privés d'eau,* vides d'*aigne*, mot roman signifiant *eau.* Selon M. De Smet, Locre signifierait *une enceinte fermée*... Qu'est-ce à dire ?

Lombartzyde.

(415. 646. 138.)

Antiquitùs Lombardorum ida.

1220. Lombardic. *Cart. des Comtes de Fl.*

1307, 1348. Lombardica. *Arch. de la Fl. Oc.*

1383. Lombardi Ida. *Meyer. Annal. Fl.*

Cet endroit a retenu son nom de l'ancien port de Lombarsyde englouti par la mer en 1116. Il signifie littéralement *rivage, plage des Lombards.*

Hyda, dit Ducange, est un lieu sur le rivage sans bancs de sable et assez profond pour permettre l'entrée des navires. La hyde des Flamands est la isla des Espagnols.

On voit par une charte de l'an 1274 que Marguerite de

Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, donna aux habitants de Lombardie, pour les aider à reconstruire leur ville, un certain nombre de mesures de terre, partie dans les dunes, partie sur le Hem vers Nieuport.

Quant aux Lombards (Longobardi), c'était un peuple de la Germanie qui s'empara de l'Italie par invasion et dont quelques peuplades vinrent aussi débarquer et s'établir sur nos côtes à différentes époques très reculées.

Hameaux.

Prinsveld, *le champ du prince.* Polder. On appelle ainsi une terre conquise sur la mer au moyen de digues.

Loo.

(1569. 1683. 362.)

961. Lo. *Mir. Don. piæ.*
1089. Lo. *Arch. de la Chambre des Comptes à Lille.*
1093. Loo. *Mir. op. dipl.*
1119. Lo, villa Loa. *Mir. op. dipl.*
1128. Loh. *Arch. de la Fl. oc.*

Le nom de cette ancienne ville, située sur le canal de Lovaert auquel elle a donné son nom, signifie généralement *bois, forêt,* et selon Becanus, dans Kilian, un endroit un peu plus élevé que ce qui l'entoure. De Stoop (1) dit qu'il y avait trois voies romaines qui partaient de cette ville. Une de Loo à Estaire (en flamand Steger qui veut dire *la voie*), laquelle voie porte encore le nom de Looweg; une seconde vers Gand, et la troisième vers le Portus Iccius. Loo fut autrefois une petite ville célèbre par son industrie

(1) *Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'Histoire des Antiquités de la Flandre-Occidentale*, tome 1er, 2me série, 1843, p. 325.

et par une abbaye de chanoines réguliers, fondée en 1093, par Philippe, comte de Loo; Malbrancq le nomme Grefloo (Loo-le-Comte). L'église de Loo avait été consacrée et privilégiée en 1100.

Lophem.

(1447. 1514. 268.)

1110. Lopem. *Mir. op. dipl.*

1187. Lopehem. » »

1421. Loppen. *Chron. de Jean de Dixmude.*

Cet endroit est situé sur un gros ruisseau (loop). Son nom signifie donc *village sur le ruisseau.* Le mot loop signifie aussi carrière, *stade,* lieu où se font les exercices de la course équestre. Ce nominal aurait donc la valeur de *cirque, hippodrome.* Or, il n'est pas impossible qu'une ville aussi importante que Bruges ait possédé, au beau temps de la chevalerie, un champ de courses à ses portes.

Luigne.

(554. 1483. 320.)

1117. Lugne. *Chron. de Li Muisis.*

1190. Lugine. *Bul. du Pape Clément III.*

1328. Luigne. *Cart. des Comtes de Fl.*

Luwigne, Loinge. *Cart. de l'év. de Tournai.*

Loingne, Lowinghe. » » »

Cette commune tient au Hainaut. Son nom est roman, c'est-à-dire vieux français. Luigne est lui-même une altération orthographique du mot *Ligne* qui vient du latin *Lignum.* On appelait ainsi un endroit, selve ou non, où l'on tirait la provision de bois de chauffage, et où l'on faisait

aussi le charbon de bois, qu'on appelait *charbon de fau*, parce que c'était avec le hêtre (fagus, fau) qu'on le faisait. Le mot Luigne veut donc dire *charbonnière*.

Avant la découverte du charbon fossile qui remonte à l'an 1213, sous le règne de Fernand de Portugal, on ne connaissait pour moyen de chauffage que le bois, le charbon de bois et la tourbe. L'usage de celle-ci s'est perpétué à la Cour des Comtes de Flandre jusqu'en 1297.

Il y avait donc des endroits boisés ou voisins d'une forêt qui fournissaient le bois de foyer et le charbon de bois; et Luigne (le village de la charbonnière) était du nombre.

On voit que le nom de ce village a été fort maltraité par nos copistes flamands. Ce n'est pas étonnant, il était étranger à leur langue.

On remarque même que dans la bulle du pape Clément III de l'an 1190, on lit *Lugine* au lieu de *Luigne*; c'est l'effet du déplacement de la voyelle *i*. M. De Smet dit que Luigne emprunte son nom à une *prairie bien abritée!*

Mannekensvere.

(658. 409. 87.)

1172. Mannechinoverva. *Mir. op. dipl.*
1383. Viruli trajectum. *Meyer. Annal. Fl.*
1560. Mannekinsvere. *Mir. op. dipl.*

Ce village était autrefois situé sur le golfe de Dixmude. Son nom signifie *embarcadère*. Voy. Kil. au mot *veer*.

Hameaux.

Oudekreet, *vieille crique*, allusion au vieux golfe de Dixmude. Geuzengat, *trou des gueux de mer*. Ils y avaient fait une descente en 1575.

Marcke.

(822. 1542. 314.)

1242. Marcke. *Ch. des Comptes à Lille.*

1262. Marca. *Mir. op. dipl.*

1328. Marcke. *Cartulaire des Comtes de Fl.*

Ce village est sur la Lys, son nom signifie *borne, fosse de démarcation, frontière, marche.* C'est du mot marca qu'est provenu le mot marquis, c'est-à-dire officier préposé à la défense d'une marche.

Hameaux.

Pauvre lute. Lutis en roman est une petite cabane bâtie de terre et de chaume, une hutte. Nous estimons qu'ici pauvre lute est pour *pauvre hutte.* Steert, *la queue du village.* Laerenhoek, *le hameau des larris.* Merelhoek, *hameau du marais.* Merelhout *bois du marais.* On remarque que dans ces deux mots la lettre *l* est oiseuse et contraire à l'orthographe.

Markeghem.

(426. 817. 185.)

1116. Marchegem. *Mir. op. dipl.*

Ce nom veut dire *petit Marke.* On voit donc que les deux formes sont viciées dans leur orthographe, et qu'il faut lire Markeken et Marcheken, par la raison que ghem doit nécessairement avoir pour préfix un nom de personne. Or, *ken* ajouté à un mot flamand fait un diminutif de ce mot.

Hameaux.

Bul, *le taureau.* Overbeke, *au delà du ruisseau.* Zwarteveld, *le noir champ.*

Mariakerke.

(532. 567. 126.)

961. Parochia Sanctæ Mariæ. *Mir. op dipl.*
1089. Notre-Dame. *Arch. de la Ch. des Comptes à Lille.*
1560. Mariekercke. *Mir. op. dipl.*

Ce village a reçu ce nom de la circonstance que son église est dédiée à la Sainte Vierge.

Hameaux.

Fort-Wellington. Ferme du petit château. Albert indique le camp de l'archiduc Albert, lors du fameux siége d'Ostende, en 1601.

Meetkerke.

(939. 408. 86.)

961. Madkerka. *Mir. don. piæ.*
1041. Matkerka. *Annal. S^{ti} Petri Gandavensis.*
1089. Madkerka. *Arch. de la Chamb. des Comptes à Lille.*
1129. Meetkerke. *Chron. de Jean de Dixmude.*

Ce nominal signifie littéralement *pauvre, misérable* petite paroisse. Il a pour premier radical *mat,* vieux mot qui comporte cette signification. Voyez Kilian à ce mot. Aucuns estiment que le premier radical *mad, mat, meet* n'est qu'une abréviation du mot Demetrius, saint auquel, du reste, l'église est dédiée, ce qui paraît plus probable.

Meenen fr. Menin.

(1631. 8703. 1413.)

1161. Meeningen. *Mir. op. dipl.*
1201. Meenen. » » »
1225. Meninæ. *Cart. des Comtes de Flandres.*
1316. Meenen. » » » » »
1459. Menin. *Chronique de Li Muisis.*

Nom de situation.

Cette petite ville est située sur la Lys et le ruisseau de Gheluwe, dans un bas-fond dont l'élévation varie de onze à quinze mètres au-dessus du niveau des eaux de la mer. Grammaye prétend que cet appellatif est une abréviation du mot Ménapien, peuple qui, en effet, habitait cette partie de la West-Flandre. Mais ce n'est là qu'une supposition. Menin tient son nom de sa situation au *milieu des marais*. La racine est *mena*, *mœna* mot celtique synonyme de *moer*, *moerasch*. Le nom de Menin fait opposition avec celui de Messines. M. De Smet n'explique pas ce vocable. La forme de 1161 voudrait dire *plaines marécageuses*.

Hameaux.

Wynberg, *le mont du vignoble*, *le mont sacré* ou *le mont des Vinites*. Voy. au surplus l'art. Thourout et Winendael. Kruyshoek, *hameau de la croix*. Halluin-Nord, nom d'un village français contigu à Menin.

Merckem.

(2679. 3489. 683.)

1099. Merchem. *Meyer. Annal. Fl.*
1117. 1144. Merchem. *Mir. op. dipl.*
Merkerias ante Normannos *dit Malbrancq.*
1560. Merckhem. *Mir. op. dipl.*

Sur le canal de l'Yser. Le nom de ce village signifie *village de la borne, de la limite,* du mot *merck, marck, limes, finis regionis.* C'est la patrie du poète latin Sidronius Hosschius, auquel son village vient d'élever un monument (1844). Merckem possédait autrefois un couvent de femmes. En 1114, Jean, évêque diocésain, visita les religieuses et bénit leur cimetière. Thierry II de Dixmude, en 1236, leur fit remise du droit de tonlieu.

M. Kervyn de Lettenhove dans son Histoire de Flandre, vol. 1er, pag. 133, dit que la limite du pagus Cortricius et du pagus Menapiscus (la Flandre proprement dite) était entre Beveren et Vladsloo, distants entr'eux de trois lieues. Or, Merckem se trouve au milieu et presqu'à égale distance de ces deux villages. C'est donc ce village que désigne cet écrivain, selon nous. C'est plutôt à un *cippus lapideus* romain, borne milliaire, que cette localité doit son nom. En effet, l'un de ses hameaux, Langewael ou Langewaede, veut dire littéralement *longue jettée, long gué, long chemin.* Il faut savoir que ce village se trouvait sur la voie romaine qui menait de Cassel à Oudenbourg. Celle-ci passait dans ce village à l'est de l'étang Blankaert, à l'endroit dit Langewal. Or, lorsque les Romains construisaient des chaussées dans des endroits bas et marécageux, comme celui-ci, ils faisaient des levées de terre qu'on nommait en latin *agger, aggeres itinerum, jettées*, en flamand *wal.* De là est venu qu'on appelle aussi les chemins des Romains *agger publicus.* Voy. Bergier, histoire des grands chemins de l'empire, vol. 1er, p. 176.

De Bast dit, qu'en 1793, on déterra entre Dixmude et

Merckem, une médaille d'or de Lucius Verus. La trouvaille faite, en 1783, d'une grande quantité de médailles d'argent à l'effigie d'Alexandre Sévère, est bien de nature à faire croire à une origine romaine. Comment d'ailleurs expliquer la découverte d'autres monnaies faite à différentes reprises dans le chemin qui conduit de Merckem à Dixmude? Sinon en admettant que ce chemin est une ancienne voie romaine que Malbrancq fait partir de Cassel, se dirigeant sur Poperinghe, Eessen, près de Dixmude, Thourout et Bruges? Il n'est point douteux pour nous que l'origine de cette commune ne se rattache à cette voie militaire.

Un dernier hameau est à voir. C'est le Blankaert ou étang Blankaert. C'est une pièce d'eau d'une assez grande étendue située au nord de la commune. *Blank*, en flamand, a la même signification que le mot français *blanc*. Les Flamands parlant d'une plaine inondée disent qu'elle est toute blanche. De là le mot Blankaert ou blanke aerde, *blanche terre*, pour indiquer que l'étang inonde constamment l'endroit qu'il occupe.

Meessen fr. Messines.

(558. 1184. 285.)

Antiquitùs Messehem.

1062. Mescinæ. *Mir. op. dipl.*

1065. Mecinæ » » »

» Meessenem. *Mir. Fast. Belg.*

1169. Meschines. *Mir. op. dipl.*

Nom de situation.

Adèle de France, femme du comte de Flandre Bauduin, fonda à Messines le monastère et une église en 1027, dont

Drogon, évêque de Therrouanne, fit la dédicace quarante ans plus tard (1067). Richilde, comtesse de Flandre, incendia cette petite ville et son couvent en 1087. L'église de Saint-Nicolas doit sa construction aux libéralités de Béatrix, dame de Messines, morte selon Meyer en 1181.

L'étymologie de ce nominal est restée une énigme jusqu'à ce jour. Grammaye d'abord a prétendu que cet endroit avait été nommé ainsi du nom de sa foire annuelle qu'on dit en flamand *misse* ou *messe ;* mais la foire de cette ville ne remontant pas au delà du règne de Robert-le-Frison, lequel s'étend de 1071 à 1093, et le nom de Messehem, Mecinæ, étant déjà connu dès 1062 et antérieurement, cette étymologie n'est pas admissible. Reste la légende populaire des trois Vierges (Meisjes, Meiskens), imaginée sans doute, comme tant de récits du même genre, pour donner à l'origine du lieu l'attrait du merveilleux au défaut de l'autorité historique; eh bien ! cette pieuse fable ne saurait donner la valeur du mot Messehem.

Si les noms d'homme n'ont point été formés au hasard, il en est de même des noms de lieu : tous ont une signification qui leur est propre, individuelle, et cette signification est basée sur une cause réelle. Or, il était dans l'habitude de nos pères, en baptisant les localités, de tirer leurs noms de la situation locale, chaque fois que celle-ci avait un cachet particulier, visible, saisissable, permanent et remarquable aux yeux de tous; tel qu'un étang, une montagne, une plaine unie, un marais, un défilé, l'embouchure d'une rivière, etc., etc., et l'on sait que les *appellations* ou désignations de cette espèce, sont dans chaque pays, les plus nombreuses de toutes.

On sait aussi que Messines s'élève, entre Wulverghem et Warnêton, sur des hauteurs d'une élévation qui varie de 60 à 65 mètres, tandis que les localités précitées n'ont qu'une altitude de 10 à 20 mètres. Or, des hauteurs d'où l'on découvre des villes, une foule de villages et un profond horizon, devaient frapper le regard aussi bien que l'imagination ; et nos pères, avec le même pinceau qu'ils ont désigné Aelbeek et Alerbeek, Comines et Warnêton, comme le feraient des peintres paysagistes, ont attaché pour enseigne à ces hauteurs le nom de *Hameau des buttes* : *Messenem.*

Masse en vieux flamand est le mot qui signifie *butte*, *monceau*, *colline*, Or, comme les voyelles *a* et *e* permutaient entr'elles, il s'en suit que *messe* est le même mot que *masse*. Les exemples de permutation réciproque de ces deux voyelles sont très-communs. Il suffit d'ouvrir le dictionnaire de Kilian pour s'en convaincre. On y trouve masten et mesten, marren et merren, maele et meele, stalle et stelle, halle et helle, last et lest, etc., etc.

Par où l'on voit que Messehem ne doit avoir qu'un seul *e* au préfix, parce qu'il n'y a qu'un seul *a* dans masse.

L'académicien De Smet a trouvé que Meessen est la demeure de *Mees* ou *Barthélémi !...*

Meulebeke.

(2938. 8198. 1812.)

1165. Molenbeke. *Ch. de Gérard, év. de Tournai.*
1560. Meulebek. *Mir. op. dipl.*

Meulen étant le même mot que molen, la signification du nominal ci-dessus est des plus claires : C'est *le village*

situé *sur le ruisseau du moulin*. Ce village n'a qu'un hameau : Maerloop ou Marialoop, nom d'un oratoire dédié à la Vierge Marie. C'est la patrie de Charles Van Mander, célèbre peintre et historien qui y vit le jour en 1548.

Middelkerke.

(720. 794. 146.)

1560. Midekerck. *Mir. op. dipl.*

Ce nom signifie *paroisse du milieu*, à cause de sa situation entre Mariakerke et Wilskerke. Ces trois villages, situés entre Ostende et Westende se trouvent à égale distance de la mer.

Hameau.

Wilrafsyde, en 1560, Wiltzavenssyde, que Meyer nomme en 1383 Wiralphi ida, *port, refuge de Wilraphe.*

Moen.

(1042. 2036. 422.)

1105. Meune. *Mir. op. dipl.*

1224. Moudes. *Arch. de la Ch. des comptes à Lille, cart. rouge, pièce* 80.

La forme de 1224 donne à ce village le nom de *Sablière, Sablonnière*, voy. Kil. au mot moude. C'est, en effet, la nature du sol de cette commune.

Hameaux.

De Knock, *la hauteur*, Klit ou Klyt, hameau où le sol est du diel, c'est-à-dire de la glaise mêlée de terre calcaire et de fer sulfuré. Baveghem, *hameau de Bavon.*

Moere.

(984. 1152. 241.)

1182, 1336, 1339. MOER. MOERA. *Mir. et Warnkœnig.*

Ce nominal signifie *marais*. C'était de ces Moeres que l'on extrayait la tourbe.

HAMEAUX.

Moerdyk, *la digue de Moer*. Moerenieuwland, *nouveau polder de Moere*. Lange Lysse (lisez lees), *longue plaine*.

Moeres.

(1200. 278. 40.)

Même étymologie qu'à l'art. précédent.

Moerkerke.

(2282. 3129. 600.)

1249. MOERKERCKE. *Mir. op. dipl.*

1284. MOURKERQUE. *Ch. des Comptes à Lille.*

1448. MOERKERKE. *Arch. de la Fl. oc.*

1560. MEERKERCKE, *Mir. op. dipl.*

Ce nominal est identique à *église, paroisse du Marais*. Il est aisé de voir que la dernière forme est pour Moerkercke. On présume avec raison que tout ce qui porte le nom de *Moer,* a été primitivement couvert d'eau.

Moorseele.

(1497. 3699. 765.)

1165. MORCELLA. *Arch. d'Arlebeque et Mir. op. dipl.*

1167. MORSELLE. *Ch. des Comptes à Lille.*

1215. MOORSELE. *Mir. op. dipl.*

1234. MORCELE. *Cart. de St. Bavon.*

On veut voir dans ce nominal le *village du Marais* (Moor), surtout que cet endroit est situé sur la Heule; mais

comme le mot *sele* exige pour préfix un nom de personne plutôt qu'un nom de chose, nous estimons que Moorseele signifie *séjour, demeure de Maur, Maurus,* nom d'un seigneur ou d'un saint. Nons avons en Hainaut, près Tournai, le village de Maurcourt qui se dit en latin *Mori Cortis,* ferme de Maurus. Le village qui nous occupe aurait donc la même signification.

Marguerite de Guisnes, châtelaine de Courtrai, concurremment avec la comtesse Jeanne de Constantinople, érigea en cet endroit un couvent de l'ordre de Citeaux, auquel elle donna toutes les terres qu'elle possédait dans cette commune. Ce monastère fut transféré plus tard à Wevelghem.

Les noms des hameaux n'ont rien d'historique.

Moorslede.

(2951. 6022. 1199.)

1160. Morselede. *Archives d'Arlebeque.*
1176. » *Chron. de Li Muisis.*
1213. Morslede. *Archives d'Arlebeque.*
1226. Moorslede. *Warnk. histoire de Fl.*
1236. Morselade. » » »
1560. Moorle. *Mir. op. dipl.*

Cette importante commune est située sur la Heule et le ruisseau de Paschendale. Son nom signifie *ruisseau du marais.* Voy. Kil. aux mots *Leyde, Lede* et *Moor.* D'aucuns prétendent qu'il faut lire Moordslede (forme qui n'existe pas) qui voudrait dire *ruisseau du massacre.* Ils appuient cette étymologie sur un fait historique. On sait, en effet, que Rollon le Marcheur, chef des Normands, envahit nos provinces vers la fin du ix[e] siècle et que ses hommes mas-

sacrèrent avec une cruauté inouïe les habitants établis dans le quartier de Courtrai et qui étaient Suèves. « Menapios atque Suevos usque ad internecionem delevêre Normanni quia illis valdè infesti erant, omnemque vorax flamma regionem consumpsit. » Annal. Vedast. ad annum 881. Force nous est de repousser cette étymologie n'ayant pas trouvé la forme Moordslede qu'on invoque.

HAMEAUX.

Waterdam, *la digue*. Slyps (Sleyps) hameau *du bout* du village. Droogenbroekhoek, hameau *du sec marais*. Putterybosch, *bois de la grenouillère*.

Moescroen fr. Mouscron.

(1337. 6819. 1398.)

Antiquitùs MOSCHOLE.

1198. MOSERE. *Mir. op. dipl.*
1201. MOSCHRE (syncope de Mosch-ere). *Mir. op. dipl.*
1225. MUSERA (pour Musci era) *dans Warnk.*
1236. MUSCHERE. *Annal. S^ti Petri Gand.*
1246. MOSCRUM. *Arch. d'Arlebeque.*
1250. MOSKRE. » »
1267. MOSKERE. » »
1310. MOUSQUERON, MOSCRON, MOSCHRON.

Cette petite ville s'élève sur une colline qui domine les plaines situées à ses pieds en France et en Belgique. Son altitude est de trente-sept mètres, à la station du chemin de fer qui n'est pas, à beaucoup près, l'endroit le plus élevé de Mouscron. En 1066, Bauduin, comte de Flandre, en fondant le collége de Saint-Pierre à Lille, lui donna des terres situées à Mouscron.

Peu de noms de lieux présentent autant de variantes que celui de Mouscron. Heureusement, il est aisé de les concilier. Disons d'abord que c'est bien à tort qu'on a voulu voir dans le mot flamand Moescron un endroit aux légumes, un jardin potager (moeshof), car, dans ce cas, le mot flamand moes aurait été évidemment reproduit dans les formes latines par son équivalent latin qui est *olus, oleris;* or, il ne l'est pas. C'est au contraire le mot *muscus, moscus,* (mousse) qui figure comme préfix dans chacune de ses formes, tant flamandes que latines et françaises, comme nous allons le démontrer. Analysons ces formes diverses, si différentes en apparence, et qui toutes présentent le même sens.

La forme la plus vieille Moschole est flamande; elle est composée de deux radicaux flamands : *mos* (latin muscus, français mousse) et *scholle,* glèbe, superficie, en latin area. L'ensemble signifie donc *endroit couvert de mousse*, signification identique, comme on va le voir, au mot roman moussecoron, par contraction mouscron.

Si l'on analyse la forme flamande de 1198, Mosere, on la trouve encore composée de deux radicaux flamands : *mos* (mousse), *ere* plaine, superficie, en latin area, *plaine de mousse.*

Dans la forme flamande de 1201, *mosch* est l'adjectif du mot *mos* et la finale *re* est la contraction du mot flamand *ere,* de sorte que moschre est pour mosch ere, *plaine moussue.*

Passons aux formes latines. Celle de 1225, Musera, qui est pour musci era, présente le même sens : *la plaine de mousse.* Musera est la contraction de musc (i) era.

La forme romane Mouscron est la contraction de *mousse-coron* et signifie également *endroit moussu*. Le mot coron, qui vient du grec chôrion, est resté avec toute sa signification de *endroit, lieu, hameau* dans la vieille langue romane; il est très-répandu dans le Hainaut et le Tournaisis.

Les formes diverses du nom Mouscron s'accordant à lui donner une même signification, il faut conformément aux règles de l'étymologie l'admettre. C'est celle que nous lui donnons : *endroit couvert de mousse*. Pour expliquer ce nominal, M. De Smet a imaginé et inventé la forme moes-groen, *vert de légumes*, qui n'existe pas.

Les mots moscus, muscus, mos, mousse proviennent tous du grec moskon, de sorte que le nom de Mouscron se serait dit en grec moskou chôrion, remarquable analogie des langues.

Quant à la forme Mouscroen, ce n'est que la transformation flamande du roman Mouscron. On sait que de la finale *on*, la langue flamande fait *oen*. C'est ainsi que Calonne, village et seigneurie du Tournaisis, se dit en flamand *Caloen*, qu'on prononce Caloune.

Hameaux.

Risquons-tout. C'est de ce hameau situé sur l'extrême frontière de Belgique que s'élancent d'ordinaire les fraudeurs à pied et à cheval dont le dernier mot, à leur départ, est celui-ci : *Risquons-tout*. Mont-à-Leux, *mont-à-loups*. Leu, Leus, dans ce sens, est un mot très-populaire dans le pays-wallon. Bois-Fichaux, *bois aux renards*. Le mot fuchiau, fichiau, appartient encore à la langue romane du Tournaisis. Tombroek, *marais des tombes*, peut être pour

ten broek, *au marais*. Bois du Chêne, la bouverie, la planche, *petit passage* sur un ruisseau.

Munikereede.

(.. 750. ..)

1038-1282. Munikerede.

1320. Monachoreda. *Meyer. Annal. de Fl.*

1420. Muenecrede. *Chron. de Jean de Dixmude.*
Monniken-ide, Monniken-rode.

1560. Munikerede. *Mir. op. dipl.*

C'était une ville assez florissante au xiiie siècle. Incendiée par les Anglais en 1387, elle ne s'est pas relevée de ses ruines. Son nom a trois finales différentes, Munikkenreede signifie *port des moines*, Monnikken-ide a la même signification et Monnikken-roode n'est qu'une altération de Munikken-reede, ou bien il signifie *essart des moines*. Cet endroit était sur l'ancien golfe du Zwin qui a disparu aujourd'hui du sol. Le nom d'une localité voisine de Munikkereede, Holdava (Houthave), rappelle ce vieux golfe de Zwin. Voyez Houthave.

Neuve-Église fl. Nieuwkerke.

(1792. 2529. 585.)

1080. Nova Ecclesia. *Mir. op. diplom.*

1084. Nepeclesia. *Arch. de la Fl. oc.*

1110. Nieuwkerka. *Mir. op. dipl.*

1388. Neppa Ecclesia. *Archiv. de la Fl. oc.*

On appelait encore cet endroit Oostnieuwkerke pour le distinguer d'un village de même nom situé dans la châtellenie de Bailleul. Hameau unique, Kortepype, *petit canal, petit courant d'eau.*

Nieucappelle.

(749. 763. 176.)

1231. Novacapella. *Arch. de Loo.*

1407. Nieuwcapella. » » »

1560. Noencapelle. *Mir. op. dipl.*

Sur l'Yser. Il conviendrait d'orthographier Nieuwe Kapel, c'est-à-dire *nouvel oratoire.*

Nieuwpoort fr. Nieuport.

(205. 3175. 564.)

1112. Sandeshoved. *Mir. op. dipl.*

1163. Novus Portus. » » »

1165. Sandeshoveda. *Cart. des Comtes de Fl.*

1183. Novumburgum, Neufbourg. *Mir. op. dipl.*

1296. Neufport. *Cart. des Comtes de Fl.*

1306. Nœfport. *Mir. op. dipl.*

Sandhoved, Santhoveda, Santhauptum. *passim.*

Cette ville dont les vieux noms Sandeshoved et Santhauptum signifient *tête de sable,* n'est sortie du sein des eaux qu'au xiie siècle. Robert, comte de Flandre, et sa femme Clémence donnèrent par acte daté de Bruges, le 6 des kalendes de Janvier 1112, à l'église de Ste Marie de Bourbourg la nouvelle terre appelée Sandeshoved sur le fleuve Yser, laquelle s'était déjà agrandie par des alluvions maritimes. Ce n'était donc encore qu'un mont de sable. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, y bâtit une ville et en devint ainsi le fondateur vers 1160. Elle prit le nom flamand de Nieuwpoort, qui ne veut pas dire nouveau port, mais nouvelle ville, car le mot *poort,* en latin du moyen-âge *portus,* est le nom générique des villes en Flandre et en Hollande.

La tempête terrible qui ruina Lombartzyde en 1115 et l'ensablement du chenal de son port contribuèrent puissamment à la prospérité de Nieuport.

ÉTYMOLOGIE

du vieux Nieuport SANTHAUPTUM, *de Scarphout,* SCARPHAUPTUM *et de* BLANKENBERG.

On a bien discuté sur l'étymologie de ces trois nominaux. Les auteurs qui ont abordé ce point difficile, ne paraissent point l'avoir résolu. Essayons à notre tour de soulever le voile qui cache à nos yeux leur signification.

Nous avons à expliquer, au moyen de l'étymologie, deux noms teutoniques, latinisés dans leur finale seulement : *Santhauptum* et *Scarphauptum;* c'est ainsi qu'on trouve ces noms de lieu écrits (nous ne disons pas orthographiés) quand ils apparaissent pour la première fois dans un document authentique.

En ce qui concerne le premier, *Santhauptum,* il est bien qu'on sache avant tout que le vieux port de l'Iser (*portus Iseræ*) par lequel les Normands avaient fait irruption dans notre pays, vers 861 et 880, recevait comme arrière-eaux l'Iser et la Saltanawa qui faisaient leur jonction avant d'atteindre le chenal de ce port. Postérieurement à l'invasion normande, les fougeux aquilons et les tempêtes avaient peu à peu encombré ce port, de sorte que, au XIIe siècle, ce n'était plus qu'un monceau de sable. Le portus Iseræ, cessant d'être port, cessa en même temps d'en porter le nom, et en reçut un autre plus applicable et plus convenable à sa

nouvelle transformation locale, celui de *Santhauptum* que nous allons expliquer.

Santhauptum cache sous sa forme latine deux mots teutoniques ou flamands. Le premier ou préfix, ainsi que le nomment les étymologistes, est *sant* (pour zand) qui signifie *sable;* le second ou suffix est *hauptum* qui, ainsi que nous allons le prouver, répond à *hooft* ou *hoofd,* et signifie *tête, caput.*

En effet, il nous paraît évident, et nous le prouverons plus loin, que le nominal *santhaupt,* que nous dégageons pour un moment de sa terminaison latine, est tout simplement une altération de *santhauft.* Par erreur on aura pris dans ce mot l'*f* pour un *p,* et l'on aura cru lire *santhaupt* au lieu de *santhauft :* or *hauft* ayant le même son que *hoofd,* doit par conséquent avoir la même signification. Ce qui d'ailleurs prouve que *hauft* égale *hoofd,* c'est que Grammaye, entre autres historiens, donne pour synonymes à *hauft* les mots *oved, oveda, oveta* et nomme Santhauptum *santoved , santoveda , santisoveda , santisoveta,* tête de sable. (1)

Les écrivains qui les premiers se sont avisés, je ne dirai pas de latiniser, mais de donner tout simplement une finale latine aux mots et aux noms teutoniques, notamment à celui de Santhauft, auraient été mieux compris sans doute aujourd'hui, et eussent en même temps montré plus de respect pour l'orthographe en écrivant *Zandhooftum* ou *Zandhoofdum.* Mais y avait-il une orthographe à respecter de leur temps? non, la langue flamande n'avait point d'or-

(1) Du mot flamand primitif hoiveda signifiant tête.

thographe aux VIII[e] et IX[e] siècles et même longtemps après; on se contentait de représenter dans l'écriture tel son par telles ou telles voyelles, simples ou doubles, qu'on jugeait propres à le reproduire. C'est ainsi, par exemple, que la voyelle *o* ou *oo* était représentée par *au* et vice versa. Quant aux consonnes, elles se substituaient pour la plupart les unes aux autres. On employait le *p* pour le *b*; *z* et *d* pour *s* et *t*. C'est ainsi qu'on écrivait hauft pour hooft et sant pour zand. De ce qui précède il faut conclure que santauft, zanthauft égalait et égale zandhoofd.

Voilà donc santhauptum clairement expliqué. Or, si son suffix *hauptum* signifie hoofd, tête, le suffix *hauptum* dans Scharp*hauptum* étant le même mot, doit avoir une signification identique. C'est ce que nous allons prouver.

Avant d'aller plus loin, établissons et constatons ici que le mot hoofd signifie aussi *promontoire, cap*, et qu'il paraît devoir avoir cette valeur dans Scarphauptum. (1)

Le préfix de ce dernier se prête aussi à plusieurs interprétations. Toute la difficulté consiste à choisir la plus applicable, c'est-à-dire celle qui se rapporte le plus à la nature du lieu.

1° Scharp, adjectif qui, conformément au génie de la vieille langue teutonique et des vieilles langues latine et romane, précède le substantif hauptum (hoofd) qu'il qualifie, signifie : *rude, brute, âpre, raboteux, rocheux* (2). Cela étant, scharp hoofd serait et signifierait le *cap rocheux*.

---

(1) Hoofd ou Hooft, dit Kilian, *caput, fretum, promontorium, mons in mare prominens*.

(2) Scharp, scherp, *asper, acutus, acer*, Kil.

2° Mais si l'on considère dans le mot scharp la lettre p comme surabondante, abusive et ajoutée à ce mot par erreur de copiste, (ce qui pourrait fort bien être, car les vieux copistes ont parfois tronqué et défiguré les noms de localité à tel point souvent qu'ils les ont rendus méconnaissables et indéchiffrables), il reste schar qui signifie roche, écueil (1); scharhoofd, scharshoofd, signifierait alors *tête de roche, cap de la roche.*

Nous verrons bientôt laquelle de ces deux interprétations dont le sens diffère peu d'ailleurs, nous aurons à choisir et à appliquer; mais auparavant, il nous faut examiner et expliquer l'étymologie de Blankenberg, parce que ce nominal ayant remplacé celui de Scharphauptum, a dû nécessairement rappeler la situation physique de ce lieu et présenter la même signification, ou à peu près, que Scharphauptum.

Le nominal Blankenberg est resté une énigme jusqu'à ce jour. En effet, Grammaye l'a latinisé sous la forme Albimontium, *montagne blanche,* ce qui est une absurdité capitale, car cet endroit ne s'élève qu'à huit centimètres au-dessus du niveau de la mer. Il ne peut donc pas exister là de montagne, et, n'existant pas, cette montagne ne peut être ni blanche ni noire. Que si l'on prétend déduire l'origine de *blank*, de la blancheur des dunes, dit l'abbé Carton (2), cela est aussi peu soutenable; vues de la mer, c'est-à-dire du nord, leur exposition est dans l'ombre et leur aspect est loin d'être blanc. Blankenberg, dit à son tour Mr. J.-Bte Desmet, doit son nom à l'écume blanchissante des eaux de

(1) Schaer, schere, *scopulus*, *rupes*. Kilian, Dict. tentonico latinum.
(2) Notice sur Blankenberg, p. 12.

la mer qui la baigne. Grammaye n'a donc pas connu les diverses acceptions du mot *berg* et moins encore la valeur de *blanck*, *blancken*.

Malbrancq donne à cet endroit le nom de Blancoberga, laissant ignorer s'il entend désigner par cette partie du mot qu'on est convenu d'appeler suffix, une montagne, un port ou un cap; car berg a, comme on sait, cette triple signification (1). Un peu plus heureux que ses prédécesseurs, l'abbé Carton, savant estimable d'ailleurs, devine la moitié du mot, le suffix *berg*, auquel il reconnaît la signification de port. Quant au préfix blanken, il déclare ignorer sa valeur. C'est que probablement il ignorait aussi ou avait perdu de vue qu'anciennement les voyelles *a* et *e* permutaient fréquemment entre elles; qu'on écrivait m*a*lda au lieu de m*e*lda, m*a*ldeghem pour m*e*ldeghem; kr*a*nck pour kr*e*nck, pasch*a*ndala pour pasch*e*ndala, gr*e*flo pour gr*a*floo, h*a*rre pour herre etc. etc. sans cela il aurait pu facilement deviner que Blanken était pour Blenken. Or c'est ce mot *Blencke*, *Blincke*, qui est le préfixe du mot Blankenberg, comme nous le verrons plus loin.

A une époque reculée, le continent a dû former, vis-à-vis de l'endroit où est aujourd'hui Blankenberg, un cap ou langue de terre qui s'avançait dans la mer; peut-être même y avait-il un rocher qui se découvrait à marée basse, au bout duquel s'éleva jadis Scarphauptum, qui n'était pas une commune ou bourg distinct de Blankenberg, comme on l'a écrit, mais une partie ou section de cette bourgade.

(1) Bergh, mons, portus, statio navium. Veurbergh, promontorium. Kilian. Dict. teutonico-latinum.

Ce cap ou cette langue de terre, dont plus loin nous établirons l'existence réelle, disparut peu à peu sous l'effort des tempêtes et des nombreuses inondations marines qui se sont succédé, surtout à partir des IXe et Xe siècles, et dont les chroniqueurs ont constaté les ravages et les emprises successives sur les côtes de Flandre, aux diverses époques qu'elles eurent lieu.

L'historien flamand Jacques de Meyer et, après lui, Vredius et Malbrancq établissent l'existence de Scarphauptum en 961. C'est là que se trouvait l'église paroissiale de Blankenberg, appelé Notre-Dame de Scarphout (sic). Cette église resta debout jusqu'après la mémorable inondation de l'an 1334; mais, comme à chaque marée l'eau l'entourait et venait battre et ébranler ses fondations et que, à cause de celà, elle était devenue difficilement accessible aux paroissiens, on résolut de la transporter ailleurs, car elle était de bois ainsi que la plupart des églises du même âge. « Après de grandes marées, dit l'abbé Carton dans sa notice sur Blankenberg, on découvre encore à l'eau basse plusieurs fondations de maison vis-à-vis de Blankenberg. Il est même possible de distinguer le tracé d'une rue. Quant à l'église qui se trouvait encore plus avant dans la mer, tout vestige en a disparu. » La nouvelle église ne fut consacrée qu'en 1358.

Ces vestiges de maisons et de rues qu'on voit en mer en face de Blankenberg, à la distance de trois mille pieds environ, à mesurer des côtes, ne prouvent-ils pas à toute évidence ce que nous venons d'avancer, à savoir que Scarphauptum et Blankenberg se sont élevés sur un cap ou

langue de terre dont une notable partie, la moitié peut-être, celle sous Scarphauptum, a disparu sous les eaux?

C'est en vain que l'on voudrait argumenter contre notre soutènement de la signification du mot cap qui emporte avec lui l'idée de *pointe de terre élevée*. Il suffisait autrefois que la terre fît une pointe dans la mer, pour que l'on donnât à cette pointe le nom de cap. C'est ainsi qu'à de simples falaises ou à un rocher qui se découvrait à marée basse, on a donné le nom de cap, témoin Granville en Normandie, et Saint-Aubin sur mer qui a porté le nom de cap romain. Il en a été de l'application du mot cap à peu près comme de l'application du mot montagne, qui, dans les pays plats, se donne à de simples collines.

Nous avons dit que Scarphauptum existait en 961. Le nom de Blankenberg n'apparaît que trois siècles après, en 1309. Il remplace celui de Scarphauptum englouti dans les eaux, mais, comme ce dernier, il révèle l'idée de cap rocheux. En effet, nous avons vu que veurberg et berg signifient cap, et blencke, banc de roche (1). D'où il suit que Blenckenberg signifie *cap ou banc de roche*. Ce nouveau nom n'a pu lui être donné par ses parrains que parce qu'ils auront pris à tâche de perpétuer le souvenir de l'état primitif de la localité et de ressusciter la signification de son nom sous une forme nouvelle.

Enfin ce qui est digne de remarque et doit fixer la plus sérieuse attention, c'est que, avec le nom de Blankenberg, apparaissent ses armes parlantes qui représentent *une roche*

(1) Blencke, blincke, dit Kilian, *tenia maris*, *crepido cautium longo tractu excurrens*. C'est-à-dire : banc de roche qu'on voit sous l'eau, le bord d'une roche qui s'étend au loin.

sortant des flots (1). Cette allusion que les armoiries font à la situation physique des lieux anciens, prouve bien que nos ancêtres ont compris la signification de leur nom.

De ce qui précède on peut conclure avec certitude que sur le cap ou langue de terre où s'éleva Scharphauptum, ou bien encore sur le bord de la mer, se trouvait une roche qui a valu à cette localité le nom de *cap de la roche* (2).

Maintenant pour en revenir à Scarphauptum au sujet duquel nous avons suspendu notre décision étymologique, on a à choisir entre les formes scharphauptum et scharshauptum. La première signifierait *cap rude, raboteux, pointu*, la seconde *cap de la roche*. Or, comme cette dernière interprétation est celle qui se rapporte le plus et s'accorde le mieux avec la signification que présente le nom de Blankenberg (*cap de la roche*), nous n'hésitons pas à l'adopter par la raison déja émise que le nom de Blankenberg remplaçant celui de Scarphauptum et lui succédant, a dû nécessairement refléter l'image primitive et la valeur du nom qu'avait autrefois cette localité.

On peut raisonnablement supposer qu'en disparaissant du continent par un cataclysme quelconque, ce cap rocheux cette roche sous-marine, si l'on veut, n'aura pas disparu entièrement, et sa base pierreuse aura encore subsisté

---

(1) « Blankenberghe », dit Corneille Gailliard, héraut d'armes de l'empereur Charles-Quint, porte de sable à la fasce d'argent et au pied de l'écu une montagne à trois montelettes d'argent. » Il nous parait d'autant plus évident que Gailliard a pris une roche pour une montagne que jamais montagne n'a pu exister à Blankenberg.

(2) Il y a en Angleterre une localité située, comme Scarphauptum, sur un rocher qui s'avance dans la mer et dont le nom signifie aussi *village sur le cap*; c'est Scarborough, baigné par la Mer du Nord.

longtemps après sous les eaux. Un fait vient confirmer cette conjecture, et donner encore plus de poids à la vérité des étymologies que nous venons de proposer ; le voici : au mois de novembre 1781 surgit une terrible tempête qui brisa quarante bâteaux pêcheurs de Blankenberg, laissant ainsi un grand nombre de veuves et d'orphelins qui allèrent pendant plusieurs jours rechercher tristement sur la côte les corps de leurs pères, de leurs épeux ou de leurs frères. Après ce violent orage, la plage qu'on nomme communément l'estrand, fut jonchée d'une masse énorme de petites pierres. On discuta longtemps pour savoir d'où elles provenaient. N'étaient-ce point des galets arrachés à la roche sous-marine (blenck), broyés au fond de la mer et ramenés à la côte par l'effort de la tempête? Il serait presque absurde de ne point se rendre à cette supposition. Sans doute que ce phénomène n'était point le premier qui eut lieu, mais les phénomènes précédents n'ayant été que peu ou point remarqués et discutés, auront échappé à l'attention des géologues.

On vient de voir l'importance et les ressources qu'offre la science étymologique. L'abbé Carton, tout en reconnaissant qu'il doit à cette science la vraie signification du mot Berg dans Blankenberg, l'appelle cependant une science *déchue*.

Notre devoir est de protester contre le mépris qu'il affecte pour cette science qui lui est étrangère.

Tombée autrefois en discrédit, à cause de l'excentricité de ses auteurs qui n'en connaissaient point les premières règles, l'étymologie s'est relevée de nos jours au rang de science positive, grâce aux travaux d'hommes sérieux, pro-

fonds philologues qui ont suivi la seule marche indiquée par la raison elle-même, la seule qui ne peut pas tromper et qui consiste à prendre le nominal soumis à l'interprétation, non pas comme il est écrit aujourd'hui, mais tel qu'il le fut primitivement, en joignant à l'analyse de ce nominal une étude approfondie du vieux sol ou de l'histoire.

Il faut en outre que l'étymologiste se mette en garde contre les idées plus ou moins sérieuses reproduites d'auteurs anciens, et contre ces traditions populaires presque toujours fausses qui ont cours dans le pays et qui feraient de nos origines nationales rassemblées, le roman le plus burlesque du monde.

Aujourd'hui on dédaigne avec raison ces étymologies ridicules, mais séduisantes aux yeux du vulgaire, toujours avide de merveilleux, qu'inventaient autrefois, à l'appui de leur système interprétatif, les Grammaye et les Malbrancq en Flandre, les Jacques De Guyse, les Vinchant et les Lassabée en Hainaut, prétendus savants qui, après tout, ne faisaient qu'accumuler invraisemblances, faussetés et niaiseries.

Depuis cinquante ans environ l'étymologie s'est relevée du mépris où nécessairement l'avaient plongée ses ignares interprêtes d'autrefois. Hœuft en Hollande, Jacobi, Diffenbach et Forstemann en Allemagne, Grandgagnage, Kreketing et Andries en Belgique ; en France, Harbaville, Houzé et Mannier, de Paris; l'abbé Mathieu de St-Pierre-lez-Calais; l'abbé Boniface de Marpent, Pean de Lyon, Alexis d'Aix, Pictet et Mowat de la Drôme, et le baron de Coston, de Montélimar, le dernier venu, mais non le moins savant;

tels sont les philologues qui ont contribué par leurs profonds écrits à élever l'étymologie nominale à la hauteur des sciences certaines et positives, et lui ont fait faire un pas immense dans le progrès.

Les noms de lieu, dit un savant étymologiste, ne refusent jamais de répondre à qui les interroge dans leur propre langue soit celtique, latine, bas-latine, romane ou teutonique. Ils sont comme autant d'écriteaux suspendus par la main de la nature au-dessus des localités qu'ils désignent, et une linguistique profonde est capable de déchiffrer et d'expliquer les plus frustes et les plus usés de ces noms, c'est-à-dire les plus viciés dans leur orthographe primitive, car les copistes d'autrefois aussi bien que le temps, ont altéré les noms de lieu et en ont fait des ruines.

Nieuwmunster.

(800. 405. 74.)

1107. Nieuwmunster. *Cart. des Comtes de Fl.*
1560. » *Mir. op. dipl.*

C'était une abbaye à l'arrivée des Normands (881) qui la détruisirent de fond en comble. On la rebâtit plus tard, de là le nom de *nouveau monastère*.

Hameaux.

Claragoed, *domaine de Claire*, nom de ferme. Groote hofstede, *grande ferme*. Jobweg, *hameau de Job*. Vliet, *le golfe*.

Noordschoote.

(1055. 566. 110.)

1147. Nortscotes. *Charte de l'abbaye de Zonnebeke.*
1221. 1320. Nordschote. *Cart. des Comtes de Fl.*
1560. Noordschoote. *Mir. op. dipl.*

Schot signifie un *enclos, septum*. Noordschoote veut dire *l'enclos du Nord*, par opposition à Zuidschoote, *enclos du Sud*, situé dans la même province, à une lieue de distance du premier. Lanssens et Mr. De Smet prétendent, à tort, croyons-nous, que ce mot signifie un endroit de défense, *verweerplats*. D'après Hœufft, c'est tout simplement une réunion de chaumières, un petit hameau. Il n'est pas toutefois impossible que ces *scots* aient été entourés de petites digues ou jetées pour les abriter contre les inondations éventuelles.

Oedelem.

(3736. 4300. 787.)

906. Udelhem. *Malbrancq de Morinis.*
1165. Oedelhem. *Ch. de Gérard, Ev. de Tourn.*
1242. Odelhem. *Ch. de l'év. de Tourn. Walter de Marvis.*
1258. Oedelkem. *Mir. op. dipl.*
1377. Oedelem. *Arch. de la Fl. Oc.*
1560. Oelem. *Mir. op. dipl.*

On a dit en flamand pour désert, lieu inculte, *ode, oed*. Oedel, ydel signifie aussi *vide, vain*. L'ensemble veut donc dire *village dans le désert*. C'est ainsi que Sint-Josse ten oode, près Bruxelles, que l'on s'obstine à écrire ten noode, signifie aussi *St. Josse dans le désert*. Voyez Kilian aux

mots *oed, ood, id, udel* qui tous signifient *vacuus, inculte, désert.*

HAMEAUX.

Zeldonck, probablement pour Zelkdonck, *éminence de limon au milieu des prairies.* Maendaghe, *hameau du lundi.* Oostveld, *couture de l'est.* Vliegende paerd, *pégase.* Bekenakker, *champ des ruisseaux.* Sysdam, *pont de Syslo.* Ce hameau est mentionné dans une charte de Walter de Marvis de l'an 1242 sous le nom de Godselodam qui est lui-même pour Gyseloodam, *pont de Gyseloo,* nom d'un ruisseau. Den Hoorn, *extrémité du village.*

Antiquité. Monnaies romaines de Claudien à Trajan.

Oeren.

(288. 150. 34.)

1065. OEREN. *Ch. de Bauduin, Comte de Fl.*
1560. OEREN. *Mir. op. dipl.*

Ce petit village est situé non loin de Furnes, sur le bord du *Groot Moer* qui fut desséché en 1624 et 1626 par l'ordre de l'Archiduchesse Isabelle, sous la direction du célèbre ingénieur Coberger.

Cette vaste plaine, convertie depuis lors en prairies, a conservé le nom de *Grand-Moer.*

Il est assez remarquable qu'aucun des villages établis, comme Oeren, sur le bord du Moer, ne rappelle le souvenir de celui-ci par une désignation quelconque. Ce qui étonne, car il était dans les habitudes de nos pères de puiser les noms de lieu à ces grandes sources physiques. Or, les radicaux *oer, oor, uer* n'existant pas dans la vieille langue teutonique, qu'en composition, le mot Oeren est sans aucune

signification, et ne peut pas, par conséquent, être le nom d'un village. Quel serait donc et quel a dû être le vrai nom du lieu? A notre avis, c'est Moeren, ou encore Moer-em, Moer hem. Les copistes d'autrefois ont massacré tant de noms, qu'ils auraient bien pu avoir décapité celui-ci.

Oostcamp.

(4118. 4842. 874.)

961. Orscamp. *Mir. don. piæ.*
1110. Orscamps. » »
1242. Orscamp. *Ch. de Walter de Marvis, Ev. de Tournai.*
1324. Oorscamp. *Cart. des Comtes de Flandre.*
1470. Orscamp. *Arch. de la Fl. Oc.*

C'est-à-dire *champ aux chevaux*. Quevaucamp dans le Hainaut a la même signification. Ce village pourrait bien avoir une origine romaine; peut-être aussi n'était-ce qu'une plaine où l'on avait l'habitude de faire paître les chevaux. Quant à la formation de ce nom, on sait que *horse, hors, ors* est un mot anglais et flamand tout à la fois, qui signifie *cheval*, et kamp, camp, signifie *camp, campement, champs, plaines*. Le chanoine Andries donne aussi à Oostcamp, la valeur de : *champ aux chevaux*. Ceux qui lui trouvent la valeur de Oostveld se trompent.

Hameaux.

Schnepersberg, mot altéré pour Snippersberg, *mont* ou *refuge des bécasses*. Masekensberg (Meezekens), *mont des mésanges*. Wulgebroeken, (wilgebroeken), *marais aux saules*. Paepevyvers, *vivier des moines*. Hertsberg signifierait *mont du cerf*, mais on trouve ce mot écrit hers-

berg dans les annales de la Flandre Occidentale aux années 1340 et 1470. C'était un bois appartenant à l'abbaye de Cisoing. Ce serait alors *le monticule de l'armée.* Kapelstraet, *hameau de la chapelle.* Oostzyde, *le levant.* Moerbrug, *pont du marais.* C'est dans ce hameau que la *riviertje* se réunit au canal de Gand à Bruges. Stuivenberg, *mont des sous,* ainsi nommé sans doute de ce que l'on y a trouvé des monnaies romaines, dénomination qui, jointe à celle de monticule de l'armée, pourrait faire croire à un camp romain établi en cet endroit. Puddery ou paddery, *grenouillère.*

Oostduynkerke.

(2256. 1323. 258.)

1086. Dunia. *Mir. op. dipl.*
1120. Dunacapella. »
1136. Dunkerka. »
1560. Oost-Duinkercke. »

Il conviendrait d'orthographier : Oostduynkerk, qui veut dire *paroisse dans les dunes située à l'est,* par opposition à Duynkerke (France). Un anachorète du nom de Ligerius y avait fondé, en 1107, une abbaye connue sous le nom de l'abbaye des Dunes. Elle fut brûlée de fond en comble par les gueux en 1578. Les moines furent s'établir à Bruges en 1627.

Hameaux.

Voorduinen, *dunes avancées.* Groenendyk, *verte digue.* Pelicaen-hoek, *hameau du pélican.* Cette localité, grâce à une influence fortunée et généreuse, s'est transformée en une splendide plage balnéaire.

Oostkerke, lez-Bruges.

(1647. 1150. 196.)

961. Ooskerka, apud Budanvliet. *Mir. op. dipl.*

1062. Oistkerkæ. *Mir. fasti belg.*

1089. Oostkerque. *Archives de Lille, Cartul. de St.-Bav.*

Ce nominal signifie *paroisse à l'Orient.* Gérard, évêque de Tournai, y éleva en 1159, le corps de Saint-Gutagon, roi d'Écosse. Ce village n'a qu'un hameau remarquable par son nom, c'est Eyerbroek, c'est-à-dire le *marais aux œufs.* Ce singulier nom n'a rien qui doive étonner. César nous apprend que dans quelques îles que formaient les bras du Rhin, les habitants trouvaient presque leur unique existence dans le poisson que fournissait l'Océan et dans une incroyable quantité d'œufs que les oiseaux de mer venaient déposer sur le rivage. Aujourd'hui encore, une des îles du Texel porte le nom d'Eyerland, *l'île aux œufs, regio ovorum.* Kil.

Des Roches, dans son Histoire ancienne des Pays-Bas Autrichiens, nous fait connaître que cette île fut attachée au Texel par une digue formée en 1630, qu'elle a un gouverneur lequel seul peut faire la récolte de ces œufs qui est encore prodigieuse. Il les fait vendre au marché de Texel, et dans cette contrée maritime ce mets est très-estimé.

Oostkerke était situé sur le golfe ou vliet des tempêtes (Buydenvliet). Son marais aux œufs doit vraisemblablement son nom à la présence d'une foule d'oiseaux marins qui y venaient chercher la nourriture et y laissaient leurs œufs. Voilà donc encore une de ces causes toutes naturelles,

mais peu soupçonnées ou perdues de vue qui motivent une dénomination locale.

Oostkerke, lez-Furnes.

(377. 244. 48.)

1237. OESKERKA. *Apud Warnkœnig.*

Même étymologie que ci-dessus. Cet endroit a fait partie autrefois du village de Lampernesse. Volcraven ou Volcravanus, seigneur de Lampernesse, y fit bâtir un oratoire nommé de son nom Volcravenskerke, nom que ce village porta jusqu'au XIIIe siècle. On nomma ensuite cet oratoire Oostkerke, parce qu'il était situé à l'Est de Lampernesse.

HAMEAU.

Lettenburg, *bourg* ou *hameau des gens du Franc de Bruges.*

Oostnieuwkerke.

(1083. 2393. 496.)

1091. OOSTNIEUWKERKA. *Meyer. Annal. de Fl.*

1290. OOSNOEEGLISE. *Cart. des Comtes de Fl.*

C'est-à-dire *nouvelle église à l'Orient.* Radbod II, évêque de Tournai, donna en 1091 l'autel de ce village au collége ou monastère de Zonnebeke.

Oost-Roosebeke.

(1662. 4038. 882.)

1060. ROSBEKA. *Mir. op. dipl.*

1080. ROSEBECA. » » »

1090. ROOSBEKE. » » »

1220. ROOSBEKE. *Cart. de St. Bavon.*

Cette commune est située sur la Mandel. Son nom signifie

Roosebeke à l'Orient, c'est-à-dire *ruisseau à l'eau rousse*, sans doute parce qu'il roule ses eaux dans un lit de terre ferrugineuse.

HAMEAUX.

Kalenberg, *mont chauve*. Overmandel, *au delà de la Mandel*. Geest, *sablon*. Otteca, nom de ferme. Meyer en fait mention à l'an 1097 sous le nom de Otega. Hinneknock, *redoute de la biche*. Den Hollander, *le Hollandais*. Kallemoeren hoek, *hameau des babillards*. Keyartsberg, *mont du gravier*.

Oost-Vleteren.

(1409. 1631. 350.)

1080. OOSVLETTEREN. *Mir. op. dipl.*

1141. CURTIS DE FLETERNE. *Mir. op. dipl.*

1201. OOSTVLETERNA, FLETERNES. *Arch. de Lille.*

Ca village a reçu son nom d'un petit ruisseau de Vletter qui prend sa source près de là. C'est la patrie du célèbre annaliste De Meyer.

HAMEAUX.

Elsendamme, mieux Elsendam dont il est fait mention dans Miræus à l'an 1080, *digue plantée d'aulnes*. Wip, *bascule*.

Ooteghem.

(751. 1867. 401.)

1179. HODENGHEM. *Ch. d'Evrard, év. de Tourn.*

1190. ODEGHEM. *Arch. d'Harlebeke.*

1202. ODENGHEM. » » »

1329. OOTEGHEM. *Meyer. Annal. Fland.*

Ce nom ne signifie pas autre chose que *demeure*, par extension, *le village d'Hoden, Odon*.

HAMEAUX.

Zuevelleynde, mot dont l'orthographe est corrompue; il faut lire Zwevezeeleinde, *extrémité de Zwevezeele*. Ruffeleinde, *fin du ratelier*.

Ostende.

(243. 17350. 1918.)

814. OSTENDE. *Annal. Sancti Petri.*
1065. TESTEREP. *Charte de Bauduin.*
1071. » *Annal. Sancti Petri.*
1115. VILLA TESTEREPLI. *Chron. de Bauduin de Ninove.*
1138. VILLA TESTEREP. *Ch. de Gérard, év. de Cambrai.*

Pour bien saisir l'étymologie de ce nominal, il faut savoir qu'il y avait au temps ancien, une longue bande de sable (*streep*) s'étendant depuis Ostende jusque près de Lombarsyde, et sur laquelle se trouvait à l'est Ostende, vers l'ouest Westende et au centre Middelkerke. Ce qui donne à ces localités la signification de : *extrémité orientale, extrémité occidentale* et *village intermédiaire* sur la streep.

Ostende n'était au IXe siècle qu'un petit village que Gobert, seigneur de Steeland, donna à l'abbaye de St Pierre à Gand, en 814. Le Comte Robert le-Frison y fit construire en 1072 une église dédiée à St Pierre en reconnaissance de sa victoire de Cassel, remportée sur les troupes de Richilde, comtesse de Hainaut, le jour de St Pierre en Février.

C'est à tort qu'on a voulu voir un village dans le mot *te streep* ou *ter streep*. Ce mot n'est que l'abréviation de celui d'Ostende ter streep. Ostende s'appelait ab antiquo Obekinskindersdic qui veut dire *digue des enfants d'Obekin*.

En 1335 les habitants d'Ostende-te-Streep furent forcés de changer l'emplacement de l'église de St Pierre et du cimetière. Ils obtinrent du comte de Flandre le terrain nécessaire. Les *Burgmestre* et *Echevins* s'intitulent dans cet acte : *d'Ostende-te-Streep*.

Ouckene.

(535. 1504. 354.)

1252. Oukene parochia. *Arch. d'Harlebeke.*

Cet appelatif n'est pas autre chose que l'altération du mot Hoecken, *petit coin, petit hameau*. C'était en effet autrefois une dépendance du village de Rumbeek. On y construisit une chapelle qui à son tour donna naissance à un village.

Hameaux.

Den God, *le Calvaire*. Den ouden God, *le vieux Dieu*. Kommerhof, *ferme du chagrin*. Krassel-Ambacht, *métier des peigneurs*. Voyez au surplus Hooglede.

Oudenbourg.

(1474. 1712. 225.)

690, 793. Olburg. *Annal. Sancti Petri.*
1122. Oldenburg. *Mir. op. dipl.*
1163-1180. Adenburg. » »
Aldenborg. *Vredius.*

De Meyer, dans ses annales des Flandres, écrit que cet endroit fut détruit par les Huns en 453. S'étant relevé, il fut à nouveau anéanti par les Normands en 881. Baudouin le Chauve, comte de Flandre, fit enlever ses débris pour construire le bourg de Bruges; des chroniqueurs prétendent au

contraire que ce fut ce prince qui l'entoura de murailles; n'auraient-ils pas confondu ces deux endroits ?

St Médard, Evêque de Tournai, y jeta les fondements d'un monastère que St Eloi, son successeur, fit achever. Ce dernier fit construire son église vers 640 à 650, et Radbod II en fit la dédidace vers 1068.

Molanus, dans la vie des saints, cite un passage extrait des archives de l'abbaye de Lobbes où il est dit : « ipse etiam provinciæ Dominus Aldo donavit a suo vocabulo dictum Aldenborg vicum » D'un autre côté, on lit dans l'histoire de l'abbaye de Lobbes, vol. I, page 96, que St Ursmer, fondateur de Lobbes, parcourut les environs de Bruges, d'Ostende et de l'Ecluse, qu'il convertit un puissant seigneur du pays, nommé Aldo, qui, par reconnaissance, donna au sauveur de son âme un gros bourg nommé de son nom Aldenburg où Ursmer fit bâtir une église en l'honneur de St. Pierre. Ainsi le nom de cet endroit ne signifie pas *vieux bourg* mais *bourg d'Aldon*, du mot flamand burg.

En 1296, Jean de Vasonne, évêque de Tournai, y érigea un collége de chanoines.

Hameaux.

Plasschendael, *vallée aquatique*, radicaux : plas, *marais*, et dael, *vallée*. Les Tourbieres. Abbaye des Bénédictins.

Antiquité. Des vases et des médailles romaines.

Ousselghem.

(461. 953. 180.)

1117. Ousselghem. *Cart. des Comtes de Flandre.*

1190. Hutselenghien. *Bul. du pape Clément III.*

1560. Oeselghem. *Mir. op. dipl.*

Ce nominal ne peut signifier que *demeure de Oussel, Hutselin, Husselin*, et non d'Odilon.

Hameaux.

Neerbroek, *le marais en deçà*. Overbroek, *le marais au delà* (de la Lys). Ponthoek, mot hybride, *hameau du pont*. Galgenhoek, *hameau de la potence*. Baelhoek, *hameau des ballots*.

Oyghem.

(455. 1085. 217.)

1031. Oyghem. *Cart. des Comtes de Fl.*

1560. » *Mir. op. dipl.*

Cette commune n'a point d'écarts. Son nom ne peut signifier que demeure de *hoyg, hug, hugo*. Je n'ai point rencontré la forme Odegem que lui suppose M. De Smet et qui l'autorise à traduire : village d'Oda.

Passchendaele.

(2223. 2080. 661.)

855. Pascandala. *Malbrancq.*

1012. Pascendala. *Chron. de Li Muisis.*

1180. Paskendala. *Mir. op. dipl.*

1560. Paeschendale. » » »

Situé entre deux endroits élevés, dans le bois de Dickebusch, le nom de ce village veut dire, *vallon du défilé*. Il a pour premier radical le mot *pasken*, diminutif de *pas, étroit passage*, et pour second radical dael, *vallée, vallon*.

Perwyze ou Pervyse.

(1223. 1260. 256.)

1063. Provise. *Mir. op. dipl.*

1120. Parevis, Parvis. *Mir. op. dipl.*

1147. Paradisus. » » »

1560. Parvisia. » » »

Jusqu'en 1120, Perwyze fut une chapelle dépendante de Saint Nicolas de Furnes. Son nom Parvys signifie *oratoire*. Voyez Kilian à ce mot et le dictionnaire de la basse latinité aux mots *Pervisus, Parvisus, Paradisus*. Cette commune se trouve sur l'emplacement du vieux golfe de Dixmude.

Hameaux.

Rousdam. Nous croyons ce mot altéré pour Ramsdam qui voudrait dire *digue de fascines*, peut-être *digue de Ramscapel,* village contigu.

Pitthem.

(2416. 4919. 973.)

840. Putthem. *Cart. des Comtes de Fl.*

1013. Pythem. *Cart. de Notre-Dame de Tournai.*

1560. Pitthem. *Mir. op. dipl.*

Pitthem est la patrie du célèbre jésuite Verbiest. Harduin, évêque de Tournai, donna l'autel de ce village à Bauduin le Barbu, comte de Flandre, pour le réconcilier avec la comtesse près de laquelle il était en disgrâce. Ce nominal signifie *village aux sources,* du mot *put, pit,* qui a passé dans la langue wallonne où *pis, pus, puche,* signifient également source.

Les sources dont il est ici question, sont celles de la Man-

del. Elles donnent naissance au Deevebeek et au Zwartegat, deux ruisseaux qui vont se jeter dans cette rivière. M. De Smet dit que ce village tient son nom d'un puits.

HAMEAUX.

Husselhoek (lisez Eeuwselhoek), *hameau du pacage.* Turquien, (Turkye), nom emprunté à la géographie. Berg, *colline.* Muyzelaere, *plaine aux souris.* Berghoek, *hameau de la colline.*

Ploegsteert.

(1910. 2471. 518.)

On ne trouve pas le nom de cette commune dans les diplomes, ni dans les pouillés des siècles passés, ce qui fait supposer qu'elle est moderne. Son nom est évidemment une altération de *Ploegeester* qui signifie *pépinière rustique.* Kilian observe que le mot Eester est particulièrement en usage dans la Flandre Occidentale.

Pollinchove.

(1382. 1624. 332.)

1312. POLLINCHOVIA. *Meyer. Annal. Fl.*

1433. POLINCHOVE. *Arch. de Loo.*

1560. POLLINCKHOVE. *Mir. op. dipl.*

Sur l'Yser et le canal de Loo. Grammaye nomme cet endroit en latin *curia Pollionis, le court* ou *domaine de Pollion.* C'est, selon nous, le manse de Polling, mot qui à son tour voudrait dire fils, descendant de Polo ou Pola.

Poperinghe.

(1762. 11038. 2275.)

636. Pupurningaheim. *Meyer. Annal. Fl.*
» Pupuringahem. » » »
» Poperingahem. » » »
877. Poperinghem. » » »
1127. Pouperinghe. » » »
1227. Poperinghem, Poperingen. *Apud Warnkœnig.*

Cette ville est située sur le ruisseau de Vletter. En 1292, on y consacra deux églises. Il y avait près de là un endroit nommé Hebrona Cella qui appartenait à l'abbaye de Saint Bertin; on l'a perdu de vue.

Le père Malbrancq nous apprend (liv. I, page 251, *de Morinis*), qu'une fille du puissant Prince Russillon s'appelait Poperingana, et vivait vers la fin du vi[e] siècle. Ne pourrait-on pas la considérer comme la fondatrice de cette villa ? si cette supposition n'est pas admise, il faut nécessairement voir dans Pupurningahem *la villa de Pupurnin*, peut-être même la villa des descendants de Pupurno, Pupurna. Mais ce dernier mot peut-il se traduire? Certainement, il signifie en anglo-saxon *pourpré, couleur de poupre*, (voy. Ettmüller et Bosworth au mot *purpura, purpureus*); mais, dira-t-on, c'est là un nom ridicule, soit; mais il y a bien des gens qui portent des noms de couleur. Ainsi le blanc, lebrun, legris, levert, leblond, lebleu, leroux sont devenus des noms d'homme.

Hameaux.

Hamhoek, *hameau des prés*. Edewartshoek, *hameau*

St. Edouard. Eeckhoek, *hameau du chêne.* Hagebaert St. Jean et Hagebaert Notre-Dame. La voie romaine passait à Poperinghe. (Marchand, Fl. Descriptio, 1, 62.)

Proven.

(1275. 1596. 332.)

PROVENE. *Grammaye.*

1560. PROVENDA. *Mir. op. dipl.*

Ce n'était dans le principe qu'une chapelle dépendant de la commnne de Haeringhe. Après sa séparation, cette paroisse fut érigée en *seigneurie canoniale,* au profit des chanoines de Thérouanne, de là son nom flamand *Proven,* c'est-à-dire *Prébende.* En pays français, une seigneurie canoniale se disait en un seul mot, *Domerie,* du mot *don, dom,* seigneur; car on sait que les chanoines, aussi bien que les abbés des abbayes et leurs moines, portaient de droit le titre ou particule nobiliaire de don (dominus). Il y avait dans le Hainaut plusieurs domeries; elles étaient comme partout ailleurs, soustraites à la juridiction seigneuriale, exemptes de dimes grosses et menues et de corvées. Miræus, dans ses *donationes piæ,* cite une foule de seigneuries canoniales ou prébendes fondées par les comtes et les comtesses du pays.

HAMEAUX.

Prosdyck, *digue du prévôt,* c'était l'endroit où celui-ci faisait exécuter les criminels. Blockhoek, *hameau du fortin.*

(Pour être continué.) A. G. CHOTIN.

Les Noces de Mahaut,

FILLE DE ROBERT DE BÉTHUNE,

Comte de Flandre,

AUX HALLES D'YPRES.

1314.

Après la mort de Gui de Dampierre, qui, comme Régulus, martyr de sa fidélité à la parole donnée, finit, au mois de Mars 1304, sa malheureuse carrière dans les prisons du roi de France, Robert de Béthune, fils de l'infortuné comte et longtemps retenu, avec son père, dans les prisons de Philippe le Bel, avait été mis en liberté et était revenu en Flandre prendre possession de son comté.

Suivant les usages de cette époque, le comte Robert n'eut d'abord pas de résidence stable ; il séjournait successivement dans divers manoirs ; toutefois « la Motte le comte » à Ypres, plus tard le *Zaelhof* (1), fut toujours

(1) D'après nos meilleurs auteurs, ce château avait été bâti par Philippe d'Alsace ; à notre connaissance il en est fait mention, pour la première fois, dans une charte de 1168, par laquelle ce comte de Flandre donne à l'église de l'abbaye de St Martin, la chapelle qu'il venait de faire construire dans ce manoir, probablement aussi de construction récente. (WAUTERS *Chartes et diplômes imprimés*. T. II p. 496. Voyez aussi ADOLPHE IWEINS. *Le château des Comtes de Flandre à Ypres*.)

sa résidence favorite ; c'est dans ce château comtal que le fils de Guy de Dampierre passa les dernières années de sa vie et qu'il mourut le 17 Septembre 1322. On sait que les dépouilles mortelles de ce prince sont déposées au milieu du chœur de notre église de St Martin (1).

En 1311, le comte Robert avait déjà sa résidence habituelle à « la Motte le comte » et Mahaut, sa fille cadette, y habitait avec lui (2) ; « me Demiselle de Flandre » était l'idole des gens d'Ypres, qui la nommaient familièrement, la gente Mahaut (3).

Longtemps on l'avait vue folâtrer, insouciante et rieuse, sur les rives de l'Yperlée.... plus fleuries sans doute que de nos jours; mais depuis quelque temps, Mahaut semblait parfois rêveuse ; elle gémissait tout bas et se dirigeait alors à pas lents, vers l'église des Frères Prêcheurs (4), construite contre le mur qui séparait le jardin de « la Motte le comte », du couvent de ces frères (5). L'amour seul des gens d'Ypres pouvait-il remplir le cœur de la jeune Mahaut ?

Au XIVe siècle, les mariages d'inclination étaient, comme aujourd'hui, rares.... surtout dans le grand monde ; le vieux comte comprit que de beaux yeux ne suffiraient pas pour captiver un noble et jeune épouseur : aussi donna-t-il en dot à sa fille un riche apanage féodal.

---

(1) On y lit encore l'épitaphe de ce prince et l'on y voit une peinture murale représentant le comte. Voyez la notice citée ci-dessus.

(2) Mahaut (Mathilde) était la troisième fille de Robert de Béthune, et de sa seconde femme, Yolende de Bourgogne.

(3) *Gente*, gentille, gracieuse.

(4) Bâtie vers 1274. (*Archives d'Ypres. Inventaire.* No 124.)

(5) Ce couvent avait été construit vers 1268, sur un pré et une partie du jardin de la Motte le comte, donnés, cette année, aux Frères Prêcheurs, par la Comtesse Marguerite de Constantinople et son fils Guy de Dampierre « pour le profit de la ville d'Ypres et le salut de leurs âmes. » (*Archives d'Ypres, Inventaire.* No 106.)

Cet apanage se composait d'un domaine et château ou manoir (*manage*) gisant en la terre de Furnes et en la paroisse d'Elverdinghe, avec droit de haute et basse justice, revenus, rentes et arrières fiefs dans les paroisses de Vlamertinghe et de Neuve-Eglise.

Tous ces biens avaient appartenu au seigneur d'Espire, mais ils étaient depuis peu de temps, « escheu en main et à la tauble du comte, à perpétuité, par loy et par droit de jugement des eschevins dou terrouer », c'est-à-dire de la châtellenie d'Ypres.

Par une charte octroyée à Ypres, sans doute à « la Motte le comte », le jeudi après les brandons l'an de l'incarnation 1311 (4 Mars 1312 N. S.), Robert de Béthune donna à « sa très chière et amée fille, Mahaut de Flandre, ledit manage et fief, rentes, revenues, haute justice et basse » et de tout ce qui y appartenait. Ces fiefs « a le coustume et usage et droiture que audit manage appartient, « devaient être tenus par la jeune princesse et ses hoirs, à perpétuité des comtes de Flandre et revenir à ceux-ci « s'il avenoit que Mahaut alast de vie à mort et trespassât de cest siècle, sanz avoir hoir carnel de son cors (1) ».

Quelques années plus tard, vers le commencement de l'an 1322 (N. S.), dans les lettres de réconciliation adressées à Robert de Béthune, « son chier seigneur et père » — qui le retenait alors prisonnier, — Louis-de-Nevers, frère de Mahaut, promit d'approuver cet acte de donation dès qu'il serait hors de prison (2).

---

(1) *Archives générales du Royaume de Belgique*. Trésorerie des chartes de la Chambre des Comptes de Flandre, carton intitulé *Ypres*.

Cette charte n'a pas été imprimée jusqu'ici, croyons-nous : elle sera publiée en annexe à la suite de cette notice.

(2) *Archives d'Ypres. Inventaire*. N° 353.

Mais, pour se mettre en possession de son apanage, Mahaut n'attendit pas que cette approbation fût donnée par son frère ; elle s'empressa de faire (1311) acte de foi et hommage à son seigneur et père, en présence de Jean de Namur, son oncle, d'autres seigneurs, de membres du conseil et de clercs du comte Robert; celui-ci donna dès lors à sa fille l'investiture de ces fiefs.

Dès lors on vit arriver à Ypres et se diriger vers « la Motte le comte», de jeunes chevaliers, de nobles barons et d'autres grands seigneurs ; Mahaut, belle, bonne et bien dotée, ne se hâta d'abord pas de faire un choix. Mais, vers la fin de l'an 1313, vint au château du comte son père, Mathieu de Lorraine, duc de Bar; c'était un noble, brillant et beau chevalier ; « me demiselle de Flandre » consentit enfin à lui donner et sa main et son cœur.

La nouvelle du futur mariage se répandit bientôt dans le quartier de S[t] Pierre, puis dans la ville entière, enfin dans les immenses faubourgs de la cité ; grande fut la joie des gens d'Ypres qui chérissaient le vieux comte, si populaire en leur ville, et ne séparaient pas dans leur affection, la jeune fille de son père bien aimé.

Dès que la bonne nouvelle fut notifiée, vers la fête de Noël (1313), aux échevins, réunis en leur chambre échevinale, ces seigneurs de la loi d'Ypres, désireux de s'associer à la joie de leurs co-bourgeois, s'empressèrent de « présenter à me demiselle de Flandre un tonnel de vin » (1), qui coûta onze deniers et demi d'or, valant treize livres

(1) « A Jakeme Trouvé pour j tonnel de vin qu'il vendit à le ville, lequel le ville envoya à me demiselle fille Monsg. de Flandre à le feste de Noël (1313), xj 1/2 deniers d'or valent xiij lb. xvj s. »

seize sous parisis (1) ; puis, peu de jours avant les fêtes du mariage, « le samedi, après le pasque florie (2), velle de la saincte paque (3), » ayant appris que « me demiselle, fille Monsg. de Flandre tenoit court à la Motte le comte, » soit pour célébrer les fêtes des ses fiançailles, soit pour bien finir l'année (4), nos bons échevins envoyèrent en présent à la jeune fiancée un nouveau tonnel de vin (5).

Mais nos magistrats ne se bornèrent pas à faire ces présents ; pour donner au comte Robert des témoignages de leur affection, ils sollicitèrent et obtinrent la faveur de célébrer les noces de la jeune princesse aux frais de la commune d'Ypres, en leur Halle et chambre d'échevins, où depuis peu d'années ils tenaient leurs séances ordinaires.

Au commencement du XIVe siècle, déjà comme aujourd'hui, pas de fêtes à Ypres, sans banquet ; aussi l'échevinage résolut-il d'offrir un diner, à l'occasion des noces de la gente Mahaut.

Il était d'usage, à cette époque, de célébrer les fêtes nuptiales, les relevailles et les baptêmes, avec une solennité extrême et de faire alors des dons considérables. Les dépenses que ces fêtes occasionnaient aux bourgeois, étaient si excessives que l'assemblée, nommée la grande communauté d'Ypres, crut, quelques années plus tard (1371 N. S), devoir faire une keure pour prévenir et réprimer ces abus (6).

---

(1) D'après Gheldolf, la livre parisis représentait à cette époque une valeur de plus de vingt francs de notre monnaie actuelle.

(2) *Pasque florie, pasca ramorum*, dimanche des Rameaux, *palmzondag*.

(3) En 1314 (N. S.), la fête de pâques fut célébrée le 7 avril.

(4) Le samedi avant pâques, dernier jour de l'année 1313 (V. S), tombait le 6 avril 1314 (N. S.)

(5) *Archives d'Ypres. Compte de* 1313—1314.

(6) *Archives d'Ypres. Inventaire.* N° 626. Keure ou ordonnance sur les

Mais en 1314, les échevins suivirent encore les usages du temps et jamais peut-être, fêtes nuptiales ne furent célébrées à Ypres avec plus de splendeur que les noces de Mahaut.

Bientôt « tout Ypres » est en mouvement ; la Halle et la chambre des échevins sont remplies d'ouvriers. Des « vallés (1) ramonent et font biel (2) » la Halle aux draps ; des charpentiers y « carpentent des taules (3) et chose qui y affiert » ; six « pinres » (4) et d'autres « pinres de le leet » (5) apportent du bois de sapin et d'autres bois de diverses essences et dimensions, des clous de toute espèce et grandeur, en un mot tous les matériaux nécessaires pour organiser « le feste dou mariage me demiselle Mahaut. »

Ces matériaux et les salaires des ouvriers furent payés

---

dons de mariages, relevailles et baptêmes, faite par les échevins, le collége des XXVII et les chefs-hommes (*upperghezwoorne*) des métiers, composant déjà l'assemblée dite *groot gemeente*. Cette keure, publiée le lundi de la semaine de la passion 1370 (1371 N. S.) est imprimée *in extenso* dans les *Inventaires* de M. DIEGERICK. T. II, p. 399.

(1) *Vallés*, valets, ouvriers.

(2) *Ramoner*, *faire biel*, nettoyer, *schoon maeken*.

(3) *Taules*, tables pour le banquet.

(4) *Pinres*, du flamand *pynders*, hommes de peine.

(5) *Pinres de le leet*, débardeurs qui se tenaient sur les quais de l'Yperlée et y déchargeaient les bâteaux. Le bassin ou port (*kom*) de cette rivière se trouvait alors (1314) sur la petite place qui portait et a conservé le nom de *leet*. — Une grande grue (*kraen*) était établie devant l'église de St Martin, en face du grand escalier (*steger*) qui conduisait au porche de cette église. Ces débardeurs formaient une corporation particulière et l'on nommait à Ypres *kraenkinderen*, ceux qui étaient particulièrement chargés de manœuvrer la grue.

Par lettres données à Courtrai, la nuit de Mai 1311, Robert de Béthune avait autorisé les Yprois à approfondir « l'Yper » et à creuser, à côté de cette rivière, un canal — qu'on nomma *zilinc* (*zydelinck*) — destiné au transport par bâteaux (*eschutes*) des marchandises, telles que vins, laines, grains, poissons, etc., etc. Ces bâteaux purent dès lors charger et décharger ces marchandises à Ypres sur le *leet*, en payant un droit dont Guillaume li Pisson (*de visch*) fut, par les mêmes lettres, chargé de fixer le montant. *Archives d'Ypres. Inventaires*. No 294.

par les trésoriers (1), le samedi après le jour de mai (2) et le samedi après le jour S[t] Nicolas en mai 1314.

Dès que ces travaux sont achevés, on décore les Halles.

Le peintre en titre de la ville (*dienaer vander stede van de schilderie*) était ordinairement chargé, à cette époque, et même aux siècles suivants, d'exécuter ces décorations passagères et de circonstances.

Maistre Henri Manin qui fit, de 1311 à 1330, d'importants « ouvraiges de paincture et estoffaiges » (3) pour le compte de la ville, remplissait alors, croyons-nous, cet emploi ou

---

(1) « Le samedy après le jour de may (1314.) »

« A v vallés qui ramonèrent le Halle pour les noches me demiselle fille au Conte de Flandre, cascun pour i jour . . . . v s. »

« Le samedi après le jour S[t] Nicolay en may. »

« A xi carpentiers qui carpentèrent sour lis halles les taules (*tables*) et chou qui i affiert pour le feste dou mariage me demiselle Mahaut, fille au Conte de Flandre, qui i tint sa feste, cascun pour iiij jours et à i autre pour i jour et demi. . . . . iiij lb. xj s. iiij d. »

« A vj pinres cascun pour iij jours qui aidèrent à porter le bos et chou qui i affert à le dite feste. . . . . xxxvj s. »

« A autre pinres de le leet pour porter bos et che qu'il i affert. . iiij s. x d. »

« Pour le bos usé sous le Halle à le dite feste à scavoir est lxvij pièches de bos de sapin et iiij middelhouten (*a*) . . . . vij lb. xj s. iiij d. »

« Pour vj c. de middelnagle . . . . xij s. »

« Pour j millier de lassenagle et pour xc c. de lukenagle et pour j millier de veinsternagle et j millier de lotnagle (*b*) . . . . xxx s. »

(*a*) Middelhouten, terme de charpenterie.

(*b*) Diverses espèces de clous ayant chacun leur usage particulier.

(2) *Le samedy après le jour de may.* — En 1314 la lettre dominicale était F, la lettre B correspond au 1[r] mai ; donc on a en descendant

F Dimanche (5 Mai)
E Samedi (4 Mai)
D Vendredi (3 Mai)
C Jeudi (2 Mai)
B Mercredi (1 Mai)

En remontant on voit que le samedi après le jour de mai correspond au 4 de ce mois.

(3) *Archives d'Ypres.* — Comptes 1311, 1314, 1317 et 1330.

ou office. Ce fut probablement lui que les échevins chargèrent, en 1314, d'orner leur Halle et leur chambre, pour les fêtes du mariage.

Quel que fût l'auteur de ces ornementations, il eut l'excellente idée de leur donner un cachet exclusivement local ; c'est en effet la grande draperie d'Ypres qui en fournit tous les éléments.

La puissante corporation des drapiers livra les draps dont on se servit pour cacher les grands murs des vastes salles de la Halle ; ces draps doublés de grosse toile ou canevas (*bast*) (1), disposés avec goût et cousus les uns aux autres, simulaient des tapisseries de haute lisse.

On suspendit des « estainfors (2) aval les masières » (3), c'est-à-dire devant les échoppes garnies de rayons, où l'on entreposait les étoffes, en attendant le jour de la « Fieste » (4) et l'on étendit d'autres « estainfors en lieu de carpites » (5) sous les tables « là on seoit au disner. »

Tous ces préparatifs étaient achevés, sans doute deux jours avant la fête, car deux valets, Hanin Darde et Thierkin de le Pipe (6), demeurèrent pendant deux nuits dans la Halle, pour veiller sur ces décorations que le feu ou la malveillance auraient pu détruire ou détériorer (7).

---

(1) *Bast*, ancien mot flamand, signifie écorce (*cortex*), par extension grosse toile faite avec du fil de chanvre ou d'aloës.

(2) *Estainfors*, draps très solides, doubles draps. (*Livre des keures de la draperie* aux archives d'Ypres.)

(3) *Masières*, du latin *mansio*, demeure, chambre, échoppe.

(4) *Fieste*, grande foire que les communes privilégiées avaient droit de tenir une ou deux fois par an.

(5) *Carpites*, carpettes, tapis mobiles.

(6) Un cureur des puits de la ville, *pipemeester* ou *piperuymer ?*

(7) « A Hanin Darde pour bast et pacgaren d'aiguilles, pour portage des draps et pour reporter, pour le cous de Hanin Darde et de Thierkin de le Pipe qui demorèrent sour le Halle pour IJ nuits . . . . VIIJ s. VJ d. »

Les vastes salles ou galeries de la Halle d'Ypres présentaient donc le jour de la fête, un aspect à la fois grandiose et pittoresque. Pour les décorer, on avait pu choisir de riches étoffes de teintes différentes, car au commencement du XIVe siècle, nos tisserands fabriquaient encore de quantités immenses (1) de draps de diverses espèces (2) et nos teinturiers, dont la renommée s'étendait « en tous pays et même au delà des mers » (3), donnaient à ces tissus les couleurs les plus vives (4) et les plus variées (5).

Le peintre de la ville qui dirigea ces travaux décoratifs en 1314, put ainsi mêler gracieusement aux draps blancs, ou non teints (*ruwe*), des draps bleus, noirs, verts, sanguins ou rayés et surtout de magnifiques draps écarlates (*scarlaken*), dont nos drapiers Yprois avaient alors le monopole (6).

La vue de toutes ces belles étoffes, suspendues le long des murs ou étendues sur le pavement de la Halle, donna, on n'en peut douter, aux nobles étrangers conviés à « la

« Pour dras estainfors qui furent pendus aval les masières et estendus sour le Halle en lieu de carpites là on seoit au disner, IIIJ d. d'or valent V lb VIIJ s. »

(Archives d'Ypres, compte 1314.)

(1) En 1302, un seul marchand, Pierre de Calemiers, acheta 278 pièces de draps teints pour 2818 livres 2 sous, et 301 draps blancs, à l'usage des arbaletriers, qu'il paya 2514 l. 13 s. 7 d., (*Archives d'Ypres. Inv.* No 228.)

(2) Pour les diverses et nombreuses espèces de draps fabriqués à Ypres, voir le livre des keures de la draperie.

(3) Mêmes keures et LAMBIN. *Mémoire*, p. 29.

(4) D'après la tradition, des auteurs et même des poètes, la teinturerie d'Ypres dut autrefois sa renommée aux eaux de l'Yperlée et Sanderus nous apprend qu'on se servait encore de ces eaux pour teindre les draps à son époque, c'est-à-dire au milieu du XVIIe siècle.

« Ipreletum, hic amnis... est commodus parum, nisi quod ad tincturam pannorum serviat » (SANDERUS T. 1, p. 336, 2e col.)

(5) Pour les diverses couleurs des draps d'Ypres, voir la keure déjà citée

(6) *Keure de la draperie* et LAMBIN. *Mémoire*, p. 27 et suiv.

feste dou mariage » une haute idée de la grande draperie d'Ypres, de sa prospérité et de la perfection de ses produits.

C'est dans le palais de l'industrie Yproise, ainsi splendidement décoré pour la circonstance, que fut servi le diner offert par la commune, le jour des noces de Mademoiselle de Flandre.

La table d'honneur était placée, croyons-nous, dans la chambre des échevins ; c'est là en effet que, dès le commencement du XIV[e] siècle, nos magistrats recevaient les personnages de distinction qui visitaient leur ville, c'est là qu'en 1310, ils offrirent des « épices (1) et du vin Rhinois (2) à l'archevêque de Rheims, quand il vint veoir le Belefroy » (3).

Il est donc permis de croire qu'à cette table placée sur « un estainfors en lieu de carpites » et garnie de la brillante argenterie de la ville (4), peut-être aussi de celle du comte (5), « seoit au disner la gente Mahaut », entre Mathieu de Lorraine, son époux, et Robert de Béthune, son père ; les plus nobles dames, d'illustres princes, des barons, de preux chevaliers et de puissants seigneurs de la loi d'Ypres prirent place sans doute aussi à cette table d'honneur.

Mais d'autres tables étaient dressées dans les diverses salles de la Halle et notamment, d'après nos comptes, dans « la Halle des draps tains. » On donnait ce nom à

(1) *Épices*, dragées

(2) *Vin Rhinois*, vin de Rhin.

(3) Compte de la ville, cité par LAMBIN, *Messager des sciences etc.* — *Gand*. 1836. page 186.

(4) La commune avait son argenterie propre. Comptes de la ville — passim

(5) Inventaire des joyaux et argenterie de Robert de Béthune, donnés en gage et déposés dans la trésorerie du Beffroi d'Ypres, en 1319. (*Archives d'Ypres. Inventaire*. N° 419).

l'aile de la Halle, où l'on entreposait les draps prêts à être mis en vente. Les fenêtres de cet entrepôt, à cause de sa destination spéciale, étaient garnies, non de simples volets en bois de chêne, comme les fenêtres des autres galeries du monument, mais de « voire » (1) et même de verrières (2), c'est-à-dire de verres colorés.

C'est probablement parce que les convives y devaient être ainsi mieux à l'abri des intempéries de l'air que, « la on devait mangier à le feste ».

Les invités, — des officiers, des gens du comte et d'autres seigneurs, des chevaliers et des bourgeois d'Ypres — qui prirent place aux tables dressées dans cette aile de la Halle, étaient très-nombreux, si l'on en juge par la quantité de vaisselle dont on y fit usage. Thierry Wouterman et Lammin le Sceutelaire fournirent en effet le premier quatre cents et le second, deux cents « escueles mis sur le Halle des dras tains », vaisselle probablement en poterie et louée, en tous cas grossière, car, pour les six cents « escueles », il ne fut payé que trente six sous parisis (3).

Nous n'avons trouvé dans nos archives aucun autre détail ni sur la cérémonie du mariage de Mahaut, ni sur la fête de ses noces, ni sur le diner où probablement la plus franche cordialité ne cessa de régner un instant. Nos trésoriers indiquent souvent, avec un soin extrême, la nature, les

(1) *Voire*, verre.

(2) « A Pieron Peereboom pour j verriere fait en le Halle des draps tains, viij s » (*Archives d'Ypres*, compte 1317).

(3) « A Thierry Wouterman pour iiij c. escueles mis sour le Halle des dras tains là on devoit mangier à le feste et à Lammin le Sceutelaire pour ij c escuelles mis aussi sour le Halle des dras tains, xxxvj gros valent xxxvij s. » (*Archives d'Ypres*, compte 1314.)

quantités, les qualités et le prix des comestibles et des boissons consommés si fréquemment dans la chambre des échevins, à la Halle et même sur le Beffroi (1). Mais ils ont oublié de nous donner le menu du grand diner offert à Mahaut, en 1314. Oubli regrettable ! Car ce document permettrait d'apprécier les talents culinaires du maître cuisinier de la commune et donnerait une haute idée des quantités, à peine croyables, de victuailles et de « breuvaiges » que nos ancêtres consommaient lors de leurs interminables banquets officiels, au bon vieux temps, spécialement au commencement du XIVe siècle, puis à l'époque de la domination Bourguignonne et même plustard. Le seul détail que nous trouvons sur ce point, dans notre compte, c'est que nos échevins présentèrent à mademoiselle de Flandre, quand elle se maria, un tonnel de vin Rinois (2) et deux *bues* (3) avec le dit vin (4).

Ce tonnel de vin du Rhin coûta vingt huit livres et dix huit sous parisis ; c'était donc du vin de luxe et qui fut sans doute offert aux grands personnages assis à la table d'honneur.

Quant aux deux bœufs (*bues*), donnés par la ville, probablement parce que le receveur de l'*espier* (5) n'avait pu

(1) Voir les comptes de la ville.

(2) « Item pour j tonnel de vin Rinois qui fu présenté à mademoiselle de Flandre quant elle se maria. . . . . xxviij lb. xviij s. »

(3) *Bues*, bouez, bouyez, *boves*, bœufs. (*Dictionnaire du vieux langage françois*)

(4) « Item pour ij bues qui furent présenté à me demiselle de Flandre avoec le dit vin. . . . . xxxij lb. viij d. »

(5) *Espier* — en flamand *spiker*, en latin *spicarium* de *spica*, épi — redevance féodale due pour la cuisine du comte, quand il séjournait dans l'une ou l'autre localité de son comté. L'administration de l'*espier* formait une administration spéciale. — Pour le *spiker* ou *s'gravenrecht* à Ypres, voir notre *Conseil de Flandre* (*Annales de la West-Flandre*, V, p. 126.)

fournir toutes les victuailles nécessaires aux gens du comte, ils furent servis aux convives qui mangèrent dans la Halle des draps teints.

Beaucoup de nobles dames et d'illustres seigneurs assistèrent à ces fêtes nuptiales, mais aucun de ces grands personnages n'y fut plus remarqué que Monsgr. Henri de Flandre, oncle de Mahaut (1). Preux et vaillant chevalier comme ses frères, Philippe de Thiette et Gui de Namur, Henri était allé chercher aventures en Italie ; il y avait bravement combattu, sous la bannière impériale, et, pour récompenser sa vaillance, l'empereur (Henri VII de la maison de Luxembourg) lui avait donné le comté de Lodi.

Après la mort de cet empereur (24 aout 1313) qui fut empoisonné, dit-on (2), Henri était revenu « de là les mons » et se trouvait à Ypres en 1314 ; son nom était très populaire en Flandre, car la renommée y avait apporté le récit de ses prouesses et le soir, à la veillée, les bourgeois racontaient à leurs enfants les faits et gestes merveilleux du chevalier Flamand.

Henri de Flandre devait donc attirer tous les regards « quant il vient premièrement à Ypres après chou que il estoit revenus de la les mons, quant li emperes fu mors » (3).

Grande fut la foule d'étrangers — bourgeois et manants — qui se trouvait à Ypres, durant les fêtes du mariage. Aussi, pendant les quatre jours que durèrent ces fêtes, les échevins prirent-ils des mesures spéciales, pour assurer le

(1) Il était fils de Gui de Dampierre et d'Ysabeau, Comtesse de Namur, donc frère consanguin de Robert de Béthune.

(2) Kervyn. *Histoire de Flandre.* T III, p. 54.

(3) *Archives d'Ypres*, compte 1314. (N. S.)

maintien du bon ordre. Cinquante quatre valets furent placés (*jurent*) (1) aux portes « pour garder de tous débas la feste »; on adjoignit dix autres valets aux *scerrewelters* (2) de la commune, chargés, en temps ordinaire, de faire la police en ville (3), et un veilleur spécial, Thiery Balgh, reçut ordre de faire le guet au Beffroi et « de garder le cloke » (4); cette dernière mesure n'était pas moins utile que les autres, car les gens des métiers, toujours agités, alors qu'ils chômaient et qu'il y avait foule en ville, auraient pu, comme en d'autres circonstances (5), s'emparer du Beffroi et du *clokeluidershuus*, puis « sonner les clokes à leur volonté, » pour appeler *li dou Commun* et provoquer ainsi des *Waepenynghen*, tumultes et des troubles.

D'un autre côté, les incendies étaient fréquents et toujours désastreux à cette époque (6), mais plus à redouter encore, quand la ville était encombrée d'étrangers, qu'en temps ordinaire. Thiery Balgh « jut (7) » donc aussi au Beffroi, afin de pouvoir signaler éventuellement le feu au moyen de son porte-voix et de sa lanterne ou de son drapeau (8).

C'est encore afin de pouvoir, en cas d'incendie, combattre

---

(1) *Jurent*, du vieux verbe francais *gésir*, *gir*, être couché, par extension, placé.

(2) *Scerrewelters*, par corruption de *schade beletters*, agents de police.

(3) « A LIIIJ vallés qui jurent as portes pour garder le feste de tous débas et pour X autres vallés qui alèrent avecq les autres scerrewetters cascun pour IIIJ jours. . . . . XXV lb. XIJ S. »
Archives d'Ypres, compte 1314. (N. S.)

(4) « A Thiery Balgh qui jut sour le beffroi et garda le cloke. XIIJ S. IIIJ d »

(5) Voir *Archives d'Ypres. Inventaire*. N° 588.

(6) Voir notre notice sur *l'incendie de la Halle d'Ypres en* 1498. — *Annales de la société de la West Flandre*. T. VII p. 157.

(7) Encore du verbe *gésir*.

(8) *Archives d'Ypres. Keures dou fu.*

promptement le feu, que l'échevinage ordonna, en 1314, aux *boinnes* (1) *gens de mettre euwe* (2) *devant leur huys* (3) ; Hanin de Marc chevaucha tout un jour en ville, pour assurer l'exécution de cet ordre (4) ; chaque fois que des fêtes, des foires etc., etc.. attiraient la foule à Ypres, les échevins faisaient ainsi placer de grandes « tines » pleines d'eau, devant les maisons des bourgeois. Cette prescription est souvent répétée dans les registres des ordonnances.

Nous avons dit qu'il était d'usage au XIV[e] siècle, d'offrir aux jeunes époux, des dons considérables et la commune faisait souvent de beaux et riches présents, à l'occasion de leur mariage, aux enfants des comtes de Flandre, des vicomtes d'Ypres (5) ou d'autres grands personnages, parfois même à des seigneurs de leur famille.

En 1314, nos échevins observèrent généreusement cette bonne coutume. « Le lendemain que me dimiselle Mahaut fut espousée » ils lui présentèrent en don de mariage, « quatre hanas (6) d'argent à piet et à couvercle tout souroré et ommaillet (7) » qui coûtèrent cent quatre livres et onze sous parisis (8).

---

(1) *Boinnes gens*, Bourgeois notables.

(2) *Euwe*, eau.

(3) *Huys*, porte, de là huis clos — *huys* en flamand, maison.

(4) « A Hanin de Marc pour le liewage d'un cheval d'un jour, qu'il chevaucha aval le ville pour commander à mettre euwe devant les huys des boinnes gens. . . . . IJ S. »

(5) « Gegheiven.... die Burchgraveneide van Ypre t'harer brulocht VJ scalen.... It. van den fachoene.... mitgaders den fachoene van der wapene van der stede comt al LVIJ l. XVIJ s. » Compte de la ville 1406.

(6) *Hanas*, hanap, grand vase muni d'une anse.

(7) *Ommaillet*, émaillé.

(8) « Item pour IIIJ hanas dargent à piet à couvercle tout sourorée et ommaillet, pesèrent XXII 1/2 mares dont le mare cousta IIIJ d. d'or et VJ gros tournois, présenté à la dite me demiselle lendemain que fust espousée, de par la ville valent. . . . . .CIIIJ lb. XJ S. »

Archives d'Ypres. Compte 1314 N. S.

Nos magistrats ne bornèrent pas là leurs largesses. Outre l'apanage dont il a été parlé, Robert de Béthune avait promis, d'après d'Oudegherst (1), de donner à sa fille Mahaut une dot de « trente mille livres forte monnaye, à trois paiements »; le comte Robert n'était pas riche : souvent il dut solliciter des dons de courtoisie de la ville et lui faire des emprunts (2). Nos échevins s'engagèrent à payer au comte, quatre mille livres « en aieuwe (3) dou mariage me demiselle Mahaut, sa fille » et lui remirent, dès le lendemain de la noce, un premier à compte de seize cents livres parisis (4).

Henri de Flandre, comte de Lodi, était trop populaire et sa renommée était trop grande pour qu'on pût l'oublier ! nos magistrats lui présentèrent, au nom de la ville, « un hanaep à piet et à couvercle d'argent suroreit et deux ponchonnes (5) d'argent à fontaine » qui coûtèrent quatre-vingt deux livres et huit sous parisis (6).

Le nom de Mahaut est, à dater du jour de son mariage, cité plus d'une fois dans l'histoire de la Flandre, mais nous n'avons pas à écrire ici la biographie de Madame la Duchesse de Lorraine et de Bar. Il nous suffit d'avoir résumé les détails inédits que nous avons trouvés dans nos archives

(1) Edition Lesbroussaert, T. II p. 343.

(2) *Archives d'Ypres Inventaires* No 269, 325, 327, etc., etc.

(3) *Aieuwe*, aide, subside.

(4) « It. paiet à Monsg. le Conte de Flandre des IIIJ m. lb. que la ville d'Ypre lui promist en aieuwe dou mariage me demiselle Mahaut sa fille. XVJ c. lb. »

(5) *Ponchonnes à fontaine*, vases à eau ou à vin avec robinet.

(6) « Le samedi après les paques flories (1314) (N. S.). A Mons. Henri de Flandre, pour J hanaep à piet à couvercle dargent souroreit qui pesa VIIJ marcs et demi et VJ esterlins, et pour IJ ponchonnes dargent à fontaine qui pesent VJ marcs et V looden que la ville lui envoya quant il vient premièrement à Ypres après chou que il estoit revenus de là les mons quant li emperes fu mors . . . . LXXXIJ lb. VIIJ s. »

sur « les noches de la gente Mahaut » fille de Robert de Béthune, comte de Flandre, aux Halles d'Ypres, en 1314.

ALP. VANDENPEEREBOOM.



Annexe.

Lettres par lesquelles Robert de Béthune, comte de Flandre, donne à sa fille Mahaut l'ancien fief du seigneur d'Espire, situé en la terre de Furnes et la paroisse d'Elverdinghe. (4 Mars 1312 N. S.)

A tous ceus qui ces lettres verront, Jehan Loncle, garde de la prévosté de Paris, salut. Sachent tuit que nous l'an de grâce mil ccc et vint-deux, le mardi avant Pasques flories, veismes les lettres le conte Robert de Flandres, que Diex absoille, sééllées de son séel, sicomme il appert, contenant la fourme qui s'ensuit : Nous Robert cuens de Flandres, fesons savoir à tous ceaus qui ces présentes lettres verront et orront. Comme li manage le seigneur de Espire, gisant en la terre de Furnes et en le paroisse de Elleverdingues et toutes les revenues, rentes, haute justice et basse, et toutes les appertenances appertenans à la diete meson en le paroisse de Flamertingues et en le paroisse de Neuve-Eglize, et tout ci avant comme il et ses antessesseurs l'ont tenu en fié et en homage de nous et de noz antécesseurs contes de Flandres, comme de seigneur souverain, sont escheu par loy et par droit de jugement des eschevins dou terrouer d'Ypre, par le rapport que il eurent et raportèrent de leur chief les eschevins dou Franch de Bruges en no main

et à no taulle à perpétuité; Nous, de grâce espéciale, donnons et ottroions, avons donné et ottroiet à no très-chière et amée fille Mahaut de Flandres ledit manage et fief, rentes, revenues, haut justice et basse et quant que il y appartient, à tenir lui et ses hoirs perpétuèlement de nous et de noz hoirs contes de Flandres, à le coustume et au usage et le droiture que audit manage et fief appartient. Et permectons encore pour nous et pour nos hoirs contes de Flandres, à no dicte chière et amée fille et à ses hoirs ledit manage et fief et quant que y appertient à warandir, tenir ferme et estable, bien et soufissamment, à touzjours, par ce manière et condicion que, se il aveint que no dicte chière et amée fille alast de vie à mort et trespassat de cest siècle sanz avoir hoir carnel de son cors, que lediz manage et fief et quanque il y appertient doit revenir à nous et à noz hors contes de Flandres. Et duquel manage et fief et de toutes les appendances no dicte chière et amée fille nous at fait et entrée et par devant noz hommes, et l'avons receut en homage en le présence de no chier et amé frère Jehan, conte de Namur, et de no amé cousin Jehan, seingneur, fiaulles, maistre Nichole de le Pierre, no clerc et de no conseil, et Gillon de Hertsberghe. Par le tesmoing de ces lettres ouvertes, séellées de no séel. Faict et donné à Ypre, le jeudi après les Brandons, l'an de l'Incarnation mil ccc et onze. Et nous on transcript de ces lettres avons mis le séel de la prévosté de Paris l'an et Jehan (*sic*) dessus dit.

P. Danet

(Sceau brisé attaché à une bandelette de parchemin. *Archives de l'état à Bruxelles.* Trésorerie des chartes de la chambre des comptes de Flandre. Carton intitulé *Ypres*.)

POÉSIE.

A UNE ENFANT.

Ma petite Marie
Que Dieu veuille bénir,
Dans mon âme attendrie
Brille ton souvenir.

Ces vers que je crayonne
Ici, bien loin de toi,
L'amitié te les donne ;
Marie, écoute moi.

Sous l'aile de ta mère,
Loin d'un monde trompeur,
Vis, grandis et prospère,
Belle comme une fleur.

Mon enfant, sois bien bonne,
Car, vois-tu, la bonté,
Bien mieux qu'une couronne,
Rehausse la beauté.

Et le soir, quand un ange
Vient te fermer les yeux,
Te donner en échange
Les doux rêves des cieux ;

Ou bien lorsque l'aurore,
De ses reflets tranchants,
Vient t'embellir encore,
Et réveiller tes chants.

Vers le bon Dieu, Marie,
Laisse envoler ton cœur ;
Espère, attends et prie,
C'est là ton vrai bonheur.

Marie, un jour, la riante jeunesse
Viendra de fleurs couronner tes cheveux ;
Un jour, ta bouche, en un moment d'ivresse,
Murmurera de bien tendres aveux ;
Relis alors ces vers que ton enfance,
La paix des champs et ta douce innocence
Ont inspirés à mon cœur enchanté ;
Et puisses-tu, dans ton humble village,
Avoir toujours le bonheur en partage,
Et vivre au sein de la tranquillité.

L'ENFANT DU PAUVRE.

L'automne encor, d'une main languissante,
Vient effeuiller nos arbres et nos fleurs ;
Soleil si doux quand la feuille est naissante,
En nous fuyant, vous attristez nos cœurs.
Bientôt, hélas ! tout blanchi pas la neige,
Le toit de chaume abritera l'oiseau :
Enfant du pauvre, ah ! que Dieu te protége,
Qu'il daigne aussi veiller sur ton berceau.

Sous des lambris resplendissants de flamme,
Bientôt des jeux, des chants pour chaque jour :
Bonne est la vie, enivre-toi, mon âme,
De doux parfums et de rêves d'amour !
Jeunesse heureuse, au sein de l'opulence,
Sachez pourtant qu'il est un sort moins beau :
Pour tout amour, bien souvent l'indigence,
Seule est assise au chevet d'un berceau.

Heureux celui qui connaît le doux charme
Que l'on éprouve, en calmant la douleur ;
Heureux qui peut essuyer une larme
Que la souffrance a fait monter du cœur.
Ah ! franchissons ces seuils où la misère
Fait de la vie un pénible fardeau ;
Portons la joie au cœur de cette mère,
Seule, et sans feu, près d'un triste berceau.

Ces pauvres vers que la pitié m'inspire,
Accueillez-les, mes amis généreux ;
Vous le savez, toujours ma faible lyre
Ne sut chanter que pour les malheureux.
Sa voix plaintive, en émouvant votre âme,
Veut de la faim éloigner le fléau :
L'aumône aussi, comme une douce flamme,
Peut ranimer l'enfant dans son berceau.



LE RÊVE DU BONHEUR.

Je ne vous connais pas, vous dont le doux sourire
Semble un rayon divin pour moi venu des cieux ;
Et pourtant je voudrais au socle de ma lyre
Graver avant le mien votre nom gracieux.
L'onde ainsi suit sa pente, et, vers sa jeune mère,
L'enfant se penche heureux pour cueillir un baiser ;
Ainsi mon cœur toujours aime, croit et espère,
Et cherche le bonheur sans le réaliser.

Est-ce vous, ange tutélaire,
Qui venez me montrer le ciel ;
Dans ma coupe toujours amère
Jeter une goutte de miel.
Etes-vous la céleste flamme
Qui doit purifier mon âme
De ses incessantes douleurs ;
Comme on voit la douce rosée,
Sur la terre fertilisée,
Ouvrir le calice des fleurs.

Je vous ai vue, à votre aurore,
Indifférente et belle enfant,
Comme une fleur qui vient d'éclore
Donne son parfum au passant.
Je vous ai vue, et votre image,
Toujours trompeur et doux mirage,
Fuyait sous mes regards discrets ;
Votre paisible indifférence,
A mon cœur imposant silence,
Ne me laissa que des regrets.

Dans son beau ciel d'azur, l'étoile
Bien loin de nous brille à nos yeux ;
Ainsi le bonheur se dévoile
Insaisissable et radieux.
Ainsi vers vous vole mon âme,
Mon front se relève et s'enflamme,
Et je vous désire à genoux :
Est-ce encore l'espoir éphémère
Qui m'inspire et me désespère,
En entraînant mon cœur vers vous.

Ah ! s'il en est ainsi, laissez-moi mon calvaire,
Laissez-moi ma douleur et mon reste de foi ;
Pitié ! n'animez plus mon âme solitaire,
Ne laissez plus monter vos doux regards vers moi.
Je n'aurai pas connu cette joie enivrante
Qu'à mon crédule cœur promettait l'avenir ;
Et dans le ciel, un jour, mon âme seule, errante,
N'aura qu'un bien doux rêve, hélas ! pour souvenir.

LE CŒUR NE VIEILLIT PAS.

Enfant, on dort sur le sein de sa mère ;
On est heureux bercé par ses doux chants ;
Sur ses genoux, on redit sa prière,
Et sa tendresse éveille nos penchants.
Elle n'est plus, son image chérie,
Là, dans nos cœurs, reste jusqu'au trépas.
Des souvenirs, voilà toute la vie :
Nous vieillissons, le cœur ne vieillit pas.

Vient la jeunesse au front orné de roses :
Tout s'embellit dans notre ciel si pur.
A nous parfums des fleurs fraiches écloses,
A nous beaux jours de soleil et d'azur.
Mais vous fuyez, heures si fortunées,
Vous vous fanez, pauvres fleurs, sous nos pas,
L'aile du temps fustige nos années ;
Nous vieillissons, le cœur ne vieillit pas.

Tout passe et fuit, la joie et l'espérance,
Les doux soleils, les printemps et les fleurs ;
Tout passe et fuit, et souvent la souffrance
Seule, survit à nos divins bonheurs.
Mais j'aperçois une étoile qui brille,
Vers mon foyer elle guide mes pas :
Béni soit Dieu ! c'est là qu'est ma famille ;
Ah ! je le sens, le cœur ne vieillit pas.

Chaque printemps ramène l'hirondelle,
Au même abri, berceau de ses amours ;
Le doux zéphir rapporte, sur son aile,
Les jeunes fleurs, ce luxe des beaux jours.
Notre printemps à nous, ce n'est qu'un rêve,
Puis, au réveil, nous nous sentons bien las ;
Sous notre toit attendons qu'il s'achève :
Là seulement le cœur ne vieillit pas.

Et quand un jour la neige enfin décore
Nos fronts ridés par le nombre des ans,
A notre soir, nous revoyons l'aurore
Illuminer le toit de nos enfants.
Au milieu d'eux notre étoile scintille,
Et leur amour nous enchaîne ici-bas :
Oui, le bonheur réside en la famille,
Là seulement, le cœur ne vieillit pas.

ALBERT DENOYELLE.

SERVICE FUNÈBRE

DE MONSGr. PHILIPPE (LE BON),

DUC DE BOURGOGNE,

célébré en l'Église de St. Martin à Ypres.

1467.

Autrefois, quand le décès d'un souverain du pays leur était officiellement notifié, les échevins de nos grandes communes flamandes s'empressaient toujours de faire célébrer, dans la principale église de leur ville, un service funèbre pour le repos de l'âme du redouté prince qui avait été leur « droicturier » seigneur.

De beaux et grands ouvrages — illustrés souvent de magnifiques gravures, — donnent la description et retracent les tableaux de ces imposantes solennités aux XVIIe et XVIIIe siècles, mais on possède moins et même peu de renseignements sur les pompes funèbres organisées en

pareilles circonstances au siècle précédent, surtout dans des villes secondaires, ou qui, comme Ypres, avaient perdu leur ancienne splendeur.

Nous croyons donc pouvoir résumer ici quelques détails sur le service funèbre célébré, au mois de juin 1467, à Ypres, en l'église de St-Martin, pour le repos de l'âme de Philippe le Bon, jadis duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., etc. Ces détails, qui ne sont pas dénués d'un certain intérêt, sont donnés par nos comptes communaux (1) et par une (2) de nos chroniques.

Pieter Van de Letewe — auteur de cet écrit — n'est pas, comme d'autres, un chroniqueur fantaisiste, c'est au contraire un de nos meilleurs et de nos plus consciencieux annalistes; il vivait au milieu du xve siècle et assista probablement au service funèbre dont il nous a laissé la description ; son récit mérite donc, comme notre compte de 1467, pleine et entière créance.

Vers la fin du mois de juin de l'an 1467, arrivait de Bruges à Ypres un messager, tout de noir habillé ; sur ses vêtements de deuil étaient brodées les armoiries de Bourgogne ; introduit dans « la chambre des échevins sur la Halle », l'envoyé ducal déposa respectueusement sur le

---

(1) Archives de l'état à Bruxelles. — Compte de la ville d'Ypres. 1467.— Ce compte ne se trouve plus dans nos archives locales ; comme tous ceux de 1409 à 1498, il a été détruit par l'incendie de 1498. — Voir dans les *Annales de la West-Flandre,* (T. VII p. 157—180) notre notice sur ce sinistre.

(2) *Vernieuwing der wet van Ypre* door Pieter Van de Letewe.—La première partie de ce MS. a été publiée en 1863 par Mr. I. Diegerick.

« buffette (1) » une dépêche à l'adresse des bailli, avoué et échevins de la ville.

Par cette lettre, datée de Bruges, le XVIII[e] jour de juin 1467, le prince Charles, surnommé plus tard le Téméraire, notifiait à ces magistrats que le duc Philippe, son père, était décédé « le lundi passé XV[e] jour de ce mois, entre neuf et dix heures du soir, en la ville de Bruges; » — il les priait en outre de continuer l'exercice de leurs offices et de « faire, en son nom, ce que besoin sera, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné (2) ».

Le duc Philippe avait, durant son long règne, donné à la ville d'Ypres de nombreuses preuves de sa bienveillance : en 1451, il était venu en aide à la commune « povre et deschue », en y transférant le conseil de Flandre (3) ; pendant les dernières années de sa vie (1465 et 1466), il avait accordé des modérations d'impôts et réduit le montant des aides (4), très élevées, votées par les états et dont Ypres, troisième membre de ces états, devait payer, d'après le *transport de Flandre* (5), une quotité importante; enfin peu de temps avant sa mort, en 1466, il avait encore fait respecter les priviléges de la commune, contre les prétentions de son propre bailli (6) et même contre celles de Henri de Lorraine, évêque de Thérouanne (7).

---

(1) *Buffette*, le bureau, le siége, le tribunal des échevins.

(2) *Archives d'Ypres. Inv.* N° 1007.

(3) Voir notre *Conseil de Flandre à Ypres.* (*Annales de la Société de la West-Flandre.* T. VI, p. 1.)

(4) *Archives d'Ypres. Inv.* N°s 993 et 1002.

(5) *Transport de Flandre*, tableau qui assignait la quote-part des aides et subsides à payer par chaque ville ou généralité du comté.

(6) *Archives d'Ypres. Inv.* N° 1004.

(7) *Archives d'Ypres. Inv.* N°s 996 et 1001.

De leur côté, les magistrats d'Ypres s'étaient toujours montrés reconnaissants ; leurs députés aux états avaient constamment voté les aides et subsides demandés par le duc, la commune s'efforça toujours de payer, dans la mesure de ses ressources, les sommes qui, d'après le transport de Flandre, formaient sa quote part (1) et plus d'une fois les milices Yproises consentirent, sans y être obligées, à marcher sous les drapeaux du duc, au delà des frontières du comté ; c'est ainsi qu'en 1436, on avait vu flotter, sous les murs de Calais, les bannières d'Ypres, à côté de l'étendard de Bourgogne (2).

Notre ville s'était même résignée à assister, en 1453, le duc Philippe dans ses guerres contre les gantois ; elle lui prêta, pour faire cette expédition (*waepening*), des tentes ornées d'écussons aux armoiries d'Ypres ; ces blasons avaient été peints par Ryke Broederlen (3), probablement un des membres de la famille de Melchior Broederlen, en son temps, valet de chambre et peintre du duc Philippe le Hardi (4).

Souvent aussi, comme nous l'avons longuement rappelé ailleurs (5), nos magistrats faisaient aux gens du duc

(1) Voir entr'autres, *Archives d'Ypres. Inv.* Nos 869, 993, 2340 à 2343, 2373.

(2) *Archives d'Ypres.* Les comptes de 1436 énumèrent les écussons, bannières, etc., etc., que France de Wichterne, peintre Yprois, fut, cette année, chargé par la ville, de peindre pour cette expédition

(3) *Archives d'Ypres.* Compte de 1453. Voir notre *Conseil de Flandre, annales de la West-Flandre.* T. VI, p. 85.

(4) M. Michiels dans son « *histoire de la peinture flamande* » et « *l'art flamand dans l'est de la France* » donne de curieux renseignements sur cet habile maître peintre, né à Ypres.

(5) Voir notre *Conseil de Flandre*, déjà cité.

Philippe des largesses considérables et tous les ans, ils donnaient au secrétaire de Monsg^r. un large drap d'Ypres (1).

Au xve siècle, la reconnaissance des populations était encore vivace et durable; durant la vieillesse de Philippe le Bon, les gens d'Ypres n'avaient pas oublié les services que ce prince avait autrefois rendus à leur commune : aussi le deuil fut-il général en cette ville, quand on y apprit que Monseigneur était mort à Bruges.

Dès qu'ils eurent pris connaissance des lettres que leur avait apportées le messager de Charles de Bourgogne, nos échevins, se conformant aux sentiments de leurs co-bourgeois, résolurent de faire célébrer, en l'église de S^t. Martin, un service funèbre pour le repos de l'âme de leur bienfaiteur et des funérailles dignes de ce « grand duc d'occident ».

Jamais les fêtes publiques et les cérémonies officielles n'eurent en Flandre autant d'éclat que sous les règnes des ducs de Bourgogne ; sans parler ici des nombreux étendards, drapeaux, bannières, etc., etc., de toutes formes et de toutes couleurs que l'on faisait flotter toujours, dans les processions religieuses et dans les cortèges civils, sur les monuments et dans les rues,on voyait partout, aux jours de fêtes civiles et religieuses, sur des draperies ou autres décorations de circonstance, une multitude innombrable d'écussons, aux armoiries du duc et de ses nombreuses seigneuries, des états, des villes et des châtellenies, des gildes, des métiers et des corporations. Ces emblêmes héraldiques se retrouvaient aussi dans les églises, quand on y célébrait les funérailles de hauts et puissants seigneurs.

---

(1) *Archives d'Ypres. Inv.* N° 1600.

C'est ainsi qu'en 1420, lors des obsèques du duc Jean Sans Peur, on suspendit dans notre église de Saint Martin trente quatre grands écussons et vingt trois autres moins grands, tous peints aux armes de Bourgogne, par France de Wichterne (1), l'un de nos meilleurs peintres Yprois du xve siècle; l'exécution de ces peintures héraldiques, considérées comme des ouvrages importants, était toujours confiée, à cette époque, non à des peintres vulgaires, mais à des « maistres *pourtraitturewerkere* », c'est-à-dire à des maîtres capables de peindre des figures et des sujets religieux ou historiques.

En 1467, c'est Stassin Van der Weede (*alias* Van der Weyde), alors probablement peintre en titre de la ville, qui fut chargé de peindre les écussons commandés, à l'occasion des funérailles de Philippe le Bon. Van der Weede avait du talent: divers ouvrages de peinture qu'il fit pour la commune le prouvent (2), mais il n'était point, paraît-il, « maistre ès art du blazonnement »; du reste les échevins désiraient faire représenter sur plusieurs écussons les armoiries de toutes les terres dont le duc défunt avait été le seigneur et ces seigneuries étaient si nombreuses qu'un maître peintre, même instruit, pouvait fort bien ne pas connaître dans leurs détails si multiples, tous les métaux, couleurs et charges héraldiques de ces nombreuses armoiries.

---

(1) « France de Wichtere van xxxiiij groote scilden met myns heerens wapene te iiij s. par : tstic.... van xxiij cleine scilden van dezelve wapenen te iij s. par : tstic gehoorboort int selve officie ».

(*Archives du royaume à Bruxelles. Compte de la ville d'Ypres.* 1420.)

(2) Mêmes archives. — Comptes du milieu du xve siècle.

Nos échevins envoyèrent donc leur peintre à Lille, pour y consulter un héraut d'armes. Comme il n'y avait pas de temps à perdre, Van der Weede se hâta de se rendre en cette ville; il fit ce voyage à cheval et ne fut absent que deux jours. Les trésoriers lui payèrent quarante sous pour frais de route et de séjour, ils lui remboursèrent en outre la somme de cinquante sous qu'il avait payée au héraut d'armes de Lille, pour ses honoraires.

Notre maître Yprois avait rapporté des dessins coloriés représentant exactement les blasons de toutes les seigneuries possédées par le duc défunt (1). Dès qu'il fut de retour, il se mit à l'œuvre, pendant que des ouvriers de divers états décoraient l'église et y exécutaient des ouvrages de circonstance.

Stassin Van der Weede peignit un grand nombre de blasons, les uns sur bois, d'autres sur toile, peut-être même sur papier, car, d'après nos comptes, plusieurs de ces armoiries furent collées (*ghelymt*) sur des panneaux livrés par le charpentier Jean Wegmer (2).

(1) « Stassin Van der Weede scilder, die ghesonden was te Ryssele omme de wapenen die hy van alle den landen van minen gheduchten heere overleden, in zynen levenden tyd bezat, over te brenghene, daerom hy vachierde II daghen met een peerde, dus XL s.; daeromme hy ooc ute leide omme de zelve wapenen in scildrye van eenen hyraud die hire meide onledech hielt.... L s. ».

(*Compte de la ville*, 1467, *aux archives de l'État à Bruxelles.*)

(2) « Jan Wegmer, timmerman van ghevrocht te hebbene ant maken van den berden hanghende in den choor daer op de schilden ghelymt zyne vier daghen.... dus... XXXVI s. p. ».

(*Archives générales* et *comptes* cités).

N. B. Un charpentier gagnait donc en 1467 par jour, 9 sous parisis (4 patards 6 deniers), soit un peu plus de fr. 1,47, la valeur intrinsèque du florin de Brabant étant alors de fr, 6,31 et du patard 31 cent. 1/2. Voir CHALON, *Revue de numismatique*, 1871, p. 188.

Un peintureur, Aernout den Waeyere, colora en noir les encadrements et les bois de quarante trois écussons funéraires; il noircit en outre les tréteaux (*stellagie*) et les bobêches en bois (*scuetelkens*), sur lesquelles on devait placer les cierges autour du catafalque (1). Van der Weede, « maistre peinctre », ne pouvait faire de tels ouvrages !

Enfin Jean Vaillant garnit des ferrailles nécessaires, vingt et un de ces écussons (2) qui devaient être suspendus dans l'église et ailleurs, comme nous le verrons plus loin.

Jean Vaillant n'était pas un modeste forgeron, mais un habile serrurier, on pourrait presque dire un artiste en serrurerie; c'est ce « fevre » qui fit en 1487 les délicates pentures, les charmantes serrures et toutes les belles ferrailles du magnifique bahut que l'on admire encore aujourd'hui dans une des chambres de nos archives communales. Cette grande armoire (*groote scaeprade*) donne une haute idée des talents de Jean Vaillant, serrurier, et du menuisier, Jean d'Aspre, qui fournit et sculpta ce beau bahut (3).

Toutes les autorités locales d'Ypres assistèrent aux funérailles du duc célébrées dans notre église de St Martin.

Un conseiller pensionnaire de la ville avait été chargé par les magistrats d'y inviter, en leur nom, le vicomte d'Ypres et de semblables invitations furent adressées par un messa-

(1) « Arnout den Waeyere van XLIIJ scilden onder groote ende cleene dienende ter voor: uutvaerte metgaders den swartene van der stellagie ende scuetelkens daerop de kersen stonden ».

(*Archives générales* et *compte de la ville*, 1467, déjà cités.)

(2) « Jan Vaillant, slotelmakere, van XXJ scilden beslegen te hebben. »

(*Archives générales* et *compte* de 1467, cités).

(3) Mêmes *Archives générales*. — *Comptes de la ville*, 1486 et 1487.

ger de la commune, à l'avoué, aux échevins, aux conseillers de la chambre (*Raden van camere*), aux membres du collége dit des xxvij et de celui des bourgeois notables (*notable poorters*).

Le jour des funérailles (dont nous n'avons pu trouver la date exacte), l'intérieur de notre église présentait un aspect imposant.

A la poutre transversale (*traf* ou *tref*, du latin *trabis*) posée au-dessus du jubé, dit d'écran, qui clôturait alors le chœur de notre église, étaient suspendus trois grands écussons, sous la croix et les deux statues de Notre Dame et de S[t] Jean placées aux deux côtés de cette croix (1); au centre le grand blason du duc, avec les insignes de la toison d'or, à droite (au sud) celui du duché de Bourgogne, à gauche celui du duché de Lothier.

Treize autres écussons étaient attachés aux colonnes qui séparent la grande nef des bas côtés de l'église : à gauche, on voyait les blasons de Brabant, Luxembourg, Artois, Hainaut, Zélande, Frise et Malines; — à droite (côté sud), ceux de Limbourg, Flandre, Bourgogne (2), Hollande,

---

(1) Cette croix et le jubé, avec ses deux statues, sa porte centrale et ses deux petits autels, sont représentés sur un tableau attribué à Jean Thomas. (Voir notre Notice sur ce peintre yprois. *Annales de la West-Flandre*, T. I, p. 131.)

Ce tableau remarquable se trouve aujourd'hui dans l'église de S[t] Martin, chapelle dite du curé.

Ce jubé a été démoli au commencement du xix[e] siècle « pour donner plus de jour à l'église, » dit M. Moke, dans la *Belgique monumentale*, (article *Ypres*.)

A l'origine, on lisait parfois l'Évangile du haut de ces *jubés*. — Avant de commencer à psalmodier la leçon, le lecteur demandait la bénédiction au chef du clergé en disant : *Jube, Domine, dicere* etc. — De là le nom de jubé donné à ces espèces de tribunes. (Berty, *Dictionnaire de l'Architecture du moyen-âge*. Verbo : *Jubé*.)

(2) Comté de Bourgogne.

Namur et Salins (1), c'est-à-dire de toutes les grandes seigneuries possédées par Philippe le Bon.

Le chœur de l'église était entièrement tendu de drap noir.

Au centre, entre les stalles des chanoines réguliers (2), s'élevait un immense catafalque, recouvert d'un poêle, aussi en drap noir, et dont la partie supérieure était ornée d'une grande croix en drap rouge (*rood sindalen crus*); sur ce drap mortuaire, étaient fixés le grand blason de Flandre, décoré de peintures, et quatre autres écussons de moindre grandeur, aux armes des quatre membres : Gand, Bruges, Ypres et le Franc.

Des armoiries de Flandre et d'Ypres figuraient encore sur des écus attachés aux quatre grands cierges de cire jaune, placés aux angles du catafalque et pesant chacun seize livres, ainsi que sur les petits écussons qui ornaient vingt-quatre torches, de six livres chacune, et que tenaient de chaque côté du même catafalque, douze assistants en grand deuil.

Deux cent et trois petits cierges (*kersen*) d'une livre complétaient cette funèbre illumination.

Au moment de l'offrande, on remit aux nobles, aux membres du magistrat et aux notables, de grands flambeaux (*rudderkersen*) (3), aux gens du peuple (*tghemene volck*) des cierges moins grands (4) et à tous, une petite pièce de

---

(1) Au côté nord sept écussons, et six seulement au côté sud, la chaire était alors adossée à l'une des colonnes de ce côté de l'église.

(2) Les moines de l'abbaye de St Martin ou chanoines de l'ordre de St Augustin. Le chapitre des chanoines séculiers ne fut créé qu'après l'érection de l'évêché d'Ypres par une bulle du pape Paul IV, (4 Mai 1559).

(3) *Rudderkersen elc weghende een vierendeel.*

(4) « Daer waren VI pond offerkeersen van xvj int' pond, omme t'gemeene volc meide thofferene. »

monnaie que deux messagers de la ville présentaient dans des hanaps (*dragien happe*) (1).

Les grosses cloches (*upersten luude*) de toutes les églises de la ville sonnèrent le glas funèbre, durant les obsèques du bon duc et, après le service, les trésoriers de la ville et leurs serviteurs distribuèrent aux indigents, à la Halle, (*inde penninc banc up de Halle*) mille pains blancs de quatre deniers chacun.

Les confrères de nos serments yprois n'oublièrent pas, en cette circonstance, que Philippe le Bon, en approuvant leurs chartes (2), avait confirmé, et étendu même, les antiques priviléges de leurs gildes. Pendant le service solennel dont nous venons de parler, ils firent célébrer, pour le repos de l'âme de leur bienfaiteur, trente messes (3) qui coûtèrent quatre livres parisis et dix sous, soit trois sous chaque messe (4).

Enfin pour conserver le souvenir de leur seigneur de bonne mémoire, les échevins résolurent de placer, dans le siége scabinal, cinq (5) grands écussons choisis probablement parmi ceux peints par Van der Weede; d'autres restèrent sans doute suspendus dans l'église conformément à l'usage de cette époque.

Tels sont les détails qu'il a été possible de retrouver sur

(1) « Daer waren ter hofferande twee messagiers elc met eenen dragien happe, hebbende in elken hap x sc. par. in corten (*en monnaie*) » *Chron. de P. Van de Letewe.*

(2) Voir nos *Ghildes. Annales de la West-Flandre*, T. I, p. 33.

(3) *Chron. de P. Van de Letewe.*

(4) Un patard 6 deniers, ou à peu près fr. 0,47. CHALON cité.

(5) « Jan Vaillant... van xxj scilden... daer of vive in de camere van scepenen. » — Victor de Bruil fit et fournit les panneaux de quatre de ces écussons. « Victor de Bruil van IIIJ berden omme sekere scilden in scepen camer. »

(*Archives de l'État à Bruxelles, compte de la ville d'Ypres*, 1467, cités.)

les funérailles de Philippe le Bon célébrées à Ypres au mois de Juin de l'an de grâce 1467; ils rappellent les usages du temps, et, en les donnant, nous avons pu faire connaître en passant, les noms depuis longtemps oubliés, de cinq « maîtres yprois » du xve siècle: de trois peintres — France Van der Wichterne, Rycke Broederlam et Stassin Van der Weede, — d'un habile serrurier — Jan Vaillant, — et d'un menuisier-sculpteur de talent — Jan d'Aspre.

ALPH. VANDENPEEREBOOM.



MÉLANGES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES MŒURS, DES USAGES, DES FAITS, DES HOMMES, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS, DE LA VILLE D'YPRES ET DE L'ANCIENNE WEST-FLANDRE.



I.

A LA RECHERCHE D'UN TITRE.

Depuis longtemps nous avions formé le projet de communiquer à nos lecteurs le résultat, non pas de nos recherches, — on a trop abusé de ce mot, — mais, qu'on veuille bien nous permettre cette expression, le résultat de nos *flâneries,* dans les siècles passés.

Et en effet, il arrive souvent, trop souvent même, que faisant des recherches concernant un point déterminé quelconque, on est distrait par les choses diverses, singulières, nouvelles ou

intéressantes qu'on rencontre : cet imprévu nous attache, nous charme; le passé ressuscite devant nos yeux, l'imagination se met de la partie et, la folle du logis se laissant aller à ses caprices, on a bientôt perdu de vue le point essentiel qu'on veut éclaircir, entraîné qu'on est par le charme qui nous domine, par la nouveauté, par la singularité et le piquant des choses imprévues qu'on rencontre.

Tel au milieu d'un parc de fleurs ravissantes par leur beauté et par leur odeur, l'herboriseur, à la recherche d'un simple, difficile à trouver, se laisse parfois captiver par la forme élégante, par le parfum délicieux des fleurs qui se trouvent sous sa main, et, subjugué par ce qui l'entoure, finit par oublier un instant la pauvre plante, objectif de ses recherches.

A l'appui de ce que nous venons de dire, qu'on veuille bien nous permettre de citer ici quelques lignes écrites, il y a plus de vingt ans, par notre ami regretté, feu M^{r}. le Baron Jules de Saint Genois, qui lui aussi avait passé la meilleure partie de sa vie au milieu des livres et des archives, qui lui aussi aimait à *flâner dans les siècles déjà loin de nous*, et que la mort impitoyable a enlevé trop tôt à l'étude, aux lettres et surtout à ses nombreux amis.

« Vieux manuscrits, anciennes archives! A ces mots je ne » sais quel doux souvenir se réveille en moi. Il me semble » voir défiler devant mes yeux ces collections d'antiques » registres de toute nature, ces chartes admirables d'exécu- » tion calligraphique, ces immenses livres terriers, ces par- » chemins de tout âge et de tout format, qui, pendant près » de dix ans, ont saupoudré mes mains et mes vêtements de » leur vénérable poussière! Je crois palper encore ces élo- » quents débris du passé, qui chaque jour découvraient à mes » regards, avides de percer dans l'intimité des siècles déjà

» loin de nous, un fait ignoré, un détail plein d'intérêt, un » côté oublié des petites histoires de l'humanité. Pour com» prendre tout le charme qu'apportent avec elles ces occu» pations si souvent dédaignées, parce qu'on n'en connaît » point les jouissances, il faut avoir vécu dans cette atmos» phère recueillie, dont le froissement du vélin et du papier » trouble seul l'éloquent silence; il faut avoir respiré long» temps cette odeur pénétrante des archives, qui est presque, » pour le paléographe et le diplomatiste, ce que les tièdes » parfums d'une matinée de printemps sont pour l'amoureux, » le poëte et l'amant de la nature. Comme ces derniers, elle » le remplit d'un doux énivrement et l'inspire malgré lui. (1) »

Qu'on veuille bien nous pardonner cette longue citation, mais, nous en convenons volontiers, nous aimons beaucoup à citer des passages, voire des pages entières, écrites par des amis qui nous furent chers et qui nous ont précédé dans le chemin vers l'éternité. Nous considérons ces citations comme un pieux souvenir à leur mémoire, comme un témoignage de notre affection et de nos regrets.

Ceci dit, qu'on nous permette d'entrer dans quelques détails sur ce que nous allons offrir à nos lecteurs.

Et d'abord, ce ne sont pas des notices; ce n'est ni de l'érudition, ni de l'histoire, ni de la littérature : ce sont de simples annotations recueillies, à droite et à gauche, dans les comptes et les mémoriaux; dans les registres de publications et de résolutions; dans les registres de plaids et de condamnations; dans les chartes; dans les papiers de toute nature, et même sur les

---

(1) *Feuillets détachés* par le Baron Jules de Saint Genois. Gand, Hebbelynck, 1852, pag. 63.

feuillets de garde de divers registres et de volumes de notre bibliothèque.

Mais quel nom donner à cette espèce de macédoine?

Celui de *feuillets détachés* aurait assez convenu à ce petit recueil, mais, comme nous venons de le voir, c'est le titre que Mr le Baron de Saint Genois a donné au charmant petit volume dont nous avons extrait le beau passage qui précède.

Un nom en *ana* : mais les articles avec cette désinence sont déjà si nombreux, et nous savons qu'un des membres, — le plus actif et le plus érudit, — de notre société se propose de publier, sous le titre d'*Ypriana*, un recueil d'articles autrement importants que nos simples annotations.

Analectes : Nous avons, pour ne pas sortir de la Flandre, des *Analectes Brugeois*, des *Analectes Thiletois*, des *Analectes* pour l'histoire de Roulers, des *Analectes* pour l'histoire de Courtrai &, et nous même nous avons déjà publié un volume d'*Analectes Yprois*. — Il fallait donc autre chose.

Spicilége : Ce titre a été employé par Don D'Achery et par Le Glay, mais nous paraît trop prétentieux pour les simples annotations que nous avons à communiquer.

Florilége: Ce nom conviendrait s'il s'agissait de littérature, de poésie &, mais il s'agit de toute autre chose.

Miscellanéa nous souriait d'avantage. Et en effet, c'est un mélange de toute espèce, de toute nature, que nous allons offrir à nos lecteurs, une sorte d'*olla podrida*. Et, quoique ce titre ait été employé par plusieurs de nos devanciers, nous nous arrêtons, faute de trouver mieux, à celui de *Mélanges pour servir à l'histoire des mœurs, des usages, des faits, des hommes, de la littérature et des arts de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre,* imitant en cela feu notre ami Mr. le Professeur Fréd. Hennebert, en son vivant Archiviste de la

ville de Tournai (1).

Ce titre, du reste, nous met fort à notre aise; il nous dispense d'avoir un plan, de suivre un ordre quelconque. Nous ne suivrons donc ni ordre chronologique, ni ordre de matières: en un mot nos annotations seront des.... Mélanges.

II.

A PROPOS DE SORCIÈRES.

Une chose nous a souvent étonné : c'est le peu de renseignements, concernant les procès de sorcières, que nous trouvons dans nos archives, si riches d'ailleurs en documents du XVI[e] et du XVII[e] siècles. Faut-il en conclure que la sorcellerie n'a pas joué à Ypres le même rôle que dans le reste de la Flandre? Nous ne le pensons pas. — Nos magistrats étaient-ils plus prudents, plus humains, moins superstitieux que leurs collègues des autres villes? Nullement. — Ce qui va suivre le prouvera.

Nous n'avons pas l'intention d'offrir à nos lecteurs le récit émouvant d'un de ces drames épouvantables qui se passaient quand une soi-disante sorcière était soumise à la *question*, autrement dit, au *banc de torture*.

Nous nous contenterons de leur indiquer, comme échantillon des mœurs et des coutumes de cette époque, de quoi s'occupaient nos graves échevins pendant que ces malheureuses créatures étaient soumises à toutes les horreurs de la *question*.

(1) Mélanges pour servir à l'histoire des hommes et des choses de Tournai et du Tournaisis, recueillis et publiés par Fréd. Hennebert, archiviste de la ville de Tournai. Tournai 1842 à 1852.

Et de quoi pouvaient s'occuper ces magistrats si dignes et si sérieux, qui dans tant de circonstances donnèrent des preuves non équivoques de leur sagesse, de leur courage, de leur prudence et de toutes les vertus civiques? — Sans doute, à ce spectacle lugubre, qui avait lieu ordinairement le soir, à la lueur des torches et des chandelles de suif (*roeten kerssen*), ils assistaient mornes, silencieux, accomplissant un devoir pénible, émus de commisération pour la malheureuse patiente, suivant avec angoisses les contractions des muscles, écoutant avec déchirement de cœur les cris aigus ou inarticulés que la souffrance arrachait à cette victime de la superstition ?...... Détrompez-vous, cher lecteur. Pendant ce temps, nos bons et graves échevins menaient joyeuse vie, dégustaient avec délices le vieux Bordeaux et le généreux Bourgogne, croquaient des marrons de Lyon pour aiguiser la soifet finissaient la séance par ingurgiter quelques pots de bière anglaise, probablement le Pale-Ale de l'époque. Et ce n'est pas tout : comme la gravité de nos magistrats ne leur permettait pas de remplir eux-mêmes leurs coupes, ils se faisaient verser à boire par une Hébée de l'époque, la servante de la conciergerie, qui reçut pour ce service une gratification de dix livres parisis.

Vous semblez incrédule, cher lecteur, et ce n'est pas sans raison; ce que nous venons de dire est cependant l'exacte vérité.

Nous l'avons recueilli non pas dans une chronique, dont l'auteur est homme, et par conséquent sujet à erreur volontaire ou involontaire; non pas dans des écrits pour ou contre la sorcellerie, mais dans les sources les plus irrécusables de nos archives, dans les *comptes,* qui relatent en toutes lettres les sommes payées pour la petite orgie de nos graves magistrats. Oyez et croyez.

C'était en l'an de grâce 1606, sous le règne réparateur et bienheureux (dit-on) de nos Archiducs Sérénissimes Albert et Isabelle, de glorieuse et pieuse mémoire; enfin on était au mois de Mai, le joli mois des fleurs.

Une vieille femme (nous disons vieille quoique nous n'en sachions trop rien, mais toute sorcière est censée être vieille, laide et petite), une vieille femme donc, du nom singulier de Prontkgen de Witte, était accusée de sorcellerie. Nous ignorons quels étaient les crimes imaginaires dont cette malheureuse était accusée, toujours est-il que les magistrats crurent nécessaire de la soumettre à la question, et la déclarèrent coupable, probablement à la suite des aveux que les tourments lui avaient arrachés. La malheureuse fut brûlée vive le 20 du mois de Mai 1606 !

Voici, concernant la torture et l'exécution de cette pauvre femme, les extraits du compte de 1606, dressé par le trésorier Christian Ryckebusch et approuvé, le 30 Mai de l'année suivante, par Messeigneurs les Commissaires de leurs Altesses Sérénissimes les Archiducs, savoir : Nicolas de Montmorency, chevalier, baron d'Haveskercke, Seig^r de Vendegies et de la ville d'Estaires, chef des finances &; Adrien de Noyelles, chevalier, seigneur de Croix, Flers &, capitaine et souverain bailli du château Ten Wale dans le pays de Nieppe; et François d'Halewyn, chevalier, seigneur de Merckhem, gentilhomme de bouche de leurs Altesses Sérénissimes.

Nous transcrivons textuellement :

« Betaelt Guillaume de Smet, schepene, in remboursement
» van x lb. xviiij s. by hem verschoten, van vier stoopen rooden
» wyn ghehaelt ten huze van Jan Robaeis, metgaders xxvj s.
» van twee ponden castaignen met twee stoopen engels bier
» ghehaelt te P^te r Huges ghedurende t'examen van Prontkgen
» de Witte . . . . xii lb. iiij s. »

Nous traduisons, pour ceux de nos lecteurs qui ne comprennent pas le flamand :

« Payé à Guillaume de Smet, échevin, en remboursement de 10 livres 18 sols avancés par lui pour quatre *stoopen* (1) de vin rouge qu'on a fait chercher chez Jean Robaeis; et de xxvj sols pour deux livres de marrons et deux stoopen de bière anglaise qu'on a fait prendre chez Pierre Huge, pendant la torture de Prontkgen de Witte. . . . xij lb. iiij s. »

Voilà pour la mise à la torture ou l'*examen*.

Le 26 Mai, lorsque la malheureuse fut brûlée vive, nos magistrats furent, paraît-il, encore plus altérés que le jour de l'examen, car ils ne se contentèrent pas de quatre stoopen de vin rouge, mais prirent en outre quatre stoopen de vin blanc doux — de Champagne? — Cependant pour être juste, il faut dire qu'ils ne burent qu'un seul stoop de Pale-Ale au lieu de deux.

Voici l'extrait du compte qui nous donne ces détails :

« Gherembourseert M[ter] Roelant Carpentier, greffier ende » pensionnaris dezer stede, van vier stoopen witten most (2), » te xlvj s. par. den stoop, op zynen namen ghehaelt int Pauw- » kin, mitgaders vier stoopen rooden wyn ende eenen stoop » inghels bier, in S[t]-Omaers, ten verzoucke van myne heeren » Vooght ende Schepenen, ghedurende t'examineren ende be- » waren van Prontkgen de Witte gheexecuteert met den viere » om tcryme van tooverye den 20 Meye 1606. xix lb. xvij s. »

Ce qui veut dire :

« Remboursé à M[re] Roland Carpentier, greffier et pensionnaire de cette ville, ses deboursés de quatre stoopen de vin blanc doux qu'on a fait chercher, en son nom, au *Petit Paon*,

---

(1) Le stoop valait 2 pots ou quatre pintes; un peu plus de deux litres.

(2) On appelait *most* du vin blanc doux dont la fermentation n'était pas achevée. Du latin *mustum*.

ainsi que de quatre stoopen de vin rouge et d'un stoop de bière anglaise, pris à *St Omer* à la demande de l'avoué et des échevins, pendant l'examen et la garde de Prontkgen de Witte exécutée par le feu pour crime de sorcellerie, le 20 Mai 1606 . . . . xix lb. xvij s. p.

Voici l'article concernant l'Hébée de la conciergerie :

« Jane Botilgiers, dienstmarte van de conchiergerie van den
» dienst by haer ghedaen gheduerende tvoorn. examineren
» ende t'bewaren van t'voorn. Prontkgen de Witte. viij lb. »

» De selve van ghedient thebben de voors. schepenen ghe-
» durende t'vors. saysissement. . . . . . . x lb. p. »

En français :

« A Jeanne Botilgiers, servante de la conciergerie, pour services rendus par elle pendant l'examen et pour la garde de lade Prontkgen de Witte . . . . viij lb.

A la même pour services rendus aux susdts échevins pendant le saisissement précité . . . . x lb. p.

Ce n'est pas tout, cher lecteur, comme l'occasion de condamner une sorcière n'était donnée que rarement à nos bons échevins, l'examen et l'exécution de la malheureuse Prontkgen de Witte furent considérés par eux comme un service extraordinaire qui méritait une rémunération particulière, et ils se firent allouer, à eux et aux suppôts de leur tribunal ou vierscare, la somme de *quatre cent quatre vingts* livres parisis, somme énorme pour cette époque, puisque le trésorier de la ville ne recevait que cent vingt livres pour son traitement de toute une année.

Voici notre preuve :

« Myne heeren Vooght ende Schepenen, mitgaders die van
» den buffette, in recompense van vele ende diversche extra-
» ordinaire diensten by hem lieden ghedaen, gheduerende

» t'jaer van haerlieder administratie ten respecte van tvorn.
» gheexecuteerde Prontkgen de Witte. . iiij^c iiij^xx lb. p. »

Ce que nous traduisons ainsi :

A Messieurs les avoué et échevins ainsi qu'aux suppôts du buffet (1), en récompense des services nombreux et de divers services extraordinaires rendus par eux, pendant l'année de leur administration, dans l'affaire de l'exécution de la susdite Prontkgen de Witte . . . . iiij^c iiij^xx lb. p.

Eh bien, cher lecteur, votre incrédulité a-t-elle cessé? Osez-vous révoquer en doute les sommes payées et portées au compte par le trésorier de la ville, Christian Ryckebusch, vérifiées par l'avoué et les échevins qui avaient assisté à ces agappes de la torture, et appprouvées par les trois grands seigneurs dénommés ci-dessus, commissaires de leurs Altesses Sérénissimes Albert et Isabelle?...

Et ne croyez pas qu'en écrivant ces lignes nous avons l'intention de jeter du blâme sur les agissements des magistrats de cette époque. — Ce n'est nullement notre intention. — Il ne faut jamais juger les faits des siècles passés, au point de vue de nos idées modernes; et il est plus que probable, pour ne pas dire certain, que si vous, cher lecteur, et moi, nous eussions vécu à cette époque, et si les commissaires susdits de leurs Altesses Sérénissimes nous eussent jugés dignes de siéger sur le banc scabinal, nous eussions, sans le moindre scrupule, dégusté le Bordeaux et le Bourgogne et encaissé, sans remords de conscience, notre part des quatre cent quatre-vingts livres alloués pour services nombreux, divers et ex-

(1) Buffet. On appelait ainsi la table, ordinairement couverte de drap vert, devant laquelle étaient assis les juges et les autres suppôts de la justice. De là les expressions TEN BUFFETTE ZITTEN, TEN BUFFETTE BRENGEN, &.

traordinaires. — Autre temps, autres mœurs. — Ce qui nous paraît aujourd'hui, absurde, inhumain, cruel, paraissait tout simple à nos ancêtres, et un temps viendra probablement où plusieurs de nos loix, en vigueur aujourd'hui, paraîtront à nos descendants des modèles d'injustice et de barbarie.

Nous le répétons : nous n'avons nullement l'intention de jeter du blâme sur les magistrats de cette époque. Notre seul but est de donner un échantillon des mœurs, des us et des coutumes d'une époque déjà loin de nous, et que beaucoup de personnes se plaisent à nommer aujourd'hui, — et aujourd'hui plus que jamais, — le BON VIEUX TEMPS!

Pour terminer cet article déjà trop long, nous conseillons à ceux de nos lecteurs qui désirent en savoir plus sur les atrocités des procès de sorcières, de parcourir les ouvrages suivants.

Maleus maleficarum maleficos et earum haeresim ut phramea potentissima conterens, Coloniæ, 1520. — Cet ouvrage, excessivement curieux, est de JACQUES SPRENGER, prieur de l'ordre des Dominicains, qui vivait vers la fin du XV[e] siècle.

Disquisitionum magicarum libri sex, auctore MARTINO DELRIO, *Moguntiæ 1617, in-4°.* — Delrio, né à Anvers, fils d'un gentilhomme espagnol, avait été secrétaire du Conseil privé, à Bruxelles, avant d'entrer dans l'ordre des Jésuites (1580).

NICOLAI REMIGII, *Dæmonolatreiæ libri tres. Coloniæ Agrippinæ 1596.* — L'auteur était Conseiller du Duc de Lorraine Charles III, surnommé le Grand, et son ouvrage est dédié au cardinal Charles de Lorraine, dit le cardinal de Vaudemont.

De præstigiis dæmonum et incantationibus ac veneficiis libri V. Authore JOANNE WIERO, GRAVIANO, *Basileæ 1564.* — Jean Wier, né en 1515, à Grave (Brabant Septentrional), exerça la méde-

cine à Arnhem, jusqu'en 1552, et devint plus tard le médecin du Duc de Clèves et de Berg. Il mourut en 1588.

De betooverde Weereld zynde een grondig onderzoek aangaande de Geesten, derselver Art ende Vermogen, Bewind en Bedryf; als ook t'gene de Menschen door derselver kraght en gemeenschap doen, door BALTHAZAR BEKKER. *Amsterdam, 1691.* — Balthazar Bekker, naquit à Metselvère, dans la Frise, le 20 Mars 1634, et mourut le 11 Juin 1698.

Parmi les écrivains plus récents, nous nommerons :

CANNAERT. *Bydragen tot de kennis van het oude strafrecht in Vlaenderen, Gend. 1835,* — Cet ouvrage eut trois éditions.

Et surtout l'ouvrage du savant Hollandais SCHELTEMA, *Geschiedenis der Heksenprocessen, eene bijdrage tot den roem des Vaderlands door* JACOBUS SCHELTEMA, *Harlem, 1828.*

Les ouvrages concernant la sorcellerie, imprimés en France, ne manquent pas. Nous nous contenterons de citer les auteurs suivants qui sont les plus renommés :

BODIN (JOANNES BODINUS). *La démonomanie des sorciêrs, Paris, 1580, in-4°.* — Cet ouvrage eut une grande vogue dans le temps; il eut plusieurs éditions, savoir : Paris 1580, 1582 et 1587, in-4°. — Lyon et Anvers 1593, in-8°. — Paris, 1598, in-8°. — Rouen, 1604, in-12°. — Il fut traduit en latin par Franciscus Junius, sous le nom de *Lotarius Philoponus. Basileæ,* 1581, in-4°, et Francfort, 1590, in-8°. (Voir BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur des livres.*) — BODIN, né à Angers vers 1530, était avocat au Parlement de Paris, et mourut de la peste, en 1596, à Laon, où il était procureur du Roi.

PIERRE DE L'ANCRE. *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons, où il est amplement traicté des sorciers et de la sorcellerie. Livre très-utile et nécessaire non seulement aux juges*

mais à tous ceux, &, par Pierre de L'Ancre, conseiller de Sa Majesté au Parlement de Bordeaux. Paris, 1613. L'ouvrage est dédié au chancelier de France. — Pierre de L'Ancre naquit à Bordeaux dans le XVI[e] siècle, d'une bonne famille de robe. Il fut conseiller au Parlement de Bordeaux, et conseiller d'État; il mourut à Paris vers 1630, dans un âge avancé. — On a encore de lui : *L'incrédulité et mécréance des sortilèges pleinement convaincue; où il est traité de la fascination, de l'attouchement &, Paris 1622, in-4°.*

Parmi les Anglais nous citerons REYNALD SCOTT, qui publia un ouvrage contre la sorcellerie sous le titre de *Découverte de la sorcellerie.* Enfin nous nommerons en dernier lieu une tête couronnée, le roi d'Angleterre et d'Écosse, JACQUES I[er], qui, pour justifier son titre de *défenseur de la foi*, se crut obligé de publier un livre, sous le titre de *Dæmonologia*, pour réfuter les ouvrages de Wier et de Scott, et qui, pour prouver qu'il avait raison, fit brûler par les mains du boureau l'ouvrage de ce dernier.

III.

CONDAMNATION ET EXÉCUTION D'UNE TRUIE.

De l'exécution d'une sorcière à la condamnation d'une truie, il n'y a qu'un pas.

Au XV[e] siècle c'était l'opinion générale que tout animal était justiciable pour les méfaits commis par lui. C'était l'avis du célèbre jurisconsulte français Guy-Pape, avocat, puis conseiller au Parlement de Grenoble, où il mourut en 1487, et dont le recueil des *Décisions des plus belles questions de droit* a été

longtemps d'un usage général. Dans cet ouvrage (1) ce jurisconsulte s'exprime de la manière suivante : « *Si animal brutum* » *delinquat, sicut quandoque faciunt porci, qui comedunt pueros,* » *an debeant mori? Dic quod sic casus est* 15. *qu.* 1. *si mulier. Et si* » *homicidium committant debent per suum dominum tradi justi-* » *tiæ ut moriantur, (exod.* 21. *c.) et secumdum quod alias delin-* » *quant, quod debent puniti : ut ibiden habetur, et in cap,* 39, » *ibi, dentem pro dente* »..... (Nous passons ici quelques lignes et pour cause)....... « *jumentum si hominem interfecerit lapidi-* » *bus occidatur.* » Puis il ajoute : « *Ista non vidi practicari in* » *hac patria Delphinali. Sed in patria Burgundica dum ibam* » *ad civitatem Cathalani in Campania, ad regem, tunc ibi exis-* » *tentem, vidi quendam porcum in furcis suspensum, qui dice-* » *batur occidisse quemdam puerum.* » (Ouvrage cité, p. 254, Questio CCXXXVIII.)

Ce qui se pratiquait dans la Bourgogne au XVe siècle se pratiquait à la même époque dans notre Flandre et en l'an de grâce 1459, le 26 du mois de Janvier, nos ancêtres, en allant faire une promenade à Dickebusch, auraient pu assister à un spectacle analogue à celui dont fut témoin notre jurisconsulte Guy-Pape, lorsqu'il se rendit à Châlons en Champagne; avec cette différence qu'au lieu d'un porc pendu à la potence, l'héroïne du drame de Dickebusch était une truie qu'on ENTERRAIT VIVE.

Vous demanderez peut-être, ami lecteur, pourquoi, en Flandre, on n'appliquait pas la même peine qu'en Bourgogne pour un fait identique? — Je vous réponds que je n'en sais trop rien, mais je me permettrai une simple observation : A Châlons il s'agissait d'un pourceau, à Dickebusch d'une *truie*. Or, dans un grand nombre de cas, les peines infligées en Flandre, dif-

(1) GUIDONIS PAPAE. *J. utriusque consultissimi et in Augustissimo Senatu Gratio-nopolitani regis Consiliarii Decisiones &. --- Genevae, Sumptibus Joanis Antonii et* Samuelis de Tournes, 1653, *in-f°.*

féraient selon qu'elles étaient appliquées à un homme ou à une femme; et sinon toutes, au moins un grand nombre de comminations de la peine de mort portent la formule *de man op de galghe en het wyf op den put*. Il en est de même de la peine de bannissement : la rupture du ban était punie de la potence pour l'homme, de la fosse pour la femme (1). — N'est-il pas possible que c'est d'après ces dispositions des règlements de l'époque que la truie a été enterrée vive au lieu d'être pendue? Et si cette supposition a quelque fondement, ne faudrait-il pas en conclure qu'en Flandre, dans les punitions infligées aux animaux, on faisait les mêmes distinctions que dans celles infligées aux personnes? La potence pour le mâle, la fosse pour la femelle.

Quoiqu'il en soit, voici le fait.

Nous sommes en l'an 1459 (1460 N. S.). Au village de Dickebusch demeurait un campagnard, nommé Pierre De Puud, père de huit enfants, — certains diraient huit bénédictions. — Un dimanche, il se rendit aux vêpres de sa paroisse, avec ses quatre aînés; la mère gardait la maison avec les quatre plus jeunes dont le dernier était encore au berceau.

Arrive la visite d'une cousine. Dieu sait quel cours les deux femmes donnèrent à leurs langues. Mais il faut une fin à tout. La cousine se lève pour partir, la mère lui donne, comme on dit, un pas de conduite, et, tout en babillant, oublie de fermer la grille qui sépare la pâture de l'habitation. — Le babillage continue; les enfants, qui sont restés à la maison, s'impatientent, vont, l'un après l'autre, rejoindre la mère, à l'exception du plus jeune qui reste seul dans son berceau.

Sur ces entrefaites, la truie, trouvant la barrière ouverte,

(1) Nous reviendrons sur ce point dans un article subséquent où nous parlerons des diverses peines infligées aux XIVe et XVe siècles.

quitte la pâture, se dirige vers l'habitation, s'approche de l'enfant, lui dévore une de ses joues, et laboure si cruellement son petit corps, que le pauvre enfant passa de vie à trépas.

On suivit la prescription de Guy-Pape, *Si (animal brutum) homicidium committet debet per suum Dominum tradi justitiæ*, et, en conséquence de ce principe, notre truie fut attraite en justice devant le bailli de la Cour féodale princière, de la salle d'Ypres, et bel et bien condamnée, non à être pendue, comme le pourceau de Châlons, mais, — en sa qualité de femelle, — à être enterrée vive sous la motte d'un moulin de la paroisse de Dickebusch.

Cet arrêt, qui fut suivi de l'exécution, fut prononcé le 26 Janvier 1459 (1460 N. S.).

Ces renseignements sont extraits d'un registre intitulé : *Registre van alderhande passeryngen voor Bailiu ende mannen van den Princelicken leenhove der zaele van Ypre, beginnende den* 14 *meye* 1453 *ende geeindigt den* 5 *oust* 1469.

Au folio 139 on lit ce qui suit :

« Van eenen cleenen kynde liggende in de wiege. — Pieter » De Puud, vader, Mr De Puud, oom, Claeys Blieck, Jan de Vync, » ghebueren. Deze zegden, als goede lieden, voor mannen en » schepenen, dat de voorseyde Pieter De Puud ging met iiij » van zine kinderen te vesperen te Dickekusch, ende toe » bleven noch iiij kinderen thuys ende de moeder. Maer de moe- » der geleide eene haerer nichte diese was commen zien, niet » verre van den huyse; ende een van de meyskens volgde de » moeder; ende tmeeste daernaer gonck ook zoucken. Ende » bin dezen quam een zuighe int hec dat open was ende ghinc » int huus ter wiege daert kynd in lagh, haelde d'een kake uute » ende selgierde t' kind in zulcker wys dat daerof voer van lyve » ter doodt, twelcke eene ramp ende een messchief es. Ende

» daeromme Dideric Mond, Bailliu der zale, consenteerde de » eerde sonder scauwen omme den cost te scuwene van den » aermen bedruckten vader, die zoo belast es met cleenen kin- » deren. Ende voort was geaviseert ende gesloten by denzelven » Bailliu ende by den mannen ende schepene der zaele hier naer » ghenaemd, de vosrseyde zuige die t' voorn. kyndt geselgiert » ende gedoodt heeft, levende te delvene teenen meulenwalle, » onder den Prince, in de prochie van Dickebusch; twelck al- » dus ghedaen ende volcommen was den 26 in lauwe lix. Pre- » sent Roegier Bollaert, Victor Van Volmerbeken, Meester Jan » van Joingy, Olivier de Joede ende Cornelis Hoc, mannen, » ende alle de schepenen van der zaele, praeter Oger Gilloen » ende Joos Janenzone. »

Pendant le xv[e] et le xvi[e] siècles ces condamnations d'animaux n'étaient pas rares. Nous verrons ci-après que l'on accordait même un défenseur aux prévenus et que toutes les formalités d'ajournement, de remise &, étaient observées à leur égard comme à l'égard des personnes.

Dans le *Voyage littéraire de deux Bénédictins de la congrégation de S[t]-Maur*, on trouve ausssi une sentence prononcée à Caurroy contre un taureau qui avait tué un jeune garçon de quatorze à quinze ans.

Nous demandons la permission de citer ici le passage de de l'ouvrage des deux savants Bénédictins, qui a trait à cette sentence. Ce *Voyage* ne se trouve pas facilement et nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur communiquant ce jugement.

Arrivés à l'abbaye de Beaupré, de l'ordre des Citaux, ces deux savants y visitèrent les archives : « Nous vîmes le char-

trier — disent-ils — et nous parcourûmes le cartulaire. Nous y trouvâmes une chose singulière qui est une sentence rendue contre un taureau qui avait tué un homme, avec toutes les informations faites contre cet homicide. Par cette sentence le taureau est condamné à être pendu aux fourches patibulaires; et comme elle me paraît extraordinaire, pour la rareté du fait, je la rapporterai ici toute entière.»

« *A tous ceux qui ces presentes lettres verront.* JEAN SONDAR, *Lieutenant du Bailly du temporel de l'église et abbaye nôtre Dame de Beauprés de l'ordre de Cisteaux, pour venerables et discretes personnes et mes tres-honorez seigneurs, messeigneurs les religieux abbé et couvent de ladite abbaye, salut. Comme à la requeste du procureur de mesdits seigneurs, et par leur justice temporelle qu'ils ont en leur terre et seigneurie du Caurroy eùt été nagaires prins et mis en la main d'icelle leur justice ung thorreau de poil rouge, appartenant à Jean Boullet censier et fermier de mesdits seigneurs, demeurant en leur maison et cense dudit Caurroy, lequel thorreau étant aux champs et sur le teritoüere d'icelle église, auroit par furiosité occis et mis à mort un joine fils, nommé Lucas Dupont, de l'âge de quatorze à quinze ans, ou environ, serviteur dudit censier, lequel il avait mis à la garde de ses bestes à corne, entre lesquelles estoit ledit thorreau. Duquel thorreau ledit procureur de mesdits seigneurs requeroit la justice estre faite, et qu'il fut exécuté jusqu'à mort inclusivement par la justice de mesdits seigneurs pour occasion d'icelui crimme d'omicide et de la detestation d'iceluy. Sur quoy enqueste et information eussens été faites de la forme et maniere iceluy homicide, par laquelle ledit procureur nous eust requis sur ce luy estre fait droit. Savoir faisons que veu ladite enqueste et information et sur tout eu conseil et advis, nous par nostre sentence et jugement, avons dies et jugié, que pour raison de l'omi-*

cide, dont dessus est touchié, fait par ledit thorreau en la personne d'iceluy Lucas, et pour la detestation du crime d'iceluy homicide, ledit thorreau nommé confisqué à mesdits seigneurs sera executé jusques à mort inclusivement par leurdite justice, et pendu à une fourche ou potence es mettes de leurdite terre et seigneurie dudit Caurroy, aupres du lieu où solloit estre assise la justice. Et ad ce le avons condamné et condamnons. En tesmoing de ce avons mis nostre scel à ces lettres qui furent faites et pronunchiés audit lieu du Caurroy en la presence de Guillaume Gave du Mottin, Jehan Custien l'aisné, Jehan Henry, Jehan Boullet, hommes et subjets de mesdits seigneurs, Jehan Charles, et Clement le Carpentier, et plusieurs autres, le seizieme jour de May l'an mil quatre cens quatre-vingt-dix-neuf. Ainsi signé, Ileugles, ad ce commis. »

« Toutes les informations et procédures du procès sont au monastère de Beaupré. »

M. Gachard, dans ses *Annalectes Belgiques*, (Bruxelles, 1830, in-8°) rapporte le fait raconté par nos deux Bénédictins et dit que « à cette époque les procès criminels intentés contre les animaux étaient presque aussi communs que ceux contre les sorciers. » Il déclare avoir vu un monument du même genre, qui est un acte du 22 Septembre 1486, certifiant que le 10 Juin précédent, le sous-bailli de Bailleul avait fait exécuter, par les mains du bourreau, à Ypres, un pourceau qui avait *meurtri et mangé* un enfant. « Après l'exécution, l'animal immonde fut exposé de la même manière que l'étaient les cadavres des criminels (1). » En 1829, M. Cannaert, ancien Conseiller de la Cour supérieure de Justice, à Bruxelles, en avait donné une traduction hollandaise dans un ouvrage édité à Bruxelles chez Brest van Kempen et imprimé par Hayez,

(1) Gachard. Ouvrage cité, p. 60.

portant pour titre: *Bydragen tot het oude strafregt in Belgie* (1).

Nonobstant cette traduction, notre savant archiviste général du royaume, a publié *in extenso* l'original français, et il déclare que ce document, quoiqu'on en tienne une traduction hollandaise dans l'ouvrage de Cannaert, lui paraît trop curieux pour n'en pas faire connaître le texte original. *(Gachard, Bulletin de la Commission Royale d'Histoire, 2e série, T. 5, page 305.* Nous renvoyons nos lecteurs à ce volume.)

Remarquons, en passant, que dans le jugement de Bailleul, il s'agit d'un pourceau et non d'une truie, et que le *criminel* au lieu d'être *enterré vif*, comme le fut la truie de Dickebusch, est mis à mort et exposé sur la roue.

Le Conseiller Cannaert, dans l'ouvrage précité, communique encore plusieurs autres sentences prononcées contre des animaux et notamment une sentence portée le 20 Septembre 1571 par les Bourgmestre et Échevins de Middelbourg, en Zélande, contre un taureau qui avait tué une femme. L'arrêt porte que ledit taureau sera mis à mort et dépecé, la viande en provenant distribuée aux prisonniers et aux pauvres de la ville et sa tête exposée sur une perche, au lieu de l'exécution, *pour servir d'exemple aux autres.*

La troisième condamnation que cite le Conseiller Cannaert est celle d'une truie qui fut pendue à Falaise en 1381.

L'animal de la race porcine avait attaqué et mangé en partie le fils d'un ouvrier appelé Jeannot. Le pauvret avait la figure et le bras dévorés. Les juges appliquèrent encore dans ce cas le précepte de Guy-Pape, c'est-à-dire, la peine du talion, *dentem pro dente*, &. L'animal fut traité par le boureau de la même manière qu'il avait traité l'enfant, puis fut pendu à la potence.

(1) Cet ouvrage eut trois éditions. La première parut en 1826, sous le titre de *Iets over het oude Strafregt in Belgie.* -- La seconde, en 1829, sous le titre que nous venons de citer; et la troisième en 1835, à Gand, chez Gyselynck, sous le titre de *Bydragen tot de Kennis van het oude strafrecht in Vlaenderen.*

Nous vous voyons sourire, ami lecteur, et prêt à nous accuser de contradiction, parce que nous vous entretenons d'une *truie* qui a été *pendue*, tandis que, d'après nos suppositions, elle aurait dû être *enterrée vive!* — C'est ainsi. — Mais le fait que cite Cannaert ne repose pas sur des documents de l'époque, il est extrait d'un ouvrage imprimé *(Recherches sur Falaise)*, et nous avons tout lieu de croire qu'il y a ici erreur, quant au sexe de l'animal supplicié. Il est très-probable que la *truie* était un *pourceau*, et ce qui semble confirmer cette supposition, c'est que, lorsque l'animal fut conduit au supplice, il était *habillé en homme!...* C'est Cannaert lui-même qui l'assure.

Lorsque l'animal, dit-il, fut conduit au lieu du supplice, il était habillé en costume d'homme avec pourpoint et haut de chausses, des gants, des manchettes & (1).

Ne croyez-vous pas comme nous, ami lecteur, que notre supposition n'est pas dénuée de vraisemblance et que la soi-disante truie n'était en réalité qu'un mâle de son espèce?

Le même Conseiller cite encore le cas d'un chat (et non d'une chatte) qui fut pendu à Longueville, le 30 Mai 1467, parce qu'il avait étranglé un enfant de quatorze mois; et enfin celui d'un chien (et non d'une chienne), qui subit la même peine, à Leyden, sur la plaine de Gravensteen, le 25 Mars 1595, parce que, le 9 du même mois, il avait mordu l'enfant de Jacques Van der Poel. Ces diverses exécutions eurent lieu, par la main du bourreau, en vertu d'un jugement rendu, dans toutes les formes usitées, par des juges compétents et sur réquisitoire du ministère public.

---

(1) Toen het beest ter gerechtsplaats kwam, was het gekleed in mannelyk gewaad, met wambuis, broek, handschoenen mansjetten, &. (Ouvrage cité, p. 324. -- Édition de 1829.)

IV.

EXORCISME DES INSECTES.

Si nos ancêtres condamnaient *l'animal brutum* à la potence, à la fosse, à être brûlé, à être lapidé &, ils ne pouvaient en agir de même avec les rats, avec les souris, avec les insectes de toute espèce, tels que les chenilles, les sauterelles, les pucerons, &, mais pour mettre un terme aux méfaits ou aux dévastations de ces *bêtes surnaturelles, (onnatuerlyke beesten)* ils employaient un autre moyen : c'était l'*exorcisme.* — Maintenant on fait la chasse aux rats et aux souris : nos ancêtres les excommuniaient et les exorcisaient.—Aujourd'hui on pourvoit à la destruction des chenilles par des règlements provinciaux, sagement ordonnés, mais très-mal exécutés. — Nos ancêtres ne connaissaient pas ces règlements, mais ils avaient un moyen qu'ils croyaient bien plus efficace. C'était *l'exorcisme.*

Desessarts, avocat au Parlement et membre de plusieurs Académies, donne, dans le *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale* publié par M. Guyot, la définition suivante de l'*exorcisme :*

« On donne le nom d'exorcisme à la cérémonie que l'église » emploie pour chasser les démons du corps des personnes » qui en sont possédées , et pour soustraire à l'empire du » diable les autres créatures, même inanimées, dont l'esprit » infernal abuse (1). »

---

(1) Édition de Paris, Panckoucke, 1778, in-8°, tome 24, p. 234.

D'après le Dictionnaire de Trévoux, on se servait de l'exorcisme pour chasser les maladies des hommes et des bêtes et pour chasser les animaux qui nuisent aux biens de la terre; et d'après M. Thiers (*Traité des Superstitions*), « on peut en-
» core aujourd'hui (1732) user très-utilement de ces exorcis-
» mes, et conjurer les rats, les sauterelles, les chenilles, les
» tempêtes &, mais pour cela (ajoute le Dictionnaire susdit),
» il faut avoir un caractère et être approuvé de l'Église; et de
» plus il faut se servir des oraisons et des paroles autorisées
» par l'Église ; autrement les exorcismes sont des supersti-
» tions très-condamnables. »

Nos campagnards de la West-Flandre n'y regardaient pas de si près et voici, ami lecteur, une formule d'exorcisme dont ils se servaient au XVII[e] siècle contre les pucerons, les chenilles, les sauterelles et autres insectes.

Il faut toutefois faire remarquer que cette formule est conforme à ce que dit Eveillon dans son traité *de l'excommunication.* « Il n'y a, dit-il, que deux manières convenables d'adjurer
» et d'exorciser les animaux : 1° en s'adressant à Dieu, et en
» le suppliant de faire cesser le mal; 2° en s'adressant au
» démon, et en lui commandant, de la part de Dieu et en
» vertu de la puissance qu'il a donnée à son église, de quitter
» le corps des animaux ou les lieux dont il abuse pour nuire
» aux hommes. »

La formule suivante contient la double prescription : la prière à Dieu et le commandement au démon :

Omme de rupsen, eertvloien, sprinchaenen enz., te verdryven.



LAET ONS BIDDEN.

« Heere Jesu Christe, helpt ons van dese onnatturelyke bees-
» ten die onze vruchten commen te vernittigen, door de
» hulpe van uwe heylighe moeder, die ons wilt bystant geven
» ende verleenen door onsen heere Jesum Christum die met u
» leeft ende reegneert in de eenigheydt van den heylighen
» Geest Godt, door alle eeuwigheydt der eeuwicheden. Amen.

« Ick besweire ul. den duyvel der hellen door Jesum Chris-
» tum van Nasaret ✠ als dat gy met alle uwe beesten zult ver-
» dwynen, ende te nitte doen alle dese onnaturelyke beesten
» die dese vruchten beschadigen ende bederven. Ick besweire
» ul. door God almachtig ✠ door Godt den Zone ✠ door Godt
» den heylighen Geest ✠ die zal commen oordeelen levende
» ende doode en de weirelt door het vier. »

Le document que nous venons de vous communiquer, ami lecteur, ne dit pas si, à cette formidable conjuration, les chenilles et les sauterelles s'empressèrent de déguerpir, mais nous vous prions de ne pas trop accuser nos bons campagnards de superstition ou d'ignorance. L'habitude d'exorciser les insectes, les souris et les rats, voire même les anguilles, les sangsues, les limaçons et les vers de toute espèce, était générale, aussi bien en France et en Allemagne que dans notre West-Flandre, et, si vous nous le permettez, nous vous en apporterons quelques preuves que nous tirons pour la plupart de l'ouvrage plusieurs fois cité du conseiller CANNAERT.

Le sieur de l'Ancre dont nous avons parlé plus haut, nous raconte, dans son ouvrage sur la sorcellerie (1), que saint Guillaume, évêque de Lausane, délivra son diocèse des anguilles et des sangsues qui l'infectaient. « Saint Guillaume, evesque » de Lozane, dit-il, estant offencé par des anguilles, il les » maudit en cette façon qu'il les bannit de tout son diocèse. » B. Pruminius nettoya entièrement par ses prières l'isle de » Saint Marc près de Constance, qui estoit infectée de certains » vers qui mangeaient tout. Et encore en le mesme temps, le » mesme évesques chassa toutes les sangsues venimeuses qui » infectoient les saumons et tous autres bons poissons de son » diocèse, ayant fait prononcer sur elles les exorcismes tirés » de l'Écriture Sainte, (De l'Ancre. pages 340 et 341. Cité par » Cannaert, page 318 des Bydragen.) »

Cannaert signale encore le fait des habitants de Baune, dont les vignobles étaient dévastés par une espèce de hanneton, et qui se rendirent à Autun pour adresser à l'official une requête tendant à ce qu'il voulût ordonner à ces hôtes incommodes de vider les lieux, sous peine d'excommunication. On consulta dans cette affaire le célèbre jurisconsulte François Chasseneux, qui jugea indispensable de suivre à l'égard des hannetons toutes les formes de la procédure, c'est-à-dire l'ajournement, l'audition par procureur, &, sous peine de nullité. (Cannaert, ouvrage cité, page 318.)

Enfin le même conseiller donne *in extenso* le jugement prononcé en 1516 par Jean Milon, official de Troyes, contre les chenilles. Comme cette sentence n'est pas longue, nous la transcrivons ici en entier d'après Cannaert, qui l'emprunte à l'ouvrage de Raynaldus intitulé : *Tractatus de monitoriis ecclesiasticis*.

(1) *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, cité ci-avant au N° 1.

« *Nos Officialis praedictus, majorum vestigiis inhærendo pro* » *tribunali sedentes, ac Deum præ occulis habentes, per nostram sententiam, auctoritate quâ in hac parte fungemur, in* » *nomine et virtute Dei omnipotentis, Patris et Filii et Spiritus* » *sancti, beatissimæ genitricis Dei, et sanctorum apostolorum* » *Petri et Pauli prædictos bruchos et erucas et animalia prædicta monemus in his scriptis,* SUB POENIS EXCOMMUNICATIONIS, » MALEDICTIONIS ET ANATHEMATIZATIONIS, *ut intra sex dies a vineis* » *et territoriis de Villanova discedant, nullum ibidem nec alibi* » *in hoc diœcesi nocumentum præstitura, quod si intra dictum* » *diem, huic nostræ admonitioni non paruerint cum effectu, ipsis* » *sex diebus elapsis, virtute et auctoritate præfatis, ea anathematisamus et eisdem maledicimus.* » (CANNAERT, id., pag. 319 et 320.)

Enfin nous citerons une dernière preuve que nous trouvons également mentionnée dans CANNAERT (pag. 313).

Il s'agit d'une excommunication contre les rats qui dévastaient le territoire d'Autun. Ce fut le célèbre jurisconsulte Chasseneux qui servit de défenseur à ces rongeurs par trnp voraces, et c'est le grave historien Jacques Auguste de Thou qui nous raconte le fait dans son *Histoire universelle* (Traduite sur l'édition latine de Londres). — (Londres 1734, in-4°, tom 1er, pag. 415 et 416.)

Chasseneux était président du Parlement de Provence lorsque cette cour porta en 1540 le fameux arrêt contre les habitants de Cabrière et de Mérindol, qui étaient Vaudois. Il ne s'agissait de rien moins, dans cet arrêt, que de brûler vifs tous les chefs de famille et de confisquer leurs biens; mais parce que Mérindol passait pour être la retraite, le fort des Vaudois, il fut ordonné par le Parlement susdit que les maisons seraient démolies et rasées, que les caves seraient comblées, que les

cavernes des environs seraient bouchées, que les bois seraient coupés et abattus, les arbres des jardins arrachés, et que les terres de ceux qui avaient demeuré dans Mérindol ne pourraient être affermées à qui que ce fût de leur famille ou de leur nom. (De Thou, ouvrage cité, pag. 414, t. 1).

L'exécution fut néanmoins remise à une autre époque, grâce à une remontrance faite au Président Chasseneux par un de ses amis, gentilhomme d'Arles, du nom d'Allencé, qui habitait Aix. Dans cette remontrance, d'Allencé rappelle à son ami sa défense des rats, quand il n'était encore qu'avocat à Autun, lequel plaidoyer fut le commencement de sa réputation. — C'est cette remontrance que de Thou publie dans son *Histoire universelle*, et nous en extrayons ce qui se rapporte à notre sujet, sans y rien changer: seulement comme le mémoire est adressé au président Chasseneux lui-même, nous remplaçons le pronom *vous* par la personne qu'il représente. Voici le texte de de Thou :

« Un grand nombre de rats s'étant répandu dans le terri-
» toire d'Autun, où ils mangeaient tous les bleds, on ne trouva
» point de meilleur remède à ce mal, que de les faire excom-
» munier par l'évêque du lieu, ou par son grand-vicaire : cet
» expédient ayant été communiqué au grand-vicaire, il fut
» d'avis qu'avant toute chose on fît donner aux rats trois assi-
» gnations; mais il ne voulut point prononcer la sentence,
» qu'on n'eût nommé un avocat pour plaider la cause des
» absens. Ce fut Chasseneux qui entreprit leur défense et qui,
» pour remplir son ministère avec exactitude, fit sentir aux
» juges, par d'excellentes raisons, que les rats n'avaient pas
» été ajournés dans les formes : il obtint que les curez de
» chaque paroisse leur feraient signifier un nouvel ajourne-
» ment, puisque dans cette affaire il s'agissait du salut ou de

» la ruine de tous les rats. Après cela il fit voir que le délai » qu'on leur avait donné était trop court, pour pouvoir tous » comparaître au jour de l'assignation; d'autant plus qu'il n'y » avait point de chemin, où les chats ne fussent en embus- » cades pour les surprendre. Il employa ensuite plusieurs » passages de l'Écriture Sainte pour défendre ses clients et » enfin il obtint qu'on leur accorderait un plus long terme » pour comparaître. Cette cause qu'il défendit si bien lui ac- » quit la réputation d'un vertueux et savant avocat. (De Thou, ouvrage cité, t. 1er, pag. 415 et 416.)

Vous ignorez peut-être, ami lecteur, quel était ce célèbre défenseur de la gent ratière? Je vais vous dire en peu de mots ce que j'en sais : Barthélémi de Chasseneux naquit en 1480, à Issi-l'Evêque, en Bourgogne, près d'Autun (actuellement département de Saône-et-Loire). Il fut d'abord avocat à Autun, ensuite conseiller au Parlement de Paris et devint président de celui de Provence. Il a publié : 1° *Commentaria in consuetudin. Burgundiæ*, qui fut réimprimé jusqu'à cinq fois pendant la vie de l'auteur et plus de quinze fois après sa mort. (Notre Bibliothèque publique possède un exemplaire de cet ouvrage in-4°, imprimé à Paris en 1534 chez François Regnault.) Il a publié en outre : 2° *Consilia*, Lyon, 1531, in-f°. C'est dans cet ouvrage que se trouve l'excommunication fulminée par l'official d'Autun contre des mouches qui ravageaient le raisin dans le territoire de Beaune. Comme nous n'avons jamais eu l'occasion de voir cet ouvrage, nous ne pouvons parler de ce fait que par ouï-dire. 3° *Catalogus Gloriæ mundi*, Lyon, 1529, in-f°. 4° *Épitaphes des Rois de France jusqu'à François Ier avec des distiques latins et leurs effigies*. Bordeaux, sans date, in-8°.

Voilà assez d'exemples, ami lecteur, pour vous convaincre que nos campagnards de la West-Flandre en employant la formule d'exorcisme qui fait le sujet de cet article, ne faisaient que suivre un usage généralement répandu. Nous ne voulons pas soutenir que ces formules étaient un bien grand épouvantail pour les insectes de toute espèce, mais, en voyant parfois le long de nos grandes routes des séries d'arbres entièrement dépouillés de leurs feuilles, nous avons le droit de faire remarquer que les règlements sur l'échenillage excellents dans leur esprit mais mal observés par ceux qui ont le plus d'intérêt à leur bonne exécution, ne sont parfois guères plus efficaces que les exorcismes de nos ancêtres.

I.-L.-A. DIEGERICK.

(Pour être continué.)



Table des Matières.


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 131209675